CHAMBRE DES COMMUNES
CANADA

LE CANADA : des gens, des lieux et des priorités

RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT DES FINANCES

Sue Barnes, députée
Présidente

Novembre 2002

Le Président de la Chambre des communes accorde, par la présente, l'autorisation de reproduire la totalité ou une partie de ce document à des fins éducatives et à des fins d'étude privée, de recherche, de critique, de compte rendu ou en vue d'en préparer un résumé de journal. Toute reproduction de ce document à des fins commerciales ou autres nécessite l'obtention au préalable d'une autorisation écrite du Président.

Si ce document renferme des extraits ou le texte intégral de mémoires présentés au Comité, on doit également obtenir de leurs auteurs l'autorisation de reproduire la totalité ou une partie de ces mémoires.

Les témoignages des réunions publiques du Comité sont disponibles par Internet : http://www.parl.gc.ca

En vente : Travaux publics et Services gouvernementaux Canada — Édition, Ottawa, Canada K1A 0S9

103-02812/

LE CANADA : des gens, des lieux et des priorités

RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT DES FINANCES

Sue Barnes, députée
présidente

Novembre 2002

COMITÉ PERMANENT DES FINANCES

PRÉSIDENCE

Sue Barnes, députée	*London-Ouest, ON*

VICE-PRÉSIDENTS

Nick Discepola, député	Vaudreuil—*Soulanges, QC*
Richard Harris, député	*Prince George—Bulkley Valley, C.-B.*

MEMBRES

Scott Brison, député	*Kings—Hants, N.-É.*
Rick Casson, député	*Lethbridge, AB*
Roy Cullen, député	*Etobicoke-Nord, ON*
Albina Guarnieri, députée	*Mississauga-Est, ON*
Rahim Jaffer, député	*Edmonton—Strathcona, AB*
Sophia Leung, députée	*Vancouver Kingsway, C.-B.*
L'hon. Maria Minna, députée	*Beaches—East York, ON*
Shawn Murphy, député	*Hillsborough, Î.-P.-É.*
L'hon. Lorne Nystrom, député	*Regina—Qu'Appelle, SK*
Pierre Paquette, député	*Joliette, QC*
Charlie Penson, député	*Peace River, AB*
Pauline Picard, députée	*Drummond, QC*
Gary Pillitteri, député	*Niagara Falls, ON*
Tony Valeri, député	*Stoney Creek, ON*
Bryon Wilfert, député	*Oak Ridges, ON*

AUTRES DÉPUTÉS QUI ONT PARTICIPÉ

Reg Alcock, député	*Winnipeg-Sud, MB*
Claude Bachand, député	*Saint-Jean, QC*
Larry Bagnell, député	*Yukon, YN*
Mauril Bélanger, député	*Ottawa—Vanier, ON*
Carolyn Bennett, députée	*St. Paul's, ON.*
Andy Burton, député	*Skeena, C.-B.*
Odina Desrochers, député	*Lotbinière—L'Érable, QC*
John Findlay, député	*Oxford, ON*
Yvon Godin, député	*Acadie—Bathurst, N.-B.*
John Herron, député	*Fundy—Royal, N.-B.*
Nancy Karetak-Lindell, députée	*Nunavut, NU*
Rick Laliberte, député	*Rivière Churchill, SK*
Derek Lee, député	*Scarborough—Rouge River, ON*
Yvan Loubier, député	*Saint-Hyacinthe—Bagot, QC*
James Lunney, député	*Nanaimo—Alberni, C.-B.*
Pat Martin, député	*Winnipeg-Centre, MB*
Brian Masse, député	*Windsor-Ouest, ON*
Alexa McDonough, députée	*Halifax, N.-É.*
Joe McGuire, député	*Egmont, Î.-P.-É.*
Grant McNally, député	*Dewdney—Alouette, C.-B.*
Massimo Pacetti, député	*Saint-Léonard—Saint-Michel, QC*
Beth Phinney, députée	*Hamilton Mountain, ON*
Svend Robinson, député	*Burnany—Douglas, C.-B.*
Raymond Simard, député	*Saint-Boniface, MB*
Bob Speller, député	*Haldimand—Norfolk—Brant, ON*
Lynne Yelich, députée	*Blackstrap, SK*

GREFFIERS DU COMITÉ

Richard Dupuis
Lisa Chartier-Derouin
Marc Toupin (jusqu'au 19 juin 2002)

ATTACHÉS DE RECHERCHE DU COMITÉ
Direction de la recherche parlementaire

June Dewetering
Blayne Haggart
Marc-André Pigeon

MANDAT DU COMITÉ

Article 83.1 du Règlement de la Chambre

Chaque année, le Comité permanent des finances est autorisé à examiner les propositions concernant les politiques budgétaires du gouvernement et à faire rapport à ce sujet. Les rapports ainsi établis peuvent être déposés au plus tard dix jours de séance avant le dernier jour ordinaire de séance, en décembre, tel que stipulé à l'article 28(2) du Règlement.

Chambre des Communes
Canada

Le mercredi 20 novembre 2002

Copie conforme des Journaux de la Chambre des communes du lundi 7 octobre 2002.

MOTION

L'extrait de motion suivant a été adopté le 7 octobre 2002 :

« Que tous les témoignages recueillis par un comité permanent ou spécial sur un sujet qui n'a pas fait l'objet d'un rapport pendant la session antérieure, soient réputés avoir été déposés sur le Bureau pendant la présente session ».

ATTESTÉ

Le Greffier de la Chambre des communes

LE COMITÉ PERMANENT DES FINANCES

a l'honneur de présenter son

DEUXIÈME RAPPORT

Conformément au mandat que lui confère les articles 108(2) et 83.1 du Règlement, votre Comité, après examen de propositions relatives à la politique budgétaire du gouvernement, a convenu de faire rapport de ce qui suit :

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION 1

CHAPITRE UN — QUI NOUS SOMMES 5

Une population vieillissante 5

Immigration et croissance démographique 8

Évolution des familles et besoins des enfants 9

Pauvreté et inégalités de revenus 13

La réalité des Autochtones 14

Les sans-abri 17

Les personnes handicapées 18

Bénévolat 19

Le Canada dans le monde 21

CHAPITRE DEUX — OÙ ET COMMENT NOUS VIVONS 23

Le contexte économique 23

Dépenses et épargnes des Canadiens 27

Logement et itinérance au Canada 29

Accroissement de l'urbanisation 31

Les défis des municipalités 33

Protéger notre environnement 34

CHAPITRE TROIS — PRIORITÉ : PROSPÉRITÉ ET CROISSANCE 37

Garder le cap 37

Planification budgétaire, réserve pour éventualités, prudence économique et que faire de l'excédent 39

Résultat 42

CHAPITRE QUATRE — PRIORITÉ : LES MODIFICATIONS FISCALES 45

Impôt sur le revenu des particuliers 47

Impôt des sociétés 49

Impôt sur le capital 52

Aide fiscale à l'épargne-retraite 54

L'assurance-emploi 58

Questions sectorielles 62
Taux de la déduction pour amortissement 62
Microbrasseries 63
Droit pour la sécurité des passagers du transport aérien 64
Autres mesures fiscales 66
CHAPITRE CINQ — PRIORITÉ : PRODUCTIVITÉ ET INNOVATION 69
Recherche et développement 69
Soutien de la recherche et du développement 70
Commercialisation 75
Protection par brevet et droit d'auteur 77
Réglementation intelligente 78
Acquisition continue du savoir et de compétences 79
Accès aux possibilités d'apprentissage 79
Pénurie de main-d'œuvre qualifiée et accréditation en pays étrangers 83
Étudiants réfugiés 84
Soutien aux établissements d'enseignement 85
CHAPITRE SIX — PRIORITÉ : SOINS DE SANTÉ 87
Le système actuel de soins de santé 88
Les préoccupations des Canadiens 89
Les Canadiens sont très majoritairement pour un système de soins de santé public 90
Le gouvernement fédéral doit assurer un financement accru et stable du système de soins de santé 90
Il faudrait étendre le système de soins de santé public à l'assurance-médicaments et aux soins à domicile 91
Le système de soins de santé de demain doit comporter reddition de comptes et transparence 92
Les Instituts de recherche en santé du Canada sont fort appréciés 92
Il faut mettre l'action sur les soins préventifs 92
Des soins pour tous les Canadiens 93
Ce qu'en pense le Comité 94

CHAPITRE SEPT — LA PRIORITÉ DES COLLECTIVITÉS DURABLES 97
Appui aux zones urbaines 97
Appui aux régions rurales et éloignées 101
Soutien des infrastructures 103
L'environnement 106
Dons de charité et bénévolat 110
La culture et le tourisme 113
CHAPITRE HUIT — PRIORITÉ : AIDER LES PLUS VULNÉRABLES 119
Le logement 120
Les enfants 124
Les Autochtones 129
Les personnes handicapées 133
Les personnes âgées 135
Présence du Canada dans le monde 137
CONCLUSION 141
LISTE DES RECOMMANDATIONS 143
ANNEXE A — Députés qui ont tenu des assemblées publiques sur les consultations prébudgétaires 153
ANNEXE B — Liste des témoins 155
ANNEXE C — Liste des mémoires 171
OPINIONS COMPLÉMENTAIRES ET DISSIDENTES
Alliance canadienne 181
Bloc Québécois 187
Parti néo-démocrate 191
Parti progressiste-conservateur 199
PROCÈS-VERBAL 207

AVANT-PROPOS DE LA PRÉSIDENTE

En premier lieu, je dois dire merci. Merci à tous les témoins qui, tout au long de ces vastes consultations, n'ont pas ménagé leur temps pour présenter aux membres du Comité le fruit de leur réflexion et de leur analyse. C'est grâce à leur vision éclairée de la réalité quotidienne, transposée à l'échelle nationale et même mondiale, que nous avons réussi à nous faire une idée des aspirations profondes de la population canadienne pour l'avenir collectif du pays.

Je remercie aussi tous ceux qui, par leur soutien, ont permis que le rapport final reflète la contribution des participants. J'ai nommé entre autres les greffiers du Comité, Richard Dupuis, Marc Toupin, Lisa Chartier-Derouin et leurs adjoints. Les attachés de recherche de la Direction de la recherche parlementaire ont aussi abattu avec brio un travail colossal, sous la conduite de June Dewetering avec l'aide de Blayne Haggart, de Marc-André Pigeon et de leurs collègues. Nous avons remarqué et apprécié que les services d'interprétation, les services techniques et la logistique se déroulent sans heurt lors de nos déplacements aux quatre coins du pays. Mon personnel à Ottawa, Darlene Springall et Alex Ciappara, a réussi, dans la tourmente, à tenir la barre des rendez-vous et des détails administratifs. Thank you.

Tous les parlementaires qui viennent à Ottawa le font pour défendre les intérêts de leurs électeurs et participer à l'élaboration des orientations stratégiques du pays. Il ne fait aucun doute pour moi que mes collègues du Comité des finances ont consacré beaucoup de temps et d'énergie à lire, écouter et interroger les 437 témoins, dont 279 organismes, afin d'aider à préparer le présent rapport. Je respecte et souligne leur précieux apport.

En octobre, le ministre des Finances a présenté, dans *La mise à jour économique et financière 2002*, un calendrier de planification à long terme. Notre rapport, pour sa part, non seulement propose une vision à long terme du Canada, mais tient compte aussi du fait que, pour l'instant, les ressources budgétaires sont moindres et s'accroîtront au fil des ans. Nous avons adopté une vision holistique du Canada, qui comprend aussi bien les fonceurs qui prennent résolument la tête d'une économie plus novatrice que les nouveaux-venus qui aspirent à un avenir où ils pourront contribuer et participer et les personnes aux prises avec de plus grandes difficultés qui souhaitent néanmoins être incluses afin de vivre mieux et de faire leur part dans la société canadienne.

Le rapport met sans cesse l'accent sur la transparence, la responsabilité et la productivité pour atteindre les priorités ciblées avec intelligence. Nous avons entendu une foule de suggestions intéressantes et avons essayé, du moins dans le texte du rapport, si ce n'est dans les recommandations, de signaler des pistes de solutions qui méritent d'être explorées.

Plus d'une fois, en écoutant les témoins et en lisant leurs mémoires, nous avons pu voir à quoi pouvait ressembler l'échelle des valeurs des Canadiens. Oui, nous voulons la

prospérité; oui, nous voulons une qualité de vie supérieure. Mais avant tout, nous souhaitons que tous puissent en profiter, dans toute la mesure du possible. Il faudra faire des choix intelligents et se fixer des priorités. Nous avons essayé de structurer le rapport de façon à rendre compte fidèlement de ce que nous avons entendu. Nous y signalons par conséquent tout autant les propos tenus par de nombreux témoins, que les questions qui suscitent des divergences d'opinion. Nous avons aussi travaillé ensemble, en tant que Comité, afin d'indiquer ce que nous appuyons à court et à long terme.

Notre place au Canada et dans le monde se résume aux choix que nous faisons sur le plan des dépenses, de la réduction de la dette et des allègements fiscaux. Il n'y a aucun doute que les Canadiens peuvent réaliser les objectifs qu'ils se fixent en priorité.

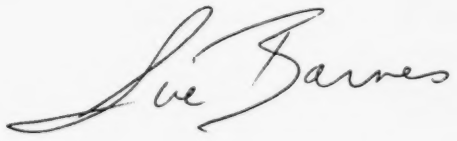

Sue Barnes, députée

INTRODUCTION

> *Votre Comité joue un rôle important en permettant de sonder les intérêts et les préoccupations des Canadiens et des Canadiennes. Les idées qui y sont exprimées aident à définir les priorités économiques et financières qui doivent être au centre de nos objectifs stratégiques*. (Ministre des Finances, John Manley, 19 juin 2002)

Au printemps 2002, le Comité permanent des finances de la Chambre des communes a invité les Canadiens à participer encore une fois à ses discussions et consultations prébudgétaires annuelles et à formuler des recommandations qui, une fois traduites sur le plan législatif ou politique, seraient de nature à aider les Canadiens à concrétiser l'avenir qu'ils envisagent.

Pour planifier l'avenir, le Comité a retenu deux thèmes sur lesquels ont porté la plupart des exposés qui lui ont été présentés, à savoir :

- comment le Canada peut parvenir à une plus grande prospérité économique, partagée par tous les Canadiens;
- comment le gouvernement peut garantir la meilleure qualité de vie qui soit pour tout le monde.

La plupart des observateurs conviennent que la prospérité économique dépend d'un certain nombre de facteurs importants, dont un degré élevé d'innovation et de productivité ainsi qu'un climat commercial favorable à la croissance. Le secret pour atteindre cette prospérité réside dans la recherche et le développement, dans l'apprentissage continu et dans l'amélioration des compétences, dans une fiscalité judicieuse et dans d'autres mesures ainsi que dans un effort constant de réduction de la dette.

Si la prospérité économique contribue effectivement à la qualité de vie des Canadiens, elle n'est pas le seul facteur important. Il importe aussi de prendre des décisions de nature à vraiment donner suite aux problèmes de l'environnement, aux défis posés par les soins de santé, aux besoins des Canadiens vulnérables et aux préoccupations concernant la viabilité de nos collectivités. Ces mesures contribuent à créer un climat social à l'intérieur duquel tous peuvent profiter de la prospérité économique.

Les discussions et consultations prébudgétaires du Comité — qui sont notre contribution à l'élaboration du budget — jouent un rôle crucial dans les décisions prises dans ces domaines et dans d'autres secteurs. Depuis 1993-1994, des consultations prébudgétaires sont menées auprès d'un vaste échantillon de Canadiens, dans leurs collectivités et ici même à Ottawa, pour solliciter leur avis quant au contenu du prochain

budget fédéral. Il est important de permettre aux Canadiens de nous faire part de leurs préoccupations et de leurs recommandations concernant le budget parce que cela contribue à la transparence du processus budgétaire et offre aux Canadiens intéressés un mécanisme grâce auquel ils peuvent influencer le budget fédéral.

Contrairement au rapport de 2001, qui était largement axé sur la sécurité, le présent rapport adopte une perspective à long terme plus générale. Les données du recensement de 2001 nous ont aidé à élaborer cette vision à long terme puisqu'elles nous ont renseignés sur qui nous sommes et sur où et comment nous vivons. Les deux premiers chapitres passent en revue les données du recensement et proposent un cadre pour le reste du rapport. De façon précise, le Chapitre un renferme des données démographiques sur les Canadiens, dresse la liste des groupes vulnérables dans notre pays, fait une analyse des efforts de nos concitoyens au chapitre du bénévolat et des dons de bienfaisance et décrit l'aide dispensée par le Canada ailleurs dans le monde du point de vue de l'aide étrangère et de la défense. Le Chapitre deux examine la conjoncture économique au Canada et s'intéresse aux lieux où vivent les Canadiens de même qu'aux défis posés aux municipalités et aux préoccupations en matière d'environnement.

Les six chapitres suivants, qui sont orientés vers l'avenir, résument ce que les Canadiens ont dit au Comité à propos de l'avenir qu'ils entrevoient pour le Canada et au sujet des politiques et des pratiques nécessaires dès maintenant pour que cet avenir se concrétise. Nous nous attardons en particulier aux grandes mesures qui devraient être prises sur le plan financier, aux changements à apporter à la politique fiscale canadienne, aux mesures nécessaires pour stimuler la productivité et l'innovation, aux défis qui se posent à notre système de soins de santé, aux mécanismes à mettre en œuvre pour assurer la viabilité et la santé de nos collectivités et à l'aide à offrir aux Canadiens vulnérables.

Enfin, lors de ses comparutions devant le Comité, le ministre des Finances John Manley a sollicité notre avis sur un certain nombre de questions :

- La meilleure façon pour le gouvernement de contrôler les dépenses;
- La meilleure façon pour le gouvernement de cibler les priorités;
- La meilleure façon pour le gouvernement d'ajuster ses dépenses pour combler les priorités les plus urgentes des Canadiens;
- L'ampleur de la mesure de prudence économique supplémentaire que devra comprendre le prochain budget pour nous protéger contre la résurgence des déficits;

- Les politiques que les Canadiens estiment nécessaires pour permettre à notre pays d'attirer l'investissement, les travailleurs spécialisés du savoir, sans oublier la recherche de pointe et l'innovation[1].

La position du Comité sur ces questions, qui est exposée ci-après, est représentative de ce que les groupes et les particuliers nous ont dit à propos de qui nous sommes et d'où et comment nous vivons aujourd'hui, de même que des idées évoquées quant aux mesures à prendre pour assurer notre prospérité économique et offrir à tous une qualité de vie supérieure dans l'avenir.

---

1 *Mise à jour économique et financière 2002*, ministère des Finances, 30 octobre 2002, p. 17-18.

Une population vieillissante

> *[…] en 2030, près d'une personne sur quatre aura 65 ans ou plus. Il est essentiel de se préparer dès maintenant à cette réalité nouvelle et révolutionnaire — le terme n'est pas trop fort puisque, de toute l'histoire, aucune société n'a encore jamais compté une telle proportion de personnes de plus de 65 ans — qui aura une myriade de conséquences sociales, économiques et politiques dans toutes sortes de secteurs, de la santé au logement en passant par l'emploi et les pensions.* (Canada's Association for the Fifty-Plus, 21 mai 2002)

Comme le montre la Figure 1, les données du recensement[2] révèlent que l'âge médian de la population canadienne a atteint un sommet sans précédent de 37,6 ans en 2001, ce qui représente une progression de 2,3 ans par rapport à 1996 et la plus forte hausse intercensitaire depuis un siècle. Statistique Canada rapporte que les personnes âgées de 65 ans ou plus comptaient pour 13 % de la population en 2001 et estime que leur proportion atteindra 15 % en 2011. À titre de comparaison, 26 % de la population avait 19 ans ou moins en 2001, et la part relative de ce groupe d'âge va fort probablement tomber à moins de 23 % d'ici 2011.

---

[2] À moins d'indication contraire, toutes les données sur l'âge sont tirées de «Profil de la population canadienne selon l'âge et le sexe : le Canada vieillit», recensement de 2001, n° 96F0030XIF2001002 au catalogue, 16 juillet 2002. Voir : www12.statcan.ca/english/census01/products/analytic/companion/age/Canada-f.cfm.

Figure 1 : Âge médian, Canada, 1901 à 2011

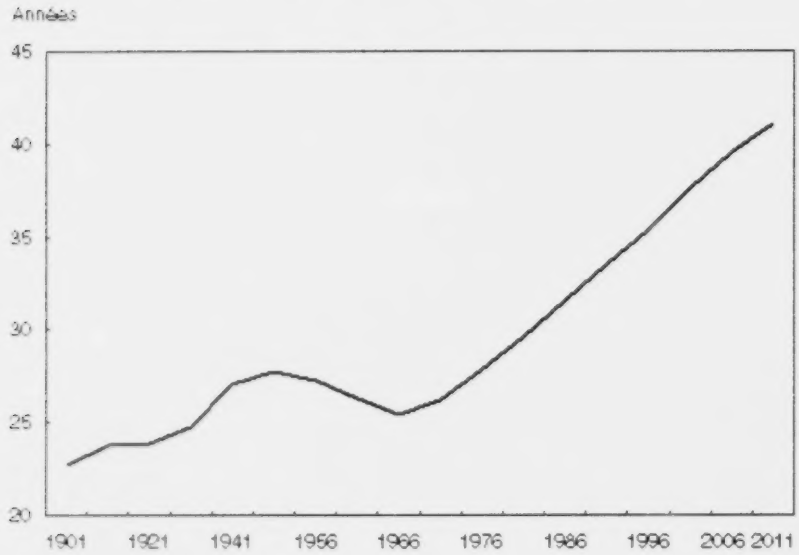

Source : Statistique Canada.

Le vieillissement de la population est conforme à une tendance qui touche l'ensemble du monde industrialisé. D'après Statistique Canada (Figure 2), « le Canada présente un âge médian plus élevé que celui des États-Unis et de la Russie, mais moins élevé que celui de l'Allemagne, du Japon et de l'Italie, et sensiblement le même que celui observé en France et au Royaume-Uni. [...] La population d'âge actif est plus vieille au Canada que dans tous les autres pays du G-8, à l'exception de l'Allemagne et du Japon, en raison de l'impact du baby-boom au Canada et de la rapidité de la baisse de la fécondité à compter de la fin des années 1960 ». Les chiffres montrent que les taux de fécondité continuent de diminuer : ils ont atteint un creux sans précédent de 1,52 enfant par femme en 1999, l'année la plus récente pour laquelle on dispose de données à cet égard[3].

[3] Statistique Canada, «Tendances récentes de la fécondité canadienne et américaine, 1980 à 2000 », *Le Quotidien*, 3 juillet 2002.

Figure 2 : Âge médian, pays du G-8 et Australie, 2000 ou 2001

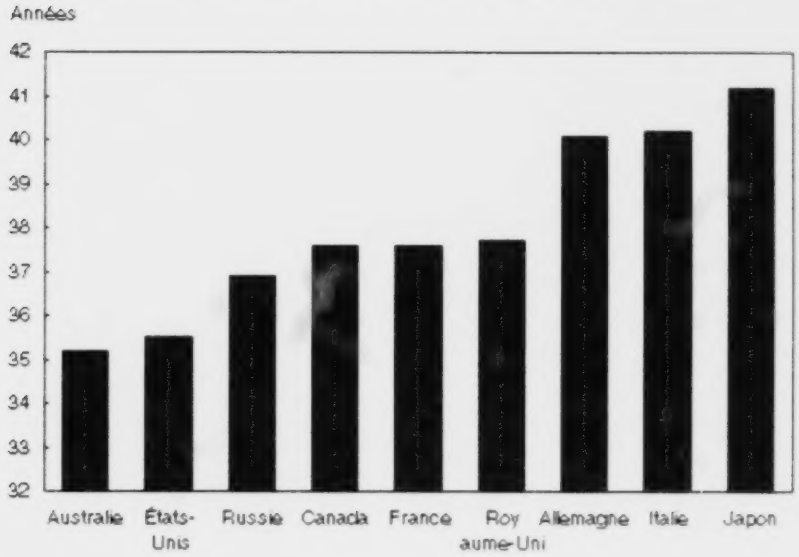

Source : Statistique Canada.

Le vieillissement de la population, la baisse de la fécondité et le recul de la proportion des personnes en âge de travailler vont peser lourd sur les programmes sociaux du Canada. Bien sûr, les retraités vont se mettre à réaliser leurs régimes d'épargne-retraite, ce qui engendrera des recettes au titre de l'impôt sur le revenu et des taxes à la consommation, mais le fardeau demeurera pesant pour la population active relativement réduite, particulièrement au niveau des prestations de Sécurité de la vieillesse et du programme de Supplément de revenu garanti et sans doute aussi des soins de santé. Il va donc sans doute falloir compter sur l'immigration et les gains de productivité pour soutenir le niveau de vie et la qualité de vie dans notre pays à l'avenir. M. Mario Seccareccia a dit au Comité :

> [...] il ne fait aucun doute qu'il n'est possible de maintenir un niveau de vie élevé par rapport à celui d'autres pays que si notre société est suffisamment productive pour atteindre des taux élevés de croissance mesurée de la productivité.

Si l'immigration peut certes contribuer à palier les pénuries de main-d'œuvre futures, le Comité soutient depuis longtemps que ce sont les gains de productivité qui constituent la clé de la prospérité économique à long terme du Canada[4]. Ceux-ci permettent en effet aux entreprises de réduire leurs coûts et donc les prix à la consommation et ainsi de bénéficier d'un avantage concurrentiel. Les prix plus bas

[4] La mesure de la productivité citée le plus couramment est la productivité du travail (le rapport de la production totale de l'économie au nombre d'heures travaillées durant une période donnée).

permettent par ailleurs aux consommateurs d'acheter d'avantage de biens et de services pour le même montant d'argent. Ainsi, à mesure que la proportion des retraités augmentera et, avec elle, la demande de services publics, les gains de productivité deviendront une source de plus en plus importante de croissance économique.

Les gains de productivité élevés que l'on observe aux États-Unis, par comparaison avec les maigres gains de productivité du Canada, font conclure à certains que les Canadiens sont en train de perdre du terrain par rapport à leur voisin du Sud sur le plan du niveau de vie. Les économistes craignent par ailleurs que les piètres réalisations du Canada au niveau des gains de productivité n'aient des conséquences à long terme fâcheuses sur l'économie. Cependant, d'après des données américaines révisées et des données canadiennes récentes, l'écart de productivité entre nos deux pays est moindre que ce que l'on pensait précédemment.

Statistique Canada a rapporté que, « [a]vant ces [récentes] révisions, l'écart de croissance de la productivité du travail favorable aux États-Unis depuis 1998 oscillait entre 0,1 % et 1,9 % par année alors qu'il oscille maintenant entre -0,3 % et 0,9 %[5] ». Autrement dit, les données révèlent que, certaines années, les gains de productivité du Canada sont en fait supérieurs à ceux des États-Unis. Il n'y a néanmoins vraiment pas de quoi nous reposer sur nos lauriers. Il est important de prendre les mesures voulues pour maximiser les gains de productivité puisqu'ils sont la clé de notre prospérité et de notre qualité de vie futures.

Immigration et croissance démographique

> *Dans dix ans, la totalité de l'augmentation de la population active du Canada proviendra de l'immigration [...] Toute stratégie d'innovation doit donc comporter une politique d'immigration dynamique qui cible les travailleurs possédant des compétences spécifiques.* (Chambre de commerce du Canada, 23 avril 2002)

Le Canada a toujours été — et est encore — un pays d'immigrants. Les plus récentes données de Statistique Canada montrent que, pour ce qui est de l'ensemble du pays, l'immigration a été le principal moteur de la croissance démographique entre 1996 et 2001[6]. D'après Citoyenneté et Immigration Canada, le Canada a admis un nombre presque record d'immigrants (250 346 personnes) en 2001[7]. La très grande majorité des immigrants s'installent dans les grandes villes, surtout Toronto, Montréal et Vancouver, ce qui fait grimper la demande de services aux immigrants dans ces endroits.

---

5 Statistique Canada, « Productivité du travail, rémunération horaire et coût unitaire de main-d'œuvre », *Le Quotidien*, 13 septembre 2002.

6 Statistique Canada, « Un profil de la population canadienne : où vivons-nous? »
Voir : www.geodepot.statcan.ca/Diss/Highlights/Page2/Page2_f.cfm.

7 Citoyenneté et Immigration Canada, *Faits et chiffres 2001*.
Voir : www.cic.gc.ca/francais/pub/faits2001/1imm-01.html.

D'après certains groupes comme le Conseil canadien des ingénieurs, le départ à la retraite progressif de la génération du baby-boom va entraîner des pénuries de travailleurs qualifiés, et l'immigration — en particulier l'immigration de travailleurs qualifiés — contribuera à pallier ces pénuries. Or, si l'immigration compte effectivement pour une part grandissante de la croissance démographique, le Comité a appris que les immigrants semblent avoir de plus en plus de mal à s'établir avec succès au Canada. Le Conseil canadien de développement social nous a dit que « beaucoup d'immigrants récents, surtout ceux qui s'installent à Toronto, Vancouver et Montréal, ont beaucoup de mal à trouver un emploi stable convenable. »

De plus, alors que le taux de pauvreté des immigrants correspondait jusqu'ici en général à la moyenne canadienne, la Campaign for Stable Funding of Adult ESL Classes a fait savoir au Comité que le taux de pauvreté des immigrants qui sont arrivés entre 1991 et 1996 atteignait 52 %, un taux bien supérieur à celui des périodes précédentes.

Évolution des familles et besoins des enfants

> *Tous les parents, qu'ils travaillent ou non et quel que soit leur statut socio-économique, devraient avoir la possibilité d'inscrire leurs enfants à un programme d'éducation de la petite enfance ou à une garderie. Certains pensent même que cela devrait être un droit.* (Campagne 2000, 4 novembre 2002)

La structure des familles continue de changer. Comme le rapporte Statistique Canada (Figure 3)[8], la proportion des familles (couples mariés ou unions de fait) avec enfants à la maison continue de baisser : elles représentaient 44 % de toutes les familles en 2001, un recul par rapport à 49 % en 1991 et 55 % en 1981. Les familles monoparentales comptaient pour 16 % de toutes les familles en 2001, et le nombre des familles sans enfant au foyer a continué de grimper pour atteindre 41 % du total en 2001 en raison des faibles taux de fécondité de ces dernières années et du grand nombre de familles dont les enfants ont « quitté le nid », du fait que les personnes âgées vivent de plus en plus vieilles. Près de 12 % de tous les couples qui avaient des enfants en 2001 étaient des familles reconstituées, et la proportion des familles de fait a bondi de 5,6 % à 14 % entre 1981 et 2001.

---

[8] Sauf indication contraire, toutes les données de la présente section sont tirées de « Profil des familles et des ménages canadiens : la diversification se poursuit », Statistique Canada, n° 96F0030XIF2001003 au catalogue. Voir : www12.statcan.ca/francais/census01/products/analytic/companion/fam/contents_f.cfm.

Figure 3 : Proportion de couples ayant des enfants à la maison, Canada, certaines années

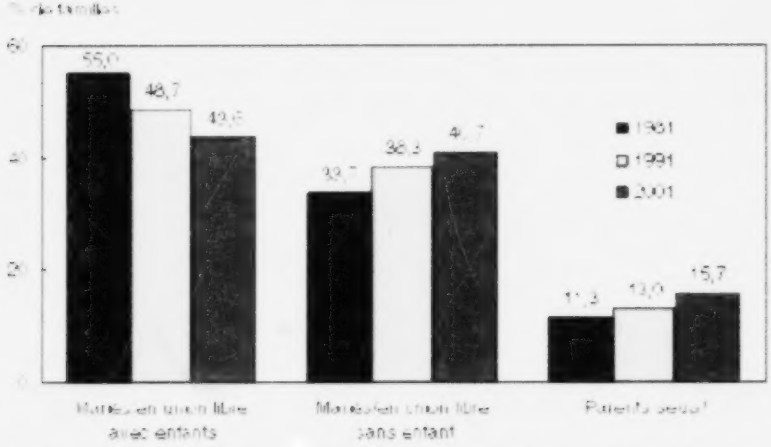

Source : Statistique Canada.

En 2001, 1,07 million d'enfants, soit environ 19 % du total, ne vivaient pas avec leurs deux parents. La plupart d'entre eux vivaient avec un parent seul, le plus souvent leur mère. Statistique Canada a fait pour la première fois un dénombrement des couples de même sexe. Ils représentaient 0,5 % de tous les couples en 2001.

Statistique Canada signale que la proportion des couples bi-actifs continue de progresser[9], ce qui complique la vie des familles qui élèvent des enfants ou s'occupent de parents âgés. Comme Beverly Smith l'a dit au Comité, «les Réseaux canadiens de recherche en politiques publiques estiment qu'en 2001 l'absentéisme causé par des conflits entre vie professionnelle et vie personnelle coûtent 3 milliards de dollars par an, et le problème ne risque pas de disparaître. La baisse du taux de natalité va peut-être entraîner une diminution relative de l'absentéisme causé par le soin des enfants, mais avec le vieillissement de la population, les soins aux personnes âgées vont s'accroître. »

Que les enfants vivent dans une famille biparentale ou monoparentale, leurs besoins, spécialement dans la petite enfance, demeurent les mêmes. Ils ont entre autres besoin d'aliments nourrissants, d'un logement convenable, d'un environnement stimulant, de l'accès à des services d'éveil des petits et d'amour. Dans son mémoire au Comité, la Coalition ontarienne pour l'amélioration des services de garde d'enfants affirme que « les jeunes années revêtent une importance absolument critique pour le développement de citoyens canadiens en bonne santé, sûrs d'eux et productifs. »

---

9 Statistique Canada, « Revenu familial », *Le Quotidien*, 18 juillet 2002.

L'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) estime quant à elle que les premières années de la vie constituent les premières étapes d'un long processus d'apprentissage permanent et doivent donc occuper de ce fait une place de choix dans toute politique sociale, familiale et d'éducation bien pensée. Selon l'OCDE, une bonne politique d'éducation et de soin de la petite enfance doit comporter les éléments suivants[10] :

- approche intégrée pour l'élaboration et la mise en œuvre de la politique;
- partenariat fort à parts égales avec le système d'éducation;
- approche universelle des questions d'accès en mettant l'accent en particulier sur les enfants qui ont des besoins spéciaux;
- investissement public substantiel dans les services et les infrastructures;
- approche participative à l'amélioration et à l'assurance de la qualité;
- formation et conditions de travail convenables pour tous les personnels;
- collecte de données et contrôle systématiques;
- programme à long terme de recherche et d'évaluation dans un cadre stable.

L'un des principaux problèmes des enfants du Canada est la pauvreté. Le Conseil national du bien-être social a dit au Comité « que ce sont les enfants, de la naissance à six ans, qui constituent le groupe d'âge le plus susceptible de souffrir de pauvreté de longue durée. » D'après des données recueillies par le Conseil, le taux de pauvreté enfantine s'élevait à 18,7 % en 1999 (1 313 000 enfants), en baisse par rapport au taux de 20,6 % (1 459 000 enfants) enregistré en 1997. Durant la même période, le degré de pauvreté moyen (mesuré par l'écart entre le revenu et le seuil de pauvreté) des familles biparentales avec enfants a baissé de 7 %, passant de 9 387 $ à 8 691 $ sous le seuil de pauvreté. Pour les mères célibataires, le chiffre a reculé de 9 % (de 9 325 $ à 8 459 $) (tous les chiffres sont en dollars constants de 1999). Cependant, en dépit de ces progrès, les gains réalisés sur le plan du taux et du degré de pauvreté sont moindres qu'on aurait pu l'espérer compte tenu de la vigueur de la croissance économique et de l'emploi ces dernières années[11].

Dans son mémoire au Comité, le groupe Citizens for Public Justice a fait remarquer que :

> [. . .] alors que beaucoup de pays européens ont investi des fonds publics substantiels à l'appui des familles qui élèvent des enfants durant l'ensemble du

---

10 OCDE, *Starting Strong — Early Childhood Education and Care*, 2001.

11 Conseil canadien du bien-être social, « Profil de la pauvreté, 1999 », 29 juillet 2002. Voir : www.ncwcnbes.net/htmdocument/reportpovertypauv99/introduction.html

> cycle de vie, le Canada, les États-Unis et d'autres pays anglophones tendent à considérer que le développement des enfants est une question privée qui concerne strictement les familles. Abstraction faite de l'enseignement primaire et secondaire et de l'assurance-santé publique, il y a peu de systèmes de soutien des familles au Canada, particulièrement à l'égard de la petite enfance.

Le Comité note que plusieurs mesures attestent l'importance que le gouvernement fédéral accorde aux enfants et à leur rôle dans la prospérité future de notre pays. Mentionnons notamment la création, de concert avec les provinces et les territoires, du Plan d'action national pour les enfants et, spécifiquement, de la Prestation fiscale canadienne pour enfants (PFCE) dans le contexte de la Prestation nationale pour enfants (PNE). La PFCE a remplacé et enrichi la Prestation fiscale pour enfants en juillet 1998. En 2004, le revenu familial net à partir duquel la PFCE commence à être réduite s'élèvera à au moins 35 000 $ et le taux de réduction sera ramené de 5 % à 4 % pour les familles qui ont plus d'un enfant et de 2,5 à 2 % pour les familles à enfant unique.

Le supplément de la Prestation nationale pour enfants a été établi en 1998 et a été augmenté de 300 $ en juillet 2001, ce qui en a porté le montant annuel maximal à près de 2 400 $. D'autres augmentations de la Prestation nationale pour enfants ont été promises dans le discours du Trône de septembre 2002. À la même occasion, le gouvernement s'est engagé à se doter d'un programme d'investissements à long terme pour que les familles pauvres puissent se libérer de la dépendance envers l'aide sociale, de façon que les enfants nés dans la pauvreté n'aient pas à en subir les conséquences toute leur vie.

Par ailleurs, le gouvernement fédéral et les gouvernements des provinces et des territoires se sont entendus en 2000 sur un Programme de développement de la petite enfance grâce auquel on entend améliorer l'accès des familles et des enfants à des services dans quatre domaines clés : santé, grossesse, naissance et petite enfance; soutien des parents et des familles; développement et apprentissage des enfants en bas âge et soins qui leurs sont prodigués; et services de soutien communautaires. Le gouvernement fédéral s'est engagé à investir 2,2 milliards de dollars sur cinq ans dans ce programme à compter de 2001-2002.

Il reste que le manque de services de garde d'enfants abordables de qualité continue de poser des problèmes à beaucoup de familles. D'après des chiffres communiqués au Comité, 82 % des enfants de moins de six ans n'avaient pas accès à des services d'éducation et de soin de la petite enfance en 2001 et le gros du coût des places était financé par les familles. Il reste donc encore beaucoup à faire au chapitre de la garde des enfants, comme à celui de la lutte contre la pauvreté.

Il est logique d'assurer des chances égales à tous les enfants, d'un point de vue moral comme d'un point de vue financier. Le fait d'offrir à tous les Canadiens la meilleure vie possible, et le meilleur départ dans la vie, constitue un bon investissement dans

l'avenir, non seulement pour les enfants eux-mêmes, mais pour l'ensemble de la société canadienne.

Pauvreté et inégalités de revenus

> *L'accroissement constant du nombre des sans-abri, l'endettement élevé des étudiants de niveau postsecondaire, la progression de la demande dans les banques d'alimentation, l'imposition de droits d'utilisation pour les services de santé, les coupures de services autrefois assurés par les provinces (comme les soins à domicile), les longues listes d'attente pour l'obtention d'un logement subventionné, d'une place dans une maison de santé ou d'une intervention chirurgicale, tout cela se produit dans une société où par ailleurs les riches maintiennent une consommation effrénée tandis que les pauvres, écrasés par la progression du coût de la vie, vivent dans le dénuement.* (La Corporation canadienne des retraités intéressés (division nationale et division de l'Ontario), 5 novembre 2002).

Il faut lutter contre la pauvreté chez les enfants, mais aussi dans le reste de la population. Statistique Canada rapporte qu'en 2000, la dernière année pour laquelle on dispose de données, « [U]n nombre estimatif de 666 000 familles de deux personnes ou plus étaient en situation de faible revenu en 2000, en baisse comparativement à 714 000 en 1999. Le taux de faible revenu a aussi reculé, passant de 10,7 % en 1996 à 7,9 % en 2000, soit le plus bas niveau observé depuis 1989, alors qu'il était de 7,5 %[12]. » Ces baisses sont les bienvenues, mais il ne faut pas relâcher les efforts de lutte contre la pauvreté.

Durant la dernière moitié des années 1990, le pourcentage des personnes à faible revenu, après impôt, est tombé à 11,8 % en 1999 contre 13,2 % en 1995[13]. De nombreuses études ont montré que plusieurs facteurs sont généralement associés à un faible revenu : manque d'instruction, statut d'étudiant, personnes vivant seules ou dans une famille monoparentale. Les immigrants et les personnes handicapées sont très représentés parmi les personnes à faible revenu. Il faut donc intervenir, particulièrement pour le compte des personnes les plus vulnérables, pour veiller à ce que la proportion des personnes à faible revenu continue de diminuer.

On a lieu de penser que les Canadiens n'ont pas tous profité de la vigueur de la croissance économique de ces dernières années. Dans son exposé au Comité, M. John McConnell a dit craindre qu'une réduction de la classe moyenne soit en train de se produire au Canada, ce qui ferait augmenter la pauvreté et se creuser les inégalités de revenus. D'après l'Institut Vanier de la famille : « Entre 1990 et 1995, les familles du quintile supérieur avaient des revenus 4,8 fois plus élevés en moyenne que ceux des familles du quintile inférieur. Ce ratio avait grimpé à 5,4 en 1998 et se chiffrait à 5,2 en

---

[12] Statistique Canada, « Revenu familial », *Le Quotidien*, 30 octobre 2002.

[13] René Morissette, Xuelin Zhang et Marie Drolet, *L'évolution de l'inégalité de la richesse au Canada, 1984-1999*, Statistique Canada, document de recherche n° 187, 2002.

1999. La reprise économique semble avoir profité à toutes les catégories de revenu, mais particulièrement aux riches[14]. »

Le taux de faibles revenus, (on entend par là, selon Statistique Canada, le fait de consacrer plus de 64 % du revenu après impôt et après transferts à l'alimentation, au logement et à l'habillement) s'est amélioré pour l'ensemble des familles et pour l'ensemble des personnes seules en 1997, en 1998 et en 1999. L'Institut Vanier signale cependant ce qui suit :

> Pour les familles du quintile inférieur, la part du « camembert du revenu familial » après impôt est passée de 7,6 % à 7,4 % entre 1990 et 1999, tandis que la portion des familles du quintile supérieur a enregistré une hausse, passant de 36,7 % en 1990 à 38,3 % au cours de la même période. La reprise économique a profité aux membres des cinq principales catégories de revenu, mais plus particulièrement aux riches[15].

Les gouvernements contribuent grandement à réduire les inégalités de revenus par la voie des transferts aux particuliers et du régime fiscal progressif. Les chiffres de Statistique Canada révèlent que, en 2001, les transferts publics ont permis de ramener l'écart entre les familles du quintile supérieur et celles du quintile inférieur de 11,7 pour 1 à 5,3 pour 1. En d'autres termes, avant impôts et transferts, les familles du premier quintile affichaient un revenu représentant 11,70 fois celui des familles du quintile inférieur, mais après calcul des impôts et des transferts, leur revenu n'était plus que 5,3 fois supérieur à celui des familles du quintile le plus bas[16].

La réalité des Autochtones

> *[L'Assemblée des Premières nations] croit que vous êtes conscients de l'impact de la pauvreté sur les collectivités des Premières nations et sur leurs citoyens et de ses coûts sociaux et financiers pour le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux. La pauvreté chez les Premières nations entraîne, pour tous les paliers de gouvernement, un surcroît de dépenses de 3,5 milliards de dollars par an. […] Si rien n'est fait pour atténuer la pauvreté chez les Premières nations, les gouvernements du Canada devront assumer des dépenses additionnelles de 60 milliards de dollars sur les quinze prochaines années. […] Investir dans nos peuples et nos collectivités, c'est investir dans la force qui fera tourner l'économie canadienne pendant les décennies à venir.* (Assemblée des Premières nations, 8 novembre 2002)

---

[14] *L'état actuel du budget de la famille canadienne — Rapport 2001*, Institut Vanier de la famille, 2002, p. 15. Voir : www.vifamily.ca/ivf/cft/etat01/etat01.pdf.

[15] *Ibid.*, p. 5.

[16] Statistique Canada, « Revenu familial », 30 octobre 2002.

Le Canada est généralement considéré comme l'un des meilleurs endroits du monde sur le plan de la qualité de vie, mais tout le monde n'y jouit pas également de cet avantage. Les peuples des Premières nations, tout comme les Métis et les Inuits, affichent des résultats bien pires que tous les non-Autochtones pour presque tous les indicateurs sociaux et économiques. Les taux de chômage et d'incarcération sont plus élevés chez les Autochtones que chez les non-Autochtones, tandis que le taux d'emploi, le taux d'activité et le revenu médian sont inférieurs chez eux. Les conditions de logement dans les réserves sont parmi les pires du Canada, et relativement peu d'Autochtones font des études postsecondaires[17].

Comme on le voit à la figure 4, le gouvernement fédéral consacre actuellement environ 7,5 milliards de dollars par an aux questions autochtones, principalement par l'intermédiaire du ministère des Affaires indiennes et du Nord et du ministère de la Santé. La Société canadienne d'hypothèques et de logement, le ministère du Développement des ressources humaines, le ministère du Patrimoine, le ministère des Pêches et des Océans, le ministère de l'Industrie et le ministère des Ressources naturelles fournissent aussi des crédits aux Autochtones.

Le Parlement approuve chaque année des crédits destinés au ministère des Affaires indiennes et du Nord qui sont consacrés à des accords de financement visant des programmes et services offerts dans les collectivités autochtones (installations physiques, enseignement primaire et secondaire, aide sociale, logement, services de santé et mesures de développement économique). Le gros du budget de programme du Ministère est administré directement par les Premières nations, et une autre partie est transférée aux provinces pour la prestation de services aux Autochtones.

---

17 Assemblée des Premières nations, « Socio-economic Exclusion of First Nations in Canada », août 2001, p. 2.

Figure 4: Dépenses du gouvernement fédéral consacrées aux Autochtones, 2002-2003 (prévisions)

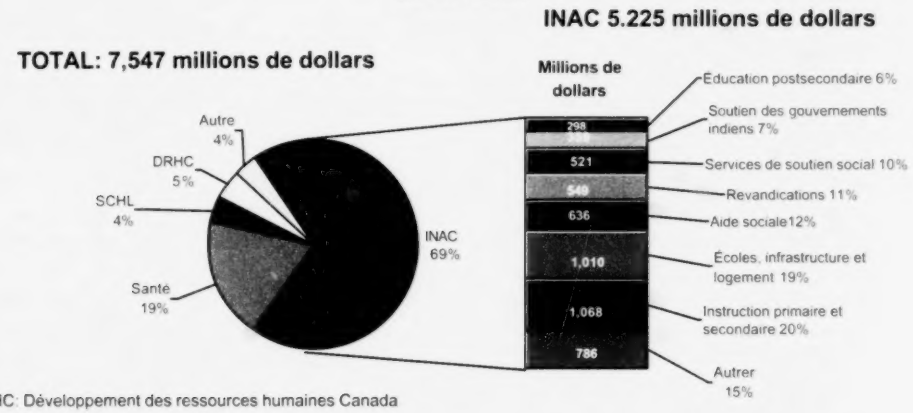

DRHC: Développement des ressources humaines Canada
SCHL: Société canadienne d'hypothèques et de logement
Source: Affaires indiennes et du Nord et Bibliothèque du Parlement.

En outre, le budget de décembre 2001 prévoyait l'allocation de 185 millions de dollars sur les deux prochaines années aux programmes autochtones de développement de l'enfant et de 5 millions de dollars à Santé Canada pour la collecte de données sur la santé des habitants des réserves. Les fonds consacrés au développement des enfants autochtones serviront à :

- améliorer les programmes qui contribuent au développement de l'enfant comme les programmes de garde d'enfants et les programmes d'aide préscolaire;
- intensifier les efforts déployés dans les réserves pour réduire l'incidence du syndrome d'alcoolisation fœtale et les effets de l'alcool sur le fœtus;
- accroître les fonds consacrés aux enfants des réserves qui ont des besoins scolaires spéciaux.

Dans certaines villes, la pauvreté est concentrée dans la population autochtone. Le gouvernement fédéral s'est engagé à remédier à la situation et, dans le discours du Trône de septembre 2002, il a déclaré son intention de collaborer avec les provinces intéressées à l'élargissement des programmes pilotes existants conçus pour répondre aux besoins des Autochtones des grandes villes.

L'un des grands défis du Canada consiste à aider la population autochtone à atteindre la même qualité de vie que le reste de la population. Dans son rapport sur le système de santé du Canada, le Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie a dit :

> Il y a un écart disproportionné et totalement inacceptable entre les indicateurs de santé des Autochtones et ceux des autres Canadiens. Les membres de nos

> Premières nations connaissent une incidence beaucoup plus élevée de nombreux problèmes de santé, comprenant notamment le cancer, le diabète et l'arthrite, les affections cardiaques parmi les hommes, le suicide parmi les jeunes hommes, le VIH-sida ainsi que la morbidité et la mortalité liées aux blessures. Les taux de mortalité infantile sont deux à trois fois supérieurs à la moyenne nationale, avec des proportions élevées de syndrome et d'effets d'alcoolisme fœtal et de mauvaise nutrition. Environ 12 % des enfants autochtones sont asthmatiques, par rapport à 5 % de l'ensemble des enfants canadiens. Cette dernière tendance est attribuable, du moins en partie, à des problèmes de santé environnementale, comme la présence de moisissures dans les maisons[18].

Les sans-abri

> *À Ottawa, il y a en moyenne 961 personnes par nuit dans les refuges, dont environ 30 % d'enfants ... qui souffrent tous des répercussions de leur situation de sans-abri — stress émotionnel, manque de régularité dans l'autorité parentale — et très souvent des effets de la pauvreté : malnutrition et autres insuffisances matérielles.* (Alliance to End Homelessness, 1er septembre 2002)

Aux termes du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels des Nations Unies, dont le Canada est signataire, l'accès à un logement adéquat est un droit humain fondamental. Or, comme le National Housing and Homeless Network l'a rappelé au Comité, « en 1973, le gouvernement Trudeau avait annoncé un ambitieux nouveau programme fédéral de logement en ces termes : "L'accès à un logement convenable à un coût raisonnable est un droit social pour tous les citoyens et citoyennes de ce pays... Nous devons en faire notre objectif, notre obligation et notre but" ».

Des logements adéquats et abordables sont essentiels pour la stabilité et la prospérité économiques et pour une qualité de vie élevée. La majeure partie des témoins qui ont abordé la question dans leur mémoire au Comité conviennent qu'il reste encore beaucoup à faire à ce chapitre quand on pense que, en 1996, la Société canadienne d'hypothèques et de logement avait constaté que 1,7 million de ménages canadiens étaient en situation de « besoins impérieux », ce qui veut dire qu'ils n'avaient pas les moyens de se payer un logement salubre, convenable et abordable, abordable étant défini comme exigeant au plus 30 % du revenu du ménage.

Le problème du logement n'est pas seulement un enjeu social. Il influe aussi sur la productivité. Comme nous l'a dit le Canada Council of the United Brotherhood of Carpenters and Joiners of America, « quand les gens vivent dans des conditions de logement instables, le stress qui en résulte affecte leur capacité de demeurer productifs et même de conserver leur emploi, ce qui entraîne un cercle vicieux de bouleversements

---

[18] Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie, « Volume cinq — Principes et recommandations en vue d'une réforme — Partie I », *La santé des Canadiens — Le rôle du gouvernement fédéral*, rapport intérimaire, avril 2002, p. 109.

sociaux constants ». Cet organisme a ajouté que, « à Calgary, 40 % des usagers des refuges ont un emploi ».

En dépit du ralentissement économique de l'année dernière, le marché locatif continue à être très serré dans l'ensemble du pays, situation qui affecte le plus les personnes à faible revenu, celles-ci n'ayant pas les moyens d'assumer l'augmentation des loyers et des prix des maisons. Pour certains, le logement accapare une part disproportionnée du revenu; c'est le cas notamment des gagne-petit, des assistés sociaux et des immigrants récemment arrivés.

Certains analystes estiment qu'il faudrait 42 000 nouveaux logements locatifs (il y en a actuellement environ 2,5 millions au Canada) pour faire passer le taux d'innocupation de 1,1 % à un niveau plus raisonnable de 3 %. Cependant, il y aurait parallèlement une pénurie de main-d'œuvre chez les ouvriers qualifiés — menuisiers, électriciens et plombiers — dont on a besoin pour construire des logements.

Les personnes handicapées

> *Les recherches des dix dernières années ont montré à maintes reprises que pauvreté, chômage et manque de services de soutien sont souvent le lot des personnes handicapées et de leur famille.* (Association canadienne pour l'intégration communautaire, 6 novembre 2002)

La condition de personne handicapée présente des difficultés pour les personnes touchées et leur famille. Comme l'Institut national canadien pour les aveugles l'a dit dans son mémoire au Comité, « les personnes ayant une déficience visuelle ont en général un taux de chômage élevé ». En outre, d'après des données fournies au Comité, 26 % des personnes handicapées adultes vivent sous le seuil de la pauvreté contre 11 % des adultes non handicapés, et 48 % des adultes handicapés ont un emploi contre 73 % des adultes non handicapés.

Plusieurs programmes fédéraux visent à répondre aux besoins des personnes handicapées, notamment le crédit d'impôt pour personnes handicapées, un crédit d'impôt non remboursable qui peut réduire l'impôt fédéral d'un montant allant jusqu'à 960 $ en 2001 pour les contribuables ayant un handicap physique ou mental grave et prolongé, et des prestations d'invalidité mensuelles relevant du Régime de pensions du Canada à l'intention des cotisants qui ont un handicap grave et prolongé qui les empêche d'occuper un emploi régulier. En janvier 2002, la prestation maximale à ce titre s'élevait à 956,05 $.

Le gouvernement fédéral offre aussi d'autres allégements fiscaux par la voie du crédit pour personne déficiente à charge, du crédit pour aidants naturels, du crédit d'impôt pour frais médicaux, de la déduction pour frais de préposés aux soins, de la déduction pour frais de garde d'enfants et des mesures relatives à la taxe sur les produits et services

et à la taxe de vente harmonisée. Les personnes handicapées bénéficient également de la recherche effectuée par les Instituts canadiens de recherche en santé (ICRS).

Bénévolat

> *Les organismes de bienfaisance contribuent spécifiquement au bien-être social dans la mesure où ils favorisent l'inclusion, appuient la bonne gouvernance et investissent dans le capital humain. Sur le plan économique, ils créent de l'emploi, offrent des possibilités de formation et ont un apport important à l'économie.* (National Aboriginal Voluntary Organization, 9 septembre 2002)

Les organismes bénévoles et communautaires ont un apport indéniable à la société canadienne. On compte environ 180 000 organisations sans but lucratif allant des ligues de hockey mineur aux sociétés de protection des animaux en passant par les programmes de livraison de repas à domicile et les programmes de Centraide. Ensemble, ils fournissent des services inestimables et contribuent à la qualité de vie des Canadiens[19].

Selon les résultats de la plus récente enquête de Statistique Canada sur le bénévolat, bien que la proportion des personnes de 15 ans et plus ayant fait du bénévolat en 2000 soit tombée à 26,7 % (6,5 millions de personnes) comparativement à 31,4 % (7,5 millions de personnes) en 1997, le nombre d'heures de bénévolat de celles qui se sont consacrées à cette activité a augmenté.

Outre le bénévolat organisé, en 2000, 77 % des Canadiens ont déclaré avoir aidé d'autres personnes de leur propre chef (sans passer par un organisme), une hausse par rapport à 73 % en 1997. Parmi ceux-ci, 79 % ont dit avoir prêté main forte à des personnes autres que des parents, contre 71 % en 1997. Il s'agissait en général de faire des courses pour quelqu'un ou de conduire quelqu'un à un rendez-vous ou au magasin, de garder des enfants, de faire des tâches ménagères, d'effectuer des travaux de jardinage ou de réparation, de rendre visite à des personnes âgées et de dispenser des soins à des personnes âgées ou malades.

Statistique Canada rapporte par ailleurs qu'un noyau représentant 28 % des adultes compte pour 83 % du nombre total d'heures de bénévolat en 2000, 77 % des dons de charité et 69 % de la participation communautaire. Ces personnes présentent les caractéristiques générales suivantes :

- Elles ont de 35 à 40 ans ou plus, les années les plus actives étant la fin de la quarantaine et de la cinquantaine;

---

[19] Toutes les données de la présente section sont tirées de Statistique Canada, « Canadiens dévoués, Canadiens engagés — Points saillants de l'Enquête nationale de 2000 sur le don, le bénévolat et la participation », n° 71-542-XIF au catalogue, août 2001.

- Elles sont pratiquantes, mais le plus souvent pas de religion catholique;
- Elles ont un niveau d'instruction relativement élevé;
- Elles sont dévouées envers leur communauté;
- Elles sont mariées;
- Elles ont un revenu supérieur à la moyenne;
- Elles ont un emploi enviable;
- Elles ont plusieurs enfants entre 6 et 17 ans;
- Elles regardent moins la télévision que la plupart des Canadiens;
- Elles vivent en dehors des grandes métropoles[20].

Les Canadiens sont généreux aussi de leur argent. D'après Statistique Canada, 78 % de la population a fait des dons de charité à des organisations de bienfaisance en 2000, soit la même proportion qu'en 1997. En outre, le montant moyen des dons a augmenté de 20 $ depuis 1997 pour s'établir à 259 $. Si les gens à revenu élevé font en général les dons les plus importants en chiffres absolus, ce sont les personnes à faible revenu qui donnent le plus en proportion de leur revenu aux organismes de bienfaisance.

Le gouvernement fédéral appuie les organismes bénévoles et communautaires par la voie de divers mécanismes fiscaux comme le crédit d'impôt pour dons de charité. Le crédit s'élève à 16 % sur la première tranche de dons de 200 $ et à 29 % sur la partie des dons qui dépasse ce montant. De plus, l'année dernière, le gouvernement a réduit de moitié le taux d'inclusion des gains en capital applicable à certains dons d'actions à des organismes de bienfaisance comparativement au taux qui s'applique aux autres gains en capital.

En 2000, le gouvernement fédéral et le secteur bénévole et communautaire ont lancé l'Initiative du secteur bénévole afin d'aider le secteur bénévole et communautaire à relever les défis de demain et d'améliorer les relations entre tous les intervenants au service des Canadiens. Vu la nécessité pour les organismes bénévoles et communautaires d'offrir un grand nombre de services, de recueillir des sommes plus importantes à l'appui de leurs activités, de s'adapter à l'ère de l'information, de recruter des bénévoles auprès d'une population déjà pressée par le temps et de se doter des ressources et compétences nécessaires à la poursuite de leurs activités, l'Initiative vise les buts suivants :

- L'élaboration d'un accord entre le gouvernement fédéral et le secteur bénévole et communautaire qui guidera leur collaboration future;

---

[20] Paul B. Reed et L. Kevin Selbee, « Modèles de participation des citoyens et noyau communautaire au Canada », n° 75F0048MIF au catalogue, n° 03, Statistique Canada, 2002, p. 16.

- L'élaboration d'un code sur le dialogue politique et d'un autre sur les principes et pratiques de financement afin d'identifier les pratiques exemplaires;
- De nouveaux travaux de recherche sur le don et le bénévolat et sur l'apport du secteur bénévole et communautaire à l'économie canadienne;
- La réalisation de projets visant à accroître la capacité du secteur bénévole, notamment par des programmes de stages et de bourses et d'échanges entre le secteur public et le secteur bénévole et communautaire;
- L'Initiative canadienne sur le bénévolat, un programme de 43 millions de dollars qui permettra d'établir des réseaux nationaux et locaux en vue de soutenir le bénévolat au Canada.

Enfin, en octobre 2002, le premier ministre Jean Chrétien a confié à la ministre du Patrimoine canadien Sheila Copps le leadership des efforts du gouvernement du Canada en vue d'améliorer sa relation avec le secteur bénévole et communautaire. La Ministre travaillera à la mise en œuvre de l'Accord conclu avec le secteur bénévole et communautaire en décembre 2001 conformément à l'engagement pris dans le discours du Trône du 30 septembre 2002.

Le Canada dans le monde

> *Nous sommes rassurés par l'annonce publique par le premier ministre du projet du gouvernement d'augmenter sensiblement l'aide au développement et de rebâtir l'aide publique au développement. Le prochain budget doit refléter cette promesse.* (Action Canada pour la population et le développement, 9 septembre 2002)

Les attentats terroristes perpétrés contre les États-Unis le 11 septembre 2001 nous rappellent que le monde rapetisse et que des événements qui se déroulent aux antipodes peuvent avoir des répercussions dans notre pays. Des soldats canadiens sont déployés en Afghanistan et ailleurs, des unités navales canadiennes patrouillent toujours le golfe Persique et le risque de guerre avec l'Iraq en inquiète plus d'un. Ces événements ont donné une acuité nouvelle aux préoccupations des Canadiens et, d'après des analystes, de certains de nos alliés, sur l'état de préparation des Forces armées canadiennes.

La défense et la sécurité occupaient déjà une place de choix dans les consultations prébudgétaires de l'année dernière et dans le budget de décembre 2001, lequel prévoyait 7,7 milliards de dollars de dépenses pour améliorer la sécurité, dont 6,5 milliards de dollars pour la sécurité (y compris la sécurité aérienne et les Forces canadiennes) et plus de 1,2 milliard de dollars pour des initiatives frontalières afin de renforcer la sécurité à la frontière, de faciliter la circulation des personnes et des marchandises et d'améliorer l'infrastructure frontalière.

Les Canadiens sont aussi considérés comme des gens qui se soucient du bien-être des habitants des pays en développement. Dans les années 1960, un comité des Nations Unies présidé par l'ex-premier ministre Lester Pearson avait recommandé que les pays nantis se donnent pour objectif de consacrer 0,7 % du produit intérieur brut (PIB) à l'aide à l'étranger. L'aide publique au développement (APD) du Canada, qui se situe actuellement à 0,26 % du PIB, est bien loin de cette cible. De plus, l'Institut Nord-Sud a informé le Comité que, « il y a quinze ans, le Canada figurait parmi les six pays les plus généreux du monde sur le plan de la proportion du revenu national allouée à l'aide à l'étranger. Aujourd'hui, nous sommes seizièmes sur 22 pays donateurs. »

Le gouvernement a annoncé dans le budget de 2001 la création d'un Fonds pour l'Afrique doté d'un budget de 500 millions de dollars qui vise à soutenir le développement durable en Afrique. Cette somme s'inscrit dans le cadre de ressources courantes et nouvelles de 6 milliards de dollars engagées par le gouvernement sur une période de cinq ans à l'appui du développement de l'Afrique.

Le Comité note que, dans le discours du Trône de septembre 2002, le gouvernement fédéral s'est engagé à accroître le budget de l'APD de 8 % par an en vue de doubler l'APD canadienne d'ici 2010. Cependant, comme nous l'a dit le Centre canadien d'étude et de coopération internationale, « même si nous réussissons à doubler le budget de l'APD d'ici 2010, d'après nos estimations, cela ne représentera toujours que 0,4 % du PIB ».

Outre l'aide au développement, il importe aussi de s'attarder aux obstacles au commerce — surtout dans les secteurs comme le textile et l'agriculture où les pays en développement jouissent depuis toujours d'avantages absolus et comparatifs considérables par rapport aux pays développés — et au manque chronique de flux de capitaux à destination des pays en développement. Le Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NPDA), adopté par les pays du G-7 lors du sommet de Kananaskis de cette année, est issu de ces constats. Le gouvernement du Canada a pour sa part promis d'éliminer dès le 1er janvier 2003 les droits de douane et les contingents sur les importations de 48 des pays les moins développés, dont 34 pays africains.

CHAPITRE DEUX — OÙ ET COMMENT NOUS VIVONS

Le contexte économique

> *Le Canada dispose de bases solides pour favoriser la croissance économique, enrichir les perspectives et rendre les Canadiens plus prospères. Les taux d'imposition du revenu des particuliers et des sociétés ont considérablement baissé et continueront de diminuer au cours des prochaines années. L'inflation est fermement contenue, et les taux d'intérêt préférentiels restent à leurs plus bas niveaux depuis des années. De plus, le Canada a enregistré des surplus budgétaires fédéraux cinq ans de suite et le rapport dette-PIB du pays a chuté de 20 % au cours des sept dernières années, soit plus vite que dans n'importe quel autre pays industrialisé. Ce sont là des réalisations importantes et impressionnantes.* (Computing Technology Industry Association, 9 septembre 2002)

L'économie canadienne a connu une forte reprise après le ralentissement de l'année dernière quand la croissance a chuté, passant de 4,5 % en 2000 à 1,5 % en 2001, soit bien en deçà du taux de croissance potentiel de 3 %. Après les attentats terroristes du 11 septembre 2001 et les répercussions de ces événements sur l'économie, les économistes du secteur privé prédisent maintenant que l'économie canadienne croîtra à un taux d'environ 3,4 % en 2002 et 3,5 % en 2003[21]. Des données révisées récemment montrent que le Canada a surclassé les États-Unis sur le plan de la croissance de la productivité en 1997 et en 1999 et pourrait être en train de combler l'écart de productivité qui sépare depuis longtemps les deux pays, comme le montre la Figure 5.

[21] Calculs de la Bibliothèque du Parlement.

Figure 5 : Croissance de la productivité, Canada et États-Unis, 1997-2001

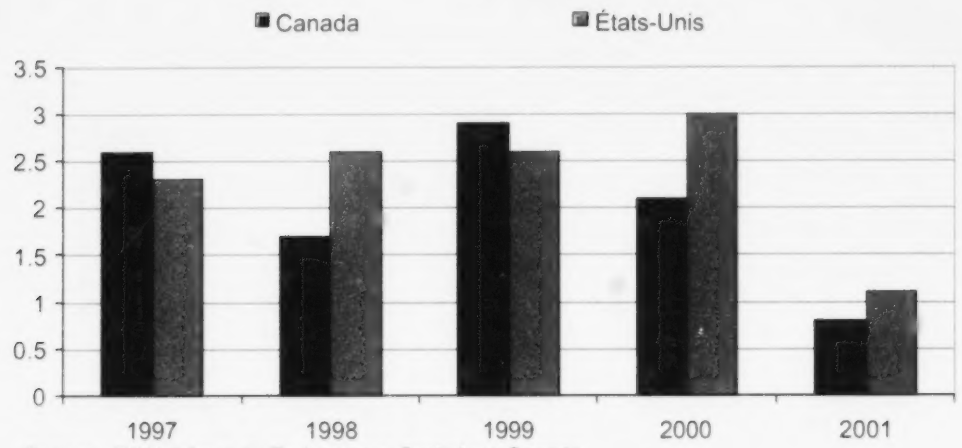

Source : Bibliothèque du Parlement et Statistique Canada.

L'emploi est aussi à la hausse après avoir piétiné pendant presque toute l'année 2001. Comme le montre la Figure 6, 459 000 emplois ont été créés entre janvier et octobre 2002, et le taux de chômage s'est maintenu à environ 7,6 % depuis le printemps 2002.

Figure 6: Index d'emploi et le taux de chômage, Janvier 2001-Octobre 2002

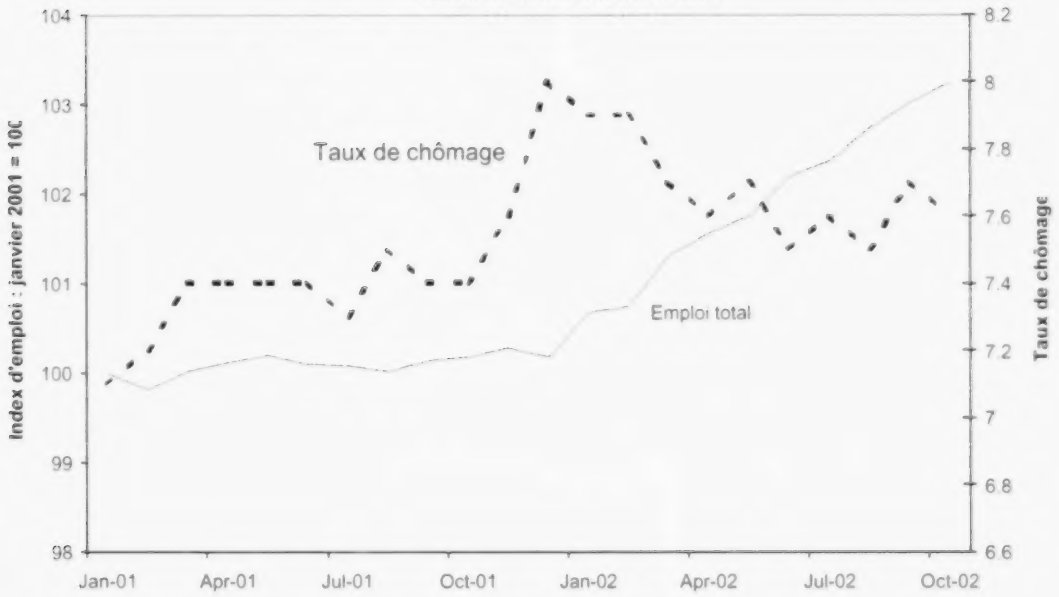

Source : *L'observateur économique canadien*, novembre 2002 et Bibliothèque du Parlement.

Le Canada a enregistré un bon rendement comparativement aux autres pays du G-7, tant sur le plan de l'emploi que du niveau de vie mesurés en PIB par habitant, comme le montre la Figure 7. Cette excellente reprise a contribué en partie à la croissance du revenu. En effet, le revenu disponible a crû à un taux annuel de 5,3 % au deuxième trimestre de 2002, soit une augmentation par rapport aux taux de 3,3 % au premier trimestre et de 3% au quatrième trimestre de 2001. En 2000, le revenu disponible a augmenté de 6,9 % et a été suivi d'une hausse de 4,4 % en 2001[22].

Figure 7 : Croissance de l'emploi et croissance du PIB réel par habitant, pays du G-7, 1997-2001

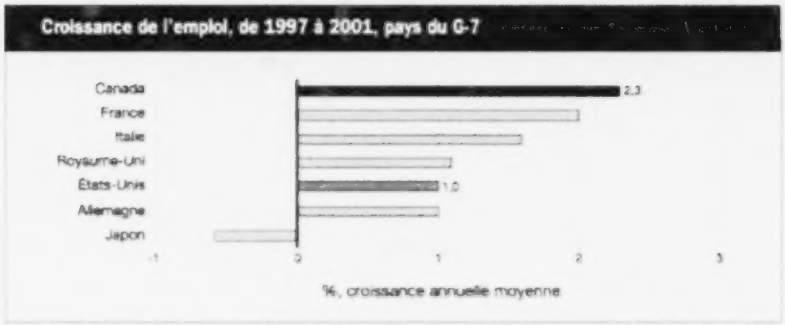

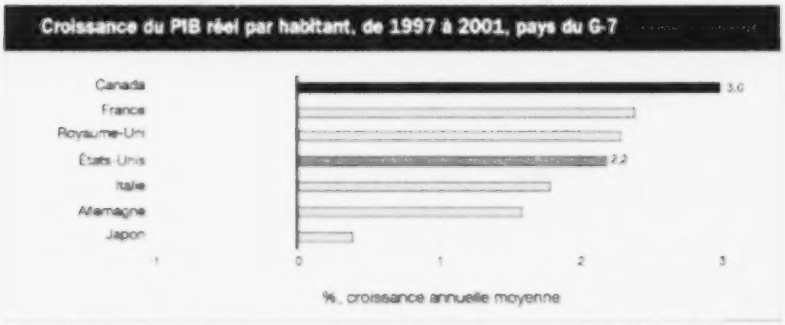

Source : Ministère des Finances, *Mise à jour économique et financière 2002*.

Réagissant en partie à la forte croissance de l'emploi et de l'économie, la Banque du Canada a, en 2002, augmenté trois fois son taux de financement à un jour, le portant au taux actuel de 2,75 %, bien qu'elle ait stabilisé ce taux en raison de signes de ralentissement économique aux États-Unis beaucoup plus prononcés que ce que les analystes avaient prévu. En augmentant ce taux, la Banque voulait signaler que l'économie canadienne connaissait peut-être une croissance trop rapide, ce qui risquait de faire monter le taux d'inflation fondamentale (soit le taux qu'utilise la Banque pour fixer les taux d'intérêts) au-dessus de la fourchette de 1 à 3 % fixée par la Banque, qui visait un taux cible de 2 %.

---

22 Statistique Canada, *L'Observateur économique canadien*, octobre 2002, p. 5.

Le 6novembre 2002, la banque centrale des États-Unis a réduit son taux de financement à un jour d'un demi-point de pourcentage pour le ramener à 1,25 %, baisse qui a été interprétée comme signe que la Réserve fédérale américaine craint une récession. Deux semaines plus tôt, la Réserve, dans l'examen de l'économie américaine contenu dans son Livre beige, a décrit une économie caractérisée par une baisse des ventes au détail, un ralentissement de la production manufacturière et le marasme dans l'immobilier commercial.

La santé de l'économie canadienne a toujours été étroitement liée à celle des États-Unis, comme le montre la Figure 8, principalement à cause de l'importance du volume et de la valeur des échanges entre les deux pays : en effet, les États-Unis achètent plus de 85 % des exportations canadiennes. Le Canada a certes surclassé les États-Unis en 2001 et en 2002, mais la léthargie de l'économie américaine commence à se faire sentir au Canada. Pendant les neuf premiers mois de 2002 en particulier, les exportations vers les États-Unis ont baissé de 3,5 % par rapport à la même période en 2001. Les préoccupations concernant les perspectives économiques du Canada sont apparentes dans un sondage mené par l'Association canadienne des professionnels de la vente (ACPV) auprès de ses membres, et celle-ci a d'ailleurs dit au Comité :

> Quand il a comparu devant le Comité permanent le [19] juin 2002, le ministre des Finances a déclaré que l'économie avait crû à un taux annualisé de 6 % au premier trimestre de 2002. Par contraste, les membres de l'ACPV sont beaucoup moins optimistes puisque 16 % seulement des répondants prévoient un taux de croissance supérieur à 3 % au Canada.

Figure 8 :Taux réels de croissance du PIB, Canada et États-Unis, 1970-2002

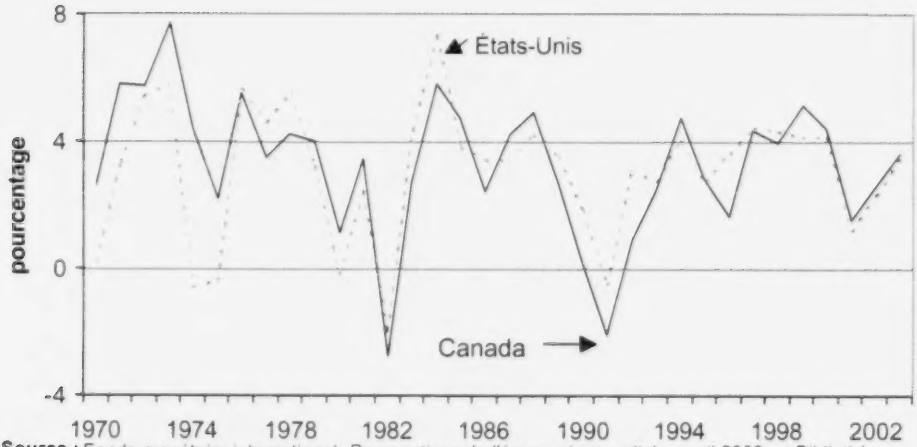

Source : Fonds monétaire international, *Perspectives de l'économie mondiale*, a vril 2002, et Bibliothèque du Parlement.

Dépenses et épargnes des Canadiens

> *L'économie canadienne est sur la voie du rétablissement après une année de croissance très lente, à laquelle se sont ajoutées les incertitudes et les fermetures d'entreprises provoquées par les attaques terroristes du 11 septembre. Les dépenses de consommation et l'activité dans le secteur du bâtiment restent relativement fortes. Les exportations et la production manufacturière s'accélèrent devant la forte demande de notre principal marché d'exportation, les États-Unis.* (Manufacturiers et exportateurs du Canada, 23 avril 2002)

Après avoir stagné pendant une grande partie des années 1990, les dépenses à la consommation ont joué un rôle essentiel récemment dans le vigoureux rendement économique du Canada et ont aidé à faire contrepoids au ralentissement des exportations vers les États-Unis. Au deuxième trimestre de 2002 par exemple, les dépenses de consommation ont augmenté de 0,7 %, portées par un vif marché de l'habitation et les achats de biens et de services connexes. Comme le montre la Figure 9, la hausse de la demande d'habitations a fait croître la dette hypothécaire générale, ce qui pourrait laisser les consommateurs vulnérables en cas de ralentissement économique ou d'augmentation des taux d'intérêt. Néanmoins, les frais de service de cette dette n'ont pratiquement jamais été aussi bas. C'est ce dernier point qu'a souligné à maintes reprises la Banque du Canada qui, dans son *Rapport sur la politique monétaire* d'octobre 2002, a signalé que « les ménages semblent en bonne posture pour financer la dette accumulée, la part du revenu personnel consacrée au service de cette dette s'établissant bien en-deçà des moyennes historiques[23] ».

---

[23] Banque du Canada, *Rapport sur la politique monétaire*, octobre 2002, p. 21.

Figure 9 : Ratio des prêts hypothécaires au revenu disponible, Canada, 1968-2000

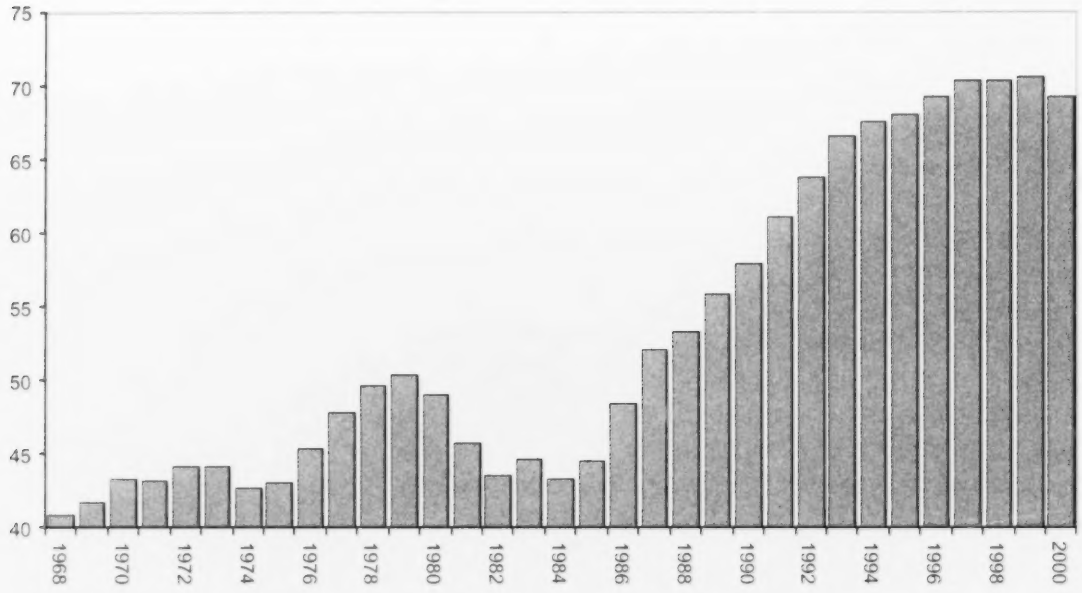

Source : Comptes du bilan national.

Le ratio de la dette au revenu des ménages était de 95,8 % au deuxième trimestre de 2002, tandis que le taux d'épargne atteignait 5,3 %, comparativement à 3,7 % pour la même période l'année précédente[24]. Le ratio du total de l'actif au total de la dette pour les particuliers et les entreprises non constituées est resté stable tout au long des années1990, l'endettement croissant étant compensé principalement par l'augmentation des prix des habitations et l'accroissement des investissements dans les régimes d'épargne, y compris les régimes de pension agréés d'employeurs (RPA), les régimes enregistrés d'épargne-retraite (REER) et les régimes enregistrés d'épargne-études (REEE). Le revenu est peut-être le facteur le plus important pour déterminer le taux d'épargne en vue de la retraite. En 1999 par exemple, 15 % des 6,1 millions de déclarants ayant un revenu total inférieur à 20 000 $ ont contribué à un REER ou à un RPA. Entre 1999 et 2000, la cotisation médiane à un REER a augmenté de 3,9 % pour atteindre 2 700 $[25].

---

[24] Statistique Canada, *Revue trimestrielle des comptes économiques canadiens*, deuxième trimestre de 2002, n° 13-010-XIF au catalogue. Voir : www.statcan.ca/francais/freepub/13-010-XIF/free_f.htm.

[25] Les données sont tirées de la publication de Statistique Canada intitulée *Le Quotidien*. Les données sur les déclarants sont tirées du numéro du 17 juillet 2001, www.statcan.ca/Daily/Francais/010717/d010717a.htm. Les données sur les cotisations médianes au REER en 2000 sont tirées du numéro du 28 novembre 2001. Voir : www.statcan.ca/Daily/Francais/011128/d011128f.htm.

Logement et itinérance au Canada

> *Un ménage qui ne trouve pas un endroit convenable et abordable où vivre ne peut pas profiter de la prospérité du Canada.* (Fédération de l'habitation coopérative du Canada, 9 septembre 2002)

En plein boom du logement, les données du recensement de 2001 révèlent que 14 145 sans-logis vivaient dans des refuges en 2001, et que 1 490 d'entre eux avaient moins de 15 ans[26]. Le gouvernement fédéral a pris des mesures pour atténuer le problème de l'itinérance, dont la première est l'injection de 753 millions de dollars dans l'Initiative nationale pour les sans-abri, conçue pour ajouter des lits d'urgence dans les refuges et des services connexes. Cette stratégie nationale de lutte contre l'itinérance comprend deux éléments principaux :

- L'Initiative de partenariats en action communautaire, destinée à aider les collectivités à élaborer des solutions au problème de l'itinérance;
- Les Programmes d'aide à la rénovation et à la conversion qu'offre la Société canadienne d'hypothèques et de logement par le biais du Programme d'aide à la remise en état des logements (PAREL) et du Programme d'amélioration des refuges (PAR). Le PAREL sert à refaire des quartiers déshérités, à offrir des logements sûrs et sécuritaires et à préserver le précieux parc d'habitations urbaines; le PAR fournit des fonds afin de créer de nouveaux refuges ou de réparer les refuges existants pour les femmes victimes de violence conjugale et leurs enfants, ainsi que pour les jeunes victimes de violence familiale. Ces fonds peuvent aussi servir à créer ou à réparer des résidences de deuxième étape servant à aider les personnes à devenir autonomes.

L'Initiative nationale pour les sans-abri compte quatre autres composantes de plus petite envergure :

- La Stratégie pour les Autochtones vivant en milieu urbain, qui permet aux ministères fédéraux de travailler en collaboration afin d'aider les Autochtones sans-abri qui vivent en milieu urbain;
- La Stratégie pour les jeunes sans-abri, appliquée par l'Initiative emploi jeunesse de Développement des ressources humaines Canada et conçue pour aider les jeunes à acquérir une expérience de travail, des connaissances, des

---

[26] Statistique Canada souligne toutefois que ces chiffres sont sans doute en-deçà de la réalité puisqu'ils ne comprennent pas, par exemple, les gens qui vivent dans la rue ou ailleurs que dans des refuges, par exemple au YM/YWCA ou dans des hôtels modestes. Voir le recensement de 2001 : « Logements collectifs », www12.statcan.ca/francais/census01/Products/Analytic/companion/coll/contents_f.cfm.

compétences et l'information dont ils ont besoin pour se préparer au monde du travail;

- L'Initiative visant à mettre des biens immobiliers excédentaires fédéraux à la disposition des sans-abri, qui sert à fournir des biens fédéraux aux programmes communautaires destinés aux sans-abri;

- La planification et la recherche, par lesquels le gouvernement, par le biais du Secrétariat national pour les sans-abri et les Instituts de recherche en santé du Canada, analyse les conditions démographiques et sociales des sans-abri, ainsi que les facteurs structurels et systémiques qui contribuent à l'itinérance. Cette recherche doit aussi servir à trouver des solutions au problème de l'itinérance.

L'Initiative fédérale pour les sans-abri devait au départ être appliquée dans dix métropoles, mais depuis, 51 collectivités se sont ajoutées. D'après le gouvernement, la stratégie pour les sans-abri a, jusqu'à maintenant, permis de réaliser des travaux de construction ou de rénovation qui ont ouvert 5 600 lits dans des refuges d'un soir ou de transition et 164 banques alimentaires ou soupes populaires. L'Initiative, qui en est à sa troisième et dernière année, sera passée en revue en 2003.

Le discours du Trône de septembre 2002 a laissé entendre que le gouvernement fédéral prolongerait l'Initiative de partenariat en action communautaire à l'intention des sans-abri, mais aucune décision n'a encore été prise à l'égard des autres éléments du programme, comme le PAREL ou la Stratégie pour les jeunes sans-abri. L'initiative susmentionnée a été reconnue par les Nations Unies comme étant l'une des meilleures en son genre au monde.

Pour palier au manque de logements locatifs, le gouvernement fédéral a signé en novembre 2001, dans le cadre des engagements pris dans le discours du Trône 2001 de stimuler la création de logements à prix plus abordable, l'Entente cadre sur le logement à prix abordable, une entente d'une durée de cinq ans et d'une valeur de 680 millions de dollars passée avec les provinces et les territoires. L'entente finale comprend les éléments suivants :

- Les provinces et les territoires sont les premiers responsables de la conception et de la réalisation des programmes de logement;

- Les provinces et les territoires ont besoin de programmes souples afin de pouvoir répondre à leurs besoins de logement particuliers;

- Des logements à prix abordable doivent être créés pour les ménages à faible et modeste revenu;

- Les unités d'habitation financées devront rester abordables pendant au moins dix ans;

- Les provinces et les territoires devront verser en contrepartie les sommes investies par le gouvernement fédéral.

Jusqu'à maintenant, des ententes bilatérales ont été signées avec toutes les provinces et les territoires, sauf Terre-Neuve et l'Île-du-Prince-Édouard, afin qu'ils versent des montants égaux à ceux du fédéral.

Accroissement de l'urbanisation

> *La tendance au dépeuplement rural et à la migration vers les villes non seulement exerce des pressions sur nos centres urbains mais crée dans de nombreux villages ou collectivités isolées un environnement incertain qui impose un fardeau à nos ressources existantes.* (Association of Manitoba Municipalities, 30 août 2002)

Les données du recensement de 2001 révèlent que le Canada est une société de plus en plus urbaine. En 2001, 79,4 % des plus de 30 millions de citoyens canadiens vivaient dans des centres urbains de 10 000 habitants ou plus, comparativement à 78,5 % en 1996. Pendant ces cinq années, la population urbaine a augmenté de 5,2 %, soit un taux supérieur à la croissance démographique générale de 4%. Comme l'indique la Figure 10, la croissance est concentrée dans quatre grandes régions urbaines : le Golden Horseshoe étendu, en Ontario; Montréal et la région avoisinante; la région du Lower Mainland et du sud de l'île de Vancouver; le corridor Calgary-Edmonton[27].

---

[27] Les données et les tableaux de cette section sont tirés de « Un profil de la population canadienne : Où vivons-nous? », de Statistique Canada. Voir : www.geodepot.statcan.ca/Diss/Highlights/Highlights_f.cfm.

Figure 10

Taux d'accroissement des régions métropolitaines de recensement (1996-2001)

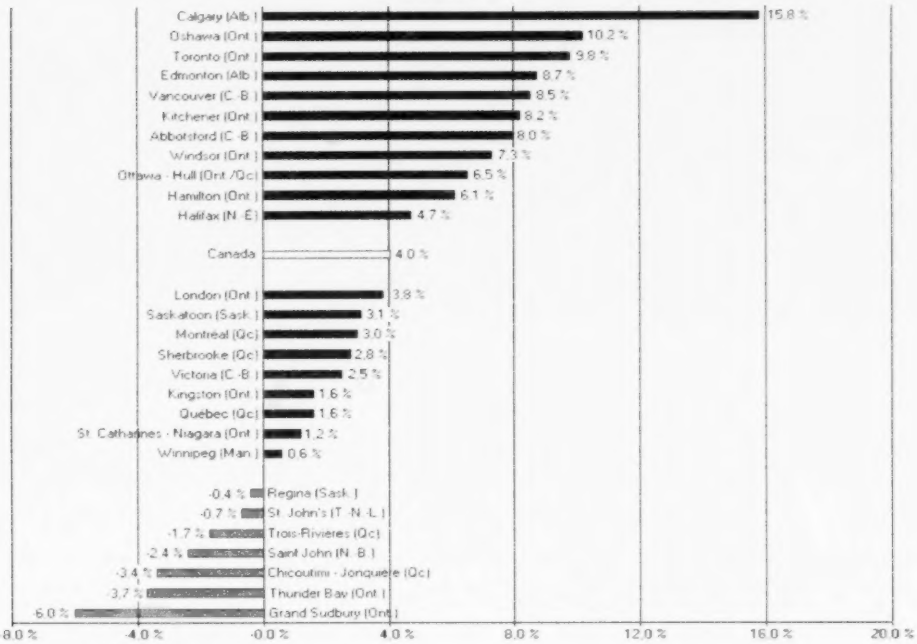

Source : Statistique Canada.

Cependant, dans plusieurs régions métropolitaines, la population dans la ville-centre croît plus lentement que dans les villes environnantes, entraînant ce que l'on appelle l'« effet trou de beigne ». Plus est grande la différence de rythme d'accroissement, plus le phénomène est prononcé. Il est particulièrement marqué dans certaines régions métropolitaines de recensement comme celles de Saskatoon et de Regina.

La croissance dans les collectivités entourant les villes-centres est stimulée par la migration et l'augmentation naturelle attribuables aux nombreuses jeunes familles qui choisissent de vivre et d'élever leurs enfants dans les banlieues pour des raisons d'abordabilité et de commodité ainsi que pour des raisons personnelles. Dix-sept des vingt-cinq municipalités qui connaissent la croissance la plus rapide au Canada sont situées autour des régions métropolitaines de recensement.

Les régions rurales et les petites villes, c'est-à-dire les régions situées à l'extérieur des centres urbains ayant une population de 10 000 habitants ou plus, ont enregistré une diminution de population de 0,4 % entre 1996 et 2001. En 2001, 20,3 % des Canadiens vivaient en région rurale ou dans une petite ville, en baisse par rapport à 21,5 % en 1996. La population dans ces agglomérations a baissé dans toutes les provinces sauf l'Ontario, le Manitoba et l'Alberta. Dans ces trois provinces, l'accroissement était attribuable à la proportion de résidents faisant la navette vers des centres urbains, qui avaient donc

déménagé tout juste à l'extérieur des limites urbaines pour vivre dans un environnement plus rural. La population dans les régions rurales où plus de 30 % des résidents faisaient la navette vers des centres urbains a augmenté de 3,7 % entre 1996 et 2001.

Exception faite de quelques régions éloignées, les régions rurales et les petites villes ayant une proportion de navetteurs inférieure à 30 % ont connu une diminution de population causée par la migration. De plus, en raison de leur population vieillissante, leur taux d'accroissement naturel était faible et, dans certains cas, négatif. La population des régions rurales les plus éloignées a augmenté de 1 %, principalement parce que le taux de natalité, surtout chez les Autochtones, était assez élevé pour annuler les effets de la migration.

Pour ce qui est des taux de croissance provinciaux, l'Alberta a enregistré une augmentation marquée depuis le recensement de 1996. C'est la seule province dont le taux de croissance démographique a augmenté, puisqu'il est passé de 5,9 % au recensement de 1996 à 10,3 % au recensement de 2001. De plus, cinq des dix municipalités ayant la plus forte croissance, c'est-à-dire des villes comptant 5 000 habitants ou plus, étaient en Alberta. La croissance en Alberta était attribuable principalement à la migration d'habitants d'autres provinces.

D'autres provinces et territoires ont connu une baisse démographique entre 1996 et 2001, notamment Terre-Neuve et le Labrador avec une baisse de 7 %, le territoire du Yukon avec une chute de 6,8 %, les Territoires du Nord-Ouest en baisse de 5,8 % et la Nouvelle-Écosse avec une diminution de 0,1 %. La baisse dans toutes ces provinces et ces territoires s'explique par la migration. Dans le cas de Terre-Neuve et du Labrador, le faible taux de fécondité a aussi été un facteur.

L'augmentation de population de 4 % que connaît le Canada est bien supérieure à celle d'autres pays industrialisés, dont le taux moyen de croissance est de 1,5 %, mais inférieure au taux moyen de 8,4 % dans les pays en développement. Pour la première fois depuis un siècle, l'accroissement de la population a été plus faible au Canada qu'aux États-Unis, en partie à cause des taux de fécondité très élevés aux États-Unis, principalement chez les citoyens d'origine latino-américaine.

Les défis des municipalités

> *Il faut de la coordination, de la collaboration, une représentation efficace et une volonté de faire autrement dans les régions urbaines du Canada. [...] Sans source d'investissement à long terme dans l'infrastructure, les villes ne peuvent pas vraiment planifier en fonction de la croissance démographique et commerciale prévue, ce qui peut avoir de graves répercussions sur la compétitivité et la santé économique de la région.* (Institut du développement urbain, 9 septembre 2002)

La tendance de plus en plus marquée vers l'urbanisation signalée dans le recensement de 2001 pose à de nombreuses municipalités des défis qu'elles ne sont pas vraiment à même de relever financièrement. Selon de nombreux analystes, il faut de toute urgence réinvestir dans le logement social, les réseaux d'aqueduc, les égouts, les routes et le transport en commun. Au sujet des contraintes financières, la Fédération canadienne des municipalités a déclaré ce qui suit au Comité :

> [l]a croissance du financement municipal est en retard sur celle des gouvernements fédéral et provinciaux/territoriaux. De 1996 à 2001, les recettes fédérales ont augmenté de 38 %, celles des provinces et territoires de 30 % et celles des administrations municipales de seulement 14 %. Les municipalités, qui dépendent déjà trop de l'impôt foncier, sont de plus défavorisées par cette forme d'imposition qui est régressive et ne réagit pas à la croissance économique. Les experts s'entendent pour dire que l'impôt foncier ne convient pas pour financer des services de redistribution comme le logement abordable.

N'ayant pas qualité pour agir en vertu de la Constitution, les municipalités sont mal outillées pour faire face à ces défis. Le délestage de services vers les municipalités, sans transfert correspondant du pouvoir de taxation, signifie qu'on demande aux villes de faire plus avec moins.

Plusieurs solutions ont été proposées. Par exemple, les municipalités pourraient modifier la structure de leur impôt foncier afin de mieux refléter les coûts, ou alors recourir davantage aux frais d'utilisation. À l'heure actuelle, les villes taxent trop lourdement les propriétés immobilières commerciales par rapport aux propriétés résidentielles, les propriétés du centre-ville par rapport à celles des banlieues et les logements locatifs par rapport aux immeubles résidentiels occupés par le propriétaire. D'autres suggestions visaient l'accroissement de l'accès à divers fonds, notamment les subventions, le pouvoir d'imposition et les transferts de recettes (particulièrement la taxe d'accise fédérale de 10 cents par litre d'essence) provenant de paliers supérieurs de gouvernements.

Protéger notre environnement

> *Si l'on regarde les faits, il est clair que la population canadienne peut réduire les émissions de gaz à effet de serre, rendre l'air plus respirable, réduire les coûts des soins de santé et rendre les habitations plus confortables tout en développant de nouvelles économies et en stimulant de nouvelles richesses.* (Sierra Club du Canada, 7 mai 2002)

Lors du Sommet mondial sur le développement durable tenu à Johannesburg en septembre 2002, le premier ministre Jean Chrétien a annoncé l'intention du Canada de ratifier le Protocole de Kyoto avant la fin de 2002. Le premier ministre a confirmé cet engagement dans un discours qu'il a prononcé le 4 novembre 2002 : « Je ne prétends pas qu'il sera facile d'atteindre nos objectifs en matière de changement climatique. Ce ne sera

pas facile. Nous avons dix ans pour respecter nos obligations aux termes du Protocole. Mais nous pouvons progresser ensemble »[28].

La réalisation des engagements pris en vertu du Protocole de Kyoto risque d'avoir des répercussions dans divers secteurs. Sur le plan de l'économie, les données montrent qu'une forte croissance économique entraîne l'augmentation des émissions de gaz à effet de serre, du moins avec les technologies et les sources d'énergie actuelles. De plus, sur le plan du logement, les habitations plus anciennes ont tendance à être moins efficaces sur le plan énergétique que les maisons modernes; la mise à niveau des habitations et l'augmentation du parc immobilier pourraient donc aider à réduire les émissions de gaz à effet de serre au Canada. Parallèlement, la prise de mesures pour réduire la congestion de la circulation, l'expansion tentaculaire des villes ainsi que la détérioration des routes, des voies ferrées, des aqueducs et des égouts pourrait aider le Canada à respecter ses engagements en vertu du Protocole de Kyoto.

La majorité des Canadiens semble appuyer la volonté du Canada de réduire ses émissions de gaz à effet de serre pour les ramener, entre 2008 et 2012, à 6 % de moins que les niveaux de 1990, mais nombre de groupes et de particuliers craignent que l'on nuise ainsi à la compétitivité des entreprises canadiennes et que l'on cause un ralentissement économique ainsi que d'importantes pertes d'emplois, particulièrement dans les secteurs pétrolier et gazifière. Certains témoins ont suggéré que le gouvernement fédéral publie un plan plus détaillé et consulte davantage les Canadiens avant de ratifier l'entente. Il faut une plus grande certitude, laquelle serait réalisable grâce à la collaboration des parties visées dans le but de conclure des ententes sectorielles.

Les partisans du Protocole, pour leur part, jugent que la ratification poussera les entreprises canadiennes à utiliser plus efficacement les ressources existantes et à développer ou à adopter des techniques nouvelles plus écologiques. Ils estiment en outre que le réchauffement climatique impose peut-être déjà des coûts à la société canadienne en raison des catastrophes naturelles qu'il cause. À leurs yeux, la ratification constitue la première étape afin d'endiguer l'accroissement des gaz à effet de serre. Comme l'ont signalé au Comité les représentants de la David Suzuki Foundation :

> [l]es changements climatiques menacent le bien-être économique et social de tous les Canadiens ainsi que les perspectives de durabilité pour les générations futures. Toutefois, il existe des solutions et elles sont réalisables. Si les budgets et les priorités de financement sont établis de façon à promouvoir l'énergie renouvelable viable et le rendement énergétique, nous pouvons faire en sorte que le Canada fasse sa part pour freiner les changements climatiques.

Le gouvernement fédéral, pour sa part, a déclaré que le plan qu'il adoptera en vertu du Protocole répartira le coût des mesures également à travers le pays et entre les

---

[28] Discours du premier ministre Jean Chrétien à l'occasion du Dîner Feuille d'érable de St. John's. Voir : www.pm.gc.ca/default.asp?Language=F&Page=newsroom&Sub=Speeches.

secteurs de l'économie. Au niveau individuel par exemple, des programmes qui encouragent les particuliers et les sociétés à rénover habitations et immeubles et à utiliser davantage le transport en commun aideront à réduire les émissions. Du côté de l'entreprise privée, le gouvernement fédéral pourrait mettre en œuvre des mesures qui encourageront les entreprises à utiliser les techniques les plus récentes et les plus éconergétiques. Il pourrait, par exemple, élargir la catégorie 43.1 autorisant des entreprises à déduire plus rapidement certains actifs écologiques. En outre, une « réglementation intelligente » permettrait d'encourager le haut rendement énergétique et d'aider l'industrie en achetant une portion des permis nécessaires pour que le Canada atteigne son objectif.

La création de dix nouveaux parcs et de cinq nouvelles aires marines de conservation au cours des cinq prochaines années qu'a annoncée récemment le gouvernement fédéral témoigne aussi de la valeur qu'accordent les Canadiens à l'environnement. Cette promesse va au-delà des recommandations de groupes comme la Fédération canadienne de la nature qui a recommandé la création de huit parcs et de quatre aires marines de conservation. Ces dix nouveaux parcs élargiront de près de 50 % le réseau des parcs du Canada, puisque la superficie totale atteindra presque la taille de Terre-Neuve et du Labrador. On n'a pas encore dévoilé le coût de ce projet, mais la Fédération canadienne de la nature avait évalué à environ 165 millions de dollars sur cinq ans le coût de sa proposition plus modeste[29].

---

[29] Parcs Canada, 3 octobre 2002. « Le gouvernement du Canada annonce un plan d'action en vue de préserver le patrimoine naturel du Canada », 3 octobre 2002.
Voir : www.parcscanada.gc.ca/apps/newsreleases/release_f.asp?id=636&andor=nr.

CHAPITRE TROIS — PRIORITÉ : PROSPÉRITÉ ET CROISSANCE

> *L'Association canadienne des professionnels de la vente estime que le budget fédéral pour l'exercice 2002-2003 sera le document financier le plus important présenté au cours des dernières années. Il faudrait vraisemblablement y accorder autant de poids qu'aux budgets ayant mis en œuvre des mesures pour rétablir l'intégrité financière du Canada. Le maintien de cette intégrité au cours des exercices à venir devrait constituer l'objectif central du prochain budget.* (Association canadienne des professionnels de la vente, 9 septembre 2002)

Comme nous l'avons indiqué dans l'introduction, la prospérité économique — sans oublier les avantages qu'elle comporte pour tous les Canadiens — est une question que ces derniers ont été invités à commenter durant les discussions et consultations prébudgétaires du Comité. Certaines conditions doivent être réunies pour que le Canada continue à jouir de la prospérité économique, et les témoins entendus en ont cerné un grand nombre : veiller à ce que le budget, à tout le moins, ne se solde pas par un déficit; poursuivre les efforts pour réduire notre dette; s'assurer d'avoir une réserve pour éventualités adéquate et une mesure de prudence économique; accorder des réductions d'impôt pour stimuler la croissance et la prospérité; et réaffecter les dépenses existantes pour satisfaire aux nouveaux besoins en matière de dépenses.

Garder le cap

> *Nous avons hypothéqué l'avenir des générations futures et, à moins que nous adoptions et mettions en œuvre des mesures raisonnables à court et moyen terme, nos actions passées amoindriront la qualité de vie de nos enfants et petits-enfants. La prospérité de notre nation s'en ressentira aussi.* (Association canadienne de l'imprimerie, 31 août 2002)

Lors de son témoignage, en octobre 2002, le ministre des Finances John Manley nous a informés que le Canada continue à connaître une croissance économique forte et qu'il se classera à l'avenir en tête des pays du G-7. Il s'agit là d'une réalisation remarquable vu l'incertitude mondiale, la croissance plus faible que prévu dans certains pays — notamment aux États-Unis — et l'incertitude entourant les problèmes de gouvernance d'entreprises et une éventuelle guerre avec l'Iraq.

Une croissance économique forte a été profitable non seulement sur le plan de l'amélioration de l'emploi et de l'augmentation des revenus des Canadiens, mais aussi en ce qui concerne la situation financière du gouvernement fédéral. Depuis 1995-1996, le ratio de la dette nette au PIB au Canada est tombé de près de 71 % à 49,1 %. Selon les comptes nationaux, une méthode comptable qui permet de faire des comparaisons entre les pays, en 2001, le ratio de la dette nette au PIB du Canada était inférieur à la moyenne

du G-7 pour la première fois depuis 1985. La réduction du ratio de la dette nette au PIB a été presque entièrement attribuable à la croissance économique, mais des excédents budgétaires totalisant 46,7 milliards de dollars depuis 1997-1998 y ont également contribué. D'après la *Mise à jour économique et financière 2002* du gouvernement fédéral, la tendance à un ratio de la dette nette au PIB plus bas se maintiendra vraisemblablement, et il se pourrait même qu'il se situe en deçà de la moyenne de 40 % établie pour le G-7, même si le gouvernement ne parvient qu'à équilibrer son budget (c'est-à-dire s'il utilise pleinement la marge de prudence économique et la réserve pour éventualités), comme le montre la figure 11. Le Comité appuie les efforts qui pourraient mener à de nouvelles diminutions du ratio de la dette nette au PIB pour ramener celui-ci à 30 % d'ici 2011, de manière à pouvoir faire face aux exigences associées à l'arrivée à la retraite de la génération du baby-boom. Les économies qui en découleraient au titre des paiements d'intérêt pourraient servir à financer les programmes et services que souhaitent les Canadiens.

Figure 11 : Ratio de la dette nette au PIB selon deux scénarios différents

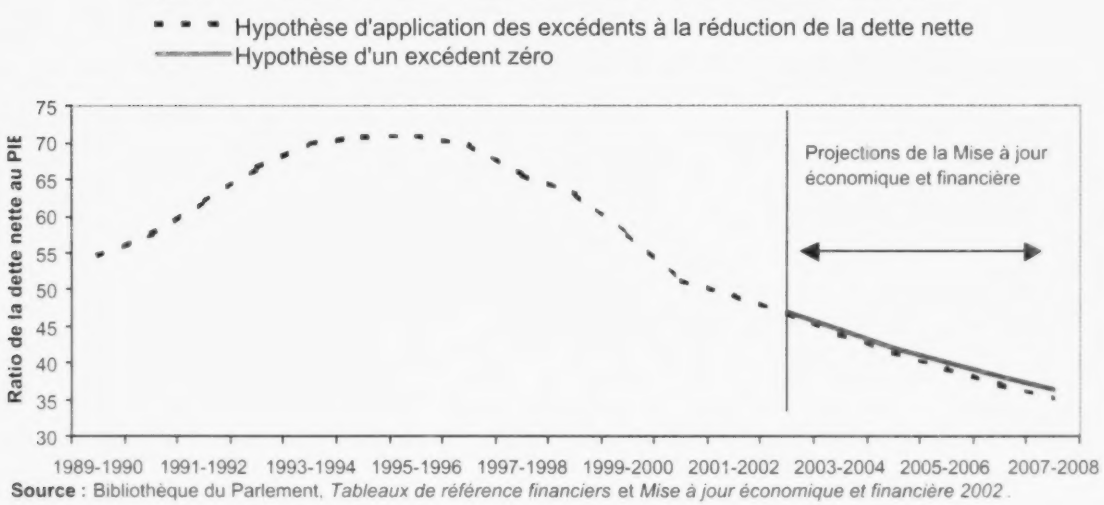

Source : Bibliothèque du Parlement, *Tableaux de référence financiers* et *Mise à jour économique et financière 2002*.

Le Comité constate toutefois que la *réduction* de la dette nette n'équivaut pas à son *remboursement*. Ce sont deux concepts distincts, comme la vérificatrice générale le faisait observer récemment dans le cadre de son examen des états financiers du gouvernement fédéral : « L'excédent de l'exercice NE sert PAS automatiquement à rembourser la dette. Il n'y a ni loi ou règle comptable qui l'imposent. L'excédent du présent exercice a été appliqué dans plusieurs secteurs, dont la réduction de la dette. Une partie de cet excédent a été utilisée, par exemple, pour financer des augmentations des actifs financiers, tels que les prêts, placements et avances[30] ». Cela dit, une partie des

[30] « Observations de la vérificatrice générale sur les états financiers du gouvernement du Canada de l'exercice clos le 31 mars 2002 », p. 1.41.
Voir : www.oag-bvg.gc.ca/domino/autres.nsf/html/99pac_f.html/$file/2002agobs_f.pdf

excédents a servi à rembourser la dette contractée par le gouvernement sur les marchés, qui correspond davantage à une hypothèque ou à un prêt, et a permis au gouvernement d'économiser des frais d'intérêts. La figure 12 montre l'évolution de ces deux concepts de dette.

Figure 12 : Dette nette, dette contractée sur les marchés et excédent

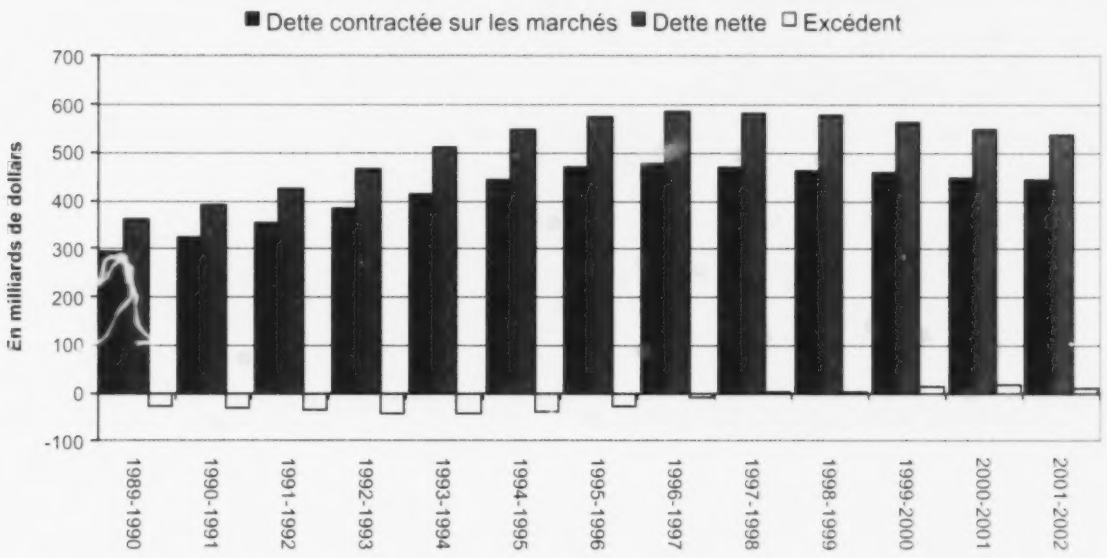

Source : Bibliothèque du Parlement et *Tableaux de référence financiers* 2002.

De nombreux témoins, y compris la Canadian Federation for Promoting Family Values et l'Institut canadien des comptables agréés, ont dit au Comité qu'il fallait se montrer prudents pour ne pas se trouver de nouveau en situation de déficit. De plus, M. David Laidler nous a indiqué que la crédibilité de la politique monétaire du Canada « a été considérablement accrue depuis 1995 par des politiques financières qui ont réduit tant la dette publique, surtout au niveau fédéral, que l'endettement du Canada à l'étranger. » Un budget équilibré, sinon un excédent, demeure une priorité pour les Canadiens.

Planification budgétaire, réserve pour éventualités, prudence économique et que faire de l'excédent

> *Définir les domaines ayant besoin d'une injection de fonds publics, veiller à ce qu'il en découle des retombées économiques répondant à divers objectifs gouvernementaux et former des partenariats avec d'autres organisations des secteurs public, privé et sans but lucratif sont autant de caractéristiques d'une stratégie qui vise à dépenser à bon escient l'argent durement gagné par les contribuables.* (Canadian Library Association, 9 septembre 2002)

Les témoins ont bien accueilli les efforts déployés par le gouvernement fédéral pour éviter les déficits budgétaires et enregistrer des excédents, quoique certains aient dit qu'il lui est souvent arrivé de sous-estimer la taille de l'excédent budgétaire. Il a constamment pu dépasser ses prévisions d'excédents, comme le montre la figure 13.

Figure 13 : Solde budgétaire fédéral : Solde visé versus solde réel (selon les Comptes publics)

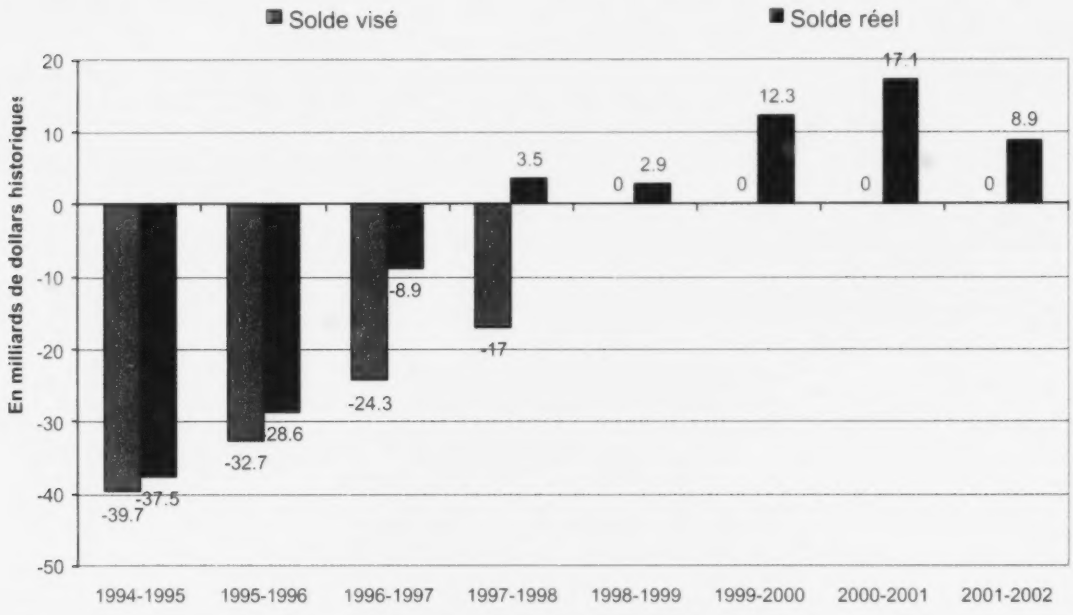

Source : Bibliothèque du Parlement et ministère des Finances. Il convient de signaler que les excédents «zéro» pour 1998-1999 à 2001-2002 reposent sur l'hypothèse d'une pleine utilisation de la marge de prudence économique et de la réserve pour éventualités.

Plusieurs raisons expliquent ces déficits plus faibles et ces excédents plus élevés que prévu :

- Une forte augmentation des recettes attribuable à une économie prospère aux États-Unis tout au long de la deuxième moitié des années 1990 et à une forte croissance intérieure depuis 1997, ainsi qu'à l'influence de la « dérive fiscale » jusqu'à ce que l'indexation soit ré-introduit dans le budget 2000[31];

- Des compressions des dépenses garantes de futures économies, le transfert de certaines responsabilités en matière de dépenses et l'opposition à toute demande de rétablissement des dépenses aux niveaux antérieurs;

---

31 Entre 1986 et le budget 2000, les seuils de revenu étaient indexés à un taux d'inflation supérieur à 3 %. Étant donné que l'inflation est demeurée inférieure à ce taux pour la plupart des années 1990, de nombreux Canadiens se sont retrouvés dans des tranches d'imposition plus élevées même si, en chiffres absolus rajustés en fonction de l'inflation, leur revenu n'avait pas augmenté.

- La baisse des frais d'intérêt de la dette en raison de taux d'intérêt et de paiements moins élevés;

- Un processus budgétaire conçu pour produire des estimations suffisamment prudentes pour que les objectifs visés puissent être atteints dans la plupart des circonstances.

Il y a eu érosion de presque toutes ces conditions si ce n'est, peut-être, du processus budgétaire lui-même. Cela dit, la récente croissance de l'emploi donne à penser que le ralentissement, l'année dernière, de l'augmentation des recettes imputable à la récession aux États-Unis pourrait être de courte durée. En outre, les dépenses de programmes ont augmenté en moyenne de 3,8 % par année depuis que le gouvernement fédéral a commencé à équilibrer son budget en 1997-1998. D'après les prévisions contenues dans la *Mise à jour économique et financière 2002*, les dépenses de programmes fédérales vont passer de 126,7 milliards de dollars en 2001-2002 à 163,6 milliards de dollars en 2007-2008.

Le ministre des Finances John Manley a dit clairement qu'il ne s'exposera pas à un nouveau déficit budgétaire. Les dépenses de programmes du gouvernement fédéral représentent actuellement 11,6 % du PIB, soit le niveau le plus bas depuis la guerre; selon les projections, ce taux devrait diminuer à 11,1 % en 2007-2008, ce qui veut dire que les dépenses de programmes augmenteraient à un rythme légèrement plus lent que l'économie dans son ensemble.

En ce qui concerne les taux d'intérêt, même si le taux d'intérêt repère de la Banque du Canada a augmenté de 75 points de pourcentage depuis le printemps 2002 pour atteindre 2,75 %, il est presque à son plus bas niveau historique — tout comme les taux d'intérêt en général. Étant donné l'incertitude qui continue à entourer l'économie américaine, il est peu probable que les taux augmentent considérablement à court ou moyen terme.

De plus, le processus budgétaire demeure essentiellement inchangé : le gouvernement fédéral continue à se montrer conservateur dans ses prévisions en utilisant la moyenne des prévisions du secteur privé et en ajoutant une mesure de prudence économique pour les circonstances économiques imprévues et une réserve pour éventualités au cas où il lui faudrait faire face à des dépenses urgentes.

Dans la foulée des attentats terroristes du 11 septembre 2001, le gouvernement fédéral, dans son budget 2001, a abandonné complètement la prudence économique et ramené à 1,5 milliard de dollars la réserve pour éventualités. Dans le contexte de l'après-11 septembre, ces hypothèses conservatrices étaient justifiées, comme le gouvernement l'a fait observer dans son budget 2001 : « Le montant de la réserve pour éventualités et celui de la mesure de prudence économique prévus dans le présent budget sont moins élevés que ceux des budgets précédents. Auparavant, la réserve pour

éventualités était fixée à 3 milliards de dollars par année, et un montant additionnel tenait lieu de mesure de prudence économique. Ces montants avaient été inclus principalement pour couvrir les risques découlant de situations imprévues, telles que celles présentes aujourd'hui[32] ».

Lors de sa comparution devant le Comité en octobre 2002, le ministre des Finances a annoncé que la réserve pour éventualités serait de nouveau portée à 3 milliards de dollars et qu'une somme serait de nouveau réservée au titre de la prudence économique afin d'éviter tout déficit budgétaire. Il a également réaffirmé l'engagement du gouvernement fédéral de consacrer tous les excédents non utilisés — y compris la somme réservée au titre de la prudence économique et la réserve pour éventualités — à la réduction de la dette. Dans une telle éventualité, le Comité croit que le gouvernement devrait s'assurer que ces fonds servent à réduire la dette réelle contractée sur les marchés.

Les témoins ont applaudi l'annonce faite par le ministre des Finances d'une augmentation de la réserve pour éventualités et d'un retour à la prudence économique. Ils ont aussi fait part au Comité de leurs nombreuses vues sur l'affectation de tout excédent budgétaire. Certains ont proposé de consacrer les fonds excédentaires aux programmes sociaux — notamment les soins de santé — tandis que d'autres se sont dits en faveur de diverses formes de réduction d'impôt. D'autres encore ont suggéré que la somme totale serve à rembourser la dette contractée par le gouvernement fédéral sur les marchés.

Résultat

> *Le gouvernement doit déterminer les secteurs prioritaires et il doit se restreindre. Nous reconnaissons que les augmentations progressives des dépenses de programmes qui sont dues à la croissance de la population et à l'inflation sont inévitables. Nos objections visent les nouvelles initiatives. Si le gouvernement croit qu'il serait plus utile d'affecter des ressources à un secteur donné, il faudrait qu'il transfère des fonds d'un autre secteur qui n'est plus prioritaire. Pour maintenir une marge de manœuvre financière, il faut de vraies stratégies de contrôle des dépenses qui seront appliquées de manière constante et rigoureuse.* (Metropolitan Halifax Chamber of Commerce, 30 octobre 2002)

Le Comité souscrit à la prudence dont le gouvernement fédéral fait preuve dans sa planification budgétaire et croit que les excédents devraient servir dans la mesure du possible à rembourser la dette contractée sur les marchés. Cela comporte des avantages pour tous les Canadiens. En plus de mettre à l'abri nos enfants, nos petits-enfants et toutes les générations futures, en allégeant le fardeau de notre dette, le Trésor fédéral réalise des économies de frais d'intérêts. Ces économies peuvent servir à mettre l'accent sur les priorités des Canadiens, quelles qu'elles soient.

---

[32] *Budget 2001.*

La compétitivité du régime fiscal est un élément clé de la stratégie du gouvernement fédéral qui souhaite attirer l'investissement et la main-d'œuvre qualifiée, deux des principaux moteurs de la croissance économique. Les réductions d'impôt, sur le revenu des particuliers ou des entreprises, constituent une priorité pour le Comité, parce qu'elles peuvent aussi promouvoir la croissance économique. Par ailleurs, la croissance économique fait en sorte que des fonds peuvent être consacrés à d'autres priorités canadiennes. Comme le gouvernement fédéral le signalait en 2001, et comme plusieurs témoins l'ont signalé au Comité, le plan quinquennal de réduction des impôts annoncé dans le budget 2000 tombait à point nommé puisqu'il a permis de venir en aide aux Canadiens et à l'économie canadienne durant le ralentissement économique de 2001. À notre avis, une nouvelle réduction des taux d'impôt dans le prochain budget pourrait avoir une incidence aussi positive si la stagnation de l'économie américaine commençait à affecter sérieusement l'économie canadienne. Nous croyons qu'à tout le moins les mesures définies dans le plan quinquennal de réduction des impôts doivent être maintenues. C'est la raison pour laquelle le Comité recommande :

RECOMMANDATION 1

Que le gouvernement fédéral maintienne le plan quinquennal de réduction des impôts annoncé dans le budget de février 2000 et la *Mise à jour économique et financière* d'octobre 2000.

Notre compétitivité et notre prospérité économique dépendent aussi beaucoup d'une saine culture de gouvernance d'entreprise. Les scandales qui ont touché de grandes entreprises américaines comme Enron et WorldCom ont non seulement miné la confiance dans les états financiers et la culture des grandes sociétés, mais aussi eu des effets délétères sur les marchés financiers et l'ensemble de l'économie. Comme l'a fait remarquer le porte-parole de la Corporation canadienne des retraités intéressés quand il a comparu devant le Comité, « seule une économie où l'on respecte des principes élevés d'honnêteté, d'équité et de justice, outre les impératifs d'efficacité et d'efficience, peut être garante d'une qualité de vie élevée pour tous ». Le Canada n'a pas encore eu à composer avec des scandales analogues à ceux qui se sont produits aux États-Unis, mais le Comité estime néanmoins urgent que le gouvernement revoie la gouvernance des sociétés et les questions connexes et il note que plusieurs mesures en ce sens sont déjà en cours[33].

Le Comité comprend également qu'il est nécessaire de limiter les augmentations de dépenses pour satisfaire aux besoins des programmes existants. Nous croyons cependant que le gouvernement fédéral devrait plafonner les augmentations annuelles moyennes des dépenses de programmes à 3 % ou moins, ce qui équivaut à la somme de la croissance démographique (environ 1 % par année) et de l'inflation (à peu près 2 % par

---

[33] Voir, par exemple, le rapport de novembre 2002 du représentant spécial du ministre des Finances en matière de réglementation des valeurs mobilières, Harold MacKay, et les audiences publiques du Comité sénatorial permanent des banques et du commerce.

année). Nous constatons également que la moyenne des prévisions du secteur privé à l'égard des dépenses de programmes indiquée dans la *Mise à jour économique et financière 2002* se rapproche raisonnablement de cet objectif : entre 2002-2003 et 2007-2008, les dépenses du gouvernement devraient augmenter à un rythme annuel moyen d'environ 3,9 %.

Les objectifs de dépenses sont essentiellement des instruments de « discipline » qui forcent le gouvernement à examiner de près toute nouvelle proposition de dépenses. Le Comité croit qu'il lui faudrait renoncer à toute nouvelle dépense qui irait à l'encontre d'un budget équilibré ou la reporter. S'il jugeait quand même nécessaire de l'engager, il devrait entreprendre un examen des programmes et procéder à une réaffectation des dépenses. Nous croyons que c'est la bonne façon de faire et que les fonds de la réserve pour éventualités ne devraient être dépensés que dans des circonstances extraordinaires.

La budgétisation suppose l'établissement de priorités. Les priorités doivent être établies dans un contexte où l'accent porte constamment sur l'évitement d'un déficit budgétaire, un plan d'action visant à réduire notre dette, une réserve pour éventualités et une prudence économique convenables, des réductions de l'impôt sur le revenu des particuliers et des sociétés pour stimuler l'économie et un examen des dépenses existantes pour cerner les secteurs où il serait possible de les réaffecter en fonction de priorités plus élevées cadrant avec les vues des Canadiens, qu'il s'agisse d'une nouvelle réduction de la dette, de réductions d'impôt ou d'une augmentation des dépenses. Une discipline s'impose dans tous ces secteurs pour préserver la future prospérité économique de notre pays et la qualité de vie de ses citoyens. C'est pourquoi le Comité recommande :

RECOMMANDATION 2

Que le gouvernement fédéral continue à mettre l'accent sur un budget équilibré et qu'il applique tout excédent au remboursement de la dette qu'il a contractée sur les marchés. Il lui faudrait déterminer dans quelle mesure les économies résultant d'une diminution des frais d'intérêts devraient être consacrées à des programmes existants ou nouveaux considérés comme prioritaires pour les Canadiens. En outre, le gouvernement devrait entreprendre un examen des dépenses fédérales en vue d'exercer une surveillance continue sur les activités d'une importance prioritaire pour les Canadiens afin que les dépenses soient réaffectées convenablement. Enfin, les augmentations de dépenses devraient être plafonnées en fonction des taux d'inflation et de croissance démographique.

CHAPITRE QUATRE — PRIORITÉ : MODIFICATIONS FISCALES

> *Pour inciter les entreprises et les particuliers à contribuer à la compétitivité de notre nation au niveau mondial, le gouvernement fédéral doit éliminer l'effet dissuasif provoqué par des impôts inefficaces et excessifs. Des perspectives économiques meilleures que prévu devraient offrir au gouvernement le stimulus financier et la capacité de réagir de manière efficace.* (Association minière du Canada, 9 septembre 2002)

La fiscalité est essentiellement un mécanisme par lequel les gouvernements tirent des recettes qu'ils peuvent ensuite utiliser pour fournir divers produits et services publics. Elle représente également un outil de politique publique important. Par exemple, la structure du régime fiscal peut contribuer à créer une société plus égalitaire en imposant les particuliers suivant leur capacité de payer afin que ceux qui *en ont* plus *paient* davantage. Au Canada, ce principe est intégré au régime d'impôt sur le revenu des particuliers au moyen de quatre différentes tranches d'imposition assorties d'un taux marginal d'imposition progressif, lequel est également indexé au taux d'inflation. En 2002, les taux d'imposition du revenu des particuliers sont :

- 16 % pour la première tranche de 31 676 $ de revenu;
- 22 % pour la tranche de revenu comprise entre 31 677 $ et 63 353 $;
- 26 % pour la tranche de revenu comprise entre 63 354 $ et 102 999 $; et
- 29 % pour le revenu de 103 000 $ et plus.

Il est également possible de structurer un régime fiscal de manière à encourager ou à décourager certains comportements. Prenons, à titre d'exemple, l'imposition des soi-disant « produits du péché » comme le tabac et l'alcool. Un peu plus tôt cette année, la taxe sur les produits du tabac a augmenté de 2 $ la cartouche au Québec, de 1,60 $ en Ontario et de 1,50 $ dans le reste du pays, augmentation que l'on a voulu justifier en disant qu'elle dissuaderait les gens de fumer tout en augmentant les recettes fiscales annuelles de 440 millions de dollars[34]. Au cours des audiences, le ministère des Finances a indiqué au Comité qu'on peut s'attendre à ce qu'une augmentation de 1 % du prix du tabac se

---

[34] Les taxes élevées sur ce genre de produits sont un élément de la politique publique, certes, mais il est également vrai que la consommation de ces soi-disant « produits du péché » a tendance à manquer « d'élasticité », pour employer un terme d'économiste. En effet, la consommation ne varie pas proportionnellement aux fluctuations des prix (p. ex., une augmentation de 1 % des prix du tabac entraînerait, croit-on généralement, une baisse de 0,4 % à 0,7 % seulement de la consommation) et ces produits sont d'excellentes sources de recettes en échange souvent de répercussions politiques négatives minimes.

traduise par une baisse de la consommation de 0,4 % à 0,7 % chez les adultes et de 1,4 % chez les jeunes[35].

Le Comité a entendu diverses propositions faites par des groupes et des particuliers en vue de modifier la *Loi de l'impôt sur le revenu*. Chacune de ces propositions semblait satisfaire aux objectifs du Comité, soit améliorer la prospérité économique ou la qualité de vie des Canadiens. Tout en étant sensibles aux efforts déployés par les témoins en vue de préparer des propositions correspondant à nos objectifs, nous devons éviter de rendre encore plus complexe un code des impôts déjà compliqué. Comme l'a indiqué au Comité l'Institut C.D. Howe :

> Les Canadiens, [...] après avoir péniblement rempli leur déclaration de revenu la semaine dernière, savent que le gouvernement continue de s'accaparer d'une grande part de leurs chèques de paie. Un régime fiscal gonflé, des taux d'imposition élevés et des préférences ciblées bloquent toute tentative d'amélioration du niveau de vie des Canadiens. Il faut aller de l'avant avec le reste des modifications fiscales proposées si nous voulons renverser le glissement de notre niveau de vie par rapport à celui des autres économies croissantes, y compris celle des États-Unis.

En décidant de recommander ou non de modifier la politique fiscale, le Comité doit également songer à l'incidence éventuelle de la recommandation sur les recettes. Alors que beaucoup de témoins ont étayé leurs propositions d'arguments indiquant qu'elles auraient peu d'incidence, voire aucune sur les recettes gouvernementales à long terme[36], nous gardons également à l'esprit notre recommandation de longue date — et le désir exprimé par plusieurs groupes et particuliers — que le gouvernement évite les déficits, réduise la dette nationale et garantisse l'intégrité de nos programmes sociaux.

Comme nous l'avons indiqué plus haut, créer un déficit budgétaire maintenant en vue d'accorder une réduction d'impôt *susceptible* de générer des recettes additionnelles — ou de générer des recettes dont le montant est inconnu — à l'avenir n'est pas une option. Le Comité s'inquiète également du fait que les analyses d'impact de certaines propositions étaient de nature « statique » : une légère modification fiscale dans une partie de la *Loi de l'impôt sur le revenu* pourrait, en soi, avoir une incidence relativement minime sur les recettes, mais il est possible que cette même modification fiscale — conjuguée à d'autres propositions — ait une incidence beaucoup plus importante et des répercussions inattendues.

Par conséquent, le Comité doit faire un choix judicieux en examinant les modifications qui devraient être apportées à la politique fiscale, et recommander celles qui

---

35 Témoignage de Brian Willis, chef principal, Loi sur l'accise, Division de la taxe de vente, Direction de la politique de l'impôt, ministère des Finances, devant le Comité permanent des finances de la Chambre des communes, 11 avril 2002. Voir : www.parl.gc.ca/InfoComDoc/37/1/FINA/Meetings/Evidence/FINAEV86-F.HTM

36 Certains témoins ont suggéré que les modifications à la *Loi de l'impôt sur le revenu* qu'ils proposaient pourraient en réalité générer plus de recettes en stimulant l'activité économique.

non seulement offrent le plus d'avantages sur le plan de la prospérité économique, mais qui sont cohérentes avec notre engagement d'au moins respecter l'équilibre budgétaire. Nous avons examiné toutes les propositions des témoins, même si elles ne se retrouvent pas dans nos recommandations. À la fin, nos recommandations reflètent le conseil de l'Institut C.D. Howe, qui a indiqué que même s'il est nécessaire de modifier en profondeur le code des impôts, nous devons d'abord nous concentrer sur la réduction de l'impôt des sociétés et recommander des politiques qui encouragent les citoyens à économiser en vue de leur retraite.

Impôt sur le revenu des particuliers

> *[...] nos taux d'imposition marginaux sur les facteurs mobiles — physiques, financiers et humains — doivent être compétitifs par rapport à ceux qui sont en vigueur au sud de la frontière. Dans le budget de 2000 et dans l'énoncé économique de 2000, nous avons réalisé d'importants progrès, mais il est encore vrai que le taux d'imposition marginal le plus élevé, en additionnant les impôts fédéraux et provinciaux, dans le cas de l'impôt personnel sur le revenu, est encore trop élevé par rapport au taux en vigueur aux États-Unis. Des taux d'imposition marginaux élevés sont l'un des facteurs qui peuvent alimenter l'exode des cerveaux.* (Thomas J. Courchene, 30 avril 2002)

Même si la taxe sur les produits et services représente un pourcentage de plus en plus élevé des recettes du gouvernement fédéral (14 % en 2001-2002), l'impôt sur le revenu des particuliers continue de générer presque la moitié de ces recettes (48,3 % en 2001-2002). Selon certains témoins, une réduction des taux d'imposition du revenu pourrait aider le Canada à garder certains de ses travailleurs les plus qualifiés ou les inciter à revenir et ainsi améliorer la productivité et la prospérité économique du pays.

L'impression générale était que le Canada ne peut se permettre de laisser ses taux d'imposition du revenu s'écarter trop de ceux en vigueur aux États-Unis. Le Toronto Board of Trade, par exemple, a dit au Comité « qu'il n'est pas nécessaire d'être en première place, pour ce qui est du régime fiscal, mais il faut au moins être concurrentiel. Mais ce qui attire l'investissement chez nous, ce n'est pas nécessairement un régime ou un autre ».

Le Conseil du patronat du Québec a dit au Comité que le Canada devrait graduellement harmoniser ses taux d'imposition du revenu des particuliers à la moyenne des pays du G-7, en ciblant plus particulièrement le taux d'imposition marginal le plus élevé puisqu'il touche les travailleurs les plus qualifiés ou les plus mobiles. Le Comité estime que le gouvernement fédéral devrait accorder une attention particulière à sa compétitivité fiscale avec les États-Unis où le taux marginal maximum commence à 307 050 $US pour les contribuables mariés qui font une déclaration de revenu conjointe et les contribuables célibataires, et à 153 525 $US pour ces mêmes contribuables mariés s'ils font une déclaration indépendante. L'Association canadienne des professionnels de la vente a recommandé que le gouvernement fédéral réduise le taux marginal le plus élevé en le faisant passer de 29 % à 27 %. Enfin, selon les résultats des sondages menés par la

Fédération canadienne de l'entreprise indépendante auprès de ses membres, ces derniers placent toujours la réduction de l'impôt sur le revenu des particuliers en tête de liste des priorités fiscales du fédéral[37].

Cela étant dit, invités à choisir la modification qui leur tenait le plus à cœur concernant la politique fiscale, la plupart des témoins ont mentionné d'autres priorités. D'aucuns ont indiqué que même si le Canada n'est peut-être pas en mesure de rivaliser avec les États-Unis sur le plan de l'impôt sur le revenu des particuliers, il pourrait être plus concurrentiel pour ce qui est de l'impôt des sociétés et du traitement fiscal des charges sociales. Des témoins ont exprimé le sentiment que des taux marginaux d'imposition plus élevés, par rapport aux États-Unis, pourraient être le prix que les contribuables doivent payer pour conserver leurs programmes sociaux et être concurrentiels sous le rapport de l'impôt des sociétés.

Le Comité croit que le gouvernement fédéral doit continuer d'aller de l'avant avec les modifications du régime fiscal qu'il a annoncées, lesquelles devraient être entièrement mises en œuvre d'ici 2004-2005. Nous estimons également que les réductions d'impôt ont généralement pour effet de stimuler l'économie étant donné que les Canadiens disposent de plus de revenu discrétionnaire qu'ils peuvent dépenser sur des biens et services. Qu'à cela ne tienne, comme nous l'avons déjà indiqué, nous estimons également que le budget doit, à tout le moins, être équilibré bien que des excédents soient préférables et que ceux-ci doivent servir à réduire la dette contractée sur les marchés, ce qui permet de réaliser des économies en frais d'intérêts sur la dette.

Cela dit, le Comité hésite, à ce moment-ci, à recommander d'autres réductions au taux d'imposition sur le revenu des particuliers. Toutefois, lorsque notre situation fiscale se sera améliorée et que nous aurons atteint nos objectifs en matière d'éducation permanente et d'amélioration des compétences, de recherche et développement, de soins de santé, d'infrastructure, d'environnement, d'aide aux Canadiens vulnérables et d'autres questions importantes pour les Canadiens, le gouvernement devrait réexaminer la question de la réduction du taux d'imposition sur le revenu des particuliers. Cet examen devrait aussi être entrepris si l'écart augmente entre les taux au Canada et ceux aux États-Unis, car cet écart pourrait poser des difficultés aux employeurs canadiens désireux de recruter et de garder leurs employés. C'est dans cette perspective que le Comité recommande :

RECOMMANDATION 3

Que le gouvernement fédéral étudie la possibilité d'accorder d'autres réductions d'impôt sur le revenu des particuliers pour stimuler l'économie et pour des raisons de compétitivité, sous réserve de la disponibilité des ressources.

---

[37] Fédération canadienne de l'entreprise indépendante, *Small Business Outlook & Priorities for 2002*. Voir : www.cfib.ca/legis/national/5121.pdf.

Impôt des sociétés

> *Les gouvernements doivent reconnaître que leur régime fiscal peut attirer et garder des entreprises aussi facilement qu'il peut entraîner la fuite de capitaux, l'abolition d'emplois et le ralentissement économique.* (Association des banquiers canadiens, 9 septembre 2002)

Au Canada, le taux d'impôt (fédéral) des sociétés en général tombera à 21 % d'ici 2004 pour le secteur des services, par exemple, mais non le secteur manufacturier ou le secteur de la transformation, qui sont déjà taxés au taux inférieur de 21 %. Le secteur des ressources continuera d'être imposé à 28 % parce que, selon le ministère des Finances, il « profite d'un certain nombre de mesures fiscales qui lui sont propres[38] ».

Sans que soient apportées d'autres modifications, le taux d'imposition des sociétés au Canada, y compris l'impôt sur le capital, tombera en deçà de celui des États-Unis d'ici 2003 et sera inférieur de 5points de pourcentage d'ici 2005 comme l'indique la Figure 14.

Figure 14

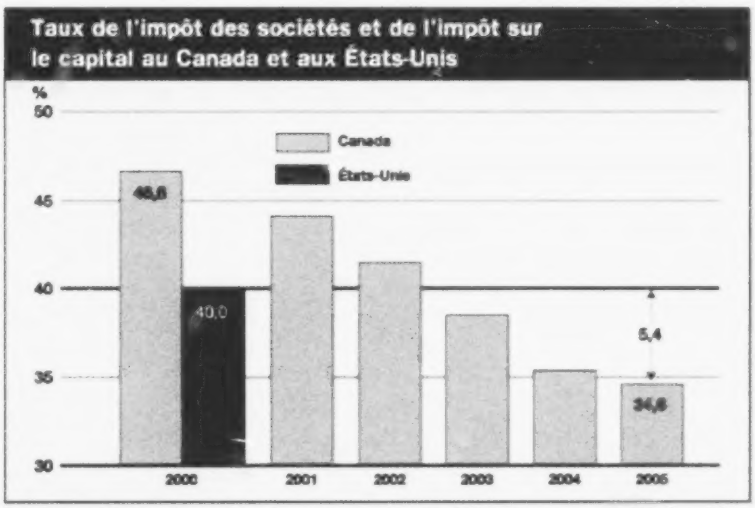

Note – Taux reflétant les changements annoncés jusqu'en décembre 2001. Les taux comprennent l'équivalent de l'impôt sur le capital.

Source : Ministère des Finances, *Budget 2001*, p. 173.

Bon nombre de témoins se sont dits d'accord avec les décisions du gouvernement à cet égard, mais ils ne l'exhortent pas moins à exploiter encore plus l'avantage du Canada, compte tenu surtout que le contrôle qu'exercera fort vraisemblablement le Parti républicain au Sénat et à la Chambre des représentants facilitera l'adoption du programme de réduction d'impôt du président George W. Bush et réduira l'avantage fiscal dont pourrait jouir le Canada.

---

[38] Ministère des Finances, *Budget 2001*, p. 173.

Les données du National Tax Program de l'University of Toronto indiquent qu'une analyse plus globale des taux d'imposition des sociétés — y compris des taux d'amortissement, du traitement des inventaires et d'autres éléments du régime d'imposition des sociétés — démontre que les taux d'imposition des sociétés se rapprocheront beaucoup plus de ceux des États-Unis d'ici 2004 que ce que le ministère des Finances croyait, l'écart étant inférieur à un point de pourcentage[39].

Des témoins du secteur des ressources, dont l'Association canadienne des producteurs de pétrole et l'Institut Canadien des Engrais, ont fait valoir qu'ils devraient être imposés au même taux marginal que le reste du secteur des entreprises pour des raisons de concurrence et de justice. Le Tax Executives Institute, Inc. souscrit à cette position. L'adoption de cette recommandation ferait baisser le taux d'impôt du secteur à 23 % en 2003-2004 et à 21 % en 2004-2005. Ces témoins rejettent les arguments du ministère des Finances selon lesquels le secteur profite d'avantages spéciaux qui réduisent effectivement les recettes provenant de l'impôt sur les sociétés[40]. Par exemple, la disposition sur les frais d'exploration au Canada (FEC) permet aux entreprises de déduire 100 % de leurs frais d'exploration, celle sur les frais d'aménagement au Canada (FAC) leur permet d'en déduire 30 %, et la déduction relative aux ressources les indemnise en partie pour les redevances provinciales, qui ne sont pas déductibles[41].

Quel que soit le bien-fondé de ces arguments, l'industrie de la potasse a dit au Comité qu'elle mérite un traitement spécial parce que, contrairement aux autres entreprises du secteur des ressources, elle ne profite pas des dispositions sur les FEC ou les FAC parce qu'elle n'a presque pas besoin d'explorer ou d'aménager des sources de potasse. En fait, l'industrie profite d'un des corps minéralisés les plus riches au monde avec des réserves confirmées de 100 ans. Ce témoin a demandé au Comité de recommander la déduction intégrale des redevances provinciales pour le secteur de la

---

39 Données fournies au Comité par Jack Mintz, Institut C.D. Howe.

40 Le Comité souligne, toutefois, que le rapport du Comité technique de la fiscalité des entreprises (souvent appelé le rapport Mintz), a conclu que le secteur des ressources profite en effet des FAC, des FEC et de la déduction relative aux ressources : « Cette déduction signifie en fait que les bénéfices tirés de la production minière, pétrolière et gazière sont assujettis à des taux d'imposition fédéraux et provinciaux qui sont inférieurs de 25 % à ceux applicables aux sociétés des autres secteurs (par exemple, un taux combiné d'impôt fédéral et provincial de 44 % est ramené à 33 %). » Cette citation ainsi qu'un débat exhaustif sur la déduction relative aux ressources se trouvent aux pages 5.27-5.30 du rapport. Voir : www.fin.gc.ca/toce/1998/brie_f.html.

41 Le glossaire du ministère des Finances décrit la déduction relative aux ressources comme étant une disposition de « Déduction annuelle à l'intention des producteurs miniers, pétroliers et gaziers. Elle est égale à 25 % des bénéfices annuels tirés des ressources par le contribuable, calculés après déduction des frais d'exploitation et de l'amortissement, mais avant celle des frais d'exploration, des frais d'aménagement, de l'épuisement gagné et des frais d'intérêt. Cette déduction a pour effet de céder aux provinces un « espace fiscal » qui leur permet d'imposer des redevances et des impôts miniers sur la production de ressources naturelles. La non-déductibilité de ces redevances ou impôts, conjuguée à la déduction relative aux ressources, signifie que ces prélèvements provinciaux n'influent pas sur le montant des impôts fédéraux à payer sur les bénéfices ». Voir : www.fin.gc.ca/gloss/gloss-d_f.html#ded_res.

potasse et une réduction du taux marginal de l'impôt des sociétés à l'instar des autres industries n'appartenant pas au secteur des ressources.

D'autres groupes ont soutenu que le gouvernement fédéral devrait accélérer ses réductions d'impôt en abaissant les taux à 21 % l'année prochaine au lieu d'attendre à 2004-2005. Ils ont aussi recommandé que le gouvernement baisse graduellement le taux de l'impôt général des sociétés à 17 % au fur et à mesure que le permettra la situation financière.

Le Comité a également reçu des recommandations au sujet du seuil d'impôt des petites entreprises. Actuellement, le gouvernement fédéral impose un taux marginal de 12 % sur la première tranche de 200 000 $ de revenu des sociétés privées sous contrôle canadien, puis 21 % sur la tranche de revenu comprise entre 200 000 $ et 300 000 $ et 25 % — le taux de l'impôt général des sociétés pour 2002 — pour le revenu supérieur à ce montant. L'Association canadienne de fabricants de produits de quincaillerie et d'articles ménagers, le Canadian Retail Building Supply Council, l'Association canadienne des détaillants en quincaillerie, la Corporation des Associations de détaillants d'automobiles et l'Association canadienne de la construction ont proposé d'augmenter le seuil de 12 % en le portant entre 300 000 $ et 500 000 $.

Des témoins ont avancé des arguments convaincants sur la question de la fiscalité des entreprises. Nous croyons en particulier que le ministère des Finances doit faire preuve de vigilance pour s'assurer que les taux d'imposition des entreprises canadiennes sont au moins concurrentiels avec ceux des États-Unis, voire toujours plus bas. C'est d'autant plus important que nous connaissons les résultats des élections de mi-mandat 2002 aux États-Unis. Nous devons en outre nous assurer que les entrepreneurs continueront d'être intéressés à investir et à faire des affaires au Canada. Les taux d'impôt des entreprises sont un facteur décisionnel à cet égard.

Le Comité comprend également les préoccupations du secteur des ressources, et plus particulièrement celles de l'industrie de la potasse, qui est injustement taxé. Il doit toutefois maintenir un équilibre entre ces préoccupations et celles des environnementalistes, qui font valoir depuis longtemps que les prix tributaires des impôts devraient tenir compte des facteurs extrinsèques du secteur des ressources et, dans le cas de l'industrie de la potasse, de la nécessité de simplifier la *Loi de l'impôt sur le revenu*. Cela étant dit, nous croyons qu'il faut procéder à une révision en profondeur du code et que cette révision doit prendre ces préoccupations, et d'autres, en considération. Dans cette perspective, le Comité recommande :

RECOMMANDATION 4

Que le ministère des Finances fasse rapport annuellement au Parlement au sujet de la compétitivité des taux d'imposition des

entreprises au Canada par rapport à ceux des pays du G7, plus particulièrement à ceux des États-Unis.

Impôt sur le capital

> *L'impôt sur le capital est dommageable à l'économie canadienne. Il décourage les investissements dans l'infrastructure, le matériel et la technologie, qui sont essentiels pour la croissance à long terme et la création d'emplois.* [...] *Les spécialistes, le milieu des affaires et les gouvernements eux-mêmes s'entendent pour dire que l'impôt sur le capital est une mauvaise taxe.* (Association pour l'abolition de l'impôt sur le capital, 5 novembre 2002)

Le Comité a entendu les témoignages d'au moins une vingtaine de groupes et particuliers, notamment l'Association des produits forestiers du Canada, le Fraser Institute, M. Herbert Grubel, la Fédération des contribuables canadiens, l'Institut canadien des compagnies immobilières publiques et privées et la Centrale des caisses de crédit du Canada, qui ont demandé que soit aboli ou réduit l'impôt sur le capital. Ces témoins ont fait remarquer qu'aucun autre grand pays industrialisé ne lève un impôt sur le capital, et ils ont signalé le montant relativement petit qui a été perçu. En 1999, l'année la plus récente pour laquelle il existe des données, l'impôt sur le capital a généré environ 1,5 milliard de dollars pour le gouvernement fédéral comme l'illustre la Figure 15, et environ 3,9 milliards pour les provinces[42]. Sept provinces[43] lèvent un impôt général sur le capital des entreprises, et toutes les provinces lèvent un impôt sur les institutions financières. Les assises de l'impôt provincial sur le capital diffèrent de celles du fédéral et d'une province à l'autre.

---

42 Conference Board du Canada, *The Case Against Capital Taxes*, novembre 2001, p. 6.

43 Nouvelle-Écosse, Nouveau-Brunswick, Québec, Ontario, Manitoba, Saskatchewan et Colombie-Britannique.

Figure 15 : Recettes de l'impôt fédéral sur le capital, 1992 à 1999 (millions de $)

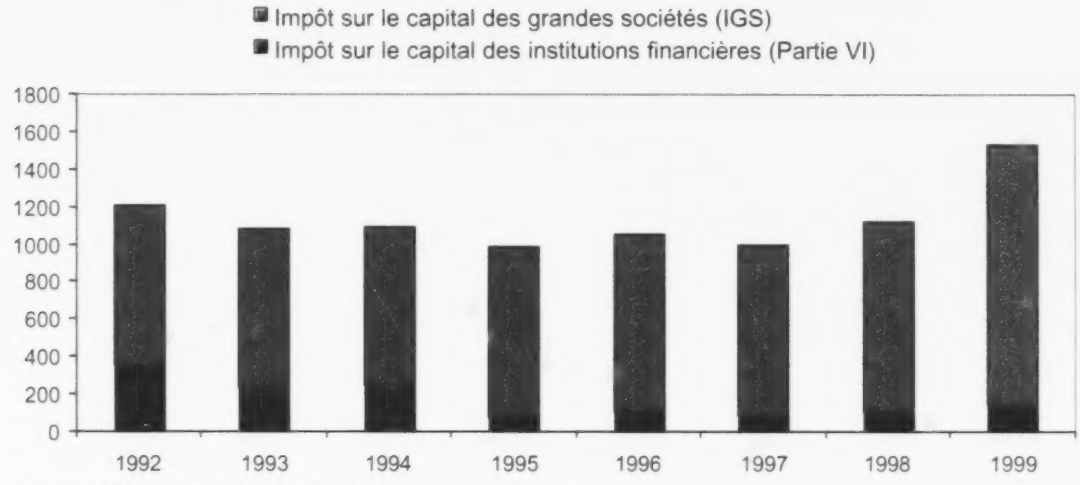

Source : Bibliothèque du Parlement et le Conference Board du Canada.

Le gouvernement fédéral lève deux types d'impôt sur le capital, l'impôt des grandes sociétés (IGS) — applicable à l'excédent sur 10 millions de dollars du capital imposable utilisé au Canada par une entreprise — et l'impôt sur le capital des institutions financières aux termes de la Partie VI. La grande différence entre les deux est que l'IGS englobe les inscriptions au bilan comme les capitaux, les réserves et la dette *plus* la valeur nette aux livres des immobilisations (toutes les immobilisations et les terres utilisées au Canada). Les deux impôts sont réduits du montant de la surtaxe payée par les sociétés. Les assureurs-vie doivent payer une surtaxe additionnelle. Ces taxes sont considérées comme une taxe minimum, plutôt qu'une taxe additionnelle, qui doit être payée peu importe la situation financière de l'entreprise. La surtaxe payable pour les trois années antérieures ou les sept années suivantes peut également être défalquée de la somme assujettie à l'impôt pour l'exercice en cours.

Les recommandations relatives à l'abolition de l'impôt sur le capital sont particulièrement urgentes compte tenu des perspectives économiques incertaines aux États-Unis et des répercussions possibles de cette situation au Canada. Comme l'ont indiqué de nombreux témoins, l'impôt sur le capital est généralement peu sensible aux bénéfices[44]. En cas de ralentissement économique, certaines entreprises pourraient se voir contraintes d'emprunter pour s'acquitter de leurs obligations fiscales, même si elles sont déficitaires.

Ernst & Young a remis au Comité des études illustrant que l'impôt sur le capital nuit de façon disproportionnée à trois des plus importantes industries au Canada, soit

[44] En comptabilité, l'impôt sur le capital est applicable à l'égard de l'avoir plus la dette des actionnaires. Les réserves peuvent fluctuer en fonction des bénéfices (soit, les bénéfices non répartis) mais en règle générale la dette et l'avoir sont à l'abri du cycle économique.

l'industrie minière, pétrolière et gazière; l'industrie manufacturière et l'industrie des services financiers[45]. Les données indiquent que la première a contribué environ 4,5 % au PIB en 1998 et a payé 12,2 % de l'IGS, tandis que la deuxième représente environ 18,7 % du PIB et qu'elle a contribué 26,5 % de l'IGS. L'écart était le plus marqué dans l'industrie des services financiers, qui représente 5,5 % du PIB mais qui a payé 21,3 % de l'IGS en 1998. Ces trois industries sont aussi parmi les plus productives au Canada. Il ne faut pas se surprendre de la corrélation entre la productivité et le fardeau de l'impôt sur le capital étant donné que cet impôt cible délibérément les industries à haute intensité de capital qui ont également tendance à être les plus productives.

La Chambre de commerce de la Saskatchewan a recommandé au Comité « d'abolir l'impôt sur le capital puisqu'il s'agit d'une mesure qui a été introduite en vue d'éliminer le déficit et que le déficit n'existe plus. De plus, l'impôt sur le capital n'a rien à voir avec la capacité de payer; son élimination incitera les entreprises à investir dans des activités à haute intensité de capital, améliorera la productivité et stimulera l'activité économique ». Le Canadian Council of Chief Executives nous a dit que « l'engagement d'abolir l'impôt fédéral sur le capital graduellement au cours des trois prochains exercices serait non seulement rentable dans le contexte fiscal actuel, mais constituerait également la plus importante mesure que pourrait prendre le gouvernement pour stimuler l'innovation, la productivité et la croissance économique ».

Le Comité souscrit aux recommandations concernant l'abolition de l'impôt sur le revenu. Comme nous l'avons déjà mentionné, plusieurs témoins nous ont dit que l'élimination de cette taxe représenterait la modification fiscale la plus importante que nous pourrions recommander qui permettrait au gouvernement de respecter son engagement de réduire la dette, d'équilibrer le budget et d'améliorer les programmes sociaux. Alors que d'aucuns ont suggéré d'éliminer la taxe graduellement sur un certain nombre d'années, nous croyons qu'il faut agir plus rapidement. Par conséquent, le Comité recommande :

RECOMMANDATION 5

Que le gouvernement fédéral abolisse l'impôt sur le capital dans le prochain budget.

Aide fiscale à l'épargne-retraite

Les régimes enregistrés d'épargne-retraite (REER) ne sont pas «un programme pour les biens nantis ». Divers salariés à revenu moyen sont pénalisés : les infirmières, les plombiers, les policiers, les directeurs commerciaux et les administrateurs scolaires. En outre, les REER jouent un rôle crucial pour plus de 2,4 millions de travailleurs indépendants au Canada qui doivent planifier leur propre

---

[45] Ernst & Young. *Who Pays the Capital Tax?* et *Capital Taxes: Penalizing Investment in Canada*, printemps 2002.

retraite sans le luxe d'un régime auquel cotise l'employeur. (Association canadienne de l'immeuble, 9 septembre 2002)

Figure 16 : Le taux d'épargne du Canada, 1972-2001

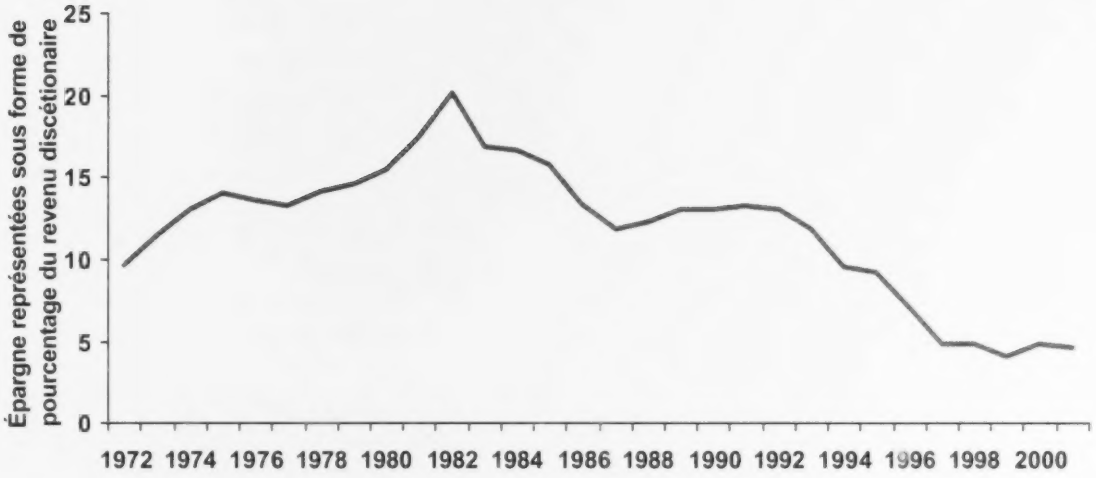

En 2001, comme l'illustre la Figure 16, les Canadiens ont économisé 4,6 % de leur revenu discrétionnaire en moyenne, une baisse par rapport à 9,2 % en 1995, ce qui indique qu'ils n'économisent pas autant pour leur avenir que l'on aurait espéré. Un faible taux d'économie se répercute également sur les taux d'intérêt et les investissements : en règle générale, une augmentation des économies, croit-on, entraîne une diminution des taux d'intérêt, ce qui, en retour, est de nature à inciter les entreprises à investir davantage.

En 2000, le gouvernement fédéral a adopté des mesures en vue d'encourager les Canadiens à économiser en portant le taux d'inclusion des gains en capital — la portion des gains de capitaux qui est taxable — de 75 % à 50 %. Le gouvernement fédéral s'est engagé à hausser le plafond des cotisations à un régime de pension agréé (RPA), le faisant passer à 14 500 $ en 2003, et à en faire autant pour les cotisations à un régime enregistré d'épargne-retraite (REER) en 2004. Par la suite, le plafond passera à 15 500 $ pour les RPA en 2004 et à 15 500 $ pour les REER en 2005, après quoi le montant des cotisations sera indexé au taux d'inflation. En 1996, parmi les mesures prises en vue d'éliminer le déficit, le gouvernement à réduit de 14 500 $ à 13 500 $, ou à 18 % des revenus (la moindre de ces deux éventualités étant prise en compte), le plafond des cotisations qui est demeuré inchangé depuis[46].

Pour la plupart des témoins qui ont abordé cette question — notamment l'Association canadienne des administrateurs de pensions de retraite, la Fédération

[46] Ministère des Finances, *Budget 1995*. Voir : www.fin.gc.ca/budget95/fact/FACT_12f.html.

canadienne des enseignantes et des enseignants, l'Association des ventes directes du Canada, l'Association canadienne des courtiers en valeurs mobilières, l'Institut des fonds d'investissement du Canada et la Coalition pour le revenu de retraite — les hausses prévues du plafond des cotisations ne sont pas suffisantes. À leur avis, les plafonds sont gelés depuis trop longtemps et doivent être haussés plus rapidement pour contrecarrer l'augmentation de l'inflation et demeurer concurrentiel avec les États-Unis. Des plafonds plus élevés sont particulièrement importants pour les travailleurs indépendants et les petites entreprises. Les premiers sont à la fois employeur et employé pour ainsi dire, et ils ne peuvent compter sur un régime de pension offert par un employeur. Les seconds offrent rarement un régime de pension agréé. En fin de compte, encourager les particuliers à économiser en vue de leur retraire devrait soulager les programmes de soutien gouvernementaux.

Encourager davantage les particuliers à économiser en vue de leur retraite n'entraînerait pas nécessairement une augmentation importante des coûts fiscaux pour le gouvernement fédéral à long terme : l'argent économiser aujourd'hui sera imposé demain lorsque les citoyens prendront leur retraite et retireront les fonds actuellement en franchise d'impôt. Les recettes fiscales du gouvernement devraient, par conséquent, augmenter au fur et à mesure que les membres de la génération du baby-boom prendront leur retraite et commenceront à retirer des fonds de leurs régimes de retraite. Ces impôts seront levés au moment ou ce même groupe de la population aura davantage besoin de soins de santé.

Comme l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc. l'a fait remarquer lors de son témoignage devant le Comité, « non seulement les plafonds de cotisations bas aux REER et aux RPA font qu'il est moins intéressant de travailler au Canada, mais ils réduisent en bout de ligne les recettes fiscales dont disposeront les gouvernements fédéral et provinciaux lorsque les régimes seront encaissés. Étant donné que les coûts des soins de santé augmentent radicalement durant les années de retraite, c'est précisément à ce moment-là que les gouvernements devront optimiser leur assiette fiscale. Aussi, les retraits effectués à même les régimes améliorés d'épargne-retraite fourniraient les recettes fiscales cruciales dont auront besoin les gouvernements pour contrecarrer les dépenses fiscales qu'ils devront engager pour garantir aux Canadiens la qualité [...] de vie à laquelle ils s'attendent. »

Le Comité a entendu diverses recommandations sur les modifications à apporter aux incitatifs fiscaux favorisant les économies, mais elles se résument essentiellement à une augmentation du montant de la cotisation annuelle. Plusieurs organisations ont recommandé que le taux de cotisation de 18 % s'applique à la tranche de revenu la plus élevée, c'est-à-dire 103 000 en 2002, ce qui signifie une cotisation maximum de 18 540 $. Des témoins, dont M. Wayne Burroughs, ont recommandé que le gouvernement fédéral porte le plafond à 15 500 $ immédiatement afin de mieux tenir compte du « plafond

implicite » des régimes de pension d'entreprises[47]. Plusieurs groupes ont demandé l'indexation immédiate du plafond des cotisations au taux d'inflation au lieu d'attendre jusqu'à 2005, tandis que M. Kebrom Haimanot a discuté du plafond du contenu étranger.

Le Comité croit que les Canadiens devraient bénéficier d'incitatifs valables en vue d'économiser pour leur retraite. Alors que ces incitatifs entraîneraient des coûts à court terme pour le gouvernement fédéral, il y aurait des avantages à long terme du fait que les Canadiens compteraient moins sur les programmes de retraite du fédéral. En outre, il y aura une rentrée de fonds puisque les revenus de retraite seront retirés et taxés. Nous signalons également que hausser le plafond des cotisations pourrait aussi aider le Canada à attirer les travailleurs et à les garder. Comme l'Investment Fund Institute of Canada l'a fait remarquer « hausser le plafond des REER accomplirait deux objectifs : cela donnerait aux travailleurs canadiens, peu importe leur revenu, plus de souplesse pour planifier leur retraite, et harmoniserait la situation au Canada avec celle d'autres pays qui lui font concurrence pour une main-d'œuvre qualifiée. Au Royaume-Uni, par exemple, le maximum de la cotisation à un régime correspond à 45 000 $ par année ». Le Comité estime qu'il est grand temps de hausser le plafond des cotisations aux RPA et aux REER. Il recommande donc :

RECOMMANDATION 6

Que le gouvernement fédéral, dans le prochain budget, porte à 19 000 $ le plafond des cotisations aux régimes enregistrés d'épargne-retraite et aux régimes de pension agréés pour permettre aux contribuables se situant dans la tranche d'imposition la plus élevée d'y verser 18 % de leurs gains. En outre, le plafond des cotisations devrait être indexé au taux d'inflation, et ce à compter de maintenant.

Le régime enregistré d'épargne-études (REEE) est un autre élément important des efforts déployés par le gouvernement fédéral en vue d'inciter les Canadiens à économiser. Ce régime permet aux parents d'investir jusqu'à concurrence de 4000 $ par année cumulativement pour atteindre un maximum de 42 000 $ en vue des études postsecondaires de leurs enfants. In 1998, le gouvernement a introduit la subvention canadienne pour l'épargne-études aux termes de laquelle il verse une contribution correspondant à 20 % de la première tranche de 2 000 $ investis, soit 400 $ par année, dans un REEE.

L'appui pour ces programmes a été unanime, mais certains témoins ont dit s'inquiéter du fait qu'ils n'aidaient pas suffisamment les familles à faible ou à moyen

---

[47] Depuis 1976, les régimes de pension à cotisations déterminées ne peuvent fournir plus de 70 % des gains maximum d'environ 85 750 $. Si le plafond de 18 % était réellement efficace, cela signifierait une cotisation maximum de 15 425 $ à un RPA. La plupart des témoins ont arrondi ce chiffre à 15 500 $.

revenu. L'Association canadienne des distributeurs de REEE à but non lucratif nous a fait part de sa proposition à trois volets pour régler ce problème :

- Augmenter la contribution fédérale aux familles à faible ou à moyen revenu en la portant à 30 % pour la première tranche de 1 000 $ (par année) versés à un REEE;
- Modifier la *Loi de l'impôt sur le revenu* pour que les provinces puissent plus facilement offrir des programmes analogues à la subvention canadienne pour l'épargne-études;
- Mettre en place des mécanismes de protection des REEE en cas de faillite étant donné que les familles à faible ou à moyen revenu sont plus susceptibles de déclarer faillite que les familles à revenu plus élevé et de puiser dans les sommes investies mêmes si le régime cible explicitement les enfants.

Le Comité croit que la proposition de l'Association canadienne des distributeurs de REEE à but non lucratif est valable et qu'elle contribuerait à l'objectif d'assurer un accès égal aux études postsecondaires. C'est dans cette perspective qu'il recommande :

RECOMMANDATION 7

Que le gouvernement fédéral porte la contribution des familles à faible ou à moyen revenu à la subvention canadienne pour l'épargne-études à 30 % pour la première tranche de 1 000 $ versés annuellement à un régime enregistré d'épargne-études. Il recommande également de modifier la *Loi de l'impôt sur le revenu* pour permettre aux provinces et aux territoires de mettre en place des programmes de contribution analogues à la subvention canadienne pour l'épargne-études. Le gouvernement fédéral devrait également modifier la *Loi sur les faillites* afin de protéger les sommes investies dans un régime enregistré d'épargne-études.

L'assurance-emploi

> *L'assurance-emploi ne devrait pas afficher d'excédent dépassant de beaucoup une réserve raisonnable. Les cotisations que paient actuellement les employés devraient donc être abaissées à 2$ par tranche de 100 $.* (Association canadienne de la construction, 6 juin 2002)

Des témoins ont proposé que soient abaissées les cotisations d'assurance-emploi, qui se chiffrent actuellement à 2,20 $ par tranche de 100 $ de gains assurables. En 1994, elles étaient de 3,07 $, leur niveau le plus élevé. Les cotisations versées par les employeurs représentent 1,4 fois celles payées par les employés. Même compte tenu de ce taux relativement faible, le gouvernement fédéral a dégagé un excédent à son compte d'assurance-emploi de 3,9 milliards de dollars en 2001-2002, excédent qui devrait se

chiffrer à 2,3 milliards de dollars en 2002-2003. Les recettes provenant des cotisations à l'assurance-emploi faisant partie des recettes publiques depuis 1986, comme l'a recommandé le vérificateur général du Canada, l'excédent théorique au titre de l'assurance-emploi enregistré en 2002-2003 devrait totaliser 42,3 milliards de dollars d'ici la fin de cet exercice. La Figure 17 explique l'évolution des cotisations et l'ampleur de l'excédent cumulatif sur la période 1987-2001.

Figure 17 : Cotisations à l'assurance-emploi et excédent cumulatif (théorique)

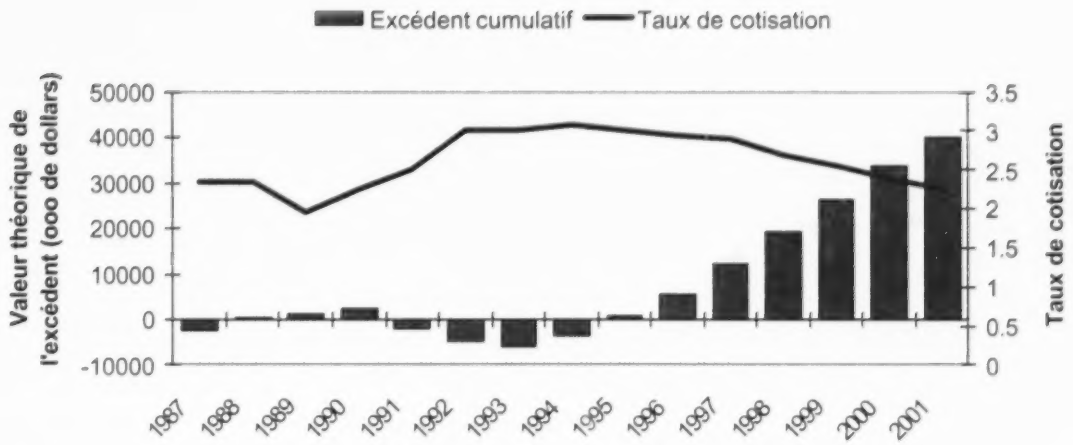

Source : Développement des ressources humaines Canada.

Bien que le gouvernement fédéral ne se soit pas engagé explicitement à abaisser de nouveau le taux de cotisation à l'assurance-emploi, les prévisions budgétaires énoncées dans la *Mise à jour économique et financière de 2002* laissent entendre que ce taux tombera à 2 $ d'ici 2004[48]. Par ailleurs, Développement des ressources humaines Canada note dans la partie III de son *Rapport sur les plans et les priorités* « à des fins de planification, le taux de cotisation de 2,1 % (c'est-à-dire de 2,10 $) est utilisé dans les prévisions de cotisation pour les trois premiers mois de 2003 ».

Le Comité est d'accord avec les nombreux témoins qui estiment que les taux de cotisation à l'assurance-emploi ne devraient pas permettre de générer des excédents tels que celui que nous connaissons actuellement et que les paiements au titre de l'assurance-emploi peuvent limiter la croissance de l'emploi, et donc la prospérité, en renchérissant l'embauche de nouveaux travailleurs. Nous estimons par ailleurs que le ministère des Finances devrait mener dès à présent des consultations auprès du public sur l'établissement des taux de cotisation à l'assurance-emploi, puisque l'on attend depuis plus de 18 mois un document de discussion et la tenue de consultations. Nous avons aussi

[48] *Mise à jour économique et financière 2002*, p. 71.

pris note de ce que les prévisions budgétaires du ministère des Finances tiennent compte d'un taux de cotisation réduit. Pour toutes ces raisons, le Comité recommande :

RECOMMANDATION 8

Que le gouvernement fédéral réduise le taux de cotisation à l'assurance-emploi. Le gouvernement devrait aussi commencer dès à présent à consulter la population à propos de l'établissement du taux de cotisation, et envisager de nouvelles réductions de ce taux conformément au nouveau processus d'établissement des taux de cotisation retenu à l'issue des consultations. Le taux de cotisation devrait être tel qu'il assure, dans la mesure du possible, des recettes suffisantes pour couvrir les coûts du programme et constituer une réserve propre à assurer une relative stabilité sur la durée du cycle conjoncturel.

Le Comité a entendu plusieurs autres propositions visant à réduire l'écart entre les recettes et les dépenses au titre de l'assurance-emploi. Le Congrès du travail du Canada a recommandé, par exemple, de voir à ce que le gouvernement fédéral incorpore dans le programme d'assurance-emploi une composante d'aide à la formation, dans le cadre de laquelle les cotisants pourraient accumuler l'équivalent de cinq semaines de formation pour chaque année de cotisations, à concurrence de 50 semaines. Ce programme aurait l'avantage d'être transférable et d'encourager le recyclage des travailleurs.

D'autres groupes syndicaux, comme le Bureau canadien du Département des métiers de la construction, ont recommandé plutôt d'accroître les prestations au titre de l'assurance-emploi. La Confédération des syndicats nationaux (CSN) a recommandé, par exemple, d'accroître le taux de couverture, le taux de remplacement et la période de prestations. Elle estime que « le système d'assurance-emploi constitue une part importante du filet de protection de la population contre la pauvreté et l'insécurité économique. C'est pourquoi elle souhaite que l'équilibre entre les revenus et les dépenses du régime d'assurance-emploi soit retrouvé progressivement en ramenant la dépense au niveau des revenus actuels du régime, et non pas l'inverse comme le laisse malheureusement présager le plan quinquennal de réduction du fardeau fiscal ».

De nombreux employeurs ont exprimé un point de vue un peu différent. L'Association canadienne de la construction, notamment, a recommandé que les employeurs paient la même cotisation que les employés, position reprise par l'Association de l'industrie touristique du Canada et le Vancouver Board of Trade.

On a également proposé de créer une exemption de base annuelle pour l'assurance-emploi, comme celle qui existe dans le Régime des rentes du Québec et dans le Régime de pensions du Canada, de sorte qu'employeurs et employés n'aient pas à payer de cotisations sur une partie de leur rémunération. Une telle exemption avantagerait

essentiellement les secteurs à fort coefficient de main-d'œuvre qui font appel aux immigrants, aux étudiants et aux travailleurs à temps partiel. L'Association canadienne des restaurateurs et des services alimentaires est le principal défenseur de ce point de vue, puisqu'elle estime qu'un tel changement augmenterait à la fois le revenu disponible des Canadiens ayant la plus grande propension à dépenser et la capacité des entreprises à fort coefficient de main-d'œuvre à maintenir leur personnel. On a proposé une exemption de base annuelle de 3 000 $. Étant donné que le taux actuel de cotisation est de 2,20 $ par tranche de 100 $ de gains assurables, d'après l'Association cette mesure coûterait environ 2,2 milliards de dollars par an à l'État, ce qui est un peu moins que l'excédent attendu pour 2002-2003.

Le Comité sait que ce concept d'exemption de base annuelle appliqué à l'assurance-emploi n'est pas nouveau. Le Comité permanent du développement des ressources humaines et de la condition des personnes handicapées appuyait une exemption de base de 2 000 $ dans son rapport de mai 2001 intitulé *Au-delà du projet de loi C-2: Examen d'autres propositions de réforme de l'assurance-emploi*. Dans ce rapport, le Comité notait que cette mesure réduirait « la complexité administrative » et ferait en sorte « que tout le monde, et non seulement ceux qui demandent un remboursement de cotisations en remplissant une déclaration d'impôt sur le revenu, soit traité également [...] Cette solution est non seulement plus juste pour les travailleurs à faible revenu, mais elle l'est aussi pour les employeurs qui sont actuellement tenus de cotiser au nom de travailleurs qui reçoivent un remboursement de cotisations[49] ».

Certains particuliers appuient également l'adoption de cette mesure. Par exemple, Joseph Polito a déclaré qu'une telle exemption encouragerait financièrement les employeurs à créer des conditions propices au plein emploi. Ceux-ci réaliseraient des économies en réduisant les heures de travail et non leur effectif en période de récession et en embauchant plutôt qu'en payant des heures supplémentaires en période d'expansion.

Le Comité estime que le concept d'exemption de base annuelle à l'égard du programme d'assurance-emploi présente des avantages. D'après nous, cette mesure stimulerait les dépenses de consommation et la création d'emplois. Nous recommandons donc :

RECOMMANDATION 9

Que le gouvernement fédéral modifie la *Loi sur l'assurance-emploi* pour créer une exemption de base annuelle. Le montant de cette exemption devrait être établi après consultation des parties prenantes. On devrait dans le même temps réduire les taux de cotisation à l'assurance-emploi.

---

[49] Comité permanent du développement des ressources humaines et de la condition des personnes handicapées, *Au-delà du projet de loi C-2 : Examen d'autres propositions de réforme de l'assurance-emploi*. Voir : www.parl.gc.ca/InfoComDoc/37/1/HUMA/Studies/Reports/HUMARP3-F.htm.

Questions sectorielles

> *La vigueur du contexte macroéconomique que le gouvernement a réussi à établir à l'intention des entreprises canadiennes a donné des résultats impressionnants. Il faut désormais chercher à améliorer le climat microéconomique pour que les petites et moyennes entreprises puissent prospérer et acquérir une stature internationale.* (CMA Canada, 1er octobre 2002)

Comme nous l'avons déjà signalé dans le rapport, de nombreux témoins ont recommandé un remaniement des particularités de la politique fiscale propres à leur secteur ou branche d'activité. Le Comité a analysé l'ensemble des propositions soumises et formulé des recommandations à propos d'un certain nombre d'entre elles.

Taux de la déduction pour amortissement

> *Des déductions fiscales pour amortissement accéléré pourraient s'appliquer à des investissements en particulier et servir à encourager l'investissement dans l'innovation. L'amortissement accéléré permettrait aux entreprises de reporter le paiement de l'impôt exigible, ce qui contribuerait également à améliorer l'avantage fiscal comparatif du Canada.* (Association canadienne des constructeurs de véhicules, 9 septembre 2002)

Le barème actuel de déduction pour amortissement (DPA), c'est-à-dire le taux auquel une entreprise peut amortir la valeur de ses investissements en équipement ou immobilisation, ne semble souvent pas tenir compte de la vie économique réelle de l'équipement en question. Ceci s'explique surtout par la rapidité de l'évolution technologique, telle que machines et matériel deviennent obsolescents plus rapidement que par le passé. Des taux de DPA accélérés seraient bénéfiques sur les plans de la productivité et de l'environnement, puisque le matériel neuf est généralement plus productif et moins énergivore.

Pour demeurer concurrentielles, les entreprises doivent constamment réinvestir dans de nouveaux logiciels et matériel informatiques, entre autres choses, puisque la technologie évolue très vite. L'Association canadienne de l'imprimerie a indiqué au Comité que, selon un sondage récent, les imprimeurs se débarrassent de leurs ordinateurs et de leurs périphériques au bout de 24 à 36 mois. Actuellement, il peut falloir plus de sept années avant qu'un équipement informatique ne soit amorti de façon substantielle à des fins fiscales et encore plus pour des dispositifs technologiques très chers. CMA Canada a fait valoir que les petites entreprises, plus particulièrement, disposent de ressources moindres pour remplacer un équipement vieillissant ou pour investir dans des équipements neufs.

L'Association canadienne des fournisseurs de chemins de fer a également confié au Comité que la modification de la structure des taux de DPA serait également bénéfique sur le plan de la compétitivité du pays. Pour cette association, les entreprises américaines de leasing de locomotives et de michelines ont un avantage important par rapport à leurs concurrents canadiens car elles peuvent amortir complètement une micheline sur sept ans, ce qui équivaut à un taux de DPA de 30 %. Or, le taux de DPA applicable à ce type d'entreprises au Canada est de 13 %. Même après 20 ans, les actifs ferroviaires canadiens ne sont pas entièrement amortis. Étant donné l'intégration des chemins de fer en Amérique du Nord, cela représente un désavantage important sur le plan de la concurrence pour les entreprises canadiennes. Par ailleurs, l'Association des chemins de fer du Canada nous a expliqué que des mesures ont été prises aux États-Unis qui représentent un amortissement privilégié au cours de la première année de 30 % pour les biens ferroviaires, ce qui élargit encore plus le fossé entre le Canada et les États-Unis.

Le secteur de la production d'électricité est aux prises avec les mêmes difficultés sur le plan de la compétition en Amérique du Nord, surtout compte tenu de la déréglementation survenue en Alberta et en Ontario et du creusement de l'écart entre l'offre et la demande; il en est résulté une flambée des prix, qui a été contrée par des plafonnements de prix ou des rabais consentis aux consommateurs. L'Association canadienne de l'électricité a déclaré au Comité qu'il fallait relever les taux de DPA pour attirer les capitaux nécessaires pour créer de la puissance motrice et une nouvelle infrastructure ou les améliorer. Il sera alors possible au secteur de faire meilleure figure sur le plan de l'environnement, de bonifier la sécurité et la fiabilité du réseau de distribution d'électricité et de maintenir notre avantage concurrentiel à cet égard.

Le Comité comprend que le niveau de DPA peut soit stimuler soit freiner la compétitivité mondiale d'un certain nombre de secteurs. Dans un contexte économique dynamique, le gouvernement fédéral doit faire ce qu'il peut pour aider nos entreprises à accroître au maximum leur potentiel concurrentiel. Le Comité recommande donc :

RECOMMANDATION 10

Que le gouvernement fédéral entreprenne en priorité une étude complète des taux de dépréciation pour amortissement et fasse en sorte que ces taux reflètent comme il se doit la rapidité de l'évolution technologique, la vie économique toujours plus courte de bien des équipements modernes et les préoccupations en matière de compétitivité.

Microbrasseries

En Europe et aux États-Unis, les brasseries régionales bénéficient d'avantages fiscaux, inconnus au Canada, qui les rendent plus concurrentielles à l'échelle nationale et internationale. En conséquence, il est extrêmement difficile pour les

brasseries régionales canadiennes d'être compétitives hors de nos frontières. La prospérité financière et l'essor nécessaire de cette jeune entreprise sont gravement menacés, ce dont témoigne le faible nombre de brasseries régionales toujours actives au Canada. (Conseil canadien des brasseries régionales, 1er novembre 2002)

Des représentants des microbrasseries, y inclus les brasseurs du Canada, ont expliqué au Comité que les taxes d'accise nuisent à leur viabilité économique et contribuent à la disparition des petits brasseurs régionaux. Elles sont la plus lourde taxe fédérale pour ce secteur. Nous avons appris que les petites brasseries canadiennes, qui produisent moins de 300 000 hectolitres (30 millions de litres) par an, demandent à être sur un pied d'égalité avec leurs homologues américaines; il faudrait pour cela réduire la taxe de 60 % pour la faire passer de 0,28 $ à 0,12 $ le litre.

Le Comité estime que les taxes d'accise appliquées actuellement aux petites brasseries limitent la compétitivité de ces dernières, ce qui leur nuit et ce qui nuit à l'économie du pays tout entier. Le Comité recommande donc :

RECOMMANDATION 11

Que le gouvernement fédéral abaisse sa taxe d'accise à l'égard des petites brasseries à un niveau comparable à celui en vigueur aux États-Unis.

Droit pour la sécurité des passagers du transport aérien

Le droit pour la sécurité des passagers du transport aérien entrave la mobilité des Canadiens et perturbe de nombreuses entreprises qui dépendent du désir de voyager de la population. (Association de l'industrie touristique du Canada, 7 novembre 2002)

Le droit pour la sécurité des passagers du transport aérien a été créé dans le budget de 2001 dans le cadre du plan de sécurité du gouvernement fédéral. Ce droit, entré en vigueur le 1er avril 2002, s'élève à 12 $ pour un aller simple et à 24 $ pour un aller-retour au Canada. Le ministère des Finances avait pensé tout d'abord que ce droit permettrait de réunir 430 millions de dollars en 2002-2003, puis 445 millions de dollars par an jusqu'en 2006-2007, ce qui équivaudrait plus ou moins aux dépenses nouvelles au titre de la sécurité aérienne[50]. L'ancien ministre des Finances Paul Martin avait promis que la perception du nouveau droit serait réexaminée au cours de l'automne 2002 et avait déclaré que « si les recettes au titre du droit dépassent le coût des mesures de sécurité aérienne, le montant du droit sera réduit[51] ».

---

50 *Budget 2001.*

51 Communiqué nº 2002-027 du ministère des Finances, « Le droit pour la sécurité des passagers du transport aérien entrera en vigueur le 1er avril 2002. » Voir : www.fin.gc.ca/news02/02-027f.html.

En novembre 2002, les parties intéressées ont été priées de fournir au ministre des Finances leurs points de vue sur le droit pour la sécurité des passagers du transport aérien. Au moment de lancer le processus de consultation, le Ministère avait souligné que « selon les prévisions quinquennales actuelles du gouvernement, qui sont fondées sur les sommes perçues au titre du droit et sur les données sur le nombre de passagers du transport aérien recueillies à ce jour, les recettes provenant du droit ne devraient pas dépasser le coût du renforcement de la sécurité aérienne énoncé dans le budget de 2001. La marge de manœuvre en vue de la réduction du droit est donc mince pour l'instant. Toutefois, le passage à la comptabilité d'exercice, susceptible de survenir dès le budget de 2003, pourrait fournir au gouvernement la possibilité de réduire le droit. Selon cette méthode de comptabilité, les coûts à recouvrer jusqu'en 2006-2007 grâce au droit pourraient être inférieurs à ceux avancés dans le budget de 2001[52] ». Les consultations se poursuivront jusqu'au 31 décembre 2002.

Si le Comité est tout à fait d'accord avec ce processus de consultation, il doit toutefois souligner que bien des témoins qui ont comparu devant lui ont rejeté les raisons invoquées par le ministère des Finances pour établir le droit, disant que la sécurité aérienne touche tout un chacun, comme l'ont démontré les attentats du 11 septembre. Ce point de vue est partagé par Air Canada, l'Association du transport aérien du Canada, l'Association canadienne des agents de voyages et la Airline Pilots Association, International, qui estiment que tout renforcement des mesures de sécurité aérienne devrait être financé à même les recettes générales et non pas à l'aide d'une taxe particulière. Les témoins ont également fait savoir que le droit était régressif, puisqu'une taxe unique nuit de façon disproportionnée aux voyageurs à revenu modeste et aux transporteurs à faibles coûts et de court-courrier.

Le Comité a appris que certains transporteurs à faibles coûts avaient réduit le nombre de leurs vols. WestJet, par exemple, a dû réduire le nombre de ses vols entre Edmonton et Calgary ainsi qu'entre Kelowna et Vancouver. Ils nous ont expliqué que si la tendance devait se maintenir, comme ils s'y attendent, il faudrait réduire encore le nombre de vols de court-courrier comme Calgary-Edmonton, Hamilton-Ottawa et Kelowna-Vancouver. C'est en assurant moins de vols courts-courriers qu'ils pourront être financièrement viables, mais cela nuira énormément aux collectivités qu'ils desservent actuellement, nous ont-ils précisé. Pacific Coastal Airlines, qui assure des vols nolisés pour les collectivités sur l'île de Vancouver et la côte de Colombie-Britannique, nous a signalé qu'elle s'était fait dire par des clients que ces derniers ne prendraient plus l'avion avec leur famille entre Vancouver et les îles avoisinantes parce que le droit pour la sécurité des passagers du transport aérien, aller-retour, est plus élevé que le prix du traversier et de l'essence. Le transporteur a ajouté qu'aucune amélioration sur le plan de la sécurité n'avait été apportée aux principaux aéroports d'où il assure des vols.

---

[52] Communiqué n° 2002-001 du ministère des Finances, « Le ministre des Finances invite le public à faire connaître ses opinions dans le cadre de l'examen du droit pour la sécurité des passagers du transport aérien ». Voir : www.fin.gc.ca/news02/02-091f.html.

Même si le processus de consultation a commencé, il faudrait, de l'avis du Comité, se repencher de toute urgence sur la façon dont le droit pour la sécurité des passagers du transport aérien s'applique. Nous avions déjà entendu parler des effets négatifs de ce droit sur les transporteurs à faible coût et les courts-courriers pendant les audiences du printemps 2002 et de nouveau pendant les discussions et consultations prébudgétaires. Nous estimons qu'il est également injuste que certains voyageurs aient à payer un droit sans bénéficier d'une sécurité accrue. À notre avis, le droit doit s'appliquer de façon à n'être ni régressif pour les passagers ni nocif pour les transporteurs à faibles coûts et les courts-courriers. C'est pour cela que le Comité recommande :

RECOMMANDATION 12

Que le gouvernement fédéral envisage de modifier, dans son prochain budget, le niveau et le mode de calcul du droit pour la sécurité des passagers du transport aérien. Il devra tenir compte du consensus auquel seront arrivés les participants aux consultations publiques des coûts réels du renforcement de la sécurité. Il faudrait aussi établir un mécanisme d'examen continu du mode de calcul et du montant du droit pour être sûr que les recettes obtenues ne servent qu'à couvrir les coûts raisonnables au titre de la sécurité aérienne.

Autres mesures fiscales

> *La ponction fiscale n'est pas le seul facteur qui influe sur les décisions d'investissement, mais elle entre en jeu. Le Canada a de la difficulté à attirer et à conserver des investissements parce que nos niveaux d'imposition demeurent trop élevés, malgré les récentes baisses. Cela signifie que le Canada ne peut bénéficier des emplois et des avantages économiques qu'une hausse des investissements étrangers apporterait ni des effets multiplicateurs que ces investissements auraient.*
> (CanWest Global Communications Corporation, 9 septembre 2002)

. La *Loi de l'impôt sur le revenu* est complexe. Elle compte plus de 2 800 pages, si l'on compte le Règlement, les conventions fiscales et les notes explicatives[53]. Il n'est donc pas surprenant que de nombreuses propositions de modification à la *Loi* aient été présentées au Comité, y compris celles débattues ci-après.

Ce sont généralement de petits groupes ou quelques particuliers qui ont proposé ces modifications. Le Comité a donc décidé de ne pas formuler de recommandations particulières dans ces domaines, mais il appelle le gouvernement fédéral à analyser les dossiers suivants afin d'adopter les propositions avancées, si cela est faisable.

---

[53] CCH canadienne Ltée. *Loi de l'impôt sur le revenu du Canada et Règlement.*

Une des questions soulevées concernait les régimes d'actionnariat des employés ou des régimes d'actionnariat ouvriers. Les premiers sont des régimes d'intéressement en vertu desquels les employés peuvent devenir actionnaires de leur entreprise, moyennant des dépenses modiques ou nulles et sans qu'il n'y ait de retenues sur le salaire, d'engagement à l'égard de leur régime de retraite et d'endettement personnel. Les actions sont achetées au moyen d'emprunts assumés par l'entreprise au nom de l'employé et remboursés par un apport de l'entreprise.

La ESOP Association of Canada a précisé au Comité qu'en intéressant les employés à l'entreprise les régimes d'actionnariat des employés (RADE) encouragent ces derniers à penser davantage comme des propriétaires et ainsi à proposer davantage d'idées propres à réduire les coûts ou à engendrer des revenus, ce qui se traduit par des gains de productivité. À son avis, les RADE sont des régimes où tous sont gagnants, qui encouragent l'équité et dont la vocation est d'aider les employés des petites et moyennes entreprises canadiennes à accroître leur patrimoine et à planifier leur avenir et d'aider les employeurs à attirer et à conserver du personnel, à accroître leur productivité et leur compétitivité et à créer des plans de relève. Le Comité exhorte le gouvernement fédéral à envisager d'instaurer un crédit fiscal de 15 % pour encourager l'utilisation des RADE. Cela ferait le pendant aux encouragements fiscaux déjà en vigueur pour les placements en fonds de capital de risque de travailleurs.

Le Comité connaît bien la question des boutiques hors taxes, compte tenu de son travail législatif. La Association of Canadian Airport Duty-Free Operators a appelé le Comité à recommander au gouvernement fédéral de rétablir le principe des boutiques hors taxes, puisque le 5 février 2001 il a commencé à taxer le tabac vendu dans ce type de boutique. La perception des consommateurs de ce que constitue une boutique hors taxes s'est immédiatement modifiée, d'après cette Association. On a également fait savoir que l'élimination de la taxe sur le tabac ne menacerait pas les efforts déployés par le gouvernement pour réduire la consommation de tabac ni ne mènerait à une hausse de la contrebande, car, même avant l'instauration de la taxe, chaque client ne pouvait acheter qu'une cartouche hors taxes le reste étant assujetti à toutes les taxes. De l'avis de l'association, les boutiques hors taxes n'ont jamais été un moyen d'acheter du tabac en grande quantité à des fins de contrebande.

L'Association canadienne de la technologie de l'information a demandé au Comité de recommander une mesure qui l'aiderait à répartir ces recettes provenant de contrats d'entretien sur un certain nombre d'années. Pour le moment, les entreprises peuvent réclamer des réserves qui leur permettent d'étaler leurs recettes provenant de paiements pour livraison future de biens et services si elles peuvent démontrer qu'il est raisonnable de s'attendre à ce que les biens et services soient fournis après la fin de l'exercice. L'Association a fait remarquer que la plupart des contrats d'entretien de logiciel ne prévoient pas de diffusion de mises à niveau, de mises à jour ou de correction des codes à des dates fixes. Ceci dit, l'Association nous a informés que la plupart des contrats d'entretien prévoient un entretien préventif régulier et qu'il « ne fait aucun doute que les

services seront fournis ». L'Association recommande donc au gouvernement de créer une disposition autorisant les fournisseurs dans le domaine de la technologie d'information et de communication à comptabiliser leurs recettes provenant de contrats d'entretien à mesure que le service est fourni plutôt qu'au moment où le paiement est effectué. Pour cela, il faut établir le prorata des honoraires touchés et comprendre uniquement le revenu provenant des honoraires liés au pourcentage de la période du contrat pour l'année d'imposition en cours.

La Horse Racing Tax Alliance of Canada a indiqué au Comité que l'article 31 de la *Loi de l'impôt sur le revenu* nuit à son secteur et affaiblit sa position par rapport aux autres sports et divertissements canadiens ainsi que par rapport à son homologue américain. Pour la majorité des entreprises, les pertes sont entièrement déductibles des autres revenus si l'on peut prouver que l'on pouvait s'attendre raisonnablement à ce que l'entreprise génère un profit. Les agriculteurs à temps partiel, et la plupart des propriétaires de chevaux de course, peuvent toutefois déduire une perte maximale de 8 750 $, quelle que soit l'importance de leur investissement dans l'affaire. L'Alliance demande l'abrogation de l'article 31 et un bulletin d'interprétation du ministère des Finances et de l'Agence des douanes et du Revenu du Canada indiquant comment répondre aux critères d'attente raisonnable de profit dans le contexte des courses de chevaux.

Enfin, l'Association canadienne d'affacturage a fait savoir au Comité qu'il craignait que le ministère des Finances adopte rapidement un projet de loi qui le rendrait responsable de la taxe sur les produits et services due par un débiteur. Les sociétés d'affacturage achètent les comptes clients des petites et moyennes entreprises (par souci de clarté, disons qu'il s'agit d'entreprises de fabrication) à escompte c'est-à-dire à leur valeur symbolique. Ainsi, les entreprises de fabrication reçoivent immédiatement des espèces et les sociétés d'affacturage, un actif rentable. Ce rôle d'intermédiation rappelle la mobilisation de créances que faisaient traditionnellement les banques et les banques centrales.

Dernièrement, la Cour suprême du Canada a jugé que les sociétés d'affacturage ne sont pas responsables de la TPS due par les entreprises de fabrication ayant des difficultés financières (c'est-à-dire qui vendent à la société d'affacturage leurs comptes clients). Les sociétés d'affacturage ont demandé au Comité de recommander au gouvernement de faire une déclaration publique indiquant qu'il respecterait la décision de la Cour suprême. Elles ont également demandé à ce que nous recommandions la création d'un registre public aux fins de consultation dans lequel seraient consignés les entreprises en difficulté devant de la TPS au gouvernement.

CHAPITRE CINQ — PRIORITÉ : PRODUCTIVITÉ ET INNOVATION

> *La notion selon laquelle le rapport existant entre l'innovation, l'économie et la qualité de la vie est de nature symbiotique est implicite. L'innovation est le catalyseur du changement; elle améliorera l'efficacité de la production par l'application de nouvelles techniques et de nouvelles découvertes, dans le contexte d'une bonne gestion de l'environnement. Grâce à ces résultats, nous pourrons tous bénéficier également des fruits et des avantages d'une meilleure qualité de vie.* (Conseil canadien des ingénieurs, 24 octobre 2002)

Comme il est mentionné précédemment dans le rapport, la croissance de la productivité est le fondement d'un développement et d'une prospérité économiques à long terme et, par conséquent, d'une qualité de vie supérieure. Cette croissance va souvent de pair avec l'innovation, qui elle-même exige des investissements dans la recherche et le développement. De plus, la croissance de la productivité et la capacité de tirer profit des innovations sont accrues lorsqu'un pays dispose d'une main-d'œuvre hautement qualifiée, d'où la nécessité de mettre l'accent sur l'apprentissage continu et l'amélioration des compétences.

Recherche et développement

> *Pour jouer un rôle de premier plan dans la nouvelle économie, le Canada doit être un centre important d'activités scientifiques et technologiques à l'échelle internationale et être considéré comme tel. Les politiques sociales, économiques et fiscales du gouvernement doivent montrer au reste du monde, de façon forte, claire et constante que le Canada constitue une base très intéressante pour quiconque veut s'intégrer à l'économie mondiale. Nous devons instaurer un climat qui encourage la création de centres d'excellence canadiens susceptibles d'attirer les meilleurs scientifiques, professionnels et entrepreneurs du monde entier. Cette infrastructure offrira aux diplômés [...] les meilleurs débouchés possibles pour poursuivre leur carrière et les encourager ainsi à rester ici.* (Association canadienne des conseillers en assurance et en finance, 9 septembre 2002)

Depuis un certain nombre d'années, le gouvernement fédéral met l'accent sur l'innovation, comme en témoigne la publication récente, en février 2002, de sa Stratégie d'innovation en deux volets : *Le savoir, clé de notre avenir : Le perfectionnement des compétences au Canada* et *Atteindre l'excellence : Investir dans les gens, le savoir et les possibilités*. La stratégie est axée sur la création d'un milieu d'affaires pro-innovation.

La Stratégie d'innovation repose sur un engagement à faire en sorte que d'ici 2010 :

- le Canada se classe parmi les cinq premiers pays du monde en ce qui concerne la performance sur le plan de la recherche-développement;
- les investissements actuels du gouvernement du Canada dans la R-D augmentent au moins du double;
- le Canada se classe parmi les meilleurs au monde en part des ventes du secteur privé attribuables à des innovations;
- les investissements en capital-risque par habitant augmentent pour arriver au niveau général des États-Unis.

Les 18 et 19 novembre 2002, le gouvernement fédéral a tenu un Sommet national sur l'innovation et l'apprentissage, à Toronto, dans le but d'inciter les partenaires du secteur privé, des organismes non gouvernementaux, du milieu universitaire et du gouvernement à établir des priorités dans le cadre de la Stratégie d'innovation du Canada. Le sommet a aussi été l'occasion pour tous les secteurs de s'engager en ce qui a trait à un plan d'action canadien en matière d'innovation et d'apprentissage.

Au moment où le pays prend conscience de l'importance de la recherche et du développement dans la stimulation de l'innovation, une attention particulière doit être portée au soutien des activités de recherche et de développement, à la commercialisation, à la protection par brevet et droit d'auteur et à la réglementation intelligente.

Soutien de la recherche et du développement

> *[...] J'aimerais parler de l'importance du financement des conseils subventionnaires fédéraux. C'est le fondement de la recherche universitaire. Il est difficile pour ne pas dire impossible pour les gouvernements de prédire les gagnants et les perdants dans l'économie du savoir. Personne n'avait prévu, par exemple, qu'Internet verrait le jour lorsque des physiciens qui faisaient la recherche la plus fondamentale ont ressenti le besoin d'échanger des quantités massives de données à l'échelle internationale. Personne n'aurait pensé qu'une étude obscure du commerce de la fourrure au Canada effectuée par Harold Innes lancerait l'idée qui a transformé la façon dont nous voyons la technologie de la communication dans le village planétaire de Marshall MacLuhan. Mais ce sont là des exemples qui montrent que la recherche fondamentale a mené non seulement à la création d'une toile d'araignée mondiale, mais aussi a permis d'en arriver à la façon dont nous évaluons son impact social.* (Université de Toronto, 4 novembre 2002)

Un certain nombre d'entités contribuent pour beaucoup à la capacité du Canada d'atteindre ses objectifs de recherche et de développement, notamment le Conseil de recherche en sciences naturelles et en génie du Canada (CRSNG), le Conseil de recherche en sciences humaines du Canada (CRSH), les Instituts de recherche en santé du Canada (IRSC), l'Institut canadien de recherches avancées (ICRA) et la Fondation canadienne pour l'innovation (FCI). En soutenant financièrement le milieu de la R-D au Canada, ces organismes contribuent à l'amélioration de la productivité du Canada et de

sa capacité d'innovation. Dans son budget de 2001, le gouvernement fédéral a haussé de 7 % les enveloppes budgétaires annuelles du CRSNG et du CRSH; ce qui représente une hausse annuelle de 36,5 millions de dollars et de 9,5 millions de dollars respectivement. La figure 18 donne un aperçu du financement du CRSNG, du CRSH et des IRSC.

Les représentants de l'Université de Toronto ont indiqué au Comité que plus de 75 % des inventions signalées chaque année sont le fruit de projets financés non pas par des partenaires industriels, mais par les conseils subventionnaires fédéraux. Toutefois, d'autres témoins nous ont dit que les conseils subventionnaires étaient victimes de leur propre succès. Selon le Consortium canadien pour la recherche, le soutien fédéral accru à l'égard de l'infrastructure de recherche par l'intermédiaire de la FCI a grevé encore davantage les budgets de base des conseils, tout comme le nombre accru de jeunes chercheurs engagés dans les universités canadiennes.

Figure 18 : Financement cumulatif des conseils subventionnaires canadiens, 2001-2002 à 2004-2005

Source : Bibliothèque du Parlement. Données tirées du Rapport sur les plans et les priorités 2002-2003 de chacun des conseils subventionnaires.

Les témoignages recueillis par le Comité donnent à penser que les conseils subventionnaires ne sont pas tous financés également. Ainsi, plusieurs groupes, dont la Fédération canadienne des études humaines, l'Université du Québec à Montréal et l'Université de Montréal, nous ont affirmé que comparativement aux autres conseils subventionnaires, le CRSH est relativement sous-financé. Le CRSH nous a confirmé qu'il ne pouvait financer que 3,5 % de toute la population de chercheurs (dans les domaines visés), alors que la proportion de demandes provenant de nouveaux chercheurs s'est accrue de 47 % au cours des trois dernières années dans les programmes de base. Les représentants de la Fédération nous ont également fait savoir que la majoration récente des enveloppes budgétaires ne tenait pas compte du fait que 55 % des milieux universitaires canadiens n'ont droit qu'à 12,5 % du total du financement fédéral au titre de la R-D.

Même si les témoins voient généralement d'un bon œil l'existence d'institutions subventionnaires, plusieurs ont laissé entendre au Comité que la présence de la FCI crée un dédoublement dans la structure subventionnaire fédérale, et que les efforts de recherche et de développement seraient mieux servis si l'on réorientait les fonds de la FCI vers les autres institutions subventionnaires. De même, certains se sont plaints du fait la FCI favorise les établissements plus importants, qui disposent de sources de financement privées et de bureaux de commercialisation, au détriment d'établissements plus modestes comme les collèges. La Conference of Alberta Faculty Association a adressé une critique semblable à la FCI, à propos du Programme des chaires de recherche du Canada. Lors de sa comparution devant le Comité, ce groupe a en effet soutenu que le programme favorisait « les établissements déjà financés par la FCI et par le secteur privé et visait expressément à renforcer les établissements qui bénéficient déjà de généreuses subventions de la part des conseils subventionnaires fédéraux ». La FCI nous a toutefois affirmé que « les établissements de toutes les régions du pays, indépendamment de leur importance, ont des taux de succès assez semblables. L'excellence que la FCI recherche est présente dans tous ces établissements. Fait notable, la répartition des fonds est assez conforme aux résultats obtenus aux concours pour obtenir des fonds des conseils subventionnaires ».

Dans le discours du Trône de septembre 2002, le gouvernement fédéral s'est engagé à accroître le financement des conseils subventionnaires fédéraux. Le Comité appuie cette hausse du financement, mais croit que l'apport précieux des sciences humaines mérite d'être reconnu et que les petits établissements ne doivent pas faire l'objet de discrimination en raison de leur taille et du fait qu'ils ne disposent pas de sources de financement privées ou de bureaux de commercialisation. De plus, l'utilisation des fonds par ces différentes entités doit faire l'objet d'une reddition de comptes, étant donné que la responsabilité des dépenses faites avec l'argent des contribuables s'accompagne d'une responsabilité d'en rendre compte au public canadien. C'est pourquoi le Comité recommande :

RECOMMANDATION 13

Que le gouvernement fédéral augmente les fonds alloués aux conseils subventionnaires fédéraux et veille en même temps à ce que le Conseil de recherche en sciences humaines du Canada en reçoive une juste part. De plus, les conseils subventionnaires fédéraux et la Fondation canadienne pour l'innovation devraient tenir compte des préoccupations des petites universités et des petits collèges au moment d'octroyer des fonds et s'abstenir de toute discrimination à leur égard.

Au Canada, la recherche et le développement peuvent aussi être soutenus grâce au financement des frais indirects de la recherche. Le Comité a entendu un certain nombre de groupes et de particuliers à ce sujet et leur principale recommandation porte sur la nécessité de mettre en œuvre un programme permanent pour couvrir ces frais. Les frais

indirects — infrastructure, matériel, bibliothèques, frais administratifs et autres qui doivent être engagés pour pouvoir mener la recherche — peuvent être assez importants. Il n'est pas rare qu'ils soient difficiles à absorber, parce qu'aucun fonds n'est habituellement prévu à ce titre dans les subventions de recherche. Faute de financement, il arrive parfois que la qualité des infrastructures, du matériel et des bibliothèques se détériore parce que l'argent nécessaire à leur entretien doit être puisé ailleurs dans les budgets des établissements d'enseignement. Selon un témoignage recueilli, pour chaque dollar de financement reçu des conseils subventionnaires, il arrive qu'il faille aller chercher 40 cents supplémentaires dans les budgets de l'éducation pour répondre aux besoins en infrastructure[54].

Dans son budget de 2001, le gouvernement fédéral prévoit investir ponctuellement, par l'intermédiaire des conseils subventionnaires, 200 millions de dollars dans les hôpitaux universitaires et de recherche du Canada pour absorber une partie des frais indirects engagés dans la recherche financée par le gouvernement fédéral. Cette mesure reçoit un vaste appui de la part des témoins entendus par le Comité, mais certains font valoir que la création d'un programme permanent s'impose. Par exemple, l'Association des bibliothèques de recherche du Canada, l'Association des étudiants et étudiantes de deuxième et troisième cycles, l'université de la Saskatchewan, l'université de Regina et l'université de la Colombie-Britannique demandent au gouvernement fédéral de continuer à financer les frais indirects de la recherche. Même si nous souscrivons nous aussi à la mesure prévue dans le budget de 2001, nous croyons qu'il faut faire davantage. Ainsi, les frais indirects de la recherche continuent de s'accroître et il est peu probable que les 200 millions de dollars engagés l'an dernier suffiront à répondre à la demande. C'est pourquoi le Comité recommande :

RECOMMANDATION 14

Que le gouvernement fédéral prévoie dans le prochain budget un programme permanent pour financer les frais indirects de la recherche subventionnée fédéralement.

Plusieurs des témoins entendus par le Comité ont formulé des observations sur la mesure à laquelle le gouvernement fédéral devrait financer les frais indirects et ont fait mention de l'engagement pris dans le discours du Trône de septembre 2002 de travailler de concert avec les universités à ce sujet. De l'avis de certains groupes, une subvention de 40 % serait suffisante pour couvrir les frais indirects de la recherche.

Le Comité est d'avis que le chiffre de 40 % que la plupart des témoins estiment suffisant pour financer les frais indirects procurerait un niveau de soutien comparable à celui offert dans d'autres pays du G-7. Par conséquent, le Comité recommande :

---

[54] Le Programme de chaires de recherche du Canada fait exception à cet égard, puisqu'il couvre la totalité des frais de la recherche menée par les professeurs occupant les chaires.

RECOMMANDATION 15

Qu'un programme permanent pour financer 40 % des frais indirects de la recherche subventionnée fédéralement soit mis en œuvre dans la foulée du prochain budget.

Le gouvernement fédéral soutient aussi la recherche et le développement grâce au crédit d'impôt à l'investissement pour la recherche scientifique et le développement expérimental (RS-DE). Ainsi, les sociétés privées sous contrôle canadien (SPCC) dont le revenu imposable de l'exercice précédent est inférieur à 200 000 $ ont droit à un crédit d'impôt à l'investissement remboursable n'excédant pas 35 % de leurs dépenses admissibles, jusqu'à concurrence de 2 millions de dollars; ce plafond est réduit de 10 $ pour chaque dollar de revenu imposable entre 200 000 $ et 400 000 $ enregistré l'exercice précédent. Les autres sociétés par actions, entreprises individuelles, sociétés de personne et fiducies canadiennes ont droit à un crédit d'impôt non remboursable de 20 % à l'égard des dépenses admissibles; ces crédits peuvent faire l'objet d'un report rétrospectif sur trois ans ou prospectif sur dix ans qui permet de réduire les impôts à payer.

Plusieurs groupes, notamment le Centre de recherche et d'innovation d'Ottawa, sont d'avis que le crédit d'impôt pour la RS-DE doit être amélioré pour avoir l'effet recherché, c'est-à-dire encourager la recherche et le développement dans l'ensemble des entreprises canadiennes. Certains témoins se plaignent que les modalités d'application du crédit sont trop compliquées et recommandent de les simplifier. Les Manufacturiers et Exportateurs du Canada recommandent que les filiales canadiennes des entreprises multinationales étrangères aient droit au crédit.

À l'heure actuelle, les entreprises publiques ne peuvent se prévaloir du crédit pour la RS-DE que si elles sont rentables. Selon l'Alliance canadienne de technologie de pointe (CATA) :

> [...] cela a pour effet d'éliminer ces crédits d'impôt précieux à un moment où les entreprises en ont le plus besoin. Quand les recettes sont en baisse et que les profits subissent des pressions, il est très difficile de ne pas réduire les dépenses en R-D. Si les crédits étaient offerts, les dépenses de R-D subiraient moins de compressions et l'industrie canadienne serait en mesure de s'emparer de nouveaux marchés et de stimuler l'emploi et la croissance des recettes en période de reprise.

La CATA opterait pour le crédit d'impôt remboursable de 35 % de préférence à l'actuel crédit d'impôt non remboursable de 20 %, malgré les options de report rétrospectif ou prospectif dont ce dernier est assorti.

Tout au long du présent rapport, le Comité insiste sur l'importance de la prospérité et de la croissance, de la productivité et de l'innovation, de la recherche et du développement. À l'instar de bien des Canadiens, nous sommes convaincus que notre

prospérité future dépend des activités de recherche et développement qui elles-mêmes sont de nature à stimuler la productivité et l'innovation. Des changements s'imposent donc et le Comité recommande :

RECOMMANDATION 16

Que le gouvernement fédéral simplifie l'accès au crédit d'impôt à l'investissement pour la recherche scientifique et le développement expérimental. De plus, il faudrait le modifier pour en accroître l'utilité dans les périodes où les entreprises ne sont pas rentables et faire en sorte qu'il serve d'encouragement permanent à investir dans la recherche et développement.

Commercialisation

> *Il faudra accroître les dépenses consacrées à la R-D; toutefois, ce type d'activité en soi ne permettra pas de réaliser les objectifs. [...] La participation de l'industrie doit s'effectuer beaucoup plus tôt, le secteur doit avoir davantage la possibilité de jouer un rôle de direction en ce qui a trait à la définition d'objectifs de recherche, et l'on doit assouplir le mécanisme en ce qui a trait à la disponibilité du financement, si l'on veut commercialiser avec succès les technologies novatrices.* (Stratégie d'innovation des matériaux légers, 3 septembre 2002)

La commercialisation est la dernière étape du processus de recherche et de développement. Bien des progrès importants ont été accomplis grâce à la recherche fondamentale menée à des fins non commerciales. Néanmoins, si la recherche constitue une première étape essentielle, l'aspect développement de la R-D ne doit pas être négligé non plus. Pour que la recherche ait le plus d'effet possible sur la productivité, il faut que le climat soit favorable au développement, à la diffusion et à la commercialisation des résultats de la recherche.

Le Comité s'est fait dire par des groupes comme Innovations en technologie environnementale du Canada et l'Association des collèges communautaires du Canada que, si le Canada applique des mesures d'encouragement qui sont favorables à la recherche fondamentale, il ne porte pas suffisamment attention à la mise en marché des innovations. Il faut aider les innovateurs canadiens à mettre en marché leurs idées, leurs produits et leurs procédés, puisque cela contribue à stimuler l'emploi, l'activité économique et les projets futurs de R-D. Sans un contexte favorable à la commercialisation, le Canada risque de perdre ses innovateurs et le fruit de leurs travaux.

Le Collectif en faveur des sciences et des technologies recommande que le gouvernement fédéral aide les universités à accroître leur capacité de commercialisation des résultats de la recherche universitaire, notamment grâce à la formation et à l'emploi de personnes possédant des compétences dans les domaines de la propriété intellectuelle, de la gestion de marché, des brevets et de l'octroi de licence, de la négociation et de la

gestion du capital-risque. De l'avis de certains témoins, cette aide pourrait prendre la forme d'un financement supplémentaire à l'égard du programme de financement des frais indirects ou permettre la création d'un bureau ou d'un secrétariat responsable de la commercialisation ainsi que l'adoption de mesures pour réduire les obstacles à l'établissement de partenariats entre l'industrie et les universités.

Les collèges communautaires du Canada sont aussi bien placés pour promouvoir l'innovation et la commercialisation dans les régions qu'ils desservent. L'Association des collèges communautaires du Canada recommande la création de centres de commercialisation technologique et d'innovation communautaire. Ces centres mettraient à profit les capacités de recherche appliquée et les actifs des collèges et des instituts afin de rendre les ressources plus accessibles aux petites et moyennes entreprises (PME) et ainsi stimuler l'innovation en affaires et la création ou l'expansion de nouvelles entreprises.

Le Comité a également recueilli des témoignages au sujet du Programme d'aide à la recherche industrielle du Conseil national de recherches du Canada, qui intervient au niveau local dans toutes les régions pour aider les PME à élaborer des projets novateurs en collaboration. Le Conseil national de recherches du Canada et l'Association des industries aérospatiales du Canada sont d'avis qu'il faut accroître le financement de ce programme et en faciliter l'accès. À cet égard, Triumf, le laboratoire national du pays pour la physique des particules subatomiques et également chef de file mondial dans ce domaine, est un exemple de travail de collaboration réussi et de financement fructueux. Ses représentants ont fait part au Comité des excellents liens qu'ils entretiennent avec l'industrie canadienne pour le transfert du savoir.

Le Comité estime que le Canada doit accroître sa capacité de faire passer les idées et les produits novateurs de l'étape de la recherche à celle de la mise en marché. Nous sommes conscients que les innovateurs et les universités de toute taille peuvent avoir des besoins différents quant au type d'aide nécessaire à cet égard, et nous souscrivons à l'engagement pris dans le discours du Trône de septembre 2002 en ce qui a trait à l'établissement de stratégies de commercialisation de concert avec les universités. Même si les coûts liés à la commercialisation peuvent être considérés comme des frais indirects de recherche, nous croyons que l'idée d'un bureau ou d'un secrétariat responsable de la commercialisation au sein du gouvernement fédéral est intéressante, en particulier si l'entité en question facilite l'établissement de partenariats. C'est pourquoi le Comité recommande :

RECOMMANDATION 17

Que le gouvernement fédéral crée un bureau de commercialisation relevant d'Industrie Canada. Le mandat de ce bureau consisterait à faciliter la commercialisation des résultats des recherches menées au Canada.

Protection par brevet et droit d'auteur

> *Nous avons besoin que le gouvernement fédéral maintienne les mécanismes de protection par brevet et veille à ce qu'ils soient mis en application de manière efficace. Contrairement à la croyance populaire, une protection par brevet de 20 ans ne signifie pas 20 ans de durée de vie sur les tablettes pour un nouveau médicament. En fait, nous estimons avoir beaucoup de chance lorsque cela correspond à la moitié de cette période puisque la protection commence bien avant qu'un médicament ne soit approuvé et ne soit offert aux patients.* (Compagnies de recherche pharmaceutique du Canada, 28 octobre 2002)

L'existence d'une solide protection par brevet est un autre outil qui peut inciter économiquement les innovateurs à faire de la recherche et du développement, comme l'ont indiqué au Comité les Compagnies de recherche pharmaceutique du Canada. Au cours des audiences, le Comité a toutefois pris connaissance des préoccupations de la Canadian Generic Pharmaceutical Association, selon laquelle cette industrie se dit injustement pénalisée par l'application de la *Loi sur les brevets*. Aux dires de cet organisme :

> ... le Règlement sur les médicaments brevetés (avis de conformité) de la *Loi sur les brevets* permet aux fabricants de médicaments d'origine d'empêcher l'approbation par Santé Canada de médicaments génériques simplement en alléguant qu'il y a eu contrefaçon de brevet. Le sursis automatique de 24 mois prévu par le règlement signifie que Santé Canada ne peut approuver un médicament générique tant qu'un tribunal ne s'est pas prononcé sur une présumée contrefaçon de brevet. Le règlement empêche Santé Canada d'agir non pas lorsqu'il y a effectivement contrefaçon du brevet, mais lorsque la société pharmaceutique dit qu'il pourrait y avoir contrefaçon.

On croit que l'engagement de poursuites tracassières fait obstacle à la mise en marché de médicaments génériques, même si celles-ci ne se fondent que sur des allégations et non sur des faits.

Le Comité croit fermement que la protection par brevet et droit d'auteur contribue pour beaucoup à motiver les entreprises et les particuliers à faire de la recherche et du développement. À notre avis, le gouvernement fédéral devrait veiller à ce que toutes les parties respectent ces lois. À cette fin, le Comité recommande :

RECOMMANDATION 18

Que le gouvernement fédéral veille à ce que les droits reconnus dans les dispositions de protection par brevet et droit d'auteur soient énergiquement défendus.

Réglementation intelligente

> *Lorsque le processus de réglementation n'est pas ouvert aux produits révolutionnaires, des facteurs concurrentiels essentiels pour d'autres industries sont touchés. Ils peuvent se révéler des obstacles importants à la compétitivité internationale du Canada. Il est difficile pour un producteur canadien qui utilise de la vieille technologie de soutenir la concurrence d'un producteur américain ou européen qui a recours à une technologie de pointe qui n'a pas encore été approuvée ici. […] Le plus frustrant est qu'il pourrait en être autrement. Dans le bon contexte, une politique de recouvrement des coûts et des programmes de réglementation peuvent en fait encourager l'innovation, chose qui a déjà été prouvée dans d'autres pays.* (Institut canadien de la santé animale, 22 octobre 2002)

Les règlements peuvent influer sur la prospérité d'industries ou de secteurs particuliers et, par entraînement, sur la prospérité du pays. Toutefois, il peut évidemment y avoir des intérêts contradictoires. Ainsi, des règlements touchant la santé, l'environnement et la concurrence établiront des normes dans des secteurs jugés importants par les Canadiens afin de protéger notre qualité de vie. Mais ils imposent aussi un coût aux entreprises, sous la forme de frais d'utilisation ou de temps consacré à répondre aux exigences réglementaires, et ce coût peut nuire à la compétitivité et à la productivité. L'Institut canadien de la santé animale a ainsi déclaré au Comité que le système canadien de réglementation de l'homologation et de l'utilisation des produits pharmaceutiques vétérinaires a d'importantes répercussions sur la compétitivité de ses sociétés membres et des clients qu'elles servent. Des témoins comme l'Association canadienne des constructeurs d'habitation et CropLife Canada ont aussi abordé la question de la réglementation. La solution réside donc dans la réglementation intelligente qui sait à la fois répondre aux besoins des citoyens canadiens et tenir compte de son incidence sur l'efficacité et la productivité des entreprises.

Le Comité est bien conscient du pari, et estime qu'il ne sera pas facile d'atteindre l'équilibre voulu. Il le faut cependant. À notre avis, il faut un mécanisme servant à déterminer si les changements de réglementation et les programmes gouvernementaux favoriseront la productivité et l'innovation au Canada, ou s'ils y nuiront. Cette idée rappelle celle de La lentille rurale, qu'utilise le Secrétariat rural d'Agriculture et Agroalimentaire Canada afin de déterminer si les nouveaux programmes, services et politiques conviennent aux Canadiens vivant en milieu rural. De ce point de vue, le Comité recommande :

RECOMMANDATION 19

Que le gouvernement fédéral élabore un mécanisme servant à évaluer les politiques et programmes existants et prévus afin de déterminer leur incidence sur la productivité et sur les activités de recherche et de développement au Canada. Il faut accorder une attention toute particulière à l'incidence de la réglementation.

Acquisition continue du savoir et de compétences

> *Dans l'économie mondiale du XXI^e siècle où tout se déroule très rapidement, la prospérité dépend de l'innovation, laquelle est tributaire d'investissements du gouvernement et du secteur privé dans la créativité et les compétences des gens.* (Institut national canadien pour les aveugles, 26 septembre 2002)

Pour tirer profit de la productivité et de l'innovation, le Canada doit absolument prendre à cœur non seulement la recherche et le développement, mais aussi l'acquisition continue du savoir et des compétences, que ce soit dans des établissements d'enseignement ou au travail. En plus de prôner l'appui aux fournisseurs traditionnels d'enseignement et de formation, des témoins ont recommandé des mesures innovatrices pour l'apprentissage et l'amélioration des compétences, notamment l'Institut des dirigeants financiers du Canada qui a proposé un centre pour la formation et l'enseignement permanents au travail.

Il faudra tenir compte de l'accès aux possibilités d'apprentissage, des pénuries de main-d'œuvre qualifiée, de l'accréditation de pays étranger et de l'aide aux étudiants réfugiés lorsqu'il s'agira de déterminer quelles politiques et quelles pratiques sont nécessaires pour inciter les étudiants et les travailleurs canadiens ainsi que leurs employeurs à investir dans l'approfondissement des connaissances et des compétences.

Accès aux possibilités d'apprentissage

> *Les apprenants ont besoin de niveaux d'instructions toujours plus élevés pour trouver et garder un emploi enrichissant ou pour pousser plus loin les études. Un nouveau défi se présente donc sur le plan de l'équité : offrir des possibilités d'apprentissage toute la vie durant.* (Saskatchewan School Trustees Association, 9 septembre 2002)

L'alphabétisation est une condition essentielle pour l'apprentissage continu du savoir et des compétences, et toute difficulté de lecture ou d'écriture limite les possibilités. Dans les deux derniers discours du Trône, le gouvernement fédéral a confirmé son intention d'aborder les problèmes d'alphabétisation au Canada; néanmoins, les besoins restent urgents, comme en témoignent les données de Statistique Canada que le Movement for Canadian Literacy (MCL) a présentées au Comité :

> Le niveau d'alphabétisation de presque la moitié de la population adulte du Canada est en deçà de la norme acceptable : 22 % ont de graves difficultés à lire, à écrire et à faire des calculs, et 26 % n'ont pas les compétences nécessaires pour réussir dans l'économie du savoir. [...] Les imminentes pénuries de main-d'œuvre menacent la vitalité économique du Canada. [...] Nous pouvons moins que jamais nous permettre la perte de potentiel, d'innovation et de productivité qui surviendra si nous laissons de côté des millions de Canadiens plus faiblement alphabétisés. [...] En l'absence d'une stratégie nationale d'alphabétisation des adultes, moins de 10 % des personnes qui ont besoin d'aide la reçoivent.

Le MCL a principalement recommandé que le gouvernement fédéral augmente le financement et le mandat du Secrétariat national à l'alphabétisation afin que ce dernier puisse élaborer une stratégie nationale. D'après le MCL, le Secrétariat travaille actuellement avec un budget annuel de 28 à 30 millions de dollars, montant qui n'a pas changé depuis 1997.

Les immigrants au Canada font face à un défi particulier puisqu'ils doivent d'abord acquérir un vocabulaire de base en anglais ou en français avant de pouvoir commencer à s'alphabétiser et envisager l'apprentissage continu. Les représentants de la Campaign for Stable Funding of Adult ESL Classes ont déclaré au Comité qu'il est essentiel, pour que les immigrants réussissent, que ceux-ci puissent s'exprimer facilement en anglais ou en français et que, si de grands nombres de personnes ne peuvent pas s'exprimer couramment, ni lire ou écrire dans l'une ou l'autre des langues officielles du Canada, nous y perdons tous, puisque cette situation influe sur notre économie et sur notre capacité de fournir des soins de santé de qualité et de régler d'autres questions sociales. Le réseau canadien de développement économique communautaire a souligné le besoin de programmes pour les nouveaux immigrants.

Des représentants tant de Citoyenneté et Immigration Canada que du Groupe de travail du premier ministre sur les questions urbaines ont souligné l'importance de la formation linguistique en anglais et en français puisque, sans apprentissage, les immigrants sont moins aptes à entrer sur le marché du travail et à combler les pénuries de main-d'œuvre. Nombre de groupes et de particuliers nous ont signalé le manque de ressources pour les programmes de langue seconde, malgré les promesses faites par le gouvernement fédéral d'adopter des mesures ciblées afin d'aider les enfants de récents immigrants à profiter des perspectives qui ont attiré leurs parents au Canada.

D'après le Comité, le gouvernement fédéral devrait faire de l'alphabétisation une priorité, en reconnaissance du fait que l'alphabétisme est absolument essentiel pour pouvoir participer entièrement à la société. Par conséquent, le Comité recommande :

RECOMMANDATION 20

Que le gouvernement fédéral augmente le financement du Secrétariat national à l'alphabétisation et élargisse son rôle de soutien à l'anglais et au français langue seconde.

Certains citoyens doivent surmonter des obstacles financiers pour obtenir l'éducation et la formation que le marché du travail exige ou qu'ils souhaitent obtenir. Le Comité a entendu de nombreux exposés de groupes et de particuliers — comme la Manitoba Organization of Faculty Associations et la National Professional Coalition on Tuition — qui insistent sur les problèmes touchant les frais de scolarité, l'impossibilité d'obtenir des fonds suffisants pour suivre des études ou la formation voulue et les dettes excessives des diplômés. Nous avons appris que ces obstacles peuvent être particulièrement importants dans certaines disciplines comme la dentisterie.

La plupart des Canadiens seraient prêts à adopter comme objectif de société l'idée que l'accès à l'enseignement postsecondaire au Canada doit être axé sur les aptitudes et non sur la capacité de payer : tous ceux qui sont capables de poursuivre des études postsecondaires devraient avoir la possibilité de le faire. Cela étant dit, les frais de scolarité continuent d'augmenter, et les augmentations sont supérieures à l'inflation depuis plusieurs années. Les données de Statistique Canada révèlent que les étudiants de premier cycle paient en moyenne 3 738 $ en frais de scolarité, soit une augmentation de 4,5 % par rapport à 2001-2002 et presque deux fois les droits de scolarité moyens de 1 872 $ en 1992-1993. De plus, depuis 1997-1998, les frais de scolarité pour les programmes d'études supérieures ont augmenté de 11,5 % par année, comparativement à plus de 6 % pour les programmes de premier cycle[55]. Des groupes comme l'Association canadienne des responsables de l'aide financière aux étudiants et le Conseil national des cycles supérieurs signalent que la perspective de niveaux d'endettement élevés peut freiner la participation à l'enseignement postsecondaire. L'Association canadienne des professeures et professeurs d'université a aussi abordé la question des frais de scolarité et de l'endettement des étudiants.

De plus, le nombre d'étudiants participant au programme de prêts d'études a légèrement fléchi, mais les montants empruntés et les niveaux d'endettement deux ans après la fin des études ont beaucoup augmenté. D'après le Programme canadien de prêts aux étudiants, 75 % des emprunteurs qui épuisent les 54 mois d'exemption d'intérêts offerts par le gouvernement fédéral sont inadmissibles à la réduction de la dette en cours de remboursement, principalement parce que l'admissibilité à la réduction de la dette, d'une part, et à l'exemption d'intérêts, d'autre part, est déterminée au moyen de deux tables différentes.

Les budgets fédéraux des dernières années ont souvent prévu des mesures liées à l'éducation, notamment la Subvention canadienne pour l'épargne-études, les Bourses d'études canadiennes du millénaire, la Subvention canadienne pour études, des mesures fiscales améliorées et un Programme canadien de prêts aux étudiants amélioré. Les Bourses d'études canadiennes du millénaire ont fourni chaque année à plus de 90 000 élèves des bourses s'élevant en moyenne à 3 000 $ par an afin de réduire la dette qu'ils accumuleraient autrement, et des Subventions canadiennes pour études pouvant atteindre 3 000 $ ont aidé quelque 25 000 étudiants ayant des personnes à charge.

Le gouvernement fédéral a modifié son Programme canadien de prêts aux étudiants par le biais du programme de la Réduction de la dette en cours de remboursement afin que les mesures suivantes aident les étudiants à gérer leur dette : augmentation du nombre de personnes admissibles à l'exemption d'intérêts; réduction pouvant atteindre 50 % du montant des prêts d'études impayés (jusqu'à concurrence de

---

[55] Statistique Canada, « Frais de scolarité à l'université » et « Frais de scolarité à l'université — révision de données », *Le Quotidien*, 21 août 2002 et 9 septembre 2002.

10 000 $) pour les personnes vivant des difficultés financières prolongées; crédits d'impôt pour l'intérêt payé sur les prêts étudiants fédéraux et provinciaux.

Le budget 2001 contenait d'autres mesures :

- L'augmentation de la subvention maximale aux études afin de couvrir les coûts exceptionnels liés à un handicap;
- La modification de l'assurance-emploi afin que les apprentis participant à un programme de formation approuvé n'aient à subir qu'une seule période d'attente de deux semaines;
- Pour l'apprenti inscrit en mécanique automobile, la déduction du coût des outils quand celui-ci dépasse 1 000 $ ou 5 % du revenu de l'apprenti, soit le plus élevé de ces deux montants;
- L'extension du crédit d'impôt pour études et l'exemption d'impôt sur le revenu pour toute aide à la scolarité en vue de la formation de base des adultes fournie dans le cadre de certains programmes gouvernementaux, dont l'assurance-emploi.

De plus, le budget de 2001 a attribué 24 millions de dollars sur deux ans à des conseils sectoriels — des partenariats réunissant employeurs, syndicats, employés et enseignants afin d'évaluer les tendances futures en matière d'emploi, les compétences requises et les pratiques de formation dans divers secteurs de l'économie. De plus, comme nous l'avons souligné précédemment, des budgets récents ont augmenté le financement de la recherche et du développement.

Toutefois, malgré ces efforts, les niveaux d'endettement des étudiants restent un problème pour de nombreux diplômés. La situation est peut-être attribuable en partie aux programmes eux-mêmes puisque certaines disciplines, comme la dentisterie et la médecine, sont plus coûteuses que d'autres. La Fédération canadienne des étudiantes et étudiants a signalé au Comité que le Programme de réduction de la dette en cours de remboursement adopté par le gouvernement fédéral en 1998 est loin d'atteindre son objectif d'aider plus de 12 000 étudiants par année en leur offrant des exemptions d'intérêts et de dette. Comme nous l'a signalé la Fédération, moins de 500 étudiants par année ont pu profiter du programme à ce jour et, bien que le ministère des Finances et Développement des ressources humaines Canada aient reconnu le problème depuis longtemps, aucune mesure n'a encore été prise.

L'Alliance canadienne des associations étudiantes (ACAE) a fait écho à ces préoccupations puisqu'elle a aussi recommandé une hausse des limites fixées pour le Programme canadien de prêts aux étudiants et des augmentations annuelles fondées sur l'indice des prix des biens de consommation des étudiants qui tiendraient compte de frais divers comme les droits de scolarité, les manuels, la nourriture et le logement. L'ACAE a

fait part au Comité de renseignements sur les coûts : au cours d'une année scolaire type de 34 semaines, les étudiants touchent un maximum d'environ 9 350 $, quand on combine la portion fédérale du prêt à la part provinciale. Or, comme les frais de scolarité de premier cycle s'élèvent en moyenne à 3737 $ par année au pays, l'étudiant moyen se retrouve avec moins de 5 700 $ pour payer le loyer, la nourriture, les manuels, les frais accessoires, le transport et ses dépenses personnelles pendant 8 mois.

Le Comité estime que le gouvernement fédéral doit accorder une importance prioritaire au financement suffisant des prêts étudiants. Les frais de scolarité, l'accès inadéquat au financement et la perspective de fardeaux d'endettement beaucoup trop lourds réduisent les possibilités d'éducation pour les citoyens canadiens. Il faut agir si l'on veut que le Canada et les employeurs canadiens aient accès aux travailleurs hautement qualifiés qui seront nécessaires à la prospérité future et à la qualité de vie. De ce point de vue, le Comité recommande :

RECOMMANDATION 21

Que le gouvernement fédéral réévalue les critères établis pour les mesures d'allégement des dettes des étudiants afin de déterminer s'ils sont trop sévères. Il faut également envisager la possibilité de hausser les limites des prêts aux étudiants afin d'aider ces derniers à faire face aux frais de scolarité croissants.

Pénurie de main-d'œuvre qualifiée et accréditation de pays étrangers

> *Comme la technologie continue de progresser à un rythme effréné, la main-d'œuvre actuelle et future du Canada devra, pour rester à jour, effectuer à temps partiel une mise à niveau de sa formation et de ses compétences. Les techniques et les descriptions de poste changent à toute allure, et de nombreux travailleurs d'expérience approchent de l'âge de la retraite, de sorte que les lacunes au niveau des compétences dans l'entreprise et l'industrie canadienne ne pourront que s'accentuer à moins que l'on ne prenne des mesures concertées et ciblées.* (Northern Alberta Institute of Technology, 9 septembre 2002)

Plusieurs groupes industriels, dont la Greater Toronto Home Builders Association, ont expliqué au Comité que le Canada fait face à une pénurie de main-d'œuvre qualifiée dans plusieurs domaines. D'après la Canadian Machining and Tooling Association, il faudra d'ici cinq ans remplacer 50 000 gens de métier dans le secteur automobile, dont quelque 5000 métallurgistes de précision qualifiés, et ce quels que soient les cycles économiques. Étant donné les pénuries de main-d'œuvre qualifiée prévues, il faudrait financer les collèges communautaires et professionnels.

Le Comité a pris connaissance de deux solutions proposées à cette pénurie. En premier lieu, plusieurs témoins ont affirmé que le processus d'accréditation des immigrants qualifiés est souvent beaucoup trop coûteux et limitatif. De plus, même s'il

serait utile d'attirer des immigrants qualifiés et de reconnaître leurs compétences, ce ne sera pas suffisant. Des témoins nous ont dit que le gouvernement fédéral doit intervenir lui-même afin d'aider à régler la pénurie de main-d'œuvre qualifiée; plusieurs ont suggéré d'utiliser le système d'assurance-emploi pour encourager la formation et permettre la création de fonds de fiducie pour la formation inspirés du programme du Régime enregistré d'apprentissage personnel. D'autres, comme la Canadian Tooling and Machining Association, suggèrent un programme de crédits d'impôt pour apprentissage.

Le Comité constate que des mesures ont été prises récemment afin de réduire la période d'attente des apprentis inscrit au programme d'assurance-emploi, afin d'autoriser des déductions fiscales en vue des outils des apprentis en mécanique automobile et afin de favoriser le mentorat et le soutien aux jeunes entrepreneurs, mais il faut multiplier les efforts et agir de toute urgence. Le rapport a fait mention précédemment du vieillissement de la population, et certains témoins sont d'avis qu'il faudrait recourir aux immigrants qualifiés pour éviter les pénuries de main-d'œuvre. Tout en reconnaissant la valeur de plusieurs des propositions formulées par les témoins, nous estimons que la priorité doit être accordée à la reconnaissance de l'accréditation de pays étranger. C'est pourquoi le Comité recommande :

RECOMMANDATION 22

Que le gouvernement fédéral travaille avec les provinces, les territoires et les associations professionnelles compétentes afin qu'il soit plus facile pour les travailleurs étrangers ayant les compétences nécessaires d'exercer leur métier au Canada.

Étudiants réfugiés

> *Étant donné que les réfugiés reconnus sont ici pour rester, il n'y a aucune raison de retarder leur instruction. Plus vite ils entreprendront des études, plus vite ils pourront devenir des membres autonomes et à part entière de l'économie et de la société canadienne. Inversement, plus l'instruction est retardée, plus grand est le risque qu'ils perdent la possibilité d'étudier à temps plein.* (The Getting Landed Project, 29 octobre 2002)

Le Comité a aussi entendu le témoignage du Getting Landed Project, un groupe qui préconise l'élargissement du programme des prêts aux étudiants afin de les offrir aux réfugiés. Ce groupe nous a précisé qu'en vertu de la loi actuelle, seuls les citoyens canadiens et les résidents permanents sont admissibles aux prêts étudiants. Les réfugiés reconnus, dits aussi « personnes protégées » en vertu de la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés*, sont exclus, et cette exclusion est malheureuse tant pour les réfugiés que pour le Canada.

Il faut en général au moins un an pour qu'un réfugié obtienne le statut de résident permanent, et parfois jusqu'à cinq ans. Pendant cette période, la plupart des réfugiés ne

peuvent pas se permettre d'étudier. D'après le Getting Landed Project, l'élargissement du Programme canadien de prêts aux étudiants pour inclure les réfugiés coûterait environ 4,5 millions de dollars.

Le Comité estime qu'il faut inclure les réfugiés et que ceux-ci doivent pouvoir commencer leur intégration le plus tôt possible. La possibilité de suivre des études fait partie de ce processus, et le gouvernement fédéral devrait faire sa part. Comme l'intégration des immigrants est avantageuse tant pour ces derniers que pour le Canada, le Comité recommande :

RECOMMANDATION 23

Que le gouvernement fédéral effectue immédiatement les changements nécessaires pour que les réfugiés reconnus soient traités de la même façon que les citoyens canadiens et les résidents permanents aux fins de l'admissibilité aux prêts pour étudiants.

Soutien aux établissements d'enseignement

> *Les établissements ont économisé à court terme en reportant les travaux d'entretien nécessaires, à tel point que cet entretien différé constitue un problème de taille sur nos campus. Le gouvernement provincial en Alberta estime que l'arriéré provincial [pour les universités, les collèges, et les instituts techniques] s'élève à quelque 350 millions de dollars et, selon une étude récente de l'Association canadienne du personnel administratif universitaire, ce chiffre s'élèverait à 3,6 milliards de dollars pour l'ensemble du pays.* (Confederation of Alberta Faculty Associations, 31 août 2002)

Un soutien insuffisant aux établissements d'enseignement fait aussi obstacle à l'apprentissage continu du savoir et des compétences nécessaires au Canada. Le financement de la recherche et du développement, dont il a été question précédemment, n'est pas la seule question financière à laquelle font face les établissements d'enseignement. Elles subissent d'autres pressions. Ainsi, d'après l'Association des universités et collèges du Canada, la question la plus importante que doivent aborder les universités est celle de la capacité institutionnelle, sur le plan des ressources tant humaines que physiques.

Le Comité a entendu dire que les établissements postsecondaires, à court d'argent, font face à un déficit d'infrastructure croissant puisqu'ils n'ont pas les fonds nécessaires pour réparer les édifices et maintenir les bibliothèques et les laboratoires, entre autres choses. D'après l'Association of Nova Scotia University Teachers il est de plus en plus difficile, sans financement de base adéquat, d'actualiser les laboratoires et les systèmes informatiques, et sur certains campus, les édifices sont sur le point de s'effondrer. Il a d'ailleurs été question du déficit d'infrastructure dans la discussion sur les frais indirects de la recherche.

La principale contribution du gouvernement fédéral à l'enseignement postsecondaire s'effectue par le biais du Transfert canadien en matière de santé et de programmes sociaux (TCSPS). Or, on s'inquiète, comme dans le cas des soins de santé, du manque de responsabilité et de transparence concernant la façon dont ces fonds sont dépensés; à l'heure actuelle, aucune exigence n'est clairement exprimée concernant la part du TCSPS qu'il faut consacrer à l'éducation ou aux soins de santé. Selon certains groupes, dont la New Brunswick Faculty Associations, en l'absence d'exigence, certaines provinces détournent les fonds provenant du TCSPS, ce qui pourrait entraîner le sous-financement de certains secteurs. Pour palier cette déficience, certains témoins ont recommandé l'adoption d'une Loi sur l'enseignement postsecondaire qui serait le pendant de la *Loi canadienne sur la santé* et aborderait les questions de responsabilité et d'accès.

Le Comité est d'avis que de nombreux établissements d'enseignement vivent des pressions financières et une érosion inacceptable de leur infrastructure. Or, cette érosion ne pourra que réduire la qualité de l'apprentissage continu du savoir et des compétences. Une option serait de recourir aux coûts indirects de recherche pour régler cette difficulté, mais nous sommes convaincus qu'il ne s'agit pas là de la meilleure solution. Nous estimons que le gouvernement fédéral doit financer l'apprentissage continu du savoir et des compétences, mais nous hésitons à recommander une allocation précise de fonds étant donné l'absence de principes clairs concernant la responsabilité et la transparence. Il faut aussi tenir compte de la question de compétence en matière d'éducation. De ce point de vue, le Comité recommande :

RECOMMANDATION 24

Que le gouvernement fédéral rencontre les provinces et les territoires en vue d'élaborer des mécanismes de responsabilité et de transparence concernant la façon dont les deux niveaux de gouvernement dépensent les fonds destinés à l'enseignement postsecondaire.

CHAPITRE SIX — PRIORITÉ : SOINS DE SANTÉ

> *... seul le gouvernement fédéral est comptable devant tous les Canadiens lorsqu'il s'agit d'assurer l'accès à des services comparables, peu importe où les gens habitent. Le gouvernement fédéral doit à tout prix donner l'exemple ...* (Association canadienne des soins de santé, 22 octobre 2002)

Le système public de soins de santé du Canada occupe une place importante dans nos programmes de sécurité sociale et dans l'image que nous avons de nous-mêmes en tant que société. Or, le sujet fait actuellement l'objet d'un vaste débat sur l'orientation future de notre système de santé. Le Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie a fait paraître en octobre 2002 le dernier d'une série de rapports sur l'état du système de soins de santé au Canada, et le rapport final de la Commission sur l'avenir des soins de santé au Canada présidée par Roy Romanow est prévu pour la fin de novembre 2002.

Dans le discours du Trône de septembre 2002, le gouvernement fédéral a annoncé que le premier ministre convoquera une rencontre des premiers ministres au début de 2003 en vue de jeter les bases d'un plan de réforme global. Il a également fait savoir que le prochain budget prévoira « les investissements fédéraux à long terme qui seront requis » et a pris les autres engagements suivants relativement au secteur de la santé :

- Il révisera la législation fédérale en matière de protection de la santé pour mieux faire face aux nouveaux risques, s'adapter à la technologie moderne et se concentrer sur la prévention;
- Il se dotera de moyens pour renforcer la sécurité du système alimentaire canadien et présentera à nouveau la mesure législative sur les pesticides qui vise à protéger la santé des Canadiens, surtout celle des enfants;
- Il développera une stratégie nationale de promotion de saines habitudes de vie, de l'activité physique et du sport avec ses partenaires, et il organisera en 2003 le premier sommet national sur ces questions;
- Il prendra des mesures additionnelles pour réduire l'écart entre l'état de santé des Autochtones et des non-Autochtones et, à cette fin, mettra en place une stratégie de promotion de la santé et de prévention des maladies chez les Premières nations qui comprendra un programme d'immunisation adapté, et il travaillera aussi avec ses partenaires pour améliorer la prestation des services de soins de santé dans les réserves;
- Il modifiera les programmes existants pour permettre aux Canadiens de s'occuper d'un enfant, d'un parent ou d'un conjoint gravement malade ou mourant, sans mettre en péril leur emploi ou leurs revenus.

Le système actuel de soins de santé

> *Nous souscrivons à l'ouverture d'esprit dont semble faire preuve le gouvernement [pour] examiner de nouveaux concepts et de nouvelles idées afin d'améliorer la prestation des services de santé aux Canadiens. On ne règlera pas les problèmes simplement avec de l'argent. Nous pensons qu'il y a énormément de choses à faire au niveau de la gestion et que cela permettrait d'économiser beaucoup d'argent que l'on pourrait utiliser pour soigner les malades et se doter des dernières technologies de diagnostic et de traitement qui font défaut actuellement, faute d'investissement.*
> (CanWest Global Communications Corporation, 9 septembre 2002)

D'après l'Institut canadien d'information sur la santé (ICIS), les Canadiens ont dépensé, individuellement et par l'intermédiaire de leurs gouvernements, plus de 100 milliards de dollars au titre des soins de santé en 2001, ce qui représente une hausse de 4,3 % par rapport à l'année précédente après correction pour tenir compte de l'inflation et de la croissance démographique. Si les coûts des soins de santé progressent en général depuis quelques dizaines d'années, ils ont cependant diminué dans les années 1990 — en chiffres corrigés de l'inflation et de la croissance démographique. En proportion du PIB, les dépenses au titre des soins de santé ont été ramenées de 10,2 % en 1992 à 9,4 % in 2001[56].

Le gouvernement fédéral et les gouvernements des provinces et des territoires collaborent déjà à l'amélioration du système de soins de santé pour le bénéfice des Canadiens. En septembre 2000, en même temps qu'il faisait connaître une entente sur le développement de la petite enfance, le gouvernement fédéral a annoncé qu'il consacrerait 23,4 milliards de dollars de plus sur cinq ans au système de soins de santé. Cet investissement comportait deux grands volets : 21,1 milliards de dollars sur cinq ans destinés au Transfert canadien au titre de la santé et des programmes sociaux (TCSPS) et 2,3 milliards de dollars pour l'achat d'appareils médicaux ultramodernes, pour l'amélioration des systèmes d'information à l'appui des services de santé et pour la révision accélérée de la prestation des soins de santé primaires. Comme on le constate à la figure 19, le financement fédéral dans le cadre du TCSPS, points d'impôt compris, a totalisé 34,2 milliards de dollars en 2001-2002.

---

[56] Institut canadien d'information sur la santé, *Les soins de santé au Canada 2002*, Ottawa 2002, p. 6 et *Les dépenses de santé au Canada*, communiqué de presse, Institut canadien d'information sur la santé. Voir : www.secure.cihi.ca/cihiweb/hcic/fr/media_29may2002_f.html.

Figure 19

Transfert canadien en matière de santé et de programmes sociaux

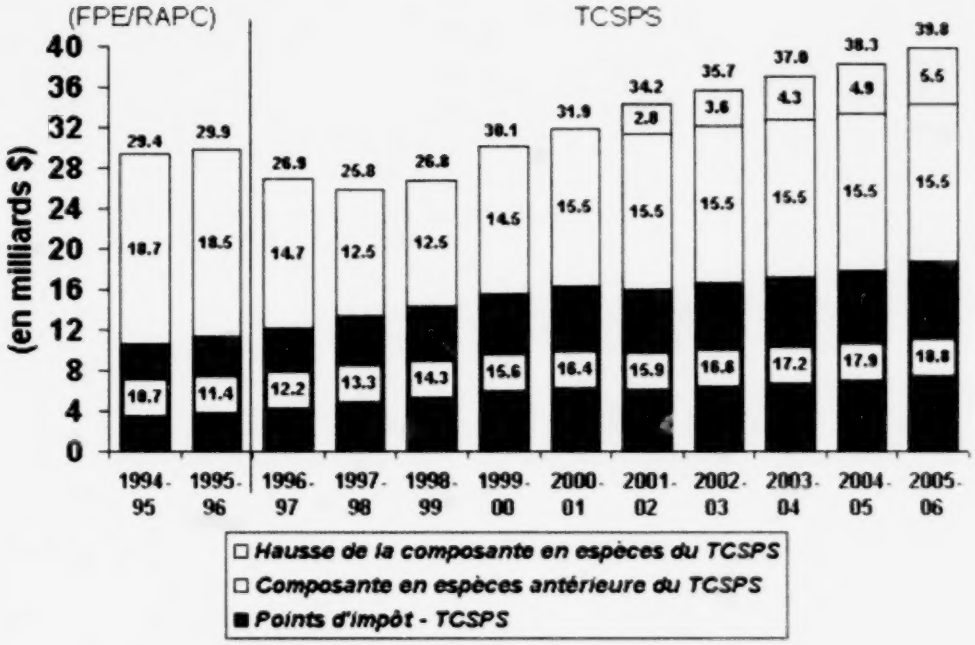

Source : Ministère des Finances.

Les préoccupations des Canadiens

> *L'Association médicale canadienne estime qu'une simple « révision » du système actuel ne suffira pas à réaliser une véritable réforme. D'après nous, il va falloir repenser complètement le système, notamment ses structures de gouvernance et de reddition de comptes, si nous voulons progresser vers un système de soins de santé véritablement viable à long terme.* (Association médicale canadienne, 22 octobre 2002)

Durant les discussions et consultations prébudgétaires du Comité, beaucoup de personnes, comme la Ontario Hospitals Association, nous ont fait part de leurs vues sur la réforme du système de soins de santé, abordant plusieurs sujets comme le traitement des problèmes de santé mentale et la nécessité de procéder à une réforme plus en profondeur du système de santé. Si les témoins ne s'entendaient pas toujours sur la portée de la réforme, tous souscrivaient à des mesures visant à revitaliser le système et à en assurer la pérennité. Comme le Comité ne connaît pas pour le moment les conclusions de la Commission Romanow, nous pensons que le mieux, à ce stade-ci, c'est de résumer les principaux thèmes abordés durant nos audiences.

Les Canadiens sont très majoritairement pour un système de soins de santé public

L'assurance-maladie publique n'est pas simplement l'expression des valeurs canadiennes : elle est aussi un bon investissement. Comme l'a dit la Canadian Healthcare Coalition : « les chefs d'entreprise demeurent convaincus des avantages économiques de notre système public de soins de santé sur le plan de la santé de la population active, des gains de productivité, du développement économique (par le biais de la recherche et de l'innovation en santé), de la qualité de vie qui attire des entreprises au Canada et de notre compétitivité internationale ». Le caractère universel du régime permet d'assurer la prestation de soins de santé à un coût moindre que dans le système américain majoritairement privé. La Chambre de commerce de l'Ontario a dit au Comité que la privatisation ne fait que déplacer les coûts sans vraiment les réduire « du fait que les malades sont souvent des travailleurs et que ce sont leurs employeurs qui doivent assumer ces frais ».

Le gouvernement fédéral doit assurer un financement accru et stable du système de soins de santé

La plupart des témoins conviennent de la nécessité d'accroître le financement du système de soins de santé, mais c'est la façon d'y arriver qui suscite des dissensions. La Chambre de commerce de l'Ontario a dit au Comité que le fait d'allouer au système des sommes croissantes ne suffirait pas en soi à régler les problèmes et qu'il vaudrait mieux apporter des changements d'ordre structurel au système. D'autres recommandent que le gouvernement fédéral profite des excédents budgétaires prévus pour accroître les crédits qu'il consacre au système de soins de santé. La plupart des témoins se sont prononcés contre l'idée d'une taxe dont le produit serait affecté spécifiquement au système de santé, solution préconisée par le Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie. Plusieurs groupes recommandent que le financement de la santé par le gouvernement fédéral soit rétabli au niveau de 1992 (en termes réels) et qu'il comporte un mécanisme automatique de révision à la hausse pour tenir compte de l'inflation et de l'accroissement démographique.

L'Association médicale canadienne et l'Association des infirmières et infirmiers du Canada ont dit au Comité qu'il y avait pénurie de médecins et d'infirmières au Canada et que les droits de scolarité élevés décourageaient les gens de s'inscrire en médecine. La Nova Scotia Association of Health Organizations (NSAHO) nous a fait savoir que la formule de financement du gouvernement fédéral, qui repose sur un calcul par habitant, était impropre dans la mesure où elle ne tient aucun compte des différences dans la proportion de personnes âgées dans la population des provinces alors que ce groupe d'âge consomme relativement plus de services de santé que les autres. La NSAHO est d'avis que la formule de financement devrait tenir compte de la composition démographique de la population des provinces.

Pour certains témoins, l'argent n'est pas la panacée. À leur avis, il importe aussi de restructurer le système et d'améliorer la transparence et la reddition de comptes relativement aux dépenses publiques. La restructuration du système pourrait par exemple permettre de réaffecter des fonds à l'exploitation de nouvelles technologies de l'information en vue d'améliorer la reddition de comptes, l'efficacité et l'efficience dans le système de soins de santé. Des investissements avisés dans les technologies médicales et les technologies de l'information contribueront grandement à garantir la prestation de services de santé de qualité.

Il faudrait étendre le système de soins de santé public à l'assurance-médicaments et aux soins à domicile

Certains des mémoires présentés au Comité abordent la question de l'assurance-médicaments et des soins à domicile dans le contexte de la réforme du système de santé. Le Syndicat canadien de la fonction publique, par exemple, recommande que ces programmes soient financés à parts égales par le gouvernement fédéral et les gouvernements des provinces et des territoires. Les dépenses au titre des médicaments — lesquels ne sont couverts que partiellement par les gouvernements et par les régimes privés d'assurance — constituent l'élément du système de santé qui croît le plus rapidement. D'après l'Institut canadien d'information sur la santé, les Canadiens ont dépensé environ 15,5 milliards de dollars au titre des médicaments en 2001, ce qui représente une hausse de 8,6 % par rapport à l'année précédente et constitue la deuxième catégorie en importance des dépenses de santé[57].

Les soins à domicile sont une forme de soins relativement peu coûteux dispensés hors institution. Le financement de ces programmes n'est pas uniforme dans l'ensemble du pays. Comme le Health Charities Council of Canada l'a fait remarquer au Comité :

> La couverture actuelle se limite aux services des médecins et aux services hospitaliers. L'assurance-maladie publique ne couvre pas les services d'autres professionnels de la santé moins coûteux et plus appropriés dispensés en dehors d'un hôpital. Cette caractéristique [de la *Loi canadienne sur la santé*] a d'une certaine façon des effets pervers sur le comportement des Canadiens. En effet, beaucoup de gens font automatiquement appel aux ressources médicales les plus coûteuses pour des problèmes même mineurs et parfois sans caractère médical. Le système doit donc couvrir tous les services et la réforme doit commencer par la mise en œuvre de modèles de soins primaires.

La Société canadienne de la sclérose latérale amyotrophique, qui a pour mission d'aider les personnes vivant avec des troubles neuromusculaires progressifs parfois appelés la maladie de Lou Gehrig, estime aussi qu'un financement accru des services à

---

[57] *Les soins de santé au Canada 2002*, p. 33.

domicile serait avantageux pour ses membres, car les victimes de cette maladie ont peu besoin de services hospitaliers et dépendent surtout des soins à domicile.

Le Comité a également entendu d'autres suggestions préconisant l'élargissement accru du système de santé. Par exemple, l'Association canadienne des hygiénistes dentaires a suggéré que la cimentation est une intervention qui devrait être remboursée pour les personnes âgées et les Canadiens à faible revenu.

Le système de soins de santé de demain doit comporter reddition de comptes et transparence

Transparence et reddition de comptes devraient aller de soi chaque fois que l'on dépense des fonds publics, car les Canadiens sont en droit de savoir où et comment le gouvernement dépense l'argent de leurs impôts. La reddition de comptes est indispensable pour évaluer l'efficacité et l'efficience d'un programme donné et vérifier s'il atteint les objectifs visés. Plusieurs solutions sont envisageables, notamment la création d'une commission canadienne de la santé qui ferait rapport annuellement sur le rendement du système de santé et sur l'état de santé de la population. Certains pensent que le fait de regrouper les sommes destinées aux provinces et aux territoires pour plusieurs secteurs de programme au sein d'un programme de transfert unique, le TCSPS, nuit à la reddition de comptes et à la transparence, et peut permettre que des fonds fédéraux destinés à un usage particulier soient en fait utilisés à d'autres fins.

Les Instituts de recherche en santé du Canada sont fort appréciés

Les témoins entendus sont fort satisfaits des investissements du gouvernement fédéral dans les Instituts de recherche en santé du Canada (IRSC). La plupart — notamment le Conseil pour la recherche en santé au Canada et la Fondation des maladies du cœur du Canada — recommandent d'augmenter leur budget pour soutenir la recherche avancée sur la santé. Certains témoins ont aussi demandé que les IRSC financent davantage de travaux de recherche sur la sclérose latérale amyotrophique et sur la vue.

Il faut mettre l'action sur les soins préventifs

Convaincus que la prévention peut réduire à terme la consommation de services de santé et ainsi contribuer à faire baisser les coûts du système de santé, des groupes comme la Société canadienne du cancer ont recommandé que l'on investisse davantage d'argent dans la prévention primaire et les soins communautaires. Le Bureau d'assurance du Canada propose d'investir dans un programme national de prévention des blessures pour promouvoir des modes de vie plus sains et réduire les risques de blessure et de décès associés aux activités professionnelles et récréatives, tandis que d'autres

groupes — comme la Coalition for Active Living and Sports Matters — mettent l'accent sur l'activité physique comme moyen de réduire les coûts de santé futurs. La Coalition recommande par exemple que le gouvernement fédéral consacre 500 millions de dollars sur cinq ans à l'élaboration d'une stratégie vigoureuse de lutte contre l'inactivité, qu'elle considère comme une véritable épidémie.

Des soins pour tous les Canadiens

Plusieurs groupes et particuliers ont fait valoir au Comité que, abstraction faite même de l'assurance-médicaments et des soins à domicile, le système canadien de soins de santé sert mal certains groupes. La Canadian Alliance for Children's Healthcare recommande que le gouvernement fédéral mette en œuvre des programmes pour venir en aide aux enfants qui ont des besoins exceptionnels en matière de soins de santé comme ceux qui sont atteints de maladies ou de handicaps graves et aux personnes qui en prennent soin.

Plusieurs témoins ont abordé la question des soins palliatifs. L'Association des infirmières et infirmiers du Canada nous a fait part des résultats d'une étude récente montrant que, si plus de 80 % des Canadiens meurent à l'hôpital, de 80 à 90 % préféreraient mourir chez eux, entourés de leur famille, en menant une vie aussi normale que possible jusqu'à la fin. Dans le même ordre d'idées que la recommandation précédente concernant les enfants malades et les personnes qui s'en occupent, il faudrait instituer des programmes analogues pour les personnes qui ont besoin de soins palliatifs et les personnes qui les soignent.

Le Comité a aussi entendu dire — notamment par l'Association canadienne pour la santé mentale — que la santé mentale est un domaine relativement négligé. Pour sa part, la Mood Disorders Society of Canada recommande que le gouvernement fédéral consacre 50 millions de dollars à un plan d'action national contre la maladie mentale et pour la santé mentale dans lequel on adopterait une approche à long terme concertée de lutte contre la maladie mentale et l'on encouragerait la bonne santé mentale. D'après cette organisation, « les maladies et désordres mentaux venaient au septième rang des maladies sur le plan du coût global de la maladie en 1998. Selon des estimations, la maladie mentale est la seconde cause d'hospitalisation en importance chez les 20-44 ans, donc durant une période de la vie normalement associée à une forte productivité ». La Manitoba Schizophrenia Society Inc. et le Lifelinks Health Program proposent des crédits d'impôt à l'égard de la recherche et de l'invalidité dans le contexte des affections du cerveau.

Le Comité tient à signaler la recommandation de l'Association médicale canadienne qui suggère plusieurs investissements ponctuels relativement modestes qui pourraient appuyer le système de soins de santé. Ceux-ci répondent à des besoins précis,

comme la pénurie de personnel médical (et d'infirmières) et la modernisation du système de soins de santé par l'exploitation des technologies de l'information :

- 50 millions de dollars pour Inforoute Santé du Canada Inc. en vue d'instituer un programme de financement pour la mise en œuvre à une grande échelle des technologies de collecte d'information et de communication à distance pour faciliter la prestation de soins à domicile et dans des établissements communautaires;
- 20 millions de dollars pour l'établissement d'un programme international de présélection à l'étranger de diplômés d'écoles de médecine désireux de s'établir au Canada et d'y pratiquer la médecine;
- 30 millions de dollars pour accroître la capacité du système public de santé de manière à assurer des communications en temps réel entre organismes multiples et avec les prestataires de soins, spécialement en période d'urgence nationale ou pour répondre à des besoins d'envergure nationale en matière de santé;
- 25 millions de dollars pour établir des réseaux pancanadiens d'excellence clinique, lesquels élaboreraient des registres électroniques permettant de suivre et de connecter les malades d'un bout à l'autre du pays, de soutenir la recherche en collaboration, d'établir et de mettre en œuvre des pratiques cliniques exemplaires, d'élaborer et de mettre en œuvre des plans de transfert de connaissances et de promouvoir les échanges de capital humain et de connaissances entre administrations.

Enfin, le Canadian Executive Council on Addictions recommande l'adoption d'une stratégie fédérale-provinciale complète de lutte contre la toxicomanie, dont la réalisation serait coordonnée par les IRSC. Celle-ci permettrait de réduire le déséquilibre des ressources dans la lutte contre les toxicomanies en mettant moins l'accent sur la réduction de l'offre et l'exécution de la loi et davantage sur le secteur social.

Ce qu'en pense le Comité

> *Nous sommes d'avis qu'il est impératif que le gouvernement fédéral considère la santé comme sa première priorité au niveau du financement. Autrement, ce serait ne pas tenir compte des valeurs et des priorités de ses citoyens et des conseils des commissions et des comités dont le mandat consiste à conseiller le gouvernement fédéral sur cette question. Vous vous demandez peut-être si ce devrait être un chèque en blanc? Pas du tout. Ce n'est pas ce que nous disons. Les gouvernements et les dispensateurs doivent être tenus responsables des décisions qu'ils prennent en matière de financement des soins de santé et des conséquences de ces décisions.* (Nova Scotia Association of Health Organizations, 30 octobre 2002)

Le Comité estime pertinents les principaux thèmes abordés par les témoins : la nécessité de nous doter d'un système de soins de santé public bénéficiant d'un financement stable et suffisant; l'importance de la prévention, de l'assurance-médicaments et des soins à domicile et la nécessité d'offrir des services à tous les malades; la reddition de comptes et la transparence, que l'on pourrait améliorer en dégroupant les allocations consenties par le biais du TCSPS; et l'importance de soutenir les Instituts de recherche en santé du Canada. Pour cette raison, le Comité recommande :

RECOMMANDATION 25

Que le gouvernement fédéral, de concert avec les autorités provinciales et territoriales et avec les autres parties concernées, veille à ce que le système canadien de soins de santé de demain respecte les principes suivants :

a) financement public à un niveau convenable;

b) façon d'aborder la prestation des services qui tienne compte de l'importance de la prévention, de l'assurance-médicaments et des soins à domicile et des besoins des Canadiens frappés par un vaste éventail de maladies;

c) mécanismes propres à assurer reddition de comptes et transparence à tous les paliers de dépenses;

d) financement continu et accru des Instituts de recherche en santé du Canada.

Par ailleurs, dans la mesure où ses ressources le permettront, le gouvernement devrait envisager le financement ponctuel de mesures susceptibles de générer des avantages sensibles à un coût relativement faible.

CHAPITRE SEPT — LA PRIORITÉ DES COLLECTIVITÉS DURABLES

> *Les collectivités canadiennes, petites et grandes, croulent sous d'intenses pressions sociales et économiques. La concentration du Canada dans une demi-douzaine de grands centres urbains impose aux gouvernements municipaux des pressions financières, parce qu'ils sont forcés d'élargir leurs infrastructures et leurs services malgré les réductions de crédits fédéraux et provinciaux. La contrepartie de l'urbanisation, c'est le déclin des collectivités rurales dont l'assiette fiscale s'amenuise, de même que le bassin de compétences et d'expérience.* (Association des musées canadiens, 16 septembre 2002)

Qu'ils vivent en milieu urbain ou rural, les Canadiens apprécient depuis longtemps les collectivités durables. Jusqu'à tout récemment, la plupart des grandes villes canadiennes ont concrétisé cette attitude en prenant des mesures pour éviter de créer ici le phénomène des centres-villes en grande partie abandonnés qui a caractérisé de nombreuses grandes villes américaines dans la période de l'après-guerre. Entre autres, on a mis sur pied des réseaux de transport public efficaces, on a construit des parcs et des trottoirs et on a soutenu le développement résidentiel dans le cœur des centres-villes.

Dans les collectivités rurales et éloignées du Canada, l'engagement visant la durabilité s'est manifesté dans les efforts des gouvernements fédéral et provinciaux en vue d'appuyer les secteurs économique et culturel grâce à une aide aux industries locales, à des programmes de développement économique régional, à des travaux d'infrastructure et au financement de productions théâtrales et de spectacles musicaux itinérants.

Aux prises avec des contraintes budgétaires dans les années 1990, tous les ordres de gouvernement ont réduit leurs dépenses dans ces secteurs. Les répercussions se font maintenant sentir sous forme de routes en mauvais état, de réseaux de transport en commun surchargés, d'une émigration accrue dans les régions rurales et éloignées, et de services d'adduction d'eau et de traitement des eaux usées en décrépitude. Il est maintenant temps de renouveler l'engagement de longue date du gouvernement fédéral à l'égard de collectivités durables dans les zones tant urbaines que rurales du pays.

Appui aux zones urbaines

> *Des villes compétitives et des collectivités en santé sont essentielles à notre bien-être individuel et à la capacité du Canada d'attirer des talents, des capacités novatrices et des investissements. C'est pourquoi le gouvernement fédéral doit leur accorder des fonds ainsi qu'un traitement législatif et réglementaire appropriés leur permettant d'être durables.* (Institut du développement urbain, 5 novembre 2002)

Au cours de ses discussions et consultations prébudgétaires, le Comité a entendu de nombreux témoins affirmer qu'il est de plus en plus urgent d'atténuer les pressions sur les villes et les zones urbaines. Ce message va de pair avec le discours du Trône de septembre 2002, où l'on dit qu'il nous faudra « de nouveaux partenariats, une nouvelle stratégie urbaine et une nouvelle approche face aux communautés en santé pour le XXIe siècle[58] », et avec le *Rapport d'étape d'avril 2002 du groupe de travail du premier ministre sur les questions urbaines*, où l'on fait observer qu'« il est essentiel que les régions urbaines du Canada, qui sont les moteurs économiques de notre pays, maintiennent leurs niveaux de croissance et continuent de contribuer à la grande qualité de vie des Canadiens[59] ».

La plupart des analystes sont d'accord pour dire que les régions urbaines sont à l'origine d'une forte proportion de la croissance économique et de l'emploi au Canada. En ce qui concerne la production économique, les six plus grandes agglomérations du pays — Toronto, Montréal, Vancouver, Calgary, Edmonton et Ottawa-Hull — ont contribué pour 47,7 % de l'activité économique en 2001, une hausse par rapport aux 46 % de 1991[60]. Comme l'indique la Figure 20, la croissance de l'emploi dans ces villes dépasse la croissance de l'emploi dans le reste du pays depuis 1997.

Figure 20 : Les grandes villes du Canada occupent la première place pour ce qui est de la croissance nationale de l'emploi, 1987-2001

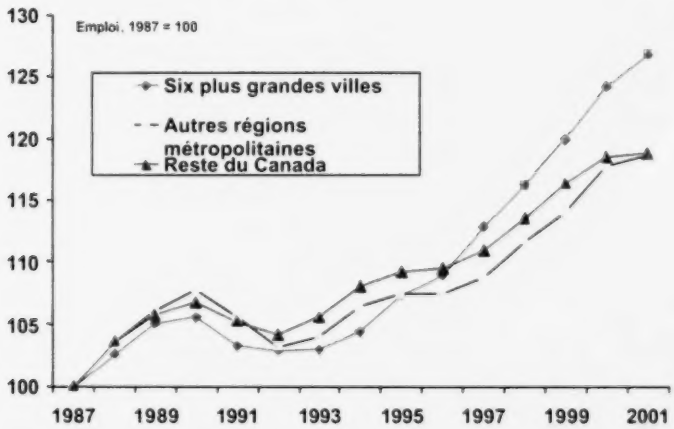

Source : Bibliothèque du Parlement et Statistique Canada.

---

58 *Le Canada que l'on veut*, discours du Trône, 30 septembre 2002, disponible à : www.pco-bcp.gc.ca/sft-ddt/hnav07_f.htm

59 *Rapport d'étape du Groupe de travail du premier ministre sur les questions urbaines*, Sommaire, avril 2002, p. v.

60 Calculs de la Bibliothèque du Parlement.

Un certain nombre de forces se conjuguent pour rendre le changement nécessaire. Comme on l'a déjà signalé, la population des zones urbaines a connu une hausse spectaculaire depuis le recensement de 1996. D'après Statistique Canada, 7 des 27 zones métropolitaines — définies comme étant des régions de 10 000 habitants ou plus — avaient un taux de croissance deux fois plus élevé que la moyenne nationale de 4 %, une croissance entraînée dans une large mesure par une hausse de la population immigrante. Statistique Canada a indiqué au Comité que « pratiquement tous nos immigrants s'installent dans deux, ou peut-être trois, grandes villes, soit Montréal, Toronto et Vancouver. [...] Toutes choses égales par ailleurs, les régions qui attirent les immigrants auront évidemment de plus forts taux de croissance que celles qui n'en attirent pas. »

De façon générale, l'augmentation de la population d'une ville exerce des pressions sur les services municipaux comme le transport en commun, les services sociaux, l'adduction d'eau et le traitement des eaux usées, l'entretien des routes, voire l'entretien des parcs et l'enlèvement de la neige. Ces éléments de « qualité de vie » en milieu urbain sont liés à la compétitivité d'une collectivité. Comme Mme Enid Slack l'a indiqué au Comité :

> ... les taxes sont un facteur important pour ce qui est d'attirer les gens, mais de plus en plus d'études commencent à révéler que, pour être concurrentielles, les villes doivent aussi être des endroits où il est agréable de vivre. Les travailleurs du savoir, indispensables à la prospérité économique, cherchent de plus en plus un endroit agréable pour vivre, ce qui signifie notamment de bonnes écoles pour leurs enfants. Cela signifie également de pouvoir faire son jogging dans le parc, de se sentir en sécurité et de ne pas rencontrer de sans-abri dans les rues. Ce sont tous là des services dont les municipalités sont responsables; pour demeurer concurrentielles, elles doivent donc fournir ces services.

Une autre raison d'agir est qu'au moment même où avaient lieu les augmentations de population, les transferts combinés du fédéral et des provinces aux administrations municipales subissaient un recul, passant de 18,8 % de l'ensemble du financement municipal en 1990 à 15,1 % en 2000[61]. Sur le plan financier, les municipalités sont donc moins en mesure de répondre aux demandes accrues qui leur sont faites. La Figure 21 montre de quelle façon le financement des administrations locales a évolué depuis 1990.

---

61 Calculs de la Bibliothèque du Parlement.

Figure 21 - Recettes des administrations locales - Par source, 1999-2000

	Valeur (millions de $)		croissance (%)	% des recettes totales	
	1990	2000	1990-2000	1990	2000
Sources propres	32,643	44,699	36.9	81.2	84.9
Taxes	16,004	24,412	52.5	39.8	46.3
Taxes foncières et connexes	15,601	23,845	52.8	38.8	45.3
Licences et permis	316	494	56.3	0.8	0.9
Autres taxes	86	73	-15.1	0.2	0.1
Revenus d'investissements	2,282	2,246	-1.6	5.7	4.3
Ventes de biens et services	6,476	9,526	47.1	16.1	18.1
Autres - Sources propres	338	535	58.2	0.8	1.0
Transferts gouvernementaux	7,543	7,980	5.8	18.8	15.1
Fédéral	191	323	68.8	0.5	0.6
Provinces	7,352	7,658	4.2	18.3	14.5
Total	40,187	52,680	31.1	100.0	100.0

Source : Bibliothèque du Parlement et Statistique Canada.

Des témoins ont proposé un certain nombre de solutions pour résoudre le problème du financement des villes. On a recommandé entre autres des transferts fédéraux directs aux municipalités, ou des transferts accrus aux provinces qui sont responsables des municipalités en vertu de la Constitution, de même que l'attribution aux municipalités d'une partie de la taxe d'accise fédérale de 10 cents le litre sur l'essence.

Plusieurs témoins ont souscrit au *Rapport d'étape du Groupe de travail du premier ministre sur les questions urbaines*. L'une des principales propositions de ce rapport est que le gouvernement fédéral adopte une « lentille urbaine » permettant d'analyser la situation et d'élaborer des politiques. Le Groupe de travail a également pris acte de l'action positive du Secrétariat rural et du Partenariat rural canadien, deux entités qui ont vu le jour à la suite d'un processus de consultation exhaustif avec les Canadiens des milieux ruraux en 1997 et 1998.

Le Comité croit que la question du financement urbain est complexe étant donné les considérations qu'elle soulève quant aux champs de compétence et à la reddition de comptes. Néanmoins, à l'instar de la Canada West Foundation, qui nous a dit que le gouvernement fédéral devrait « axer davantage son rôle sur la stimulation d'un dialogue urbain au Canada et mieux tenir compte des répercussions des politiques fédérales en milieu urbain », nous croyons que la lentille urbaine mérite plus ample examen. Dans cette perspective, le Comité recommande :

RECOMMANDATION 26

Que le gouvernement fédéral adopte la proposition faite par le Groupe de travail du premier ministre sur les questions urbaines en ce qui concerne la création d'une « lentille urbaine », qui obligerait les ministères fédéraux à tenir compte des répercussions des grandes politiques gouvernementales sur les collectivités urbaines. En outre, le gouvernement devrait envisager la création d'une contrepartie urbaine au Secrétariat rural et au Partenariat rural canadien au sein d'Industrie Canada.

Appui aux régions rurales et éloignées

> *La capacité d'entretenir la salle communautaire ou de réparer les routes municipales est directement liée à la capacité d'une collectivité de stimuler le développement économique et de ne pas laisser prévaloir la dégradation et le déclin économique.*
> (Association des municipalités du Manitoba, 30 août 2002)

La forte croissance démographique en milieu urbain s'est produite parallèlement à une diminution de la population rurale et éloignée du Canada, notamment dans les régions septentrionales éloignées des provinces. D'importantes répercussions financières en découlent : en règle générale, une diminution de la population entraîne en effet une baisse de la valeur des propriétés, ce qui signifie une assiette fiscale réduite et, partant, des recettes fiscales moindres. Il s'ensuit que les municipalités ont un moins large éventail de services à offrir, ce qui aggrave l'émigration normale vers les plus grands centres.

Un certain nombre d'analystes ont fait valoir que l'absence d'une forte croissance économique est au cœur du problème du dépeuplement rural. Le gagne-pain de nombreuses collectivités rurales dépend d'activités primaires comme l'agriculture, l'exploitation minière et l'exploitation forestière, secteurs de forte concurrence internationale. L'Alberta Association of Municipal Districts and Counties a signalé que « les municipalités rurales sont pertinemment conscientes de la nécessité de maintenir un secteur agricole viable, productif et concurrentiel ». La Fédération canadienne de l'agriculture, l'Association des déshydrateurs canadiens et la Canadian Hay Association ont tous exprimé des inquiétudes au sujet des problèmes qu'éprouve actuellement l'industrie de l'agriculture et de l'agroalimentaire.

Comme l'a fait observer le Groupe de travail du premier ministre sur les voies de l'avenir dans l'agriculture, « l'éloignement des marchés est un problème important pour les agriculteurs des Prairies, du Nord et de certaines provinces de l'Atlantique. Les frais supplémentaires de transport peuvent faire pencher la balance entre un bénéfice et une perte[62] ». Le problème est particulièrement aigu dans l'Ouest du Canada car l'élimination du tarif du Nid-de-corbeau (pour le transport ferroviaire des céréales) a entraîné une augmentation importante de l'acheminement de marchandises par camion, d'où une grave détérioration de l'infrastructure routière. S'il est vrai que les télécommunications pourraient aider les collectivités rurales et éloignées à diversifier leur économie en fonction d'Internet et d'autres industries axées sur les technologies, l'accès à Internet haute vitesse n'est toujours pas une réalité dans bon nombre de ces régions.

Plusieurs témoins, y compris la Northwest Territories Association of Municipalities, l'Association des municipalités du Nunavut, le Northern Development Board et la Northern Lights School Division ont décrit au Comité les problèmes particuliers auxquels font face

---

[62] Groupe de travail libéral du premier ministre sur les voies de l'avenir dans l'agriculture, *Rapport d'étape*, p. 17. Voir : www.liberal.parl.gc.ca/agriculture/press_release_mar29_e.htm.

les collectivités rurales et éloignées en ce qui concerne les infrastructures d'adduction d'eau et d'égout — ainsi que les autres infrastructures —, en partie parce qu'elles n'ont pas l'assiette fiscale qui leur permettrait de financer les coûts initiaux importants de services adéquats à ce chapitre et de répondre à d'autres besoins en matière d'infrastructures. Comme l'a signalé le Groupe de travail du premier ministre sur les voies de l'avenir dans l'agriculture, « la capacité limitée des réseaux de distribution d'eau et de collecte des égouts peut restreindre les occasions de développement économique, y compris la production de denrées agricoles à valeur ajoutée[63] ».

L'Association of Yukon Communities a indiqué au Comité que les 160 millions de dollars qu'elle a demandés pour consacrer à ses infrastructures non seulement « rendraient les collectivités du Yukon plus concurrentielles face à leurs voisins du Sud et du Nord », mais permettraient en outre de «remplacer des infrastructures hautement nécessaires, comme des routes et des réseaux d'adduction d'eau et d'égout, et de mettre en place des câbles optiques à haute vitesse et de construire un pont indispensable sur la rivière Yukon au Klondike ». Les Women Warriors de Sahtu ont également souligné l'importance des infrastructures pour ce qui est d'améliorer la qualité de vie dans les régions éloignées.

Ces dernières années, les collectivités rurales ont marqué certains progrès. Par suite de consultations menées en 1998 auprès des Canadiens, le gouvernement fédéral a créé une « lentille rurale » qui oblige les décideurs à tenir compte des répercussions des programmes gouvernementaux fédéraux sur les collectivités en question; ces consultations ont également donné lieu à la création du Secrétariat rural et du Partenariat rural canadien. Le Fonds des coopératives de travail, un projet pilote de 1,5 million de dollars de Développement des ressources humaines Canada qui investit dans des coopératives de travailleurs aux fins de la création et du maintien d'emplois, semble faire bon usage de la lentille rurale : 8 de ses 12 projets se déroulent dans des collectivités rurales. L'administrateur du fonds, la Fédération canadienne des coopératives de travail, cherche à obtenir 15 millions de dollars supplémentaires pour assurer la viabilité du projet pilote à long terme. Toutefois, il n'est pas certain que les collectivités du Nord ont connu le même progrès et il convient de leur consacrer davantage d'énergie afin qu'elles et leurs citoyens deviennent des participants à part entière au sein de l'économie et de la société canadienne.

Le Comité croit que toutes les collectivités du pays — urbaines, rurales et éloignées — ont des besoins qu'il faut satisfaire. Nous devons veiller à ce que les besoins de toutes les régions soient pris en compte, sans perdre de vue la situation particulière des régions rurales et éloignées. Il faut également reconnaître que la nature et le stade du développement économique des collectivités rurales et éloignées varient grandement, ce que doivent refléter les politiques et programmes. Dans cette perspective, le Comité recommande :

---

63 *Ibid.*

RECOMMANDATION 27

Que le gouvernement fédéral veille à ce que les besoins des collectivités rurales et éloignées fassent l'objet d'une attention adéquate. En outre, le gouvernement devrait consacrer des ressources aux efforts de développement économique des collectivités éloignées du Nord du pays.

Soutien des infrastructures

> *Les Canadiens ont besoin d'eau saine, de systèmes d'élimination sécuritaire des déchets, d'autoroutes fiables et d'un système ferroviaire national plus efficace. Le déficit canadien en matière d'infrastructures et la dette cumulative à ce chapitre devraient être considérés comme un handicap aussi lourd que la dette budgétaire nationale et être traités avec le même sentiment de priorité et d'urgence, car ils ont une incidence directe sur la vie des gens. De fait, le déficit des infrastructures pourrait avoir de plus grandes répercussions sur la santé, la sécurité et le bien-être des Canadiens.* (Association des ingénieurs-conseils du Canada, 9 septembre 2002)

L'histoire et la prospérité économique du Canada ont toujours été liées à ses infrastructures : voies navigables, canaux, ports, chemins de fer, ponts, postes frontaliers, aéroports et routes. Toutefois, des témoins ont dit au Comité que les compressions budgétaires imposées à tous les échelons du gouvernement, dans les années 1990, ont entraîné un grave déficit au chapitre des infrastructures qui ne pourra que s'aggraver, et devenir plus coûteux, avec le temps si l'on ne prend pas rapidement les mesures qui s'imposent.

Selon la Coalition pour le renouvellement des infrastructures du Canada, «les Canadiens gaspillent du carburant, du temps et de l'argent, ce qui met en danger leur santé et leur environnement, de sorte qu'ils deviennent moins compétitifs dans la nouvelle économie mondiale. La détérioration des infrastructures augmente inutilement les coûts des entreprises canadiennes et a une incidence négative sur notre capacité concurrentielle, d'où un repli de la demande pour les produits canadiens ». La Coalition pour le renouvellement des infrastructures du Québec a par ailleurs fait valoir au Comité que « l'accélération de la dégradation des infrastructures se poursuit et menace de plus en plus la qualité de vie des citoyens ainsi que la compétitivité du Québec. Les accroissements de coûts engendrés par les retards sont tels qu'ils constituent un enjeu central pour les finances publiques. » La Trans-Canada #1 West Association a indiqué que les programmes fédéraux d'infrastructures — dans le cadre du Programme des travaux d'infrastructure du Canada, un programme quinquennal de 2,05 milliards de dollars créé en 2000, et du Fonds sur l'infrastructure stratégique de 2 milliards de dollars établi dans le budget de 2001 — sont insuffisants et que les fonds sont versés trop lentement.

Même si un financement adéquat était disponible, il faudrait néanmoins choisir avec soin les projets d'infrastructure devant bénéficier des fonds. Par exemple, les collectivités rurales et éloignées ont besoin en priorité d'autoroutes, de liens ferroviaires et, dans certains cas, de services portuaires et aériens afin de compenser leur éloignement des marchés. Les collectivités urbaines ont des besoins semblables, mais il leur faut également un système efficace et bon marché de transport en commun afin de résoudre les problèmes de circulation que crée le va-et-vient des gens entre leur maison et leur lieu de travail.

Le Greater Vancouver Gateway Council a indiqué au Comité que la saturation du réseau routier coûte à la région de Vancouver entre 700 millions de dollars et 1,3 milliard de dollars par année, car il ralentit les envois de marchandises à destination et en provenance des agriculteurs des Prairies, de l'industrie pétrochimique, des points de vente au détail et des industries des ressources naturelles. D'après cet organisme, les problèmes « résultent d'investissements insuffisants depuis de nombreuses années dans les infrastructures ». La Greater Vancouver Transportation Authority a indiqué au Comité qu'il est essentiel de résoudre ces problèmes pour que le Canada continue d'avoir accès aux marchés d'Asie et des pays côtiers du Pacifique en particulier. Go Transit, l'organisme qui fournit le transport par train et par autobus dans la Région du Grand Toronto et Hamilton, a déclaré au Comité que sans ses services Toronto aurait besoin de quatre autoroutes Don Valley Parkway (la principale artère nord-sud de Toronto) additionnelles. Ses représentants nous ont demandé de recommander que le gouvernement fédéral finance Go Transit à hauteur de 34 millions de dollars par année.

Le Comité observe que le transport en commun urbain n'équivaut pas nécessairement à transporter les gens entre le centre-ville et les banlieues. D'après Statistique Canada : « Ce que nous appelions auparavant les banlieues ou banlieues dortoirs ne sont certainement plus des localités dortoirs; ce sont des pépinières à emploi. Cela a de nettes répercussions sur des éléments comme le déplacement jusqu'au lieu de travail. Les tendances en matière de transport dans une grande région comme celle-ci ne s'articulent plus uniquement selon la polarité entre la banlieue et le centre-ville; elles sont beaucoup plus compliquées. »

On n'a cessé de répéter au Comité que les besoins du pays en matière d'infrastructures ne pouvaient être satisfaits que grâce à un financement stable à long terme qui compléterait ou remplacerait celui consenti dans le cadre du Programme des travaux d'infrastructure du Canada et du Fonds sur l'infrastructure stratégique. Cette recommandation est venue notamment de la Ville de Calgary, de la Fédération canadienne des municipalités, de l'Association des municipalités du Manitoba, de l'Association canadienne du ciment et de la Coalition pour le renouvellement des infrastructures du Québec. Le *Rapport d'étape du Groupe de travail du premier ministre sur les questions urbaines* fait également cette recommandation dans son rapport.

Le Comité a également entendu d'autres propositions moins ambitieuses qui représenteraient un début de solution à certains besoins du pays en matière d'infrastructures. L'Association canadienne du transport urbain (ACTU) et le National Task Force to Promote Employer-Provided Tax-Exempt Transit Passes, par exemple, ont proposé que nous recommandions de faire des laissez-passer de transport en commun fournis par l'employeur un avantage non imposable. D'après l'ACTU, sa proposition réparerait une injustice du régime fiscal actuel permettant que le stationnement fourni par l'employeur, qui encourage les particuliers à conduire leur véhicule jusqu'au travail et contribue de ce fait aux problèmes de congestion, soit *de facto* subventionné par le régime fiscal car les employés ne calculent pas normalement cet avantage dans leur revenu, même si en théorie ils le devraient.

En ce qui concerne les collectivités rurales et éloignées, le Comité a entendu un certain nombre de propositions de changement, y compris des recommandations visant à éliminer la taxe d'accise de 10 cents le litre sur l'essence et la taxe d'accise de 4 cents le litre sur le carburant diesel pour les agriculteurs, un plan pour la création d'un programme qui aiderait les régions à développer des industries génératrices de valeur ajoutée ainsi qu'une proposition visant une initiative nationale de services à large bande.

Le Comité croit que ces recommandations sont valables, mais il estime que la priorité du gouvernement fédéral — compte tenu de l'actuelle situation budgétaire — doit être le financement à long terme des infrastructures du pays. Les témoins ont présenté différents chiffres sur le financement nécessaire, mais nous hésitons à recommander une somme précise. Il nous semble plutôt impératif de veiller à ce que le financement soit adéquat et stable afin de permettre la planification à long terme qui est souvent nécessaire dans les projets d'infrastructures. Pour cette raison, le Comité recommande :

RECOMMANDATION 28

Que le gouvernement fédéral, en collaboration avec les autres parties prenantes, élabore et mette en œuvre rapidement un plan d'infrastructures à long terme et adéquatement financé, en mettant d'abord l'accent sur les déficiences aux chapitres des transports ainsi que des réseaux d'adduction d'eau et d'égout.

En outre, de l'avis du Comité, il importe que le mécanisme d'attribution des fonds dans le cadre de tout plan d'infrastructures ne tienne pas compte uniquement de la population, car le financement par habitant est souvent désavantageux pour certaines collectivités, entre autres celles du Nord canadien. Les besoins des collectivités varient et ce fait doit être reconnu. Par conséquent, le Comité recommande :

RECOMMANDATION 29

Que le gouvernement fédéral s'assure que le plan d'infrastructures élaboré en collaboration avec les parties prenantes intègre un

mécanisme d'attribution des fonds ne tenant pas compte uniquement de la population, mais traduisant les besoins stratégiques et de développement uniques des collectivités. En outre, ce sont les besoins et le développement économique, plutôt qu'une stricte formule de financement par habitant, qui devraient déterminer les montants attribués aux collectivités rurales et du Nord.

L'environnement

> *La santé de nos agglomérations urbaines nous préoccupe de plus en plus. Ces préoccupations font ressortir la nécessité de s'attaquer aux problèmes des sites contaminés, particulièrement dans les centres urbains. Le réaménagement de ces sites, habituellement à des fins commerciales, non seulement accroît l'assiette fiscale des municipalités en cause, mais favorise aussi la densification urbaine et la revitalisation du cœur des centres-villes.* (Alberta Real Estate Association, 6 novembre 2002)

Les tendances démographiques des dernières années se répercutent d'une façon marquée sur l'environnement. Lorsque la ville commence à empiéter sur la campagne, l'environnement en subit les conséquences négatives. La congestion accrue lors des déplacements entre le domicile et le lieu de travail engendre des répercussions importantes sur la qualité de l'air et les émissions de gaz à effet de serre. De plus, la perte d'espace vert à la périphérie des villes est également une source de préoccupations. Comme l'ont signalé les représentants de la Fondation canadienne pour les sciences du climat et de l'atmosphère, « l'activité humaine a fait augmenter d'une façon saisissante la présence de dioxyde de carbone et des autres gaz à effet de serre au cours du dernier siècle, contribuant à exacerber le réchauffement de la planète ». Des groupes comme la Fédération canadienne de la nature, la Coalition du budget vert et le Fonds mondial pour la nature ont abordé une autre question, qui revêt également de l'importance : les parcs. Ces groupes ont appuyé l'engagement pris dans le discours du Trône de septembre 2002 au sujet de la création de plusieurs parcs nationaux et ont demandé que le gouvernement fédéral affecte les ressources financières afin que cet engagement soit mené à bien.

Par contre, le dépeuplement des collectivités rurales a réduit l'assiette fiscale, ce qui restreint les crédits affectés aux services, y compris au traitement des eaux usées. Dans le même ordre d'idées, les collectivités rurales et éloignées font peut-être davantage preuve de laxisme dans l'application des règlements sur l'environnement et le zonage, étant donné qu'elles ont besoin de l'activité industrielle et de populations durables.

Le milieu marin occasionne également des préoccupations environnementales au Canada. Comme l'ont souligné les représentants du Vancouver Aquarium Marine Science Centre au Comité, « nous sommes d'avis que nous pouvons améliorer la prospérité économique et la qualité de vie en trouvant de nouvelles façons de collaborer pour

exploiter nos remarquables milieux océaniques et aquatiques ainsi que pour assurer leur viabilité ».

Le Comité a entendu plusieurs propositions permettant de s'attaquer à ces préoccupations environnementales. Entre autres groupes, la Société canadienne pour la conservation de la nature a proposé que le gouvernement fédéral ait recours au régime fiscal pour « encourager les Canadiens à participer à la conservation de notre patrimoine naturel canadien », en l'occurrence en faisant don de terres écosensibles. La Saskatchewan Agrivision Corporation a recommandé une stratégie et un plan d'action axés sur l'éthanol, ce qui favoriserait également l'aménagement rural. L'Association canadienne du ciment a proposé que le gouvernement fédéral compense les provinces pour les coûts de construction initiaux supplémentaires découlant de l'utilisation du béton. L'Association a démontré que, même s'il coûte plus cher initialement, le béton dure plus longtemps que l'asphalte et entraîne des coûts d'entretien inférieurs, tout en améliorant l'efficience énergétique.

Les technologies liées à l'énergie environnementale représentent un nouveau domaine important tant sur le plan environnemental qu'économique. Le Comité a entendu les témoignages de plusieurs sociétés et organisations canadiennes qui sont des chefs de file dans leurs domaines : de Piles à combustible Canada et de la Global Thermoelectric Inc., qui parlent au nom d'entreprises de pointe proposant des solutions de rechange à l'énergie axée sur les ressources en carbone, à Automation Tooling Systems Inc. (ATS), société fabriquant des dispositifs dans le domaine de l'énergie solaire. Cette dernière a signalé au Comité que l'énergie solaire pourrait aider le gouvernement fédéral à respecter ses objectifs dans le cadre du Protocole de Kyoto. Elle a également exhorté le gouvernement à participer à l'élaboration de lignes de conduite dont pourraient se servir les organismes provinciaux de réglementation pour veiller à ce que les petits réseaux commerciaux puissent « s'intégrer » au grand réseau de distribution énergétique. Ces sociétés et organisations ont fait valoir que le gouvernement devrait aider le développement et la promotion de ces technologies, en apportant un soutien financier et en utilisant ces technologies.

Des témoins ont abordé la question des sources provenant de l'hydrogène et de l'énergie solaire, mais le Comité a également été saisi de recommandations portant sur d'autres énergies de remplacement, comme l'énergie éolienne. Selon la Clean Air Renewable Energy Coalition, le gouvernement fédéral devrait faire passer l'encouragement à la production d'énergie éolienne (EPEE) de 1,2 à 2,7 cents le kilowatt-heure en 2000-2003 pour « s'assurer que l'énergie éolienne reçoit les investissements pertinents et que nos stratégies sont harmonisées avec celles des États-Unis ». Selon Ressources naturelles Canada, le programme EPEE du gouvernement vise à « aider l'industrie éolienne à se tailler une place solide sur le marché concurrentiel de la production d'électricité d'ici 2008-2012, en fonction du délai fixé par le

Protocole de Kyoto[64] ». Comme nous l'avons déjà signalé, nous pourrions également envisager de promouvoir le recours à l'éthanol comme source d'énergie.

Vert l'action, organisation philanthropique dont l'objectif consiste à encourager la pratique d'activités physiques en plein air, a recommandé que le gouvernement fédéral affecte 7 % de son budget des infrastructures à la mise en place d'une « infrastructure de transport actif », comme des trottoirs, des pistes cyclables, des bandes cyclables, des sentiers et des mécanismes facilitant le passage d'un mode de transport à un autre — notamment pouvoir attacher une bicyclette à un autobus. Conservation Ontario, groupe qui se consacre à la protection des bassins hydrologiques de l'Ontario, particulièrement les Grands Lacs, a demandé au Comité de recommander un investissement fédéral de 100 millions de dollars en cinq ans pour mettre en œuvre un programme afin d'« assurer la santé des Grands Lacs ».

Plusieurs témoins ont recommandé que le gouvernement fédéral offre des encouragements pour aider les collectivités et les entreprises privées à aménager leurs « friches » industrielles ou commerciales : zones qui ont été désaffectées, abandonnées ou sous-utilisées à cause de problèmes environnementaux. Dans bien des cas, ces friches se trouvent dans les centres-villes des grands centres métropolitains. Ces mesures contribueraient à réduire le problème de l'expansion tentaculaire et pourraient restreindre les émissions de gaz à effet de serre. De plus, elles permettraient aux communautés urbaines d'accroître leur assiette fiscale et de revitaliser les quartiers.

La Ville de Hamilton a indiqué au Comité qu'elle appuyait la recommandation que proposera la Table ronde nationale sur l'environnement et l'économie et qui demanderait au gouvernement fédéral de favoriser le réaménagement des friches industrielles :

- en accordant des incitatifs fiscaux qui permettraient de déduire entièrement les dépenses de restauration, l'année où celles-ci sont engagées;
- en offrant des prêts et des subventions pour la tenue d'études environnementales et le nettoyage des sites contaminés;
- en garantissant les hypothèques dans le cadre des projets de restauration des friches résidentielles, industrielles et commerciales admissibles.

Le Comité a également tenu compte de la conclusion du Groupe de travail du premier ministre sur les voies de l'avenir dans l'agriculture[65] :

---

[64] Ressources naturelles Canada, *Encouragement à la production d'énergie éolienne : 1 000 mégawatts d'énergie éolienne au cours des cinq prochaines années.*
Voir : www.canren.gc.ca/programs/index_f.asp?CaId=107&PgId=622.

[65] Groupe de travail du premier ministre sur les voies de l'avenir dans l'agriculture, Rapport d'étape, p. 19.

> Il existe des possibilités non négligeables de réduire les émissions de gaz à effet de serre au moyen de pratiques exemplaires de gestion des terres agricoles. Le blocage des terres et les programmes d'établissement de couverture végétale permanente renforcent notre potentiel de séquestration du carbone et peuvent aider le Canada à honorer les obligations contractées à Kyoto. L'Administration du rétablissement agricole des Prairies administre le Programme de pâturages communautaires, le Programme de l'aménagement hydraulique rural et le Programme des brise-vent. Des programmes semblables devraient s'étendre au reste des régions agricoles du Canada.

Le Comité constate que le gouvernement fédéral a déjà mis en œuvre plusieurs initiatives « écologiques », dont le Fonds d'habilitation municipale vert et le Fonds d'investissement municipal vert. Appuyant les projets sur l'économie d'énergie et d'eau, ces fonds ont permis, jusqu'à présent, de stimuler efficacement les travaux d'habilitation et les investissements à l'échelon communautaire dans le cadre de plus d'une centaine de projets : économie d'eau et d'énergie, systèmes énergétiques communautaires, transport en commun, détournement des déchets et sources d'énergie renouvelable, etc.

Le Comité est d'avis que bien des propositions formulées par les témoins sont novatrices et que le gouvernement fédéral devrait les examiner de plus près. Parmi les propositions déjà mentionnées, nous penchons davantage pour le réaménagement des friches, le programme visant à assurer la « santé des Grands Lacs » et la mise en valeur de sources d'énergie de substitution. Mettre l'accent notamment sur le réaménagement des friches nous permettrait de nous attaquer à certains des problèmes découlant de l'urbanisation accrue et de la nécessité de revitaliser les noyaux urbains, tout en contribuant à minimiser l'effet du « trou de beigne » dans les villes. C'est pour cette raison que le Comité recommande :

RECOMMANDATION 30

Que le gouvernement fédéral se réunisse avec les parties prenantes pour élaborer un plan de réaménagement des friches. On devrait envisager d'accorder des incitatifs fiscaux, des prêts, des subventions et des garanties d'hypothèque, initiatives qui seraient financées par la réaffectation de dépenses actuelles de l'État.

En outre, le Comité croit qu'il faut protéger nos ressources hydriques au profit des générations de demain. C'est pourquoi il recommande :

RECOMMANDATION 31

Que le gouvernement fédéral prenne des mesures immédiates pour garantir la viabilité écologique des Grands Lacs.

Enfin, le Comité est aussi d'avis que, pour diverses raisons, des programmes et des incitatifs sont indispensables pour appuyer la mise au point, la commercialisation et l'utilisation de sources d'énergie de substitution. Il recommande donc :

RECOMMANDATION 32

Que le gouvernement fédéral se penche sur les politiques et les mesures nécessaires pour promouvoir la mise au point et l'utilisation de sources d'énergie de substitution.

Même si le Comité croit que les sources d'énergie renouvelable et de substitution sont importantes, il est peu probable qu'elles aident de façon importante le Canada à atteindre les objectifs de Kyoto à court et à moyen termes. Dans le même ordre d'idées, l'amélioration du transport en commun et des infrastructures ne constitue qu'un aspect de la solution globale. Pour atteindre les objectifs fixés à Kyoto, le gouvernement fédéral doit, selon nous, négocier des ententes sectorielles réalistes avec les principales industries et respecter son engagement de répartir uniformément les coûts d'adaptation. Par conséquent, le Comité recommande :

RECOMMANDATION 33

Que le gouvernement fédéral se réunisse sous peu avec les parties prenantes en vue de conclure des ententes sectorielles pour la concrétisation des objectifs en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre. En adoptant les mesures pour réduire ces émissions, le gouvernement doit prendre tous les moyens nécessaires afin de protéger et d'améliorer les niveaux d'investissement, l'activité économique ainsi que l'emploi.

Dons de charité et bénévolat

> *Quelles mesures le gouvernement peut-il prendre pour aider nos universités, nos hôpitaux, nos organisations vouées aux arts, nos organismes de services sociaux et nos centres de recherche à obtenir davantage d'argent du secteur privé? Comment le gouvernement peut-il y parvenir en réduisant le moins possible ses recettes fiscales? La réponse est simple : éliminer le taux d'inclusion des gains en capital pour les dons de valeurs mobilières cotées en bourse.* (Donald Johnson, 6 novembre 2002)

Le secteur bénévole joue un rôle de plus en plus essentiel à la qualité de vie des Canadiens. L'Association of Fundraising Professionals a signalé ceci au Comité : « Le secteur bénévole canadien vise à promouvoir la qualité de vie de tous les Canadiens. [...] Pour y parvenir, il a cependant besoin de plus de moyens financiers. [...] Le financement public a diminué au cours des dernières années.»

Le gouvernement fédéral a essayé d'alléger le fardeau financier que supportaient les organismes de bienfaisance à la suite de la réduction du financement direct, d'abord en adoptant, en 1997, une mesure pour modifier le taux d'inclusion des gains en capital pour les dons de valeurs mobilières cotées en bourse à des organismes de bienfaisance.

Il l'avait fixé à la moitié du taux pour les autres gains. Une mesure analogue a été adoptée à l'égard des dons de terres écosensibles dans le budget de 2000. Pour l'année 2001 et les années ultérieures, cela signifie que le donateur doit inclure dans son revenu 25 % des gains en capital découlant du don de valeurs mobilières cotées en bourse ou de terres écosensibles à un organisme de bienfaisance, au lieu du taux de 50 % qui aurait été en vigueur sans cette mesure.

Cette modification du taux d'inclusion semble avoir remporté un certain succès. Une enquête effectuée par Deloitte & Touche auprès de 471 organismes de bienfaisance a fait ressortir que, en 1999, ceux-ci avaient reçu en moyenne 251 626 $ en dons de valeurs mobilières cotées en bourse, soit presque 20 fois la moyenne de 13 022 $ en 1996, année précédant l'entrée en vigueur du taux d'inclusion inférieure[66]. Un peu plus tôt cette année, le ministère des Finances a fait remarquer que la croissance des dons de valeurs mobilières cotées en bourse aux organismes de bienfaisance enregistrés était beaucoup plus rapide que celle des dons totaux entre 1987 et 2000[67]. La Hospital for Sick Children Foundation a parlé au Comité d'une situation propre à tous les organismes de bienfaisance :

> Lorsque l'exemption initiale pour gains en capital a été annoncée en 1997, [nous] nous trouvions en plein cœur d'une campagne de collecte de fonds pour accroître la fondation de l'Hôpital. [...] Dans l'année précédant l'exemption, c'est-à-dire en 1996, nous avons pu obtenir trois dons de valeurs mobilières totalisant 1 266 810 $. L'année suivante, leur nombre a triplé pour s'établir à 12, et le total recueilli est monté en flèche, s'élevant à 8 445 895 $.

Le succès de cet encouragement fiscal a amené le gouvernement fédéral à rendre cette mesure permanente, alors qu'elle devait prendre fin le 31 décembre 2001 initialement.

Malgré ces avantages, les organismes de bienfaisance ont signalé au Comité que d'autres mesures pouvaient et devraient être adoptées, la première consistant en l'élimination de l'impôt résiduel sur les dons de valeurs mobilières. Comme le Sommet canadien des Arts l'a indiqué, une telle modification apportera un traitement uniforme entre le Canada, les États-Unis et le Royaume-Uni. Selon les chiffres du ministère des Finances, l'élimination complète du taux d'inclusion entraînera une dépense fiscale variant entre 15 millions de dollars et 73 millions de dollars, selon le montant des dons supplémentaires que cette mesure entraînerait[68].

---

66 Deloitte & Touche, *Survey of Gifts of Publicly-listed Securities*, rapport final, août 2000. Voir : www.afptoronto.org/resources/deloitte_touche_report.html.

67 Ministère des Finances, *Dépenses fiscales et évaluation 2002*. Voir : www.fin.gc.ca/toce/2002/taxexp02_e.html.

68 *Ibid.*, p. 68.

Certains témoins, comme les représentants de l'Asper Foundation, de la CanWest Global Foundation et le Conseil pour le Monde des Affaires et des Arts du Canada, ont fait valoir que les fondations privées, qui n'étaient pas visées par la modification de 1997 du gouvernement fédéral, devraient également avoir droit à toute autre réduction du taux d'inclusion. Les représentants de Fondations philanthropiques Canada ont indiqué au Comité que, en 2000, environ 84 % des 1 684 fondations subventionnaires appartenaient à des familles. Ils ont ajouté que les fondations privées doivent satisfaire à bon nombre des exigences de déclaration auxquelles sont astreintes les fondations publiques, et qu'elles sont « assujetties à diverses restrictions de la *Loi de l'impôt sur le revenu* afin de prévenir que les donateurs n'abusent des fondations pour leur compte [...] ».

Des témoins ont également proposé au Comité que le gouvernement fédéral étende la portée des dispositions régissant les valeurs mobilières cotées en bourse à tous les genres de biens immobiliers et non pas uniquement aux terres écosensibles. L'Association canadienne des professionnels en dons planifiés a précisé ceci au Comité : « Les biens immobiliers constituent les biens détenus par le plus de Canadiens mais sont pourtant rarement donnés à des organismes de bienfaisance. Les biens immobiliers représenteront une source importante de dons qui profiteront aux organismes de bienfaisance et à l'ensemble des Canadiens. »

Dans le même ordre d'idées, des témoins ont fait valoir au Comité que le gouvernement fédéral devrait exonérer complètement de l'impôt sur les gains en capital les dons de terres écosensibles, ce qui signifie un taux d'inclusion de zéro et que l'exemption devrait viser également les terrains urbains qui sont importants sur les plans social et historique mais qui ne sont peut-être pas essentiels sur le plan environnemental.

Evergreen Common Grounds, organisme de bienfaisance voué à l'accroissement des espaces verts dans les villes, a signalé au Comité que cette dernière modification serait « un outil très rentable permettant l'acquisition de terres dans l'intérêt public. [...] Le coût d'acquisition mesuré en recettes fiscales perdues équivaudrait tout au plus à 25 % de la juste valeur marchande des terres ». Escarpment Biosphere Conservancy, groupe représentant 82 fiducies foncières au Canada, a fait écho à cette proposition. Ses représentants nous ont fait valoir que, depuis l'entrée en vigueur du taux d'inclusion réduit sur les dons de terres écosensibles, « nos fiducies foncières ont connu une croissance importante. D'ici Noël, nous devrions avoir créé environ 20 réserves naturelles de plus de 1 400 acres, ce qui aurait été impossible sans les diminutions de l'impôt sur les gains en capital ».

Plusieurs témoins, dont ceux du Groupe directeur du secteur bénévole et de Fondations communautaires du Canada, ont également exhorté le Comité à recommander des modifications qui permettraient aux organismes de bienfaisance de s'engager plus activement dans l'élaboration des politiques sans perdre leur statut. Le Centre canadien de philanthropie a indiqué au Comité que « plaider plus activement constitue souvent le moyen le plus efficace dont dispose un organisme de bienfaisance pour s'acquitter de sa

mission, comme l'ont bien démontré des organisations telles que Amnistie Internationale, Les mères contre l'alcool au volant et la Société canadienne du cancer, notamment ».

Nous le répétons : le Comité est d'avis que le secteur bénévole est un élément important pour procurer aux Canadiens une qualité de vie supérieure, qui pourrait être encore améliorée grâce à l'aide accordée par le gouvernement fédéral aux fondations publiques et privées. C'est pourquoi le Comité recommande :

RECOMMANDATION 34

Que le gouvernement fédéral modifie la *Loi de l'impôt sur le revenu* pour éliminer le taux d'inclusion des gains en capital pour les dons de valeurs mobilières cotées en bourse à des organismes de bienfaisance, y compris à des fondations privées.

Le Comité estime également justifiées les propositions formulées par certains témoins et recommandant d'étendre la portée de ces dispositions aux biens immobiliers et aux terres. Une telle modification ferait accroître vraisemblablement les dons effectués par les Canadiens. Par conséquent, le Comité recommande :

RECOMMANDATION 35

Que le gouvernement fédéral étudie la faisabilité d'assujettir les dons de biens immobiliers et de terres aux dispositions régissant le taux d'inclusion des gains en capital s'appliquant aux dons de valeurs mobilières cotées en bourse. Cette étude devrait viser à mettre le tout en vigueur progressivement, dans la mesure du possible.

Finalement, le Comité est d'avis que le secteur bénévole devrait être considéré comme un intervenant dans l'élaboration des politiques au Canada. Une telle participation permettrait de reconnaître le rôle important que le secteur joue. C'est pourquoi le Comité recommande :

RECOMMANDATION 36

Que le gouvernement fédéral encourage un dialogue suivi entre les ministères pertinents et le secteur bénévole sur la façon dont ce dernier pourrait le mieux participer à l'élaboration des politiques sans que ses membres ne perdent leur statut d'organisme de bienfaisance.

La culture et le tourisme

> *Rien n'est plus essentiel ni plus inhérent à la vie humaine que la culture d'un peuple. L'art sert de moyen principal de communication depuis l'apparition de l'homme sur terre et constitue, par conséquent, le principal héritage que nous léguerons aux futures générations.* (Conférence canadienne des arts, 9 septembre 2002)

La culture favorise beaucoup la qualité de vie des Canadiens. Elle permet de nous exprimer, que ce soit dans les livres, au théâtre, à la télévision, à la radio, par les autres formes d'art, dans les musées ou par d'autres moyens. Le Conseil ethnoculturel du Canada a signalé que la politique multiculturelle du Canada permet partiellement cette expression. Les représentants du Conseil ont fait valoir au Comité que « la réalité de notre multiculturalisme actuel, comme celle de notre dualité linguistique, joue un rôle important dans l'affirmation de notre identité nationale — c'est une affirmation de ce que nous sommes comme peuple et c'est un aspect important de notre âme nationale ».

Figure 22 : L'apport de chaque segment du secteur culturel à la production culturelle total, 1996-1997

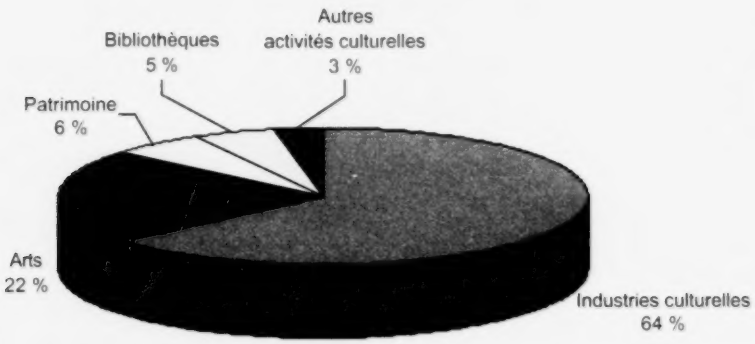

Source : Statistique Canada, Publication 87-211 XPB : *La culture canadiennes en perspective : Aperçu statistique (2000)*. Veuillez noter que la catégorie industries culturelles comprends littérature et édition, cinéma, radiofussion, enregistrement et édition musicale et nouveaux médias.

Pour des raisons économiques et sociales, le soutien de nos industries culturelles constitue depuis longtemps un objectif du gouvernement fédéral. Statistique Canada a indiqué que, en 1996-1997 (dernière année pour laquelle ces données sont disponibles), les industries culturelles représentaient 3,1 % du PIB canadien, soit 22,5 milliards de dollars. Elles employaient presque 641 000 personnes, soit 4,8 % de la main d'œuvre totale. Les dépenses fédérales en matière de culture s'élevaient à 2,7 milliards de dollars en 1997-1998, soit presque 8% de moins qu'en 1990-1991[69]. La Figure 22 montre l'apport de chaque segment du secteur culturel à la production culturelle totale.

Selon KPMG, le montant de 200 millions de dollars accordé par le Fonds canadien de télévision à l'industrie de radiodiffusion et production a généré des activités d'une valeur supérieure à 600 millions de dollars et a entraîné la création de 16 000 emplois directs et indirects. De plus, le Fonds finance respectivement plus de 40 % et de 50 % des principales émissions des réseaux anglophone et francophone. Lors de leur

[69] Les données sur les industries culturelles canadiennes sont tirées de la publication de Statistique Canada 87-211 XPB : *La culture canadienne en perspective : aperçu statistique (2000).*

comparution devant le Comité, les représentants de l'Association canadienne de production de films et de télévision ont indiqué que leurs membres sont aux prises avec des retards dans l'autorisation des projets et la réception du remboursement des crédits d'impôt, ce qui leur cause des problèmes financiers. Ils ont ajouté que les solutions sont lentes à venir.

Les édifices du patrimoine constituent un autre aspect important de la vie culturelle canadienne. Cependant, des témoins ont signalé au Comité que le nombre de ces édifices diminue rapidement et qu'il faut offrir des incitatifs pour mettre fin à cette tendance. Selon le mémoire présenté par la Fondation Héritage Canada, nous avons perdu entre 21 et 23 % de nos bâtiments historiques entre 1970 et 2000. Récemment, le gouvernement fédéral est intervenu. En juin 2002, la ministre du Patrimoine canadien Sheila Copps a décrit la première étape de l'Initiative du gouvernement fédéral sur les endroits historiques de 24 millions de dollars. Cette initiative comporte un registre national des édifices du patrimoine, des normes et des lignes de conduite nationales régissant la conservation ainsi qu'un processus d'autorisation.

Les musées représentent un autre élément important de notre patrimoine. Non seulement les musées donnent aux Canadiens un point de vue historique et culturel essentiel, mais bien des édifices abritant des musées ont également une portée historique et architecturale. Environ 2 300 musées canadiens rehaussent quotidiennement notre qualité de vie. Cependant, l'Association des musées canadiens a fait valoir au Comité que les musées avaient tendance à se retrouver vers le bas de la liste des priorités, venant après les soins de santé, l'infrastructure et l'impôt. Par conséquent, l'aide financière a diminué d'environ 15 % depuis 1991-1992, alors que les coûts d'exploitation ont augmenté de 20 %. Pour tenter de rétablir la situation, le ministère du Patrimoine canadien a annoncé, en 2001, un programme triennal de 300 millions de dollars pour appuyer le secteur culturel. L'Association a ajouté qu'elle se réjouissait de ces nouveaux crédits, mais elle avait l'impression d'être paralysée par l'évolution constante dans les priorités du gouvernement ainsi que par le grand nombre d'objectifs, de priorités et de structures de financement des programmes culturels du Ministère qui se chevauchent, qui sont complexes et qui sont contradictoires. Elle nous a demandé de recommander que le gouvernement dote la planification des programmes du patrimoine d'un cadre plus cohérent afin de garantir une répartition efficace des fonds parmi les établissements en ayant besoin.

Les écrivains font également partie de la mosaïque culturelle canadienne. Selon le mémoire présenté par The Writer's Union of Canada, « nous relatons, nous racontons, nous amusons et nous faisons ressortir le génie créatif de notre pays afin que, au bout du compte, celui-ci devienne un endroit où il est beaucoup plus agréable de travailler et de vivre ». Certains écrivains gagnent très peu. L'organisme a estimé que le revenu net moyen des écrivains s'établissait à 11 480 $ en 1998. Si les écrivains touchaient ce revenu comme un salaire normal, ils paieraient très peu d'impôt. Cependant, le revenu des écrivains a tendance à être plus sporadique, fluctuant au gré des avances sur leurs livres

et des chèques de redevances qui souvent ne traduisent pas les heures consacrées à écrire un livre, une pièce, un article ou un poème. L'organisme a donc demandé au Comité de recommander des modifications à la *Loi de l'impôt sur le revenu* pour permettre aux créateurs d'étaler leur revenu sur plusieurs années. Les écrivains pourraient ainsi étaler, sur plusieurs années, leurs revenus tirés des avances et des redevances sur leurs livres, ce qui réduirait l'impôt à payer. L'organisme a également préconisé d'accorder une déduction pour redevances de droits d'auteur, ce qui permettrait de déduire le revenu « créatif » du revenu total, jusqu'à un maximum déterminé.

Le Comité comprend ce que le secteur culturel canadien peut subir en raison de la place qu'il occupe dans l'ordre des priorités par rapport aux soins de santé, à l'impôt et à l'infrastructure. Nous ne devons pas oublier l'apport du secteur culturel à notre qualité de vie. Cela étant dit, nous devons choisir judicieusement parmi les recommandations, appuyant celles qui semblent entraîner le plus d'avantages au moindre coût et le moins de répercussions possible sur la *Loi de l'impôt sur le revenu*.

Le Comité est d'avis que les recommandations formulées par l'Association des musées canadiens satisfont à ces critères. Nos musées jouent un rôle important en améliorant la qualité de vie des Canadiens et en stimulant notre industrie touristique. Pour que nos musées améliorent le plus possible notre qualité de vie et notre prospérité économique, ils doivent recevoir l'aide financière nécessaire en vertu d'un mécanisme garantissant que les fonds seront accordés aux établissements en ayant le plus besoin. En outre, le Comité croit que nous devons absolument agir dès maintenant afin de préserver nos édifices du patrimoine au profit des générations de demain. Par conséquent, le Comité recommande :

RECOMMANDATION 37

Que le gouvernement fédéral affecte les ressources pertinentes pour conserver nos édifices historiques et financer les musées canadiens.

Secteur important de l'économie canadienne, le tourisme a beaucoup souffert des attaques terroristes du 11 septembre 2001 aux États-Unis. On a mentionné au Comité que l'industrie continuait à se remettre de ce choc. Comme l'a indiqué l'Association des hôtels du Canada, « nous sommes en train d'obtenir de bons résultats, attribuables en grande partie à la contribution ponctuelle de 20 millions de dollars que le gouvernement fédéral a consacrée aux efforts de commercialisation par le truchement de la Commission canadienne du tourisme [annonce faite avant le Budget de 2001] ».

Le Comité croit que le tourisme contribue tant à notre prospérité économique qu'à notre qualité de vie. De même, nous pensons que l'investissement fédéral de 20 millions de dollars dans la Commission canadienne du tourisme a constitué un appui indispensable et créé des avantages dépassant la valeur de la mise de fonds. Par conséquent, le Comité recommande :

RECOMMANDATION 38

Que le gouvernement fédéral continue d'appuyer la Commission canadienne du tourisme.

CHAPITRE HUIT — PRIORITÉ : AIDER LES PLUS VULNÉRABLES

La croissance économique ne saurait à elle seule régler le problème de la pauvreté des enfants et des familles. Un leadership de la part du gouvernement et des politiques gouvernementales efficaces s'imposent pour que la prospérité économique soit partagée plus équitablement et que tous les Canadiens jouissent d'un meilleur niveau de vie. (Campaign Against Child Poverty, 9 septembre 2002)

Le Comité croit en l'importance d'une productivité accrue et de l'innovation — et partant, de la prospérité économique — objectifs qu'il est possible d'atteindre en modifiant le régime fiscal, en adoptant les politiques et pratiques appropriées et en investissant dans les soins de santé et nos collectivités. Mais il constate également que la prospérité de la nation et la qualité de vie de ses citoyens reposent sur la capacité de tous les Canadiens de participer véritablement à la vie économique. Nous croyons que les programmes touchant le logement, les enfants, les Autochtones, les personnes handicapées, nos personnes âgées et les citoyens d'autres pays contribuent grandement à la qualité de vie des Canadiens. D'autres groupes ne sont pas visés par le présent rapport mais méritent néanmoins l'attention du gouvernement fédéral : il y a par exemple le Centre canadien de ressources pour les victimes de crimes, qui a demandé au Comité de recommander le financement permanent de ses activités de défense.

Les expressions « qualité de vie » et « niveau de vie » sont souvent utilisées indifféremment, quoique la deuxième, à proprement parler, désigne une réalité économique habituellement mesurée en fonction du PIB par habitant. Le PIB par habitant ne donne cependant pas une idée exacte du bien-être général d'un pays, puisqu'il ne tient pas compte des éléments — comme l'air pur, les loisirs et le travail non payé (par exemple, les tâches ménagères et le soin des enfants à la maison) — auxquels aucun prix n'est rattaché. Il n'indique pas non plus comment se répartit la production économique d'un pays. Le PIB par habitant contribue certes à la qualité de vie, mais il n'en est pas le seul déterminant; les programmes sociaux et d'autres facteurs plus intangibles y contribuent également.

Comme le groupe Better Environmentally Sound Transportation l'a fait observer au Comité, « la vraie prospérité économique va bien au delà de mesures comme le PIB. Selon la science économique, le bien-être économique d'une société englobe non seulement les transactions financières enregistrées sur les marchés, mais également les transactions auxquelles aucun prix n'est rattaché pour le moment ». Dans son exposé devant le Comité, M. John Helliwell a aussi souligné l'importance du capital social à l'égard de la qualité de vie et du bien-être et dit que de récentes recherches indiquent que « l'importance du tissu social est encore plus grande qu'on ne l'avait d'abord cru, ce qui, dans le compromis entre l'accroissement du revenu et le maintien du tissu social, fait pencher la balance en faveur de ce dernier ».

Les groupes et les particuliers qui ont comparu devant le Comité ont mentionné plusieurs secteurs dans lesquels le gouvernement fédéral pourrait investir dans ses citoyens dans le cadre de la politique sociale. De manière générale, ils ont surtout parlé des mesures à prendre pour régler le problème des sans-abri et la crise du logement, des besoins des jeunes enfants, des politiques et programmes destinés à améliorer la situation des Autochtones, de l'aide aux personnes handicapées, de la pauvreté et des problèmes connexes avec lesquels les personnes âgées sont aux prises, ainsi que du rôle que joue le Canada sur la scène internationale.

Le logement

> *Le Canada est aux prises avec une crise du logement [...] Les taux d'inoccupation dans les 26 plus grandes régions métropolitaines ont atteint leurs niveaux les plus bas, 1,1 % en 2001 [...] Selon l'Enquête sur les dépenses des ménages menée par Statistique Canada en 2000, 1186 877 ménages-locataires, soit plus de 40 % de tous les ménages-locataires, consacrent plus de 30 % de leur revenu mensuel au loyer.* (Fédération de l'habitation coopérative du Canada, 17 septembre 2002)

D'après les témoins qui ont entretenu le Comité de la question du logement et de l'itinérance, il est urgent que le gouvernement fédéral s'engage sérieusement à construire des logements locatifs abordables, en partenariat avec les provinces et les municipalités. À leur avis, les loyers actuels accaparent une trop grande part du revenu de certains groupes vulnérables de Canadiens. La Tenants Rights Action Coalition a attiré l'attention du Comité sur « une augmentation marquée du nombre de familles et de personnes qui risquent d'être touchées par le phénomène des sans-abri en raison de leur faible revenu et de la pénurie de logements abordables ». Selon les données présentées au Comité, le nombre d'unités de logement social aménagées au Canada est passé de près de 10 000 en 1989 à environ 1 500 en 1998. La figure 23 donne un aperçu de la baisse du taux d'inoccupation des logements locatifs dans les régions métropolitaines entre 1996 et 2001.

Figure 23 : Taux d'inoccupation (%) des logements locatifs dans les régions métropolitaines, 1996 à 2001

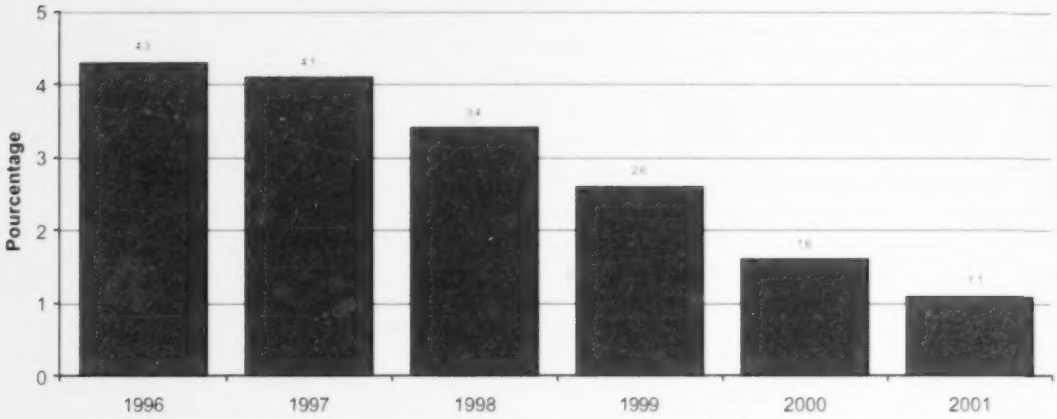

Source : Bibliothèque du Parlement et Société canadienne d'hypothèques et de logement.

De nombreux groupes ont loué le travail du gouvernement, des provinces et des territoires dans le cadre de l'Initiative nationale pour les sans-abri et de l'Entente sur le logement abordable, mais ils ont exprimé plusieurs préoccupations à propos du niveau de financement requis et de la nécessité d'autres instruments. Certains groupes, comme la Fédération canadienne des municipalités et l'Association canadienne d'habitation et de rénovation urbaine, ont signalé que, d'après les chiffres de 1996, 1,7 million de ménages canadiens sont en situation de « besoins impérieux », ce qui veut dire qu'il leur est difficile de trouver l'argent nécessaire pour la nourriture, les vêtements, les médicaments, le logement et d'autres besoins fondamentaux.

Des témoins, par exemple l'Ottawa Child Poverty Action Group, ont indiqué au Comité qu'il faudrait, pour venir à bout de la pénurie de logements abordables, créer 20 000 unités à coût abordable et en rénover 10 000 autres par année pendant dix ans. Les témoins ont proposé différents moyens pour atteindre cet objectif, dont un financement plus généreux, des modifications au régime fiscal pour encourager la construction de logements locatifs et l'octroi de subventions ou de crédits d'impôt aux ménages à faible revenu.

Même s'ils n'étaient peut-être pas d'accord sur la façon de s'y prendre, les témoins ont soutenu que le gouvernement fédéral devrait jouer un plus grand rôle dans la prestation de logements abordables. Ils ont suggéré un financement accru des initiatives en cours, ainsi que des mesures fiscales et réglementaires. Par exemple, la Canadian Federation of Apartment Associations a indiqué au Comité que « le remboursement intégral de la TPS sur les logements locatifs, le report de l'impôt sur les gains en capital et de la récupération de l'amortissement [s'il y a réinvestissement dans des logements locatifs], l'augmentation du taux [de la déduction pour amortissement] et le rétablissement de la déductibilité des coûts accessoires seraient la meilleure façon de stimuler l'investissement dans de

nouveaux immeubles locatifs ». Plusieurs groupes, dont la Nepean Housing Corporation, ont appuyé la recommandation du Toronto Disaster Relief Committee voulant que le gouvernement fédéral consacre deux milliards de dollars par année à une stratégie nationale du logement. D'autres ont recommandé l'allocation de 700 millions de dollars au programme fédéral-provincial-territorial de logement abordable au cours des quatre prochaines années.

Les témoins ont également indiqué au Comité qu'ils souscrivaient à l'Initiative nationale pour les sans-abri (INSA), notamment à l'Initiative de partenariats en action communautaire (IPAC) et au Programme d'aide à la remise en état des logements (PAREL). Selon le Winnipeg Real Estate Board, « après Montréal, Winnipeg est la ville qui compte le plus grand nombre de vieux logements par habitant, de sorte que le besoin d'aide de la part du PAREL ira grandissant ». Le North End Community Health Care Centre nous a dit que «l'IPAC commence petit à petit à régler les problèmes, et la durabilité en est un. Le logement avec services de soutien nécessite du personnel et des programmes ». La ville de Vancouver était d'accord avec ce témoin pour dire qu'« au cours des trois dernières années, le programme fédéral à l'intention des sans-abri s'est révélé un outil précieux ».

La Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) a aussi un rôle à jouer sur le marché du logement, surtout le marché locatif. En plus de financer une partie de la politique de logement du gouvernement, elle assure des prêts qui servent à acheter ou à construire des immeubles à usage locatif lorsque la mise de fonds est inférieure à 25 % de la valeur du projet. Les taux de prime vont de 1,75 % dans le cas d'une mise de fonds d'au moins 35 % à 4,5 % pour une mise de fonds de 15 à 19 %. D'après l'Ontario Non-Profit Housing Association :

> Le plus gros problème dans le cas du logement sans but lucratif, c'est le très bas niveau de financement assuré que la SCHL est prête à approuver selon ses critères de souscription. Ajoutent à ce problème les loyers plus abordables que les promoteurs à but non lucratif espèrent pouvoir offrir, ce qui diminue encore davantage le prêt hypothécaire admissible. Une hypothèque typique approuvée par la SCHL pour le logement sans but lucratif ne couvre que de 55 à 60 % des coûts réels du projet.

De l'avis des témoins, la SCHL pourrait faire plus pour appuyer le logement abordable. Certains ont suggéré que le gouvernement fédéral l'oblige à offrir des taux hypothécaires favorables aux familles et aux particuliers à revenu moyen ou peu élevé.

Lorsqu'ils ont appris que le gouvernement fédéral, de concert avec les provinces et les territoires, consacre, par exemple, 680 millions de dollars à l'itinérance, un certain nombre de témoins ont répondu qu'ils avaient le droit de savoir comment cet argent — leur argent — est dépensé. Malheureusement, on nous a dit que les provinces et les territoires

ne versent pas une quote-part équivalente à celle du gouvernement fédéral dans le cadre de l'Entente sur le logement abordable. Les témoins croient que la transparence et la reddition de comptes s'imposent dans ce secteur, comme dans d'autres.

Le Comité estime qu'un certain nombre d'initiatives du gouvernement fédéral en matière de logement et d'itinérance fonctionnent bien et donnent les résultats escomptés. En outre, nous sommes heureux que le gouvernement se soit explicitement engagé dans le discours du Trône de 2002 à étendre les investissements dans le logement abordable aux plus démunis, surtout dans les villes canadiennes où les problèmes sont le plus aigus, et à élargir l'IPAC. Cependant, nous sommes d'avis qu'étant donné la priorité accordée à un budget équilibré, toute augmentation de financement doit être le résultat d'une réaffectation des dépenses des secteurs les moins prioritaires aux plus prioritaires, après examen des programmes et consultation des intervenants. C'est pourquoi le Comité recommande :

RECOMMANDATION 39

Que le gouvernement fédéral examine les dépenses actuelles dans le secteur du logement et de l'itinérance en vue de réaffecter les fonds de manière à accroître le financement de l'Initiative nationale pour les sans-abri.

En outre, le Comité est convaincu que la SCHL a un rôle valable à jouer en aidant les Canadiens à accéder au logement abordable sur lequel ils doivent pouvoir compter pour contribuer pleinement à la vie économique et être des membres à part entière de la société. Par conséquent, le Comité recommande :

RECOMMANDATION 40

Que le gouvernement fédéral travaille avec la Société canadienne d'hypothèques et de logement à l'élargissement du parc de logements à prix abordable au Canada.

Enfin, le Comité considère la transparence et la reddition de comptes comme des principes absolus lorsqu'il y a engagement de fonds publics. Il recommande donc :

RECOMMANDATION 41

Que le gouvernement fédéral établisse des mécanismes qui permettent d'assurer la reddition de comptes et la transparence en ce qui concerne l'engagement de fonds visant à atténuer les problèmes de logement et d'itinérance au Canada.

Les enfants

> *Nous nous réjouissons aussi des progrès réalisés au cours des dernières années en ce qui concerne le Plan d'action national pour les enfants. Nous savons tous que le travail n'est pas terminé, mais nous sommes conscients des progrès réalisés dans le domaine du développement de la petite enfance.* (Regroupement des organisations nationales bénévoles, 24 octobre 2002)

Les témoins ont maintes fois rappelé au Comité que les enfants sont le bien le plus précieux d'un pays. Par conséquent, il faut veiller à leur fournir tout ce dont ils ont besoin pour réussir, mener une vie productive et être heureux. C'est d'ailleurs là un thème qui est revenu souvent durant nos discussions et nos consultations prébudgétaires. Les gouvernements doivent accorder de l'importance au développement des enfants, et ce, dès la naissance.

Les témoins ont été nombreux à réclamer une stratégie nationale relative au développement des jeunes enfants. Par exemple, l'Association canadienne des commissions/conseils scolaires (ACCCS) a dit ceci au Comité :

> L'ACCCS loue le gouvernement fédéral pour la Prestation nationale pour enfants et est ravie de constater la promesse qu'il a faite de continuer d'augmenter sa contribution. L'ACCCS félicite également le gouvernement fédéral et les provinces et territoires d'avoir réussi à s'entendre sur un plan d'action pour le Développement de la petite enfance. Cependant, pendant que gouvernements et dirigeants négocient et débattent les prochaines étapes stratégiques et ententes de mise en œuvre, les enfants canadiens continuent de vivre dans le besoin.

Plus précisément, des témoins ont présenté au Comité des recommandations portant sur des questions comme la pauvreté chez les enfants et l'éducation des jeunes enfants. La Coalition of Child Care Advocates of B.C. a dit ceci : « Nous savons qu'un revenu adéquat et un départ sain dans la vie ont des effets positifs à long terme et favorisent une saine croissance et le développement des enfants de nos collectivités. » La Saskatchewan Early Childhood Association et la Manitoba Child Care Association ont abondé dans le même sens.

Les témoins se sont prononcés en faveur de la prestation fiscale canadienne pour enfants, mais nombreux sont ceux qui croient qu'il faudrait l'étendre et en augmenter le montant pour qu'elle ait vraiment une incidence sur la pauvreté chez les enfants. Un consensus s'est dégagé, à savoir qu'il y aurait lieu d'augmenter à 4 000 $ la prestation dont le montant s'élève actuellement à 2 400 $, un témoin ayant évalué le coût d'une telle mesure à dix milliards de dollars par année. Les témoins ont également demandé que le gouvernement fédéral transforme la prestation en un crédit d'impôt remboursable dont toutes les familles pourraient se prévaloir.

Les témoins ont également dit appuyer les programmes nationaux destinés à répondre aux besoins en matière de garde d'enfants, l'éducation de la petite enfance et l'Accord sur le développement de la petite enfance (ADPE). Ils ont notamment recommandé une augmentation des dépenses consacrées à l'éducation des jeunes enfants et l'élargissement de l'ADPE aux enfants de six à douze ans. Plusieurs groupes, dont la Fédération canadienne des enseignantes et des enseignants, ont également fait ressortir la nécessité d'un financement stable et de normes nationales.

Nombreux sont ceux qui considèrent des soins de qualité comme la pierre angulaire d'un plan d'action à l'intention des jeunes enfants et comme l'une des nombreuses composantes clés d'une stratégie de lutte contre la pauvreté des familles. L'Association canadienne pour la promotion des services de garde à l'enfance a dit au Comité que « le Canada demeure l'un des rares pays hautement développés et industrialisés dans le monde à ne pas être doté d'une politique publique de financement des garderies ou d'un régime public de services de garde ». Qui plus est, d'après Parents for Child Care, « en Colombie-Britannique, des services de garde autorisés ne peuvent être offerts qu'à un enfant sur neuf ». Le manque de services de garde contribue aussi à compromettre la prospérité économique du Canada, certains parents étant empêchés de participer comme ils le voudraient à la vie active.

Des témoins se sont plaints également que certaines provinces ne versent pas une quote-part équivalente à celle du gouvernement fédéral. À leur avis, le problème a trait à l'absence d'un financement lié dans l'ADPE et de principes directeurs ou d'échéanciers pour la création d'une stratégie nationale globale relative à l'éducation de la petite enfance et aux services de garde. Résultat : il existe à l'échelle du pays un ensemble de programmes disparates, comme le montre la Figure 24. Le Comité s'est également fait dire que la reddition de comptes laissait à désirer en ce qui concerne les 2,2 milliards de dollars que le gouvernement fédéral a consacrés à l'Initiative de développement de la petite enfance, et que le congé parental était une question importante.

Figure 24

Source : www.socialunion.gc.ca.

De plus, à en juger par les éléments clés qui, selon l'OCDE, font la réussite d'une politique en matière d'éducation de la petite enfance et de services de garde, la surveillance et la collecte des données sont essentielles si l'on veut que les programmes aient l'effet souhaité. Malheureusement, d'après Campagne 2000, des données sur la mise en œuvre de l'Accord sur le développement de la petite enfance ne sont disponibles que sporadiquement.

Outre des données sur les programmes en cours, il faudrait de l'information sur les objectifs des différentes initiatives, information qui pourrait servir à vérifier si ces dernières atteignent leurs objectifs. La résolution sur la pauvreté chez les enfants adoptée par le Parlement en 1989 visait un tel objectif. L'objectif pourrait également consister, comme l'a proposé, entre autres, la Nova Scotia School Boards Association, à réduire de 50 % la pauvreté chez les enfants sur une période de cinq ans.

Comme nous l'avons indiqué précédemment, le gouvernement fédéral administre actuellement la prestation fiscale canadienne pour enfants, la prestation nationale pour enfants et, en collaboration avec les provinces et les territoires, l'Initiative de développement de la petite enfance (IDPE), à laquelle il a consacre 2,2 milliards de dollars sur cinq ans, depuis 2001-2002. En outre, le gouvernement fédéral a indiqué dans le discours du Trône de septembre 2002 qu'il augmentera considérablement la prestation nationale pour enfants versée aux familles pauvres, et qu'il travaillera avec ses partenaires à améliorer l'accès à des possibilités précoces d'apprentissage et à des services de garde de qualité, surtout pour les familles pauvres et les familles monoparentales. Il s'est engagé également à mettre en œuvre un plan d'investissement à long terme pour aider les familles à sortir du cercle vicieux de l'aide sociale, afin que les enfants nés dans la pauvreté n'aient pas à en subir les conséquences toute leur vie.

Le Comité appuie les initiatives du gouvernement fédéral en faveur des enfants — y compris l'engagement de consacrer plus de fonds à la prestation nationale pour enfants, un accroissement de l'accès aux possibilités d'apprentissage et aux services de garde et un plan d'investissement à long terme — mais il partage certaines des préoccupations exprimées par les témoins. Plus de dix années se sont écoulées depuis que le Parlement a adopté une résolution visant à éliminer la pauvreté chez les enfants, et de trop nombreux enfants vivent encore dans des conditions inacceptables. Nous nous demandons si les fonds qui leur sont actuellement consacrés donnent les meilleurs résultats possibles et nous sommes déçus du manque apparent de données sur les initiatives à l'intention des enfants, puisque des données sont nécessaires pour évaluer si les programmes atteignent les buts fixés. C'est pourquoi le Comité recommande :

RECOMMANDATION 42

Que le gouvernement fédéral continue à augmenter progressivement la prestation nationale pour enfants et qu'il veille à la mise en place de mécanismes qui permettent de s'assurer que les fonds sont dépensés comme il convient, dans le respect de l'obligation de rendre compte et du principe de la transparence.

De nombreux témoins souhaiteraient la mise en place d'un régime national de services de garde adéquats, abordables et de haute qualité. Le Comité en est conscient, ainsi que des avantages d'un tel système pour les enfants canadiens et tout le Canada, mais les services de garde font déjà partie de l'Initiative de développement de la petite enfance, et les provinces et les territoires peuvent y consacrer des fonds si elles jugent que c'est une priorité. L'apprentissage précoce fait partie intégrante de la garde des enfants. Un régime national de services de garde de qualité doit allier apprentissage et soins précoces, éducation préscolaire, et éducation, soin et développement des jeunes enfants. Ce qu'il nous faut, c'est un système cohérent et englobant qui ne fait double emploi avec aucune autre infrastructure ou ressource, de façon à ne pas causer une fragmentation des services.

Le Comité croit cependant qu'il existe au Canada un besoin pressant de services de garde et que des fonds devraient y être alloués dès que des mécanismes de responsabilisation auront été mis en place et qu'un engagement aura été obtenu des gouvernements. C'est pourquoi le Comité recommande :

RECOMMANDATION 43

Que le gouvernement fédéral de même que les gouvernements provinciaux et territoriaux reconnaissent l'urgente nécessité de mettre en place des services de garde abordables de haute qualité et qu'ils prennent des mesures pour régler ce problème.

En ce qui concerne le congé parental, le Comité sait que depuis le 31 décembre 2002 les nouveaux parents peuvent se prévaloir d'au plus 50 semaines de congé de maternité et de congé parental dans le cadre du Régime d'assurance-emploi, soit un congé deux fois plus long que par le passé. Bien que cet avantage permette aux parents qui travaillent de passer plus de temps avec leur nouveau-né durant les premiers mois, il reste que certains parents ont de la difficulté à se prévaloir de cet avantage, y compris les employés à temps partiel et les travailleurs autonomes. Nous exhortons le gouvernement fédéral à entamer des discussions publiques sur la possibilité d'étendre le congé parental aux employés à temps partiel et aux travailleurs autonomes.

Les Autochtones

> *Les statistiques continuent de brosser un tableau sinistre et démoralisant de la situation des Premières nations, à une époque où la majorité de la société vit relativement confortablement et en sécurité. Les taux de chômage, de suicide, de mortalité infantile, d'abus sexuel et de consommation excessive d'alcool et de drogues dépassent largement la moyenne nationale. Derrière ces faits et ces statistiques se cachent des gens — des gens qui vivent au jour le jour et qui n'entrevoient aucun avenir pour eux-mêmes.* (Federation of Saskatchewan Indian Nations, 8 novembre 2002)

Comme nous l'avons signalé précédemment, l'amélioration de la qualité de vie des Canadiens d'origine autochtone pour qu'elle corresponde à celle du reste de la population est un défi important quoique décourageant. Au cours des entretiens et des consultations prébudgétaires, les Premières nations, les Inuits et les Métis ont fait plusieurs suggestions au Comité, entre autres au sujet de la gouvernance, de l'infrastructure, de la pauvreté et de la santé.

Plusieurs groupes ont parlé au Comité de l'état déplorable des logements et de l'infrastructure — notamment des services d'enseignement et de santé ainsi que des réseaux d'alimentation en eau et des systèmes d'égouts — dans de nombreuses réserves des Premières nations. L'insalubrité des logements et la médiocrité de l'infrastructure nuisent à la qualité de vie des Premières nations et les empêchent d'atteindre un niveau convenable de prospérité, de productivité et d'emploi. Comme l'a fait remarquer la Commission consultative de la fiscalité indienne (CCFI) dans son mémoire au Comité, « il convient de signaler que l'infrastructure des Premières nations est de qualité nettement inférieure à celle qu'on trouve ailleurs au pays. Les recherches effectuées par la CCFI font constamment ressortir que l'un des trois plus grands obstacles à la croissance économique des Premières nations est l'absence d'une infrastructure publique de qualité. »

Le Comité a également appris que l'infrastructure laisse à désirer chez d'autres peuples autochtones, particulièrement ceux du Nord du Canada. Pour sa part, l'Assemblée des Premières nations a dit qu'il faudrait investir 27,5 milliards de dollars dans l'infrastructure des Premières nations au cours des 20 prochaines années. Les groupes autochtones du Nord du Canada ont fait remarquer que les collectivités isolées ont des besoins particuliers dans ce domaine.

Par ailleurs, la question des revendications territoriales continue d'être préoccupante. Certains sont d'avis que l'incertitude créée par des revendications territoriales non résolues fait que les entreprises hésitent à investir sur les terres en litige, ce qui nuit à la croissance économique des Premières nations. Plusieurs groupes, dont la Federation of Saskatchewan Indian Nations, ont dit au Comité que la non-résolution de revendications issues de traités constitue le principal obstacle à la prospérité des Premières nations. Malheureusement, le processus actuel semble avoir débouché sur une

impasse. Plusieurs groupes, dont le Ralliement national des Métis et la Bande Chakastaypasin des nations cries, ont fait part de leurs inquiétudes au sujet des revendications issues de traités.

Le Social Planning Council of Winnipeg a parlé également de l'incertitude entourant la place qu'occupent les organismes autochtones au Canada et a dit au Comité que l'Entente-cadre sur l'union sociale (ECUS), bien qu'elle soit en général une réussite, est entachée par «des conflits d'ordre juridictionnel et une certaine ambiguïté en ce qui concerne la mobilité et l'accès aux services, en particulier dans le cas des peuples autochtones du Manitoba. Les gouvernements autochtones doivent absolument être parties à l'ECUS, car ils sont directement concernés par la conception et la prestation des programmes. »

Les politiques et les programmes qui viennent en aide aux Canadiens d'origine autochtone doivent reconnaître que les groupes autochtones du Canada n'ont pas tous les mêmes circonstances ni les mêmes problèmes. Les préoccupations d'un membre des Premières nations qui vit dans une réserve ne sont pas les mêmes qu'un autre qui habite hors réserve, et celles d'un Inuit qui vit au Yukon sont différentes de celles d'un Autochtone qui habite Winnipeg. Les politiques du gouvernement fédéral doivent être suffisamment souples pour tenir compte de ces différences. Inuit Tapiriit Kanatami a dit ceci au Comité :

> Nous constatons qu'Ottawa est à la recherche d'une politique étroite de type « taille unique » pour tous les peuples autochtones. Cette approche ne fonctionnera tout simplement pas, pour les mêmes raisons qu'on ne pourrait pas appliquer une politique de pêche unique aux trois océans qui baignent le Canada, aux Grands Lacs et à toutes nos rivières. Le Canada est trop vaste et notre population, notamment la population autochtone, trop diversifiée pour qu'on adopte une solution unique.

Il faut aussi que les peuples autochtones aient accès à des services de santé et d'enseignement du même type et de la même qualité que ceux que reçoivent les autres Canadiens. L'Association dentaire canadienne a déclaré au Comité que 72 % des enfants des Premières nations et des enfants inuits de 2 à 5 ans ont des caries dentaires, et que le taux de dents cariées, de dents manquantes ou de dents obturées chez les enfants des Premières nations âgés de 12 ans est de deux à trois fois plus élevé que chez les enfants non autochtones. Par ailleurs, la Pauktuutit Inuit Women's Association nous a informés que les Canadiens d'origine inuite n'ont pas accès aux services diagnostiques et de prévention de base qui sont tenus pour acquis dans le Sud du Canada. La Native Women Association of Canada a parlé de ses préoccupations au sujet de la santé. En particulier, les diagnostics liés à bon nombre de cancers féminins parviennent souvent trop tard aux femmes pour qu'on puisse leur sauver la vie, car elles n'ont pas accès à l'information nécessaire à une détection précoce. On a également recommandé au Comité de remettre sur pied les Programmes de santé des Premières nations et des Inuits et de prévoir une base de financement suffisante et un facteur de croissance adéquat.

Signalons que le discours du Trône de septembre 2002 contenait plusieurs mesures destinées à améliorer la santé des Autochtones, notamment une stratégie de promotion de la santé et de prévention des maladies chez les Premières nations qui comprend un programme d'immunisation adapté, ainsi qu'un engagement à travailler avec des partenaires pour améliorer la prestation des soins de santé dans les réserves.

Pour que quelqu'un puisse participer à la société à la fois comme citoyen et comme membre productif du système économique, il est essentiel qu'il bénéficie de services d'éducation de haute qualité. On a dit au Comité que les Indiens inscrits sont plus susceptibles que le reste de la population canadienne d'avoir un niveau de scolarité inférieur à la 9e année : trois fois plus susceptibles dans le cas des Indiens inscrits vivant dans les réserves (32,5 % contre 12,4 %) et une fois et demie plus susceptibles dans le cas de ceux qui vivent hors réserve (18,4 % contre 12,4 %). Vu le lien étroit qui existe entre le niveau de scolarité et la prospérité économique, il n'est pas étonnant que les Indiens inscrits affichent des taux d'activité plus faibles et des niveaux de revenu moyens beaucoup plus bas que le reste des Canadiens. La Saskatchewan School Trustees' Association a fait valoir qu'une aide financière est nécessaire pour établir des partenariats avec les conseils scolaires des Premières nations, les provinces et les territoires, partenariats qui touchent le développement scolaire, social, affectif, physique et spirituel des enfants et des jeunes des Premières nations. Les responsables du Programme de formation d'enseignants dans le Nord ont souligné l'importance de disposer d'enseignants d'origine indienne et métisse pour le développement scolaire des élèves autochtones.

Le Comité a aussi appris que le nombre de membres des Premières nations qui feront leur entrée sur le marché du travail devrait tripler au cours des 15 prochaines années, de sorte qu'il est encore plus urgent de répondre aux besoins des Premières nations en matière d'éducation et d'emploi. L'Assemblée des Premières nations a informé le Comité de l'existence d'un arriéré de 10 000 élèves des Premières nations, qui nécessitera un financement de 147 millions de dollars.

En ce qui concerne l'éducation chez les peuples autochtones, le gouvernement annonçait les mesures suivantes dans le discours du Trône de septembre 2002 :

- hausser la qualité de l'éducation offerte dans les réserves;
- prendre d'autres mesures pour s'assurer que les enfants autochtones et non autochtones ont les mêmes chances dans la vie;
- investir dans des programmes de développement de la petite enfance pour les Premières nations, en étendant l'application du Programme d'aide préscolaire offert aux Premières nations, en augmentant l'aide apportée aux parents et en procurant aux communautés autochtones les outils nécessaires pour combattre le syndrome d'alcoolisme fœtal et ses effets;

- travailler avec le Groupe de travail national sur l'éducation, récemment mis sur pied, afin d'améliorer les résultats scolaires chez les enfants des Premières nations;

- prendre des mesures immédiates pour aider les enfants des Premières nations ayant des besoins d'apprentissage particuliers.

De plus, le discours du Trône de septembre 2002 annonçait l'intention du gouvernement fédéral de déposer à nouveau la mesure législative visant à renforcer les institutions de gouvernance des Premières nations, pour promouvoir les principes démocratiques, la transparence et l'imputabilité publique, et pour procurer aux Premières nations les outils dont elles ont besoin pour améliorer la qualité de l'administration publique dans leurs communautés. Le Comité a entendu des témoins qui s'opposaient au projet du gouvernement en matière de gouvernance, et d'autres qui l'appuyaient. Ces divergences d'opinion donnent à penser qu'il existe une division à ce sujet non seulement au sein des Premières nations elles-mêmes, mais peut-être aussi entre le gouvernement fédéral et les Premières nations. Par ailleurs, dans le discours du Trône, le gouvernement fédéral s'engageait à travailler avec les communautés des Premières nations afin d'accroître leur capacité de générer le développement socio-économique, ainsi qu'à accroître l'utilisation d'approches communautaires en matière de justice, particulièrement dans le cas des jeunes vivant dans les réserves et des Autochtones du Nord.

Le Comité est très conscient des problèmes qu'il faudra surmonter si l'on veut améliorer la qualité de vie des Canadiens d'origine autochtone; il estime qu'une approche à multiples facettes s'impose pour que ceux-ci puissent jouir du même niveau de vie et bénéficier des mêmes possibilités que les Canadiens non autochtones. Il faut s'efforcer, dans cette approche, de reconnaître les besoins différents des Autochtones et les problèmes différents auxquels se heurtent les membres des Premières nations qui vivent dans les réserves et ceux qui habitent hors réserve. La Houston Friendship Centre Society, par exemple, préconise d'accroître le financement des programmes s'adressant aux jeunes Autochtones des milieux urbains. Il faut également prendre des mesures en ce qui concerne la santé, l'éducation, les réseaux d'alimentation en eau et les systèmes d'égouts, de même qu'à l'égard d'autres éléments de l'infrastructure. L'argent nécessaire pour répondre à ces besoins devrait provenir principalement d'une réaffectation des crédits déjà consacrés à des initiatives qui — selon des consultations et des examens de programme qui ont eu lieu à Affaires indiennes et du Nord Canada et dans d'autres ministères concernés — n'ont plus leur raison d'être, ne constituent pas une priorité des Canadiens d'origine autochtone ou n'atteignent pas les objectifs visés.

Par ailleurs, bien que le Comité ne soit pas en faveur de l'élaboration d'un programme d'infrastructure pour les Premières nations et les Canadiens d'origine autochtone, comme le proposent la Commission consultative de la fiscalité indienne et l'Assemblée des Premières nations, il estime que tout programme d'infrastructure que pourrait mettre en place le gouvernement fédéral devrait être financé au moyen de fonds réservés tout spécialement aux communautés autochtones. Mais il faut employer une

méthode d'allocation différente, car les petites communautés et les communautés éloignées, souvent peu peuplées, se trouvent défavorisées lorsque des fonds sont affectés uniquement en fonction de la taille de la population. Les mécanismes de financement traditionnels fondés sur la taille de la population sont inefficaces pour améliorer les conditions de vie des Autochtones. De plus, nous croyons que les questions de gouvernance doivent absolument être réglées. Par conséquent, le Comité recommande :

RECOMMANDATION 44

Que le gouvernement fédéral mette sur pied des programmes qui répondent aux besoins des Canadiens d'origine autochtone en matière de gouvernance, de santé, d'éducation et d'infrastructure. Ces programmes devraient être suffisamment souples pour répondre à toute la gamme des besoins. De plus, toute initiative concernant l'infrastructure que pourrait annoncer le gouvernement fédéral devrait être financée au moyen de crédits réservés aux collectivités autochtones mais non déterminés uniquement en fonction de la taille de la population.

Les personnes handicapées

> *Nous ne constatons pas d'amélioration mais plutôt une érosion des services à l'intention des personnes handicapées au Canada. Nous vivons dans une plus grande pauvreté, et le désespoir est tel que des parents vont jusqu'à tuer leurs enfants. Nous en sommes au point où les gens choisissent d'habiter telle province plutôt que telle autre parce qu'ils pourront y obtenir les services dont ils ont besoin.* (Conseil des Canadiens avec déficiences, 21 mai 2002)

Nous avons dit précédemment dans le présent rapport qu'une déficience pose problème non seulement pour la personne handicapée, mais aussi pour les membres de sa famille qui s'occupent d'elle. En effet, la famille d'une personne handicapée éprouve souvent de grandes difficultés économiques et affectives du fait de la présence de cette dernière. Le Conseil national des femmes a dit au Comité que « les aidants naturels sacrifient leur carrière et sont souvent obligés de se contenter d'un revenu insuffisant, tant pendant les années où ils s'occupent d'une personne handicapée que plus tard dans leur vie ». À l'heure actuelle, grâce au financement de la santé et des soins à domicile ainsi qu'à des programmes et à des mesures fiscales ciblées, le gouvernement fédéral aide les personnes handicapées et ceux qui s'occupent d'elles à jouir de la meilleure qualité de vie possible.

Néanmoins, de nombreux témoins qui ont parlé de la situation des personnes handicapées ont critiqué certains éléments de l'aide financière fédérale. En particulier, ils ont dit ne pas être en faveur des lignes directrices que le gouvernement a mises en œuvre récemment et qui restreignent l'admissibilité au crédit d'impôt pour personnes handicapées (CIPH). Le Comité a appris qu'un nombre important de Canadiens

handicapés ne sont plus admissibles au crédit. Voici ce qu'a dit la Société canadienne de la sclérose en plaques :

> Nous n'arrivons pas à croire que les députés qui ont approuvé le libellé de la *Loi de l'impôt sur le revenu* auraient voulu priver du CIPH une personne souffrant de sclérose en plaques qui pourrait à la rigueur faire 50 mètres à pied sur une surface plane (l'un des tests d'admissibilité au CIPH) lors d'une « bonne » journée, mais qui ne peut habituellement pas monter un escalier sans appui ni marcher la distance d'un pâté de maisons en moins de 30 minutes.

On s'inquiète d'autant plus de la situation que le CIPH est le principal moyen qu'ont les personnes handicapées pour payer les dépenses personnelles liées à leur déficience. Dans un rapport qu'il a publié en mars 2002 et intitulé *Un système plus juste envers les Canadiens : le crédit d'impôt pour personnes handicapées*, le Sous-comité de la condition des personnes handicapées de la Chambre des communes a déclaré que « les instructions données à l'égard de chacune des questions sont très restrictives et concourent à refuser le crédit à trop de personnes souffrant d'un handicap grave ».

Bon nombre des recommandations faites au Comité concernaient des améliorations à apporter aux programmes existants. On a suggéré, par exemple, de transformer le CIPH en un crédit remboursable et d'accorder des congés payés et des crédits d'impôt remboursables et améliorés aux personnes qui consacrent beaucoup de leur temps à s'occuper bénévolement de personnes handicapées. La société T-Base Communications a rappelé au Comité l'importance de veiller à ce que tous les Canadiens aient accès aux documents et aux renseignements du gouvernement et qu'ils puissent les utiliser.

Même si l'on sait que la sécurité de revenu des personnes handicapées passe obligatoirement par leur pleine participation au marché du travail, le Comité a appris que 48 % seulement des adultes handicapés travaillent, comparativement à 73 % des adultes non handicapés. S'il veut adopter une stratégie d'emploi qui puisse profiter aux Canadiens handicapés, le gouvernement fédéral doit investir dans des moyens de les appuyer ainsi que leur famille et la collectivité. Plusieurs groupes ont proposé que le gouvernement fédéral accroisse sa participation à cet égard et ne se contente pas seulement du programme fédéral-provincial d'Aide à l'employabilité des personnes handicapées, en vertu duquel il paie jusqu'à concurrence de 50 % du coût des programmes et des services provinciaux-territoriaux admissibles.

On a également suggéré au Comité l'établissement d'une stratégie nationale concernant les personnes handicapées pour aider les provinces et les territoires à investir dans de meilleurs programmes et services. Comme l'ont recommandé certains témoins, il pourrait s'agir d'une entente fédérale-provinciale-territoriale — élaborée de concert avec des groupes intéressés — visant à égaliser l'aide parmi toutes les provinces et les territoires et à garantir le droit de mobilité des personnes handicapées.

Comme c'est le cas pour d'autres groupes vulnérables au sein de la société canadienne, le Comité est d'avis que le gouvernement fédéral a la responsabilité d'aider les personnes handicapées à contribuer pleinement à l'économie et à la société. Pour ce faire, il doit par exemple leur accorder, ainsi qu'aux aidants naturels, une aide financière et fiscale accrues, des conditions d'admissibilité raisonnables pour le CIPH et une aide à l'emploi adéquate. Les politiques et les programmes doivent tenir compte des déficiences tant physiques que mentales de façon à assurer un traitement équitable des divers types de déficiences.

De l'avis du Comité, le gouvernement fédéral a déjà pris des mesures dans certains domaines pour aider les Canadiens handicapés et leurs familles à surmonter les difficultés qui leur sont propres. Mais il reste encore du travail à faire. En particulier, nous croyons que certaines suggestions présentées par les témoins méritent qu'on s'y attarde. Par conséquent, le Comité recommande :

RECOMMANDATION 45

Que le gouvernement fédéral étudie la possibilité d'établir un crédit d'impôt pour personnes handicapées remboursable, d'accroître l'aide fiscale aux Canadiens handicapés et aux aidants naturels, et d'améliorer ses services d'aide à l'emploi à l'intention des Canadiens handicapés. De plus, le gouvernement devrait consulter les organismes représentant les personnes handicapées au sujet de l'adoption d'une stratégie fédérale-provinciale-territoriale touchant les personnes handicapées et de la signature d'une entente relative au marché du travail les concernant.

Les personnes âgées

> *Le filet de sécurité des pensions est important pour nous permettre de vieillir dans la dignité et la sécurité.* (Association des syndicalistes retraités du Canada, 9 septembre 2002)

Les personnes âgées interviennent dans tous les grands débats économiques et sociaux du Canada, depuis le logement jusqu'aux soins de santé. Cependant, comme elles dépendent d'un revenu fixe et que leurs besoins sont plus importants dans des domaines comme les soins de santé, les personnes âgées sont vulnérables aux perturbations économiques et aux changements de la politique sociale. Leur position économique potentiellement précaire est soulignée dans un rapport du Conseil national du bien-être social : le taux de pauvreté a diminué en 1999, mais chez les femmes âgées seules il a augmenté cette année-là, ce qui est « le reflet d'importantes différences

fondées sur le sexe dans la participation au marché du travail, l'espérance de vie, la situation familiale, l'état de santé et l'état d'incapacité »[70].

De nombreuses recommandations des autres parties du rapport visent à répondre aux besoins des personnes âgées dans les domaines de la santé, du logement, des REER, des collectivités durables, de la politique fiscale générale, mais d'autres besoins qu'elles pourraient avoir restent sans écho. Ainsi, plusieurs témoins se sont dits inquiets de divers aspects du système de revenu de retraite. Certains ont suggéré des améliorations au Régime de pensions du Canada, comme permettre aux individus de cotiser peu importe leur situation d'emploi et faire verser par le gouvernement fédéral la part de l'employeur de la prime des personnes qui prennent soin des enfants, des malades, des aînés, des handicapés ou des mourants. D'autres témoins ont suggéré de favoriser l'accès au Supplément de revenu garanti et de rendre le régime plus généreux, d'éliminer la taxe réduisant les prestations de Sécurité de la vieillesse et, comme le recommande le Multi-Employer Benefit Plan Council of Canada, d'introduire un crédit d'impôt à la retraite pour les contributions excédentaires à un Régime enregistré de pensions.

Depuis plusieurs années, le gouvernement fédéral réalise à la pièce des réformes du système de revenu de retraite, par exemple en modifiant le REER et le RPC. Chaque changement répond à des motifs valables, mais les décisions n'ont peut-être pas été prises en considérant suffisamment les autres éléments du système. Il faudrait une révision globale du système de revenus de retraite au Canada, pour faire en sorte que les aînés canadiens disposent d'un revenu de retraite suffisant et jouissent de la qualité de vie qu'ils méritent. Cet examen s'impose d'autant plus que la population canadienne vieillit.

Le Comité estime que la population canadienne respecte et valorise les personnes âgées. Nous avons formulé des recommandations fiscales, et d'autres touchant la santé et les communautés durables, qui profitent indirectement aux aînés. Il faut cependant cibler davantage l'aide aux personnes âgées, et réviser complètement le système de revenu de retraite. C'est pourquoi le Comité recommande :

RECOMMANDATION 46

Que le gouvernement fédéral entreprenne une consultation publique sur les changements requis aux trois piliers du système de revenu de retraite du Canada : la Sécurité de la vieillesse et l'Allocation aux survivants; le Régime de pensions du Canada; le Régime enregistré d'éparge-retraite et les régimes de pension agréées. À court terme, et avant le dépôt de l'étude, le gouvernement devrait envisager

---

[70] Conseil national du bien-être social, *Profil de la pauvreté, 1999*, été 2002. Voir : www.ncwcnbes.net/htmdocument/reportpovertypauv99/Introduction.html.

d'accroître les prestations du Supplément de revenu garanti aux personnes âgées qui sont le plus dans le besoin.

Présence du Canada dans le monde

> *L'aide internationale est une façon de maintenir son influence. C'est la chose à faire. Cela reflète et d'une certaine façon projette les valeurs canadiennes : l'aide, la compassion, le multiculturalisme. Cela compte à une époque où d'autres valeurs internationales se projettent trop clairement : 50 millions de dollars sauveraient entre 350 000 et 700 000 vies en cinq ans mais ne permettent même pas d'acheter un avion de guerre* (David Cross, 4 novembre 2002)

Comme il est dit plus haut dans le rapport, notre budget d'aide étrangère correspond actuellement à environ 0,26 % du PIB du Canada, très en deçà que l'objectif de 0,7 % fixé par les Nations Unies. Selon Action Canada pour la population et le développement, l'aide publique au développement (APD) du Canada a été réduite exagérément par rapport aux autres programmes entre 1991 et 2001. Dans le discours du Trône de septembre 2002, le gouvernement fédéral s'est engagé à accroître le budget de l'APD de 8 % par an, pour le doubler d'ici 2010, ce qui a été bien accueilli par certains, mais le Comité a appris que cet engagement ne permettra pas au Canada d'atteindre 0,7 % du PIB. Résultat Canada, KAIROS et Eric Cordeiro ont abordé l'APD du Canada, et plusieurs groupes ont recommandé que le gouvernement fédéral continue d'annuler la dette insoutenable des pays les plus pauvres de la planète.

Le Comité est fier de la participation du Canada à l'aide internationale. Nous appuyons l'engagement récent à accroître l'APD, et estimons qu'il faut toujours faire en sorte de soutenir les populations vulnérables des autres pays. C'est pourquoi le Comité recommande :

RECOMMANDATION 47

Que le gouvernement fédéral accroisse progressivement le budget de l'aide étrangère jusqu'à ce qu'il atteigne 0,7 % du produit intérieur brut du Canada. Il convient d'adopter un calendrier à cet égard.

Outre le rôle que joue le Canada par l'aide au développement international, les Forces armées canadiennes viennent également au secours aux citoyens des autres pays. Dans le discours qu'il a prononcé le 25 octobre 2002, le ministre de la Défense, John McCallum, affirme que le rôle des militaires est la défense des citoyens canadiens et la protection de la souveraineté du pays :

> Que veut dire la souveraineté dans ce contexte? Que notre gouvernement doit être en mesure de déployer des forces outre-mer pour refléter les priorités et les valeurs canadiennes, pour aider le Canada à réaliser ses objectifs de politique étrangère et pour que nous fassions notre juste part dans la lutte pour la démocratie et la liberté partout dans le monde. Que nous devons être en mesure de défendre le Canada et

> de participer de façon significative à la défense de l'Amérique du Nord. En outre, cela veut dire défendre les territoires que nous revendiquons. Enfin, cela veut dire renforcer notre capacité à combattre le terrorisme. Qu'y a-t-il de plus menaçant pour notre souveraineté qu'une bande de terroristes déterminés à tuer des Canadiens innocents et à détruire la propriété canadienne? C'est tout cela, la souveraineté.

Durant nos discussions et nos consultations prébudgétaires, des témoins nous ont dit que le Canada ne fournissait pas à ses forces armées les ressources qu'il leur faut pour remplir leur mandat. Nous prenons également note des commentaires du Comité sénatorial permanent de la sécurité nationale et de la défense dans son rapport de novembre 2002, *Pour 130 dollars de plus… mise à jour sur la crise financière des forces canadiennes, Une vue de bas en haut* :

> « La grande question est essentiellement de savoir si le gouvernement du Canada investit suffisamment dans cette police d'assurance : les Canadiens jouissent-ils de ce que les spécialistes du risque raisonnable appelleraient une sécurité collective suffisante en ce qui concerne leurs vies, leurs biens et leur mode de vie? Selon nous, **la réponse est non**. »

Le Comité sénatorial recommande « une augmentation immédiate de 4 milliards de dollars, de manière à porter de 11,8 à 15,8 milliards de dollars le budget de référence du ministère de la Défense nationale, avec des augmentations futures qui soient réalistes, justifiées et ajustées en fonction de l'inflation ». La Conférence des associations de la défense recommande une plus petite augmentation, soit un ajout immédiat de 1,5 milliard au budget d'exploitation du Ministère.

Cependant la Défense, c'est plus que les Forces canadiennes. L'Union canadienne des employés des transports signale qu'il n'y a actuellement pas d'agents de la Garde côtière dans nos eaux pour contrer l'activité criminelle et le trafic d'immigrants illégaux. L'Association canadienne des chefs de pompiers et l'Association internationale des pompiers (AFLCIO) nous ont parlé de la nécessité de faire participer des groupes comme les pompiers — souvent les premiers sur les lieux pour répondre aux urgences — à la protection des infrastructures essentielles du Canada. Sur la question de la préparation aux urgences, l'Association canadienne des compagnies d'assurance mutuelles affirme qu'il est nécessaire de se préparer à la fréquence et à la gravité des désastres anthropiques et naturels.

Le Comité estime que nos Forces canadiennes sont essentielles dans le combat mondial pour la démocratie et la liberté. Pour jouer ce rôle, il leur faut cependant des ressources, et nous pensons qu'une augmentation du financement s'impose. Nous estimons qu'il y a un besoin plus fondamental encore pour une révision de la défense et de la politique étrangère. En outre, du point de vue de la sécurité nationale, nous appuyons la position de l'Union canadienne des employés des transports. Pour ces raisons, le Comité recommande :

RECOMMANDATION 48

Que le gouvernement fédéral hausse le budget du ministère de la Défense nationale pour répondre aux besoins les plus urgents. Le gouvernement devrait également entreprendre immédiatement une révision de sa politique de défense et de sa politique étrangère, avec en conclusion un réexamen des besoins de crédits, tout en gardant à l'esprit la priorité d'éviter un déficit budgétaire. On devrait également allouer des fonds pour garantir la présence de la Garde côtière dans les eaux canadiennes.

Enfin, le Canada intervient sur la scène internationale comme importateur et exportateur. Dans notre économie modeste et relativement ouverte, le commerce extérieur est très important pour notre bien-être : les exportations comptent pour environ 44 % de notre PIB. En outre, le Canada a la chance d'être situé à côté du plus grand marché du monde, les États-Unis, dans lequel nous vendons la plupart de nos biens exportés et duquel nous achetons les deux tiers de nos importations. En raison de notre dépendance envers ce partenaire économique, il est essentiel que les biens et les services traversent notre frontière aussi librement que possible.

Comme il est dit plus haut, notre rapport de l'an dernier visait à assurer l'avenir du Canada, particulièrement en ce qui concerne la frontière canado-américaine. À l'époque, nous cherchions à réagir aux préoccupations des Américains en matière de sécurité, tout en améliorant l'efficacité de nos opérations frontalières. Les gouvernements des deux pays ont créé et adopté des plans et programmes pour résoudre les problèmes du commerce transfrontalier, mais nous ne devons pas nous reposer sur nos lauriers. L'Alliance canadienne du camionnage veut continuer, et veut que le gouvernement fédéral continue, à rechercher avec les Américains des solutions bilatérales à la frontière. En outre, la Fédération maritime du Canada nous dit que les demandes de sécurité accrue ont donné lieu à des nouvelles patrouilles frontalières maritimes, et qu'il faut davantage d'argent pour que la sécurité accrue ne gêne pas le trafic commercial. La gestion de notre relation commerciale avec les États-Unis — l'examen permanent de mesures possibles pour améliorer le passage transfrontalier des biens et des personnes — doit demeurer une priorité du gouvernement.

Le Comité note également que les différends commerciaux avec les États-Unis, en particulier au sujet de biens comme le bois d'œuvre et le blé, causent du tort aux collectivités partout au Canada. Les droits touchant notre bois d'œuvre, les nouvelles subventions à l'agriculture aux États-Unis et la protection tarifaire dont jouissent les aciéries américaines indiquent un protectionnisme accru dans ce pays, qui menace de plus en plus l'économie canadienne. Les barrières commerciales constituent également un problème plus général. Selon Grain Growers of Canada, « les barrières au commerce international et les subventions à la production et aux distorsions commerciales coûtent à nos fermiers au moins 1,3 milliard de dollars par an. Cette estimation est antérieure au

récent *Farm Bill* des États-Unis, qui augmente encore l'aide aux producteurs américains. » Répondre à ces mesures protectionnistes de notre plus grand partenaire commercial est à la fois un défi et une nécessité.

Le Comité estime que l'examen de notre relation commerciale avec les États-Unis doit être incessant, et que nous devons défendre vigoureusement nos droits en matière de commerce international. C'est pourquoi il recommande :

RECOMMANDATION 49

Que le gouvernement fédéral alloue suffisamment de ressources à la gestion de la relation du Canada avec les États-Unis. Les priorités doivent être les suivantes : un personnel et des fonds suffisants pour le règlement des différends commerciaux, et l'ouverture et la dotation en personnel de consulats et de bureaux commerciaux additionnels.

CONCLUSION

Comme il est mentionné dans l'introduction, le ministre des Finances, M. John Manley, a sollicité l'avis du Comité sur un certain nombre de questions :

- La meilleure façon pour le gouvernement de contrôler les dépenses;
- La meilleure façon pour le gouvernement de cibler les priorités;
- la meilleure façon pour le gouvernement d'ajuster ses dépenses pour combler les priorités les plus urgentes des Canadiens;
- L'ampleur de la mesure de prudence économique supplémentaire que devra comprendre le prochain budget pour nous protéger contre la résurgence des déficits;
- Les politiques que les Canadiens estiment nécessaires pour permettre à notre pays d'attirer l'investissement, les travailleurs spécialisés du savoir, sans oublier la recherche de pointe et l'innovation.

Notre point de vue sur ces questions est énoncé en détail dans le présent rapport. En guise de récapitulation, rappelons simplement les points suivants :

Sur la question du contrôle des dépenses, le Comité, à l'instar d'un certain nombre de témoins, croit que les programmes, les politiques et les dépenses doivent faire l'objet d'une évaluation permanente. Seul un examen constant permettra de déterminer les priorités des Canadiens et d'atteindre une plus grande efficience dans la prestation des services souhaités. La participation des Canadiens au processus est cruciale : puisque ce sont eux qui financent les services publics et les programmes avec l'argent de leurs impôts, c'est à eux de décider des services et des programmes qu'ils jugent importants.

La deuxième question, celle portant sur le ciblage des priorités, va de pair avec celle relative au contrôle des dépenses. L'établissement des priorités n'est possible elle aussi qu'à la faveur d'un dialogue avec les Canadiens. Dans notre système démocratique, ce dialogue prend plusieurs formes : élections fédérales périodiques, processus de consultation et de discussion prébudgétaires du Comité et possibilité pour les électeurs de faire connaître leur point de vue aux parlementaires. Les discussions et consultations prébudgétaires menées par le Comité ont révélé que la réduction de la dette, l'adoption de certaines modifications fiscales, la mise en œuvre de mesures pour accroître la productivité et l'innovation, les soins de santé, le viabilité des collectivités et l'aide aux plus vulnérables de la société — au pays et à l'étranger — constituent pour l'instant les priorités.

En réponse à la troisième question, le Comité a tenu de vastes consultations afin de déterminer les priorités des Canadiens. Le présent rapport, et nos recommandations, donnent donc au gouvernement fédéral une bonne idée de la façon dont il peut ajuster ses dépenses pour satisfaire aux priorités des Canadiens.

La quatrième question, portant sur l'ampleur de la mesure de prudence économique que devra comprendre le prochain budget, en est une autre sujet de laquelle les membres du Comité ont émis des avis divergents en ce qui à trait aux dernières années du plan quinquennal. Nous appuyons toutefois sans réserve les montants mis de côté par mesure de prudence économique au cours des trois premières années. Nous faisons aussi écho aux quelques observations formulées par nos témoins au sujet de la nécessité d'une telle mesure pour éviter un nouveau déficit budgétaire.

Enfin, le ministre des Finances, M. John Manley, a demandé au Comité d'examiner les politiques que les Canadiens estiment nécessaires pour que le Canada attire l'investissement, les travailleurs spécialisés du savoir ainsi que la recherche de pointe et l'innovation. Dans nos recommandations, nous avons proposé des mesures susceptibles de contribuer au pouvoir d'attraction du Canada : une gestion budgétaire prudente fera en sorte que notre pays sera perçu comme un endroit où il est avantageux d'investir. De plus, l'importance accordée aux soins de santé, à la viabilité de nos collectivités et à la prise en charge des Canadiens plus vulnérables fera en sorte que le Canada sera perçu comme un pays où il est agréable de vivre et de travailler. Ce sont là aussi les principaux éléments pouvant contribuer à la prospérité économique souhaitée par tous les Canadiens. Enfin, nos recommandations dans les domaines de la recherche et du développement ainsi que de l'apprentissage continu et de l'amélioration des compétences renforceront notre capacité de recherche de pointe et d'innovation, qui est le fondement de la croissance économique dans une économie du savoir.

Grâce à la mise en œuvre de ces recommandations, le Canada sera perçu à la grandeur de la planète comme le tigre du Nord, et jouira d'une prospérité économique de nature à procurer aux Canadiens la qualité de vie à laquelle ils aspirent et qu'ils méritent.

LISTE DES RECOMMANDATIONS

RECOMMANDATION 1

Que le gouvernement fédéral maintienne le plan quinquennal de réduction des impôts annoncé dans le budget de février 2000 et la *Mise à jour économique et financière* d'octobre 2000. (p. 43)

RECOMMANDATION 2

Que le gouvernement fédéral continue à mettre l'accent sur un budget équilibré et qu'il applique tout excédent au remboursement de la dette qu'il a contractée sur les marchés. Il lui faudrait déterminer dans quelle mesure les économies résultant d'une diminution des frais d'intérêts devraient être consacrées à des programmes existants ou nouveaux considérés comme prioritaires pour les Canadiens. En outre, le gouvernement devrait entreprendre un examen des dépenses fédérales en vue d'exercer une surveillance continue sur les activités d'une importance prioritaire pour les Canadiens afin que les dépenses soient réaffectées convenablement. Enfin, les augmentations de dépenses devraient être plafonnées en fonction des taux d'inflation et de croissance démographique. (p. 44)

RECOMMANDATION 3

Que le gouvernement fédéral étudie la possibilité d'accorder d'autres réductions d'impôt sur le revenu des particuliers pour stimuler l'économie et pour des raisons de compétitivité, sous réserve de la disponibilité des ressources. (p. 48)

RECOMMANDATION 4

Que le ministère des Finances fasse rapport annuellement au Parlement au sujet de la compétitivité des taux d'imposition des entreprises au Canada par rapport à ceux des pays du G-7, plus particulièrement à ceux des États-Unis. (p. 51-52)

RECOMMANDATION 5

Que le gouvernement fédéral abolisse l'impôt sur le capital dans le prochain budget. (p. 54)

RECOMMANDATION 6

Que le gouvernement fédéral, dans le prochain budget, porte à 19 000 $ le plafond des cotisations aux régimes enregistrés d'épargne-retraite et aux régimes de pension agréés pour permettre aux contribuables se situant dans la tranche d'imposition la plus élevée d'y verser 18 % de leurs gains. En outre, le plafond des cotisations devrait être indexé au taux d'inflation, et ce à compter de maintenant. (p. 57)

RECOMMANDATION 7

Que le gouvernement fédéral porte la contribution des familles à faible ou à moyen revenu à la subvention canadienne pour l'épargne-études à 30 % pour la première tranche de 1 000 $ versés annuellement à un régime enregistré d'épargne-études. Il recommande également de modifier la *Loi de l'impôt sur le revenu* pour permettre aux provinces et aux territoires de mettre en place des programmes de contribution analogues à la subvention canadienne pour l'épargne-études. Le gouvernement fédéral devrait également modifier la *Loi sur les faillites* afin de protéger les sommes investies dans un régime enregistré d'épargne-études. (p. 58)

RECOMMANDATION 8

Que le gouvernement fédéral réduise le taux de cotisation à l'assurance-emploi. Le gouvernement devrait aussi commencer dès à présent à consulter la population à propos de l'établissement du taux de cotisation, et envisager de nouvelles réductions de ce taux conformément au nouveau processus d'établissement des taux de cotisation retenu à l'issue des consultations. Le taux de cotisation devrait être tel qu'il assure, dans la mesure du possible, des recettes suffisantes pour couvrir les coûts du programme et constituer une réserve propre à assurer une relative stabilité sur la durée du cycle conjoncturel. (p. 60)

RECOMMANDATION 9

Que le gouvernement fédéral modifie la *Loi sur l'assurance-emploi* pour créer une exemption de base annuelle. Le montant de cette exemption devrait être établi après consultation des parties prenantes. On devrait dans le même temps réduire les taux de cotisation à l'assurance-emploi. (p. 61)

RECOMMANDATION 10

Que le gouvernement fédéral entreprenne en priorité une étude complète des taux de dépréciation pour amortissement et fasse en sorte que ces taux reflètent comme il se doit la rapidité de l'évolution technologique, la vie économique toujours plus courte de bien des équipements modernes et les préoccupations en matière de compétitivité. (p. 63)

RECOMMANDATION 11

Que le gouvernement fédéral abaisse sa taxe d'accise à l'égard des petites brasseries à un niveau comparable à celui en vigueur aux États-Unis. (p. 64)

RECOMMANDATION 12

Que le gouvernement fédéral envisage de modifier, dans son prochain budget, le niveau et le mode de calcul du droit pour la sécurité des passagers du transport aérien. Il devra tenir compte du consensus auquel seront arrivés les participants aux consultations publiques des coûts réels du renforcement de la sécurité. Il faudrait aussi établir un mécanisme d'examen continu du mode de calcul et du montant du droit pour être sûr que les recettes obtenues ne servent qu'à couvrir les coûts raisonnables au titre de la sécurité aérienne. (p. 66)

RECOMMANDATION 13

Que le gouvernement fédéral augmente les fonds alloués aux conseils subventionnaires fédéraux et veille en même temps à ce que le Conseil de recherche en sciences humaines du Canada en reçoive une juste part. De plus, les conseils subventionnaires fédéraux et la Fondation canadienne pour l'innovation devraient tenir compte des préoccupations des petites universités et des petits collèges au moment d'octroyer des fonds et s'abstenir de toute discrimination à leur égard. (p. 72)

RECOMMANDATION 14

Que le gouvernement fédéral prévoie dans le prochain budget un programme permanent pour financer les frais indirects de la recherche subventionnée fédéralement. (p. 73)

RECOMMANDATION 15

Qu'un programme permanent pour financer 40 % des frais indirects de la recherche subventionnée fédéralement soit mis en œuvre dans la foulée du prochain budget. (p. 74)

RECOMMANDATION 16

Que le gouvernement fédéral simplifie l'accès au crédit d'impôt à l'investissement pour la recherche scientifique et le développement expérimental. De plus, il faudrait le modifier pour en accroître l'utilité dans les périodes où les entreprises ne sont pas rentables et faire en sorte qu'il serve d'encouragement permanent à investir dans la recherche et développement. (p. 75)

RECOMMANDATION 17

Que le gouvernement fédéral crée un bureau de commercialisation relevant d'Industrie Canada. Le mandat de ce bureau consisterait à faciliter la commercialisation des résultats des recherches menées au Canada. (p. 76)

RECOMMANDATION 18

Que le gouvernement fédéral veille à ce que les droits reconnus dans les dispositions de protection par brevet et droit d'auteur soient énergiquement défendus. (p. 77)

RECOMMANDATION 19

Que le gouvernement fédéral élabore un mécanisme servant à évaluer les politiques et programmes existants et prévus afin de déterminer leur incidence sur la productivité et sur les activités de recherche et de développement au Canada. Il faut accorder une attention toute particulière à l'incidence de la réglementation. (p. 78)

RECOMMANDATION 20

Que le gouvernement fédéral augmente le financement du Secrétariat national à l'alphabétisation et élargisse son rôle de soutien à l'anglais et au français langue seconde. (p. 80)

RECOMMANDATION 21

Que le gouvernement fédéral réévalue les critères établis pour les mesures d'allégement des dettes des étudiants afin de déterminer s'ils sont trop sévères. Il faut également envisager la possibilité de

hausser les limites des prêts aux étudiants afin d'aider ces derniers à faire face aux frais de scolarité croissants. (p. 83)

RECOMMANDATION 22

Que le gouvernement fédéral travaille avec les provinces, les territoires et les associations professionnelles compétentes afin qu'il soit plus facile pour les travailleurs étrangers ayant les compétences nécessaires d'exercer leur métier au Canada. (p. 84)

RECOMMANDATION 23

Que le gouvernement fédéral effectue immédiatement les changements nécessaires pour que les réfugiés reconnus soient traités de la même façon que les citoyens canadiens et les résidents permanents aux fins de l'admissibilité aux prêts pour étudiants. (p. 85)

RECOMMANDATION 24

Que le gouvernement fédéral rencontre les provinces et les territoires en vue d'élaborer des mécanismes de responsabilité et de transparence concernant la façon dont les deux niveaux de gouvernement dépensent les fonds destinés à l'enseignement postsecondaire. (p. 86)

RECOMMANDATION 25

Que le gouvernement fédéral, de concert avec les autorités provinciales et territoriales et avec les autres parties concernées, veille à ce que le système canadien de soins de santé de demain respecte les principes suivants :

a) financement public à un niveau convenable;

b) façon d'aborder la prestation des services qui tienne compte de l'importance de la prévention, de l'assurance-médicaments et des soins à domicile et des besoins des Canadiens frappés par un vaste éventail de maladies;

c) mécanismes propres à assurer reddition de comptes et transparence à tous les paliers de dépenses;

d) financement continu et accru des Instituts de recherche en santé du Canada.

Par ailleurs, dans la mesure où ses ressources le permettront, le gouvernement devrait envisager le financement ponctuel de mesures

susceptibles de générer des avantages sensibles à un coût relativement faible. (p. 95)

RECOMMANDATION 26

Que le gouvernement fédéral adopte la proposition faite par le Groupe de travail du premier ministre sur les questions urbaines en ce qui concerne la création d'une « lentille urbaine », qui obligerait les ministères fédéraux à tenir compte des répercussions des grandes politiques gouvernementales sur les collectivités urbaines. En outre, le gouvernement devrait envisager la création d'une contrepartie urbaine au Secrétariat rural et au Partenariat rural canadien au sein d'Industrie Canada. (p. 100)

RECOMMANDATION 27

Que le gouvernement fédéral veille à ce que les besoins des collectivités rurales et éloignées fassent l'objet d'une attention adéquate. En outre, le gouvernement devrait consacrer des ressources aux efforts de développement économique des collectivités éloignées du Nord du pays. (p. 103)

RECOMMANDATION 28

Que le gouvernement fédéral, en collaboration avec les autres parties prenantes, élabore et mette en œuvre rapidement un plan d'infrastructures à long terme et adéquatement financé, en mettant d'abord l'accent sur les déficiences aux chapitres des transports ainsi que des réseaux d'adduction d'eau et d'égout. (p. 105)

RECOMMANDATION 29

Que le gouvernement fédéral s'assure que le plan d'infrastructures élaboré en collaboration avec les parties prenantes intègre un mécanisme d'attribution des fonds ne tenant pas compte uniquement de la population, mais traduisant les besoins stratégiques et de développement uniques des collectivités. En outre, ce sont les besoins et le développement économique, plutôt qu'une stricte formule de financement par habitant, qui devraient déterminer les montants attribués aux collectivités rurales et du Nord. (p. 105-106)

RECOMMANDATION 30

Que le gouvernement fédéral se réunisse avec les parties prenantes pour élaborer un plan de réaménagement des friches. On devrait envisager d'accorder des incitatifs fiscaux, des prêts, des

subventions et des garanties d'hypothèque, initiatives qui seraient financées par la réaffectation de dépenses actuelles de l'État. (p. 109)

RECOMMANDATION 31

Que le gouvernement fédéral prenne des mesures immédiates pour garantir la viabilité écologique des Grands Lacs. (p. 109)

RECOMMANDATION 32

Que le gouvernement fédéral se penche sur les politiques et les mesures nécessaires pour promouvoir la mise au point et l'utilisation de sources d'énergie de substitution. (p. 110)

RECOMMANDATION 33

Que le gouvernement fédéral se réunisse sous peu avec les parties prenantes en vue de conclure des ententes sectorielles pour la concrétisation des objectifs en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre. En adoptant les mesures pour réduire ces émissions, le gouvernement doit prendre tous les moyens nécessaires afin de protéger et d'améliorer les niveaux d'investissement, l'activité économique ainsi que l'emploi. (p. 110)

RECOMMANDATION 34

Que le gouvernement fédéral modifie la *Loi de l'impôt sur le revenu* pour éliminer le taux d'inclusion des gains en capital pour les dons de valeurs mobilières cotées en bourse à des organismes de bienfaisance, y compris à des fondations privées. (p. 113)

RECOMMANDATION 35

Que le gouvernement fédéral étudie la faisabilité d'assujettir les dons de biens immobiliers et de terres aux dispositions régissant le taux d'inclusion des gains en capital s'appliquant aux dons de valeurs mobilières cotées en bourse. Cette étude devrait viser à mettre le tout en vigueur progressivement, dans la mesure du possible. (p. 113)

RECOMMANDATION 36

Que le gouvernement fédéral encourage un dialogue suivi entre les ministères pertinents et le secteur bénévole sur la façon dont ce dernier pourrait le mieux participer à l'élaboration des politiques sans que ses membres ne perdent leur statut d'organisme de bienfaisance. (p. 113)

RECOMMANDATION 37

Que le gouvernement fédéral affecte les ressources pertinentes pour conserver nos édifices historiques et financer les musées canadiens. (p. 116)

RECOMMANDATION 38

Que le gouvernement fédéral continue d'appuyer la Commission canadienne du tourisme. (p. 117)

RECOMMANDATION 39

Que le gouvernement fédéral examine les dépenses actuelles dans le secteur du logement et de l'itinérance en vue de réaffecter les fonds de manière à accroître le financement de l'Initiative nationale pour les sans-abri. (p. 123)

RECOMMANDATION 40

Que le gouvernement fédéral travaille avec la Société canadienne d'hypothèques et de logement à l'élargissement du parc de logements à prix abordable au Canada. (p. 123)

RECOMMANDATION 41

Que le gouvernement fédéral établisse des mécanismes qui permettent d'assurer la reddition de comptes et la transparence en ce qui concerne l'engagement de fonds visant à atténuer les problèmes de logement et d'itinérance au Canada. (p. 123)

RECOMMANDATION 42

Que le gouvernement fédéral continue à augmenter progressivement la prestation nationale pour enfants et qu'il veille à la mise en place de mécanismes qui permettent de s'assurer que les fonds sont dépensés comme il convient, dans le respect de l'obligation de rendre compte et du principe de la transparence. (p. 128)

RECOMMANDATION 43

Que le gouvernement fédéral de même que les gouvernements provinciaux et territoriaux reconnaissent l'urgente nécessité de mettre en place des services de garde abordables de haute qualité et qu'ils prennent des mesures pour régler ce problème. (p. 128)

RECOMMANDATION 44

Que le gouvernement fédéral mette sur pied des programmes qui répondent aux besoins des Canadiens d'origine autochtone en matière de gouvernance, de santé, d'éducation et d'infrastructure. Ces programmes devraient être suffisamment souples pour répondre à toute la gamme des besoins. De plus, toute initiative concernant l'infrastructure que pourrait annoncer le gouvernement fédéral devrait être financée au moyen de crédits réservés aux collectivités autochtones mais non déterminés uniquement en fonction de la taille de la population. (p. 133)

RECOMMANDATION 45

Que le gouvernement fédéral étudie la possibilité d'établir un crédit d'impôt pour personnes handicapées remboursable, d'accroître l'aide fiscale aux Canadiens handicapés et aux aidants naturels, et d'améliorer ses services d'aide à l'emploi à l'intention des Canadiens handicapés. De plus, le gouvernement devrait consulter les organismes représentant les personnes handicapées au sujet de l'adoption d'une stratégie fédérale-provinciale-territoriale touchant les personnes handicapées et de la signature d'une entente relative au marché du travail les concernant. (p. 135)

RECOMMANDATION 46

Que le gouvernement fédéral entreprenne une consultation publique sur les changements requis aux trois piliers du système de revenu de retraite du Canada : la Sécurité de la vieillesse et l'Allocation aux survivants; le Régime de pensions du Canada; le Régime enregistré d'épargne-retraite et les régimes de pension agréées. À court terme, et avant le dépôt de l'étude, le gouvernement devrait envisager d'accroître les prestations du Supplément de revenu garanti aux personnes âgées qui sont le plus dans le besoin. (p. 136-137)

RECOMMANDATION 47

Que le gouvernement fédéral accroisse progressivement le budget de l'aide étrangère jusqu'à ce qu'il atteigne 0,7 % du produit intérieur brut du Canada. Il convient d'adopter un calendrier à cet égard. (p. 137)

RECOMMANDATION 48

Que le gouvernement fédéral hausse le budget du ministère de la Défense nationale pour répondre aux besoins les plus urgents. Le

gouvernement devrait également entreprendre immédiatement une révision de sa politique de défense et de sa politique étrangère, avec en conclusion un réexamen des besoins de crédits, tout en gardant à l'esprit la priorité d'éviter un déficit budgétaire. On devrait également allouer des fonds pour garantir la présence de la Garde côtière dans les eaux canadiennes. (p. 139)

RECOMMANDATION 49

Que le gouvernement fédéral alloue suffisamment de ressources à la gestion de la relation du Canada avec les États-Unis. Les priorités doivent être les suivantes : un personnel et des fonds suffisants pour le règlement des différends commerciaux, et l'ouverture et la dotation en personnel de consulats et de bureaux commerciaux additionnels. (p. 140)

Députés

qui ont tenu des assemblées publiques sur les consultations prébudgétaires

L'hon. Jean Augustine, députée	Etobicoke-Lakeshore, Ontario
Sue Barnes, députée	London-Ouest, Ontario
Carolyn Bennett, députée	St. Paul's, Ontario
Paul Bonwick, député	Simcoe—Grey, Ontario
Sarmite Bulte, députée	Parkdale—High Park, Ontario
Joe Fontana, député	London-Centre-Nord, Ontario
L'hon. Gar Knutson, député	Elgin—Middlesex—London, Ontario
Judi Longfield, députée	Whitby—Ajax, Ontario
L'hon. John Manley, député	Ottawa Sud, Ontario
L'hon. Andy Mitchell, député	Parry Sound—Muskoka, Ontario
Shawn Murphy, député	Hillsborough, Î.-P.E.
Pat O'Brien, député	London—Fanshawe, Ontario
Pierre Paquette, député	Joliette, Québec
L'hon. Jane Stewart, députée	Brant, Ontario
L'hon. Andy Scott, député	Fredericton, Nouveau-Brunswick
Bryon Wilfert, député	Oak Ridges, Ontario

ANNEXE B
LISTE DES TÉMOINS

37e Législature — 1re session

LE MARDI 23 AVRIL 2002 (OTTAWA, ONTARIO) Réunion n° 91

« Canadian Council of Chief Executives »

Thomas d'Aquino, président et directeur général
Sam Boutziouvis, vice-président et conseiller principal en économie

Conseil du patronat du Québec

Gilles Taillon, président

Fédération canadienne de l'entreprise indépendante

Garth Whyte, vice-président-directeur général
André Piché, directeur, Affaires nationales

La Chambre de commerce du Canada

Nancy Hughes Anthony, présidente et chef de la direction
Michael Murphy, vice-président principal, Politiques

Manufacturiers et Exportateurs du Canada

Jayson Myers, vice-président principal et économiste en chef

LE MARDI 30 AVRIL 2002 (OTTAWA, ONTARIO) Réunion n° 95

À titre personnel

Herbert Grubel
Jack Mintz
Mario Seccareccia
Thomas Courchene

LE JEUDI 2 MAI 2002 (OTTAWA, ONTARIO) Réunion n° 97

« Inuit Tapiriit Kanatami of Canada »

Whit Fraser, conseiller politique

« Inuit Women's Association »

Veronica Dewar, présidente

Association des communautés du Yukon

Glen Everitt, président

Association des municipalités des Territoires du Nord-Ouest

Winnie Cadieux, directrice

Association des municipalités du Nunavut

Keith Peterson, président

LE MARDI 7 MAI 2002 (OTTAWA, ONTARIO) Réunion n° 98

« Clean Air Renewable Energy Coalition »

Mark Rudolph, « Coalition Consultant Coordinator »
Monika Siegmund, conseiller principal en taxation, Shell Canada

« Green Budget Coalition »

Julie Gelfand, présidente
Joan Kuyek, coordonnatrice nationale, Mines Alerte Canada
Sara Wilson, gestionnaire des projets

Club Sierra du Canada

John Bennett, directeur, Campagne concernant l'énergie et l'atmosphère

Fédération canadienne de la nature

Christie Spence, directrice adjointe, « Wildlands Campaign »

Fédération canadienne des municipalités

Jack Layton, président

LE JEUDI 9 MAI 2002
(OTTAWA, ONTARIO)
Réunion n° 100

Association des pilotes de ligne, internationale

Dan Adamus, président, Comité des affaires gouvernementales
Gail Misra, conseillère juridique

Confédération des syndicats nationaux (CSN)

François Bélanger, économiste
Vincent Dagenais, adjoint au comité exécutif

Congrès du travail du Canada

Pierre Laliberté, économiste principal

Syndicat canadien de la fonction publique

Jane Stinson, directrice, Direction de la recherche

LE MARDI 21 MAI 2002
(OTTAWA, ONTARIO)
Réunion n° 101

« Canada's Association for the Fifty-Plus »

William Gleberzon, directeur adjoint associé
Rolf Calhoun, représentant d'Ottawa

Conseil canadien de développement social

Lori Harrop, directrice, Questions publiques
Andrew Jackson, directeur de recherche

Conseil des canadiens avec déficiences

Laurie Beachell, coordonnateur national
Mary Ennis, vice-présidente

Conseil Ethnoculturel du Canada

Art Hagopian, président
Anna Chiappa, directeur exécutif

Conseil national du bien-être social

Sheila Regehr, directrice

LE JEUDI 23 MAI 2002
(OTTAWA, ONTARIO)
Réunion n° 103

« Canada West Foundation »

Loleen Berdahl, présidente intérimaire et directrice général

Fédération canadienne des municipalités

Jack Layton, président
James Knight, chef de la direction

Institut Fraser

Fred McMahon, directeur, Centre pour les questions de globalisation

À titre personnel

Enid Slack

LE MARDI 28 MAI 2002
(OTTAWA, ONTARIO)
Réunion n° 104

Alliance canadienne des associations étudiantes

Robert South, coordonnateur aux relations gouvernementales

Association des universités et collèges du Canada

Robert J. Giroux, président
Robert Lacroix, président du conseil de l'AUCC et recteur, Université de Montréal

Conseil de recherches en sciences humaines du Canada

Janet Halliwell, vice-président exécutive

Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada

Thomas Brzustowski, président

Conseil national de recherches Canada

Arthur Carty, président

Fondation canadienne pour l'innovation

David Strangway, président et chef de la direction
Carmen Charrette, vice-présidente principale

Instituts de recherche en santé du Canada

Alan Bernstein, président

LE JEUDI 30 MAI 2002
(OTTAWA, ONTARIO)
Réunion n° 107

Alliance canadienne du camionnage

David Bradley, directeur général
Ron Lennox, vice-président, Affaires régulatoires

Association des chemins de fer du Canada

Bruce Burrows, vice-président, Affaires publiques, Relations gouvernementales
Chris Jones, directeur, Relations gouvemementales

Association du transport aérien du Canada

J. Clifford Mackay, président et directeur général
Warren Everson, vice-président, Politique et Planification stratégique

Fédération maritime du Canada (La)

Ivan Lantz, président intérimaire, Directeur des opérations maritimes
Anne Legars, directrice, Politiques et Affaires gouvernementales
Mario Minotti, directeur, Analyse économique

LE MARDI 4 JUIN 2002
(OTTAWA, ONTARIO)
Réunion n° 108

Statistique Canada

Doug Norris, directeur général, Statistiques démographiques et du recensement

LE MERCREDI 5 JUIN 2002
(OTTAWA, ONTARIO)
Réunion n° 109

Association canadienne de production de film et télévision

Elizabeth McDonald, présidente et directrice générale
Neil Bregman, président, « Sound Venture Productions »

Association canadienne des agents de voyages

Marc-André Charlebois, président

Association des hôtels du Canada

Anthony Pollard, président

LE JEUDI 6 JUIN 2002
(OTTAWA, ONTARIO)
Réunion n° 110

Association canadienne de la construction

Michael Atkinson, président
Jeff Morrison, directeur de la communication

Association canadienne des constructeurs d'habitations

Greg Christenson, président
John Kenward, chef de l'exploitation
David Wassmansdorf, membre du comité exécutif
Mary Lawson, membre du comité exécutif

Association des industries aérospatiales du Canada

Peter Smith, président
Peter Boag, vice-président, Communication et Planification stratégique

37e Législature — 2e session

LE MARDI 22 OCTOBRE 2002
(OTTAWA, ONTARIO)
Réunion n° 2

« Alliance to End Homelessness »

Maura Volante, coordinatrice

« Association of Fundraising Professionals »

Rob Peacock, président

Association canadienne de l'immeuble

Pierre Beauchamp, directeur général
Gregory Klump, économiste en chef

Association des ingénieurs-conseils du Canada

Claude-Paul Boivin, président
Pierre Shoiry, président, Conseil d'administration et président, Genivar

Centre de recherche et d'innovation d'Ottawa

Jeffrey Dale, président et directeur général
Chris Henderson, président

Coalition pour le renouvellement des infrastructures du Canada

Jim Facette, président

Consortium canadien pour la recherche

Paul Ledwell, président
Paul Jones, membre

Département des métiers de la construction

Robert Blakely, directeur des affaires canadiennes

Fédération de l'habitation coopérative du Canada

Mark Goldblatt, expert-conseil principal

Institut canadien de la santé animale

Jean Szkotnicki, présidente

LE MARDI 22 OCTOBRE 2002 (OTTAWA, ONTARIO)
Réunion n° 3

« Canadian Alliance for Children's Healthcare »

Jean-Victor Wittenberg, président

Association canadienne des soins de santé

Sharon Sholzberg-Gray, présidente et directrice générale
Kathryn Tregunna, directrice, Développement des politiques

Association médicale canadienne

Dana Hanson, présidente
William Tholl, secrétaire général et chef de service

Conseil pour la recherche en santé au Canada

Helen Ghent, présidente
John Hylton, directeur général

LE JEUDI 24 OCTOBRE 2002 (OTTAWA, ONTARIO)
Réunion n° 5

« Canadian Federation for Promoting Family Values »

Michael Gorman, président

Alliance canadienne technologie de pointe

David Paterson, directeur national, Affaires publiques

Alliance nationale pour les enfants

Dianne Bascombe, directrice, « National Children's Alliance and Social Policy Issues »
Dawn Walker, directeur général, « Canadian Institute of Child Health »

Association canadienne du transport urbain

Michael Roschlau, président et directeur général
Eric Gillespie, président, « St. Catherines Transit Commission »

Association des bibliothèques de recherche du Canada

Paul Wiens, bibliothécaire de l'université, « Queen's University »

Association internationale des pompiers

Jim Lee, adjoint du président général, Bureau canadien

Centre de recherche et d'innovation d'Ottawa

Jeffrey Dale, président et directeur général
Mike Darch, conseiller spécial du président, Développement économique d'Ottawa — Division du Centre

Coalition des Associations professionnelles nationelles au sujet des frais de scolarité

Andrew Jones, membre

Conseil canadien des ingénieurs professionnels

Marie Lemay, chef de la direction

Fédération canadienne des enseignantes et des enseignants

Harvey Weiner, sous-sécrétaire général

Fédération canadienne des sciences humaines

Patricia Clements, présidente
Paul Ledwell, directeur général

Fondation canadienne pour les sciences du climat et de l'atmosphère

Gordon McBean, président du conseil d'administration
Tim Aston, agent scientifique

Table ronde nationale sur l'environnement et l'économie

David McGuinty, président et premier dirigeant
Jean Bélanger, président, Réforme fiscal écologique

LE JEUDI 24 OCTOBRE 2002 (OTTAWA, ONTARIO)
Réunion n° 6

« Canadian Library Association »

Don Butcher, directeur général
Leacy O'Callaghan-O'Brien, directeur des communications, « Canadian National Site Licensing Project »

Conférence canadienne des arts

Megan Williams, directrice nationale
Philippa Borgal, directrice associée

Fondations communautaires du Canada (Les)

Monica Patten, présidente et directrice générale

Fondations philanthropiques Canada

Hilary Pearson, présidente et directrice générale

Forum sur le secteur bénévole et communautaire

Shauna Sylvester, membre
Laurie Rektor

Institut national canadien pour les aveugles

Fran Cutler, présidente du Conseil national
Cathy Moore, directrice des consommateurs et des relations gouvernementales

LE LUNDI 28 OCTOBRE 2002 (OTTAWA, ONTARIO)
Réunion n° 7

« Environmental Technologies Innovation Canada »

Al McDowell, directeur général
Jack Pasternak, directeur général

« Computing Technology Industry Association of Canada »

Alan Young, vice-président

« Inuit Tapiriit Kanatami of Canada »

Jose Kusugak, président

Action Canada pour la population et le développement

Johanne Fillion, directrice, Communications
Zonibel Woods, directrice, Relations gouvernementales

Association canadienne de la technologie de l'information

Norine Heselton, vice-présidente politiques
Graham Hoey, Ernst & Young LLP

Association canadienne des fabricants de produits chimiques

Richard Paton, présidente,-directeur général
David Shearing, directeur principal, Développement économique

Association Canadienne des hygiénistes dentaires

Susan Ziebarth, chef de la direction
Judy Lux, spécialiste en communication de la politique de la santé

Compagnies de recherche pharmaceutique du Canada

Murray Elston, président
John Stewart, vice-président exécutif et directeur général, Purdue Pharma et le nouveau président de la recherche et du développement

LE MARDI 29 OCTOBRE 2002 (OTTAWA, ONTARIO)
Réunion n° 8

« Canadian Lightweight Materials Research Initiative »

William Harney, directeur du développement de nouveaux produits — Magna International
M.J. Wheeler, president, « Industry Steering Committee »

« Graduate Students Association »

Brad Wuetherick, président

« Ottawa Child Poverty Action Group »

Christina Marchant, présidente et coordonnatrice de l'action sociale et de la défense
Adje Van de Sande, professeur, Université Carleton

« T-Base Communications Inc. »

Sharlyn Ayotte, présidente
Jillian Deevy, directrice, Services d'évaluation de la conformité en matière d'accès

« Women Warriors of Sahtu »

Cece McCauley, chef

Association canadienne de l'électricité

Hans R. Konow, président et directeur général
Roy G. Staveley, vice-président senior, Affaires publiques et Environnement

Association canadienne de l'imprimerie

Pierre Boucher, président
Jeff Ekstein, president du Comité des Affaires gouvernementales

Association des universités et collèges du Canada

Robert J. Giroux, président

Conférence des associations de la défense

Richard J. Evraire, lgén. (retraité), président
Alain Pellerin, colonel (retraité), directeur exécutif

Le projet Getting Landed

Andrew Brouwer, « Policy Advocate »
Harry Kits, directeur général

À titre personnel

Wayne Burroughs

LE MERCREDI 30 OCTOBRE 2002 (HALIFAX, NOUVELLE-ÉCOSSE)
Réunion n° 9

« Association of Nova Scotia University Teachers »

Chris Ferns, président

« Metropolitan Halifax Chamber of Commerce »

Peter Brown, président du comité fédéral des finances
Jeff Sommerville, directeur du conseil d'administration

« Nova Scotia Association of Health Organizations »

Robert Cook, président
Helen Patriquin, Agente de liaison en chef

« Nova Scotia School Boards Association »

Jeanne Doucette, première vice-présidente
Mary Jess MacDonald, première vice-présidente

Association canadienne pour la promotion des services de garde à l'enfance

Margie Vigneault, représentante de la Nouvelle-Écosse

Fédération des associations de professeurs d'universités du Nouveau-Brunswick

Desmond Morley, directeur général

Institut des dirigeants financiers du Canada

Barry Gorman, professeur, Comité sur les impôts
Michael Murphy, président

Union canadienne des employés des transports

John Fox, représentant régional

À titre personnel

Paul O'Hara

LE MERCREDI 30 OCTOBRE 2002 (HALIFAX, NOUVELLE-ÉCOSSE) Réunion n° 10

Ministère des Finances

John Manley, ministre

LE JEUDI 31 OCTOBRE 2002 (OTTAWA, ONTARIO) Réunion n° 11

Association canadienne des compagnies d'assurance de personnes Inc.

Mark Daniels, président
James Witol, vice-président, Fiscalité et Recherche

Association canadienne des compagnies d'assurance mutuelles

Normand Lafrenière, président
Carrol Lambert, présidente du conseil d'administration

Association des banquiers canadiens

Peter Currie, vice-président et directeur des finances, RBC Groupe Financier
Kelly Shaughnessy, vice-président, Opérations bancaires

Association des comptables généraux accrédités du Canada

Everett Colby, président, Comité d'étude de la politique fiscale

Association des courtiers d'assurances du Canada

Ginny Bannerman, présidente du conseil
Francesca Iacurto, directrice, Affaires publiques

Bureau d'assurance du Canada

Stanley Griffin, président et chef de la direction
Paul Kovacs, premier vice-président, Élaboration des politiques et économiste en chef

LE JEUDI 31 OCTOBRE 2002 (OTTAWA, ONTARIO) Réunion n° 12

« Mood Disorders Society of Canada »

Phil Upshall, président
Rémi Quirion, directeur scientifique, Institut des neurosciences, de la santé mentale et des toxicomanies

« Retirement Income Coalition »

Malcolm Hamilton, partenaire, William Mercer Ltée.
C. A. Pielsticker, président

Association dentaire canadienne

Tom Breneman, président
Andrew Jones, directeur, Relations gouvernementales et d'entreprise

Association minière du Canada

Gordon Peeling, président et chef de la direction
Dan Paszkowski, vice-président, Affaires économiques

Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada

Thomas Brzustowski, président

Conseil du patronat du Québec

Gilles Taillon, président

Conseil exécutif canadien sur les toxicomanies

Dan Reist, trésorier

Fédération canadienne de l'entreprise indépendante

Garth Whyte, vice-président, directeur général
André Piché, directeur, Affaires nationales

Manufacturiers et Exportateurs du Canada

Jayson Myers, vice-président principal et économiste en chef

LE LUNDI 4 NOVEMBRE 2002 (TORONTO, ONTARIO)
Réunion n° 13

« Campaign for Stable Funding of Adult ESL Classes »

Graham Hollings, coordonnateur
Prasanna Hettiarachchi, ancienne étudiante d'anglais langue seconde

« Escarpment Biosphere Foundation »

Robert Barnett, directeur général

« Hospital for Sick Children Foundation »

Malcolm Burrows, directeur, Développement et Planification

« Association of Canadian Airport Duty Free Operators »

André Bergeron, directeur général
Remo Mancini, « Canadian Transit Company »
Kathy Kendall, « The Nuance Group (Canada) »

« Multi-Employer Benefit Plan Council of Canada »

Mel Norton, membre du conseil d'administration

« Toronto Board of Trade »

Elyse Allan, présidente et directrice générale
Terri Lohnes, économiste principal et conseiller sur les politiques

Association canadienne des conseillers en assurance et en finance

William Strain, président, Fiscalité, « Conference for Advanced Life Underwriting »
David Thibaudeau, président et directeur général

Association canadienne des restaurateurs et des services alimentaires

Joyce Reynolds, vice-présidente principale, Affaires gouvernementales
Don Maunders, vice-président, A & W Food Services of Canada Inc.

Campaign 2000

Laurel Rothman, coordonnatrice nationale

Centre canadien de philanthropie

Gordon Floyd, vice-président, Affaires publiques

CropLife Canada

Charles D. Milne, vice-président, Affaires gouvernementales

Initiatives œcuméniques canadiennes pour la Justice (KAIROS)

Pat Steenberg, directrice générale
Dennis Howlett, chef d'équipe, Justice canadienne

Union canadienne des employés des transports

Geoff Fortier, représentant

Université de Toronto

Peter Munsche, vice-président adjoint, Recherche sur le transfert technologique et Relations internationales
Carolyn Tuohy, vice-présidente par intérim, Recherche et Relations internationales; vice-présidente, Élaboration de politique et prévôt associé

À titre personnel

David Cross
Joseph Polito

LE LUNDI 4 NOVEMBRE 2002 (VANCOUVER, COLOMBIE-BRITANNIQUE)
Réunion n° 14

« Fuel Cells Canada »

Ron Britton, président et directeur général
Christopher Curtis, vice-président

« Greater Vancouver Gateway Council »

R.V. Wilds, directeur général
Brad Eshleman, membre du conseil d'administration, président, « B.C. Wharf Operators Association »

« Parents for Child Care »

Necole Anderson, membre du comité directeur

« Vancouver Aquarium Marine Science Centre »

John Nightingale, président

« Vancouver Board of Trade »

Janette Pantry, directrice
Dave Park, directeur général adjoint et économiste en chef

Association canadienne des responsables de l'aide financière aux étudiants

Jennifer Orum, membre du conseil national, Aide financière et Distinctions honorifiques, Université de Victoria

Commission consultative de la fiscalité indienne

Clarence (Manny) Jules, président

David Suzuki Foundation

Jim Fulton, directeur exécutif
Gerry Scott, directeur, Changement climatique
Dermot Foley, analyste des politiques, Changements climatique et Énergie

LE MARDI 5 NOVEMBRE 2002 (TORONTO, ONTARIO)
Réunion n° 15

« Canadian Generic Pharmaceutical Association »

Jim Keon, président

« Canadian Association of Not-for-Profit RESP Dealers »

Peter Lewis, vice-président, Administration, « Canadian Scholarship Trust »
Paul Renaud, vice-président, Affaires corporatives
Ray Riley, vice-président, Ventes

« Citizens for Public Justice »

Greg deGroot-Maggetti, coordonnateur, Affaires socio-économiques

« Conservation Ontario (Newmarket) »

George Brathwaite, vice-président
Richard Hunter, directeur général
Craig Mather, chef de la direction

« Ontario Chamber of Commerce »

Leonard Crispino, président et directeur général
Atul Sharma, vice-président, Développement des politiques et économiste en chef
Mary Webb, membre du conseil d'administration

Association canadienne des chefs de pompiers

Donald F. Warden, président, Comité des affaires gouvernementales

Association canadienne des professionnels de la vente

Terry Ruffel, président

Corporation canadienne des retraités intéressés, national

Gerda Kaegi, président, Association nationale
Mae Harman, présidente, Comité des questions économiques

Corporation des associations de détaillants d'automobile

Richard Gauthier, président

Fonds mondial pour la nature au Canada

Pete Ewins, directeur de la conservation

LE MARDI 5 NOVEMBRE 2002 (VANCOUVER, COLOMBIE-BRITANNIQUE)
Réunion n° 16

« Triumf »

Jean-Michel Poutissou, directeur associé

« Coalition of Child Care Advocates of British Columbia »

Sheila Davidson

« Greater Vancouver Transportation Authority »

Doug McCallum, président, maire de Surrey
Robert Paddon, vice-président, Affaires corporatives et publiques

« Houston Friendship Centre Society »

Penny Perlotto, directrice générale
Carl Mashon, administrateur principal de programme

« Pacific Coastal Airlines Limited »

Daryl Smith, directeur général
Quentin Smith, président
Dave Menzies, directeur des Opérations, Hawk Air

Association canadienne des professionnels en dons planifiés

Janice Loomer Margolis, directrice des communications, Comité des relations gouvernementales

Association des municipalités du Nunavut

Keith Peterson, président
David General, chef de la direction

Université de la Colombie-Britannique

Allan Tupper, vice-président associé, Relations gouvernementales

Ville de Vancouver

Philip Owen, maire

LE MARDI 5 NOVEMBRE 2002 (TORONTO, ONTARIO)
Réunion n° 17

« Association for the Abolition of Capital Taxes »

David Penney, directeur général, Fiscalité, General Motors du Canada Ltée.
Satya Poddar, directeur national, Services de la politique fiscale, Ernst & Young

« ALS Society of Canada »

Teresa Riverso, présidente, région de Toronto, membre du conseil des directeurs
Susan Graham Walker, directrice des communications et du programme
Audrey McKinnon, dispensatrice de soins

« GO Transit »

Frances Chung, directrice des services financiers

« Greater Toronto Home Builders' Association »

Sheldon Libfield, président
Mark Parsons, membre de l'exécutif

« Hospital for Sick Children »

Manuel Buchwald, directeur, Recherche
Cyndy DeGiusti, directrice, Affaires publiques

« Urban Development Institute/Ontario »

Paul Mondell, président, « UDI Canada »
Neil H. Rodgers, président, « UDI Ontario »

Association canadienne des courtiers en valeur mobilière

Joseph Oliver, président et directeur général
Ian Russell, vice-président principal, Relations et Représentation de l'industrie
Jon Cockerline, directeur, Marchés de capitaux

Association canadienne des détaillants en quincaillerie

Robert Elliott, président

Association des infirmières et infirmiers du Canada

Robert Calnan, président
Lucille Auffrey, directrice générale

Conseil canadien des détaillants de matériaux de construction

David Campbell, président, « Canadian Lumber and Building Materials Association of Ontario »

Institut des fonds d'investissement du Canada

Thomas Hockin, président et directeur général
John Mountain, vice-président

Chambre de commerce du Canada (La)

Michael Murphy, vice-président principal, Politiques
Tina Kremmidas, économiste principale

LE MERCREDI 6 NOVEMBRE 2002 (TORONTO, ONTARIO)
Réunion n° 18

« Campaign Against Child Poverty »

Caroline Di Giovanni, directrice, Affaires publiques, Société catholique d'aide à l'enfance
Jacquie Maund, coordonnatrice
Gerald Vandezande, porte-parole

« Canada's Association for the Fifty-Plus »

Judy Cutler, directrice des communications
William Gleberzon, directeur général associé

« Canadian Federation of Apartment Associations »

Vince Brescia

« National Housing and Homeless Network »

Michael Shapcott, vice-président

« Toronto Disaster Relief Committee »

Cathy Crowe, membre du comité de direction

« Writers' Union of Canada »

Barry Grills, président
Deborah Windsor, directrice générale

Association canadienne des administrateurs de régimes de retraite

Ian Markham, vice-président, Comité de défense et des relations avec le gouvernement

Association canadienne pour l'intégration communautaire

Michael Bach, vice-président et directeur général

Association de ventes directes

W. Jack Millar, associé principal, Millar Wyslobicky Kreklewetz

Association des hôpitaux de l'Ontario

David MacKinnon, président et directeur général
Leo Steven, president du conseil d'administration

Conseil national des femmes du Canada

Catharine Laidlaw-Sly, présidente

Ville de Hamilton

Luciano Piccioni, consultant, Expansion de l'entreprise, coordonnateur « Brownfields »

LE MERCREDI 6 NOVEMBRE 2002 (CALGARY, ALBERTA)
Réunion n° 19

« Alberta Real Estate Association »

Les Higa, président élu
Janet Poyen, directrice, Service aux membres

« Clean Air Renewable Energy Coalition »

Marlie Burtt, directrice, Fiscalité, « Suncor Energy Inc. Calgary »
Paula McGarrigle, administratrice, Renouvelables, Shell Canada Limitée
Andrew Pape-Salmon, directeur, Énergie renouvelable, Pembina Institute, Vancouver

« Confederation of Alberta Faculty Associations »

Jeremy Mouat, président

« Tax Executives Institute, Inc. »

J.A. (Drew) Glennie, directeur général, Taxe et Assurance, Shell Canada Limitée

« WestJet Airlines »

Bill Lambertin, vice-président, Ventes et Marketing

Association canadienne des producteurs pétroliers

John Richels, vice-président
Greg Stringham, vice-président, Marchés et Politique fiscale

Association canadienne pour la santé mentale

Bill Gaudette, président

Fédération canadienne des coopérations de travail

Hazel Corcoran, directrice générale

Ville de Calgary

David Bronconnier, maire

À titre personnel

Beverley Smith
Eric Cordeiro

LE MERCREDI 6 NOVEMBRE 2002 (TORONTO, ONTARIO)
Réunion n° 20

« Evergreen Common Grounds »

Stewart Chisholm, directeur, Mise en valeur du potentiel et Éducation
Barbara Heidenreich, directrice, « Land Trust »

« ATS Automation Tooling Systems Inc. »

Milfred Hammerbacher, président, Speral Solar Power Inc.

« Ontario Non-Profit Housing Association »

Robin Campbell, directrice exécutive

Association canadienne de l'outillage et de l'usinage

James D. Bowman, vice-président
Robert Cattle, directeur

Association canadienne d'habitation et de rénovation urbaine

John Metson, président
Reid Rossi, directeur général

Coalition ontarienne pour de meilleurs services de garde d'enfants

Cheryl DeGras, directrice générale
Kira Heineck, coordonnatrice d'éducation publique

Conseil des organismes bénévoles du secteur de la santé du Canada

Chris Higgins, directeur
Fiona Chapman, membre de l'exécutif

Conservation de la nature Canada

John Lounds, président
Thea Silver, directrice des relations gouvernementales

Fondation des maladies du coeur du Canada

Carolyn Brooks, présidente
Sally Brown, directrice exécutive et chef de services

Institut canadien des companies immobilières publiques et privées

Ian Bacque, directeur, Affaires gouvernementales

Société canadienne du cancer

Julie White, directrice générale

Société canadienne de la sclérose en plaques

Deanna Groetzinger, vice-présidente, Communications

À titre personnel

Donald Johnson

LE JEUDI 7 NOVEMBRE 2002 (MONTRÉAL, QUÉBEC)
Réunion n° 21

« Centre canadien d'études et de coopération internationales »

Amir Khadir, président du conseil d'administration, Suco
Claude Perras, directeur général par interim

« Go for Green »

Francine Godin, directrice exécutive
Steve Grundy, directeur du développement

Association canadienne d'affacturage

Michel Gratton, président, Brome Financial
Mathiew Levinson, vice-président, Montcap Financial Corporation

Association canadienne des fournisseurs de chemins de fer

Frank Trotter, président
Gordon Patterson, directeur

Association canadienne des professeures et professeurs

James Turk, directeur général

Association des collèges communautaires du Canada

Gerald Brown, président

Fédération canadienne des étudiants

Ian Boyko, président national

Fondation Héritage Canada

Brian P. Anthony, directeur général

Le sport est important

Joan Duncan, présidente, Jeux du Commonwealth
Victor Lachance, chef de file dans le domaine du Sport

Université du Québec à Montréal

Guy Berthiaume, vice-recteur adjoint et chef de cabinet du recteur
Denise Pelletier, directrice du cabinet et vice-présidente aux communications externes

LE JEUDI 7 NOVEMBRE 2002 (SASKATOON, SASKATCHEWAN) Réunion n° 22

« Canadian Dehydrators Association and Canadian Hay Association »

Warren Pridham, président
Dale Pulkinen, directeur général

« Saskatchewan Agrivision Corporation »

C. M. Wiliams, président
Al Scholz, directeur exécutif

« Northern Alberta Institute of Technology »

W. A. (Sam) Shaw, président
Bill Janzen, vice-président, Finance et Administration

Chambre de commerce de la Saskatchewan

Norm Halldorson, président, Comité des finances

« Saskatchewan School Trustees Association »

John Nikolejsin, président
Craig Melvin, directeur général

« Trans-Canada #1 West Association »

Frank Abdou, membre du conseil d'administration

Association canadienne des commissions/conseils scolaires

Gary Shaddock, président
Monique Bélanger, directrice, Politiques et Projets

Fédération canadienne de l'agriculture

Marvin Shauf, 2e vice-président

Institut canadien des engrais

Garth Moore, président, Potash Corporation of Saskatchewan
Karen Rowbottom, présidente, Groupe de travail CFI

Université de la Saskatchewan

Peter McKinnon, président

Université de Regina

Jim Tomkins, vice-président, Administration

À titre personnel

John McConnell
Kebrom Haimanot

LE JEUDI 7 NOVEMBRE 2002 (SASKATOON, SASKATCHEWAN) Réunion n° 23

« Chakastaypasin Band of the Cree Nation »

Sol Sanderson

« Northern Development Board »

Max Morin, co-président
Barrie Bergsma, expert-conseil en affaires

« Northern Lights School Division »

Tina Anderson, présidente du conseil d'éducation
Ralph Pilz, directeur de l'éducation

« Northern Teacher Education Program »

Bruce Ruelling, président
Elie Fleury, directeur

« Saskatchewan Early Childhood Association »

Sue Delanoy
Bev Drew

Ralliement national des métis

Gerald Morin, président
Lorna Dolken, vice-présidente, Nation métis/Saskatchewan

LE JEUDI 7 NOVEMBRE 2002 (MONTRÉAL, QUÉBEC) Réunion n° 24

« Canadian Council of Chief Executives »

Thomas d'Aquino, président et directeur général
Sam Boutziouvis, vice-président et conseiller principal en économie
David Stewart-Patterson, premier vice-président, Politiques

Association de l'industrie touristique du Canada

Randall Williams, président et directeur général

Association des musées canadiens

Francine Brousseau, présidente
John McAvity, directeur exécutif

Collectif en faveur des sciences et des technologies

Denis St-Onge, président sortant

Fédération canadienne des municipalités

John Schmal, président
James Knight, directeur, Opérations
David Cohen, directeur, Politiques économiques et sociales

LE VENDREDI 8 NOVEMBRE 2002 (MONTRÉAL, QUÉBEC)
Réunion n° 25

« National Task Force to Promote Employer-Provided Tax-Exempt Transit Benefits »

Donna-Lynn Ahee, directrice de projets
Amelia Shaw, directrice, Affaires publiques, Association canadienne du transport urbain

Association canadienne du ciment

Michael Giroux, vice-président, Bureau central
Claude Pigeon, vice-président, Région du Québec

Association des produits forestiers du Canada

Louise Desjardins, directrice, Taxation
Paul Lansbergen, directeur, « Taxation and Business Issues »

Coalition pour le renouvellement des infrastructures du Québec

Gilles Vaillancourt, président et maire de Laval
Marc Couture, BPR Groupe-Conseil

Conseil canadien des brasseries régionales

Bob King, président, « Big Rock Brewery »
Laura Urtnowski, présidente, Les Brasseurs du Nord Inc.
J. Kevin Meens, vice-président et directeur général, Marketing, « Brick Brewing Company Limited »
Pierre Paquin, directeur général

Conseil national des cycles supérieurs

France St-Onge, présidente

Fédération des contribuables canadiens

Walter Robinson, directeur fédéral

Fédération étudiante universitaire du Québec

Nicolas Brisson, président, Conseil d'administration
Benoît Riopel, vice-président

Institut canadien des comptables agréés

Pierre Brunet, président

Résultats Canada

Jean-Michel Laurin, bénévole

Union canadienne des employés des transports

Richard Côté, vice-président régional

LE VENDREDI 8 NOVEMBRE 2002 (WINNIPEG, MANITOBA)
Réunion n° 26

« Association of Community Living »

Dale Kendel, directeur général

« CanWest Global Communication Corp. »

Geoffrey Elliott, vice-président

« Manitoba Child Care Association »

Don Giesbrecht, président
Pat Wege, directeur général

« Winnipeg Real Estate Board »

Kenneth Clark
Peter Squire

« Association of Manitoba Municipalities »

Stuart Briese, président
Garry Wasylowski, vice-président

« Canadian Community Economic Development Network »

Garry Loewen, co-président, Comité des politiques

« Manitoba Schizophrenia Society — Lifelinks »

Verne McComas, coordonnateur

Association canadienne pour la promotion des services de garde à l'enfance

Debra Mayer, directrice, division du Manitoba

Association des syndicalistes retraités du Canada

Al Cerilli, président, Association des syndicalistes retraités au Manitoba

Fédération des Associations des professeurs du Manitoba

James Clark, président

Institut Nord-Sud

Roy Culpeper, président

LE VENDREDI 8 NOVEMBRE 2002 (WINNIPEG, MANITOBA)
Réunion n° 27

« National Aboriginal Voluntary Organization »

Damon Johnston, vice-président
Wayne Helgason, membre du conseil d'administration

Assemblée des Premières Nations

Perry Bellegarde, « Saskatchewan Vice-Chief »
Richard Powless, conseiller spécial

Association des femmes autochtones du Canada

Terri Brown, présidente
Sherry Lewis, présidente, Finance

Conseil national des femmes métisses

Sheila Genaille, présidente
Joyce Gus, directrice

ANNEXE C
LISTE DES MÉMOIRES

Action Canada pour la population et le développement

Air Canada

« Alberta Association of Municipal Districts and Counties »

« Alberta Real Estate Association »

Alliance canadienne des associations étudiantes

Alliance canadienne du camionnage

Alliance canadienne technologie de pointe

Alliance nationale pour les enfants

« Alliance to End Homelessness »

« ALS Society of Canada »

Assemblée des Premières Nations

Association canadienne de la construction

Association canadienne de la technologie de l'information

Association canadienne de l'électricité

Association canadienne de l'immeuble

Association canadienne de l'imprimerie

Association canadienne de l'outillage et de l'usinage

Association canadienne de production de film et télévision

Association canadienne des administrateurs de régimes de retraite

Association canadienne des agents de voyages

Association canadienne des chefs de pompiers

Association canadienne des commissions/conseils scolaires

Association canadienne des compagnies d'assurance de personnes Inc.

Association canadienne des compagnies d'assurance mutuelles

Association canadienne des conseillers en assurance et en finance

Association canadienne des constructeurs de véhicules

Association canadienne des constructeurs d'habitations

Association canadienne des courtiers en valeur mobilière

Association canadienne des détaillants en quincaillerie

Association canadienne des fabricants de produits chimiques

Association canadienne des fabricants de produits de quincaillerie et d'articles ménagers

Association canadienne des fournisseurs de chemins de fer

Association Canadienne des hygiénistes dentaires

Association canadienne des Institutions de santé universitaires

Association canadienne des producteurs pétroliers

Association canadienne des professeures et professeurs d'université

Association canadienne des professionnels de la vente

Association canadienne des professionnels en dons planifiés

Association canadienne des responsables de l'aide financière aux étudiants

Association canadienne des restaurateurs et des services alimentaires

Association canadienne des soins de santé

Association canadienne d'habitation et de rénovation urbaine

Association canadienne du ciment

Association canadienne du transport urbain

Association canadienne pour la promotion des services de garde à l'enfance

Association canadienne pour la santé mentale

Association canadienne pour l'intégration communautaire

Association de l'industrie touristique du Canada

Association de ventes directes

Association dentaire canadienne

Association des banquiers canadiens

Association des bibliothèques de recherche du Canada

Association des brasseurs du Canada

Association des chemins de fer du Canada

Association des collèges communautaires du Canada

Association des courtiers d'assurances du Canada

Association des femmes autochtones du Canada

Association des hôpitaux de l'Ontario

Association des hôtels du Canada

Association des industries de défense du Canada

Association des infirmières et infirmiers du Canada

Association des ingénieurs-conseils du Canada

Association des municipalités des Territoires du Nord-Ouest

Association des municipalités du Nunavut

Association des musées canadiens

Association des pilotes de ligne, internationale

Association des produits forestiers du Canada

Association des syndicalistes retraités du Canada

Association des universités et collèges du Canada

Association du transport aérien du Canada

« Association for the Abolition of Capital Taxes »

Association internationale des pompiers

Association médicale canadienne

Association minière du Canada

« Association of Canadian Airport Duty Free Operators »

« Association of Fundraising Professionals »

« Association of Manitoba Municipalities »

« Association of Nova Scotia University Teachers »

« ATS Automation Tooling Systems Inc. »

« BCE — Bell Canada Enterprises »

« Better Environmentally Sound Transportation »

BIOTECanada

Bureau d'assurance du Canada

« Caledon Institute of Social Policy »

Campagne 2000

« Campaign Against Child Poverty »

« Campaign for Stable Funding of Adult ESL Classes »

« Canada Council-United Brotherhood of Carpenters and Joiners of America »

« Canada West Foundation »

« Canada's Association for the Fifty-Plus »

« Canadian Alliance for Children's Healthcare »

« Canadian Association of Not-for-Profit RESP Dealers »

« Canadian CED Network »

« Canadian Community Economic Development Network »

« Canadian Council of Chief Executives »

« Canadian Dehydrators Association and Canadian Hay Association »

« Canadian Federation for Promoting Family Values »

« Canadian Federation of Apartment Associates »

« Canadian Generic Pharmaceutical Association »

« Canadian Library Association »

« Canadian Lightweight Materials Research Initiative »

« CanWest Global Communications Corp. »

Centrale des caisses de crédit du Canada

Centre canadien de philanthropie

Centre canadien de ressources pour les victimes de crimes

Centre canadien d'études et de coopération internationales

Centre de recherche et d'innovation d'Ottawa

« Certified Management Accountants of Canada »

« Chakastaypasin Band of the Cree Nation »

« Citizens for Public Justice »

« Clean Air Renewable Energy Coalition »

Coalition des Associations professionnelles nationales au sujet des frais de scolarité

« Coalition for Active Living »

« Coalition of Child Care Advocates of B.C. »

Coalition ontarienne pour de meilleurs services de garde d'enfants

Coalition pour le renouvellement des infrastructures du Canada

Coalition pour le renouvellement des infrastructures du Québec

Commission consultative de la fiscalité indienne

Compagnies de recherche pharmaceutique du Canada

« Computing Technology Industry Association of Canada (COMPTIA) »

Confédération des syndicats nationaux (CSN)

« Confederation of Alberta Faculty Associations »

Conférence canadienne des arts

Conférence des associations de la défense

Conseil canadien des brasseries régionales

Conseil de recherches en sciences humaines du Canada

Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada

Conseil des canadiens avec déficiences

Conseil des organismes bénévoles du secteur de la santé du Canada

Conseil du patronat du Québec

Conseil ethnoculturel du Canada

Conseil national de recherches Canada

Conseil national des cycles supérieurs

Conseil national des femmes du Canada

Conseil national des femmes métisses

Conseil national du bien-être social

Conseil pour la recherche en santé au Canada

Conseil pour le monde des affaires et des arts du Canada

Conservation de la nature Canada

« Conservation Ontario (Newmarket) »

Consortium canadien pour la recherche

Eric Cordeiro

Corporation canadienne des retraités intéressés national

Corporation des associations de détaillants d'automobile

Thomas Courchene

CropLife Canada

David Cross

David Suzuki Foundation

Département des métiers de la construction

« Employee Share Ownership Plan Association »

« Environmental Technologies Innovation Canada (ETIC) »

« Escarpment Biosphere Foundation »

« Evergreen Commons Grounds »

Fédération canadienne de la nature

Fédération canadienne de l'agriculture

Fédération canadienne de l'entreprise indépendante

Fédération canadienne des coopérations de travail

Fédération canadienne des enseignantes et des enseignants

Fédération canadienne des étudiants

Fédération canadienne des municipalités

Fédération canadienne des sciences humaines

Fédération de l'habitation coopérative du Canada

Fédération des associations de professeurs d'universités du Nouveau-Brunswick

Fédération des Associations des professeurs du Manitoba

Fédération des contribuables canadiens

Fédération étudiante universitaire du Québec

Fédération maritime du Canada (La)

Fondation canadienne pour les sciences du climat et de l'atmosphère

Fondation canadienne pour l'innovation

Fondation des maladies du coeur du Canada

Fondation Héritage Canada

Fondations communautaires du Canada (Les)

Fondations philanthropiques Canada

Fonds mondial pour la nature au Canada

« Fuel Cells Canada »

« Global Thermoelectric Inc. »

« Go for Green »

« GO Transit »

« Greater Toronto Home Builders' Association »

« Greater Vancouver Gateway Council »

« Greater Vancouver Transportation Authority »

« Green Budget Coalition »

Herbert Grubel

« Hamilton Chamber of Commerce »

John Helliwell

« Horse Racing Tax Alliance of Canada »

« Hospital for Sick Children »

« Houston Friendship Centre Society »

Initiatives oecuméniques canadiennes pour la Justice (KAIROS)

Institut canadien de la santé animale

Institut canadien des companies immobilières publiques et privées

Institut canadien des comptables agréés

Institut canadien des engrais

Institut des dirigeants financiers du Canada

Institut des fonds d'investissement du Canada

Institut national canadien pour les aveugles

Institut Nord-Sud

Instituts de recherche en santé du Canada

« Interim Northern Development Board »

« Inuit Tapiriit Kanatami of Canada »

« Inuit Women's Association »

Donald Johnson

La Chambre de commerce du Canada

David Laidler

Le sport est important

Les producteurs de grains du Canada

« Manitoba Child Care Association »

« Manitoba Schizophrenia Society — Lifelinks »

Manufacturiers et Exportateurs du Canada

« Metropolitan Halifax Chamber of Commerce »

Jack Mintz

« Mood Disorders Society of Canada »

« Movement for Canadian Literacy »

« Multi-Employer Benefit Plan Council of Canada »

« National Aboriginal Voluntary Organization »

« National Housing and Homelessness Network »

« National Task Force to Promote Employer-Provided Tax-Exempt Transit Benefits »

« Nepean Housing Corporation »

« Northern Alberta Institute of Technology »

« Northern Development Board »

« Northern Lights School Division »

« Northern Teacher Education Program »

« Nova Scotia Association of Health Organizations »

« Nova Scotia School Boards Association »

« Ontario Association for Community Living »

« Ontario Chamber of Commerce »

« Ontario Non-Profit Housing Association »

« Ottawa Child Poverty Action Group »

« Pacific Coastal Airlines Limited »

« Parents for Child Care »

Partenariat en faveur des sciences et de la technologie

Joseph Polito

Ralliement national des Métis

Résultats Canada

« Retirement Income Coalition »

« Saskatchewan Agrivision Corporation »

« Saskatchewan Chamber of Commerce »

« Saskatchewan Early Childhood Association »

« Saskatchewan School Trustees Association »

Mario Seccareccia

Secrétariat de l'initiative du secteur bénévole et communautaire

Enid Slack

Beverley Smith

Société canadienne du cancer

Société de la sclérose en plaques du Canada

Sommet canadien des Arts

Statistique Canada

Syndicat canadien de la fonction publique

Table ronde nationale sur l'environnement et l'économie

« Tax Executives Institute, Inc. »

« T-Base Communications Inc. »

« Tenants Rights Action Coalition »

« Toronto Board of Trade »

« Trans-Canada #1 West Association »

« Trilennium Mentors Ltd. »

« Triumf »

Union canadienne des employés des transports

Université de la Colombie-Britannique

Université de Regina

Université de Toronto

Université du Québec à Montréal

« Urban Development Institute/Ontario »

« Vancouver Aquarium Marine Science Centre »

« Vancouver Board of Trade »

Ville de Calgary

Ville de Hamilton

Ville de Vancouver

« WestJet Airlines »

« Winnipeg Real Estate Board »

« Women Warriors of Sahtu »

« Writers' Union of Canada »

Un exemplaire du procès-verbal du Comité (*Réunion n° 28*) est déposé.

Respectueusement soumis,

La présidente,

Sue Barnes, députée

Opinion complémentaire de l'Alliance canadienne
Le 22 novembre 2002

L'Alliance canadienne souscrit à bon nombre des recommandations du rapport prébudgétaire du Comité permanent des finances de la Chambre des communes « Le Canada : Des gens, des lieux et des priorités ». Elle reconnaît que ce que veulent fondamentalement les Canadiens, c'est une augmentation de leur niveau de vie et la fin de la longue période de recul économique que connaît le pays. Malheureusement, ni le budget de l'an dernier, ni le présent rapport ne tient suffisamment compte de ces priorités.

L'an dernier, dans son rapport complémentaire, l'Alliance canadienne avait prévenu le gouvernement de la nécessité de contrôler ses dépenses afin de réduire encore plus le fardeau fiscal et d'accélérer le remboursement de la dette. Parce ces questions n'ont pas été inscrites au nombre des priorités du budget de 2001, nous nous voyons forcés de les ramener encore une fois sur le tapis.

De surcroît, le discours du Trône de cette année accentue les pressions en faveur d'un accroissement des dépenses avec ses nombreuses promesses de nouveaux programmes. Des sources privées évaluent le montant de la facture totale de ces nouveaux programmes à 37,5 milliards de dollars de plus sur huit ans, sans compter le coût des engagements pris en rapport avec le changement climatique. Hélas, le discours du Trône fait à peine mention de la nécessité d'une nouvelle réduction des impôts et d'une nouvelle réforme fiscale. Il affirme plutôt que le gouvernement restera fidèle à son engagement à maintenir un régime fiscal équitable et concurrentiel. L'Alliance canadienne soutient pour sa part que le régime fiscal canadien n'est ni équitable, ni concurrentiel.

C'est en raison de ce contexte que l'Alliance canadienne se sent obligée de présenter un rapport complémentaire. À un moment où les soins de santé, les questions de sécurité et la fiscalité continuent d'être à l'avant-plan des préoccupations des Canadiens, l'Alliance canadienne insiste sur la nécessité pour le gouvernement fédéral de ne se laisser distraire par de vieux rêves coûteux et malavisés.

Voici la liste des questions qui, à notre avis, méritent une attention particulière :

- dépenses gouvernementales
- impôts et fardeau fiscal
- préoccupations constantes touchant la productivité et la compétitivité
- fardeau de la dette

Dépenses

L'Alliance canadienne appuie fermement la recommandation 2 qui exhorte le gouvernement à continuer à mettre l'accent sur un budget équilibré, à limiter l'augmentation des dépenses à environ 3 % (pour qu'elle reste au même niveau que les taux d'inflation et de croissance démographique), à rembourser la dette contractée sur les marchés et à entreprendre un examen des dépenses fédérales. Ce sont toutes là des mesures que l'Alliance canadienne prône depuis longtemps.

Toutefois, ces recommandations ne peuvent porter fruit que si elles sont appliquées; ce qui n'a pas été le cas jusqu'à maintenant. La recommandation 2 perd un peu de sa signification lorsque l'on prend en considération les récentes augmentations des dépenses fédérales annoncées par le gouvernement. Nous prenons note à cet égard des préoccupations exprimées par les représentants de la Chambre de commerce du Canada au sujet du niveau des dépenses gouvernementales :

> *Nos membres sont d'avis qu'un tel taux [...] crée un dangereux précédent. Si nous prenons les dépenses cumulatives depuis l'élimination du déficit — il y a quelques années à peine, en 1997-1998 — l'augmentation atteint presque 25 p. 100.*
>
> Nancy Hughes Anthony, présidente et chef de direction, Chambre de commerce du Canada, 23 avril 2002

L'Alliance canadienne exhorte instamment le gouvernement fédéral à mettre fin à cette nouvelle frénésie de dépenses. Nous sommes d'accord avec l'économiste de l'Institut C.D. Howe, Jack Mintz, lorsqu'il affirme :

> *Ceux qui pensent que les gouvernements ont trop peu de fonds à consacrer aux services publics essentiels se méprennent. Le problème, c'est que ces gouvernements répartissent mal les recettes fiscales parce que les programmes qu'ils conçoivent sont inefficaces Par exemple, en 1999, le Canada a dépensé presque autant que les États-Unis pour la santé, l'éducation et la protection, soit 16 p. 100 du PIB environ — j'entends par protection, la défense et le maintien de l'ordre sur le territoire national. Or, le Canada a consacré près de 25 p. 100 de son PIB à d'autres programmes et au service de la dette, tandis que les États-Unis ne consacrent qu'environ 15 p. 100 du PIB à des activités équivalentes.*
>
> Jack Mintz, 30 avril 2002

Plutôt que d'accroître ses dépenses chaque année, au gré des nouvelles priorités établies, le gouvernement fédéral devrait faire preuve de leadership et procéder aux réductions de dépenses qui s'imposent dans les secteurs peu prioritaires, de façon que l'enveloppe globale des dépenses fédérales n'augmente pas plus vite que la population et l'inflation.

Impôts et fardeau fiscal

Notre fardeau fiscal demeure encore trop lourd. Même une fois mises en œuvre les modifications fiscales annoncées dans le budget de 2001, les charges fiscales des sociétés et des particuliers canadiens seront encore bien supérieures à la moyenne dans les autres pays de l'OCDE. De plus, notre fardeau fiscal global dépasse encore de 10 % celui des Américains. À l'heure actuelle, les recettes fédérales équivalent encore à environ 16 % du PIB et sont légèrement supérieures à ce qu'elles étaient au milieu des années 90.

> *Les recettes totales de l'ensemble des gouvernements, si l'on fait abstraction des transferts, ne sont passées que de 41 % [du PIB]en 1996 à 40,1 % en 2002. Les Canadiens seront déçus d'apprendre que ce fardeau fiscal global n'a pas diminué d'autant.*
>
> Dale Orr, « Tax Burden and Debt Burden : How Are We Doing », DRI-WEFA, printemps 2002

L'Alliance canadienne prend note du fait que le fardeau fiscal des Canadiens s'alourdira encore en 2003 en raison de la hausse des charges sociales. Les cotisations au Régime de pensions du Canada sont censées augmenter d'un autre 0,5 %; ce qui représente une ponction de 964 millions de dollars dans les poches des employés et employeurs canadiens.

> *Ainsi, quand je demande aux restaurateurs ce qui les amènerait à embaucher davantage de jeunes, la réponse qu'ils me font est très claire. Ils me disent: « Faites en sorte qu'il soit moins coûteux d'embaucher cette personne et je le ferai dès demain ». Pour eux, les charges sociales constituent un obstacle particulièrement coûteux à l'embauche. Plus les coûts de main-d'oeuvre augmentent, plus les restaurateurs cherchent des façons de réduire le nombre d'heures-personnes.*
>
> M. Don Maunders, vice-président, Association canadienne des restaurateurs et des services alimentaires, 4 novembre 2002

L'Alliance canadienne réitère sa proposition en faveur de l'élimination de l'impôt sur le capital. Nous prenons note du fait que le Comité des finances a encore une fois recommandé l'adoption d'une mesure en ce sens, mais nous exhortons le gouvernement fédéral à s'engager immédiatement à débarrasser le Canada de cet impôt nuisible à la productivité et à l'investissement.

La recommandation 4 sur les taux d'imposition des entreprises est quelque peu décourageante, puisque son objectif semble être d'éviter qu'il ne se crée un « écart inacceptable » avec les États-Unis. À maintes reprises, des témoins ont insisté auprès du Comité sur l'importance pour le Canada de créer un avantage fiscal, plutôt que de tenter de ne pas être en reste avec ses voisins du Sud.

> *[...] l'objectif de la politique fiscale doit être clair. Quand nous parlons de compétitivité et de fiscalité, nous ne pensons pas uniquement à rattraper nos*

voisins. Le Canada devrait plutôt chercher à nous donner un avantage solide par rapport à nos principaux concurrents.

Thomas D'Aquino, président-directeur général, Conseil canadien des chefs d'entreprise, 23 avril 2002

Enfin, l'Alliance canadienne recommande que l'impôt fédéral perçu sur les bénéfices des sociétés oeuvrant dans le secteur des ressources soit rajusté en fonction de celui applicable aux sociétés oeuvrant dans d'autres secteurs.

Préoccupations constantes touchant la productivité et la compétitivité

L'Alliance canadienne est profondément préoccupée de constater que le rapport tente de minimiser les problèmes de productivité et de compétitivité du Canada à l'échelle internationale. Bien des témoins se sont dits inquiets de voir que l'écart de productivité entre le Canada et les États-Unis demeure énorme et continue de se creuser.

Le rapport semble toutefois laisser entendre que d'après les données révisées, l'écart entre le Canada et les États-Unis serait plus modeste que l'on ne l'avait d'abord cru. La diminution du niveau de vie au Canada au cours des 30 dernières années qui, comme en font foi de nombreuses études, est amplement démontrée, peut difficilement être rattrapée par une simple révision des données. Malheureusement, cette attitude est représentative du refus des libéraux de reconnaître le rôle de la politique gouvernementale dans le long recul économique que connaît le Canada.

Selon le Rapport sur la compétitivité mondiale 2002-2003, le Canada a reculé de deux crans pour tomber au 8e rang des pays dont l'économie est la plus concurrentielle au monde — son pire classement depuis 1996. Entre-temps, malgré leurs difficultés économiques actuelles, les Américains ont réussi à accroître leur productivité de 4 % au cours du dernier trimestre.

L'écart de productivité entre le Canada et les États-Unis continue à s'accentuer. La productivité constitue une mesure du potentiel de création de richesse d'une économie. Elle mesure aussi le rendement des investissements. Ainsi, le retard qu'accuse notre productivité se traduit par le recul du revenu réel des Canadiens par rapport à celui des Américains; il explique aussi la baisse de l'investissement étranger direct et du placement d'un portefeuille au Canada, et est à l'origine de la dévaluation continue du dollar canadien par rapport à la devise américaine, en dépit de tous les efforts consacrés à l'amélioration des conditions fiscales et monétaires de base au pays.

Jayson Myers, vice-président et économiste en chef, Manufacturiers et exportateurs du Canada, 23 avril 2002

Ce qui est le plus dérangeant dans tout ça, c'est le refus obstiné du gouvernement de reconnaître son impuissance à encourager l'innovation et la productivité. Les députés libéraux qui forment la majorité du Comité refusent d'admettre que les politiques des

gouvernements libéraux successifs ont nui aux progrès et au développement économiques du pays. Cette dénégation a un effet préjudiciable sur le niveau de vie au Canada, qui est actuellement inférieur de 30 % à celui de nos voisins américains.

Fardeau de la dette

L'Alliance canadienne estime qu'il est absolument nécessaire de contrôler les dépenses globales afin d'accélérer le remboursement de la dette. Même si notre coefficient d'endettement par rapport au PIB s'est amélioré, notre fardeau d'endettement est encore très lourd et le coût du service de la dette continue d'être un boulet pour les Canadiens.

> *Notre dette représente actuellement un pourcentage disproportionné de notre PIB. L'intérêt nous coûte 23cents sur chaque dollar. Il faut ramener ce montant à un niveau plus raisonnable. Je ne peux pas vous dire quel devrait être ce niveau. Nous nous réjouissons des remboursements effectués depuis quelques années et nous estimons qu'un engagement, même sur cinq ans, à faire des remboursements du même ordre que ceux que nous avons eus ces dernières années serait un pas dans la bonne direction, un engagement à rembourser quelque chose comme 5 à 10 milliards de dollars par an.*
>
> M. William Strain, président, Fiscalité, Congrès pour l'assurance-vie avancée, Association canadienne des conseillers en assurance et en finance, 4 novembre 2002

Comme le souligne le rapport, la réduction de notre dette procurera un dividende budgétaire permanent, qui pourra servir aux fins d'investissements stratégiques dans d'autres secteurs, comme la défense et les soins de santé, et d'allégements fiscaux futurs.

Conclusion

Le Canada a un potentiel de croissance inexploité, mais les Canadiens ont besoin d'un environnement propice pour pouvoir soutenir notre prospérité. L'Alliance canadienne a confiance dans la capacité du Canada de redevenir prospère et concurrentiel. Cela exigera toutefois un solide leadership de la part du gouvernement, puisque sa responsabilité financière à cet égard est cruciale. Une importante réduction des impôts et une gestion prudente des ministères fédéraux s'imposent. Les Canadiens le méritent.

Il n'en tient toutefois qu'au gouvernement actuel de décider s'il donnera ou non suite à ces priorités dans son prochain budget.

Dick Harris, député et vice-président
Charlie Penson, député et principal porte-parole en matière de finances
Rahim Jaffer, depute
Rick Casson, député

OPINION DISSIDENTE DU BLOC QUÉBÉCOIS

Rapport du Comité permanent des finances

Le Bloc Québécois ne souscrit d'aucune façon au rapport de la majorité libérale car son orientation générale ne répond pas aux besoins et aux préoccupations des Québécois et des Canadiens. Aucune mesure visant le renflouement des transferts aux provinces pour la santé, l'éducation et l'aide aux aînés ne s'y retrouve. Seules deux des recommandations du Bloc Québécois ont été inscrites au rapport. Toutefois, l'une d'elle, celle portant sur le crédit d'impôt aux personnes handicapées, ne soulève même pas le problème d'accessibilité à cette mesure. Le Bloc Québécois se réjouit cependant que sa recommandation portant sur la réduction de la taxe d'accise des micro-brasseries ait été retenue. Si, de prime abord, certaines des recommandations de la majorité libérale nous semblent acceptables, nous déplorons qu'elles relèvent plus du changement cosmétique et du vœu pieu que d'une véritable volonté de répondre aux réalités sociales et économiques de la population québécoise et canadienne.

Le Rapport ne rencontre pas les priorités québécoises

Les surplus budgétaires

Le Bloc Québécois se désole que le rapport ne fasse aucune mention de la sous-évaluation et de l'utilisation des surplus budgétaires. Nous constatons que le ministre des Finances John Manley poursuit la politique de cache-cache de son prédécesseur Paul Martin en ce qui a trait à l'évaluation réelle des surplus budgétaires. Rappelons que le gouvernement libéral s'est trompé de plus de 65 milliards $ entre ses prévisions et les résultats dans l'évaluation des surplus depuis 1997. Depuis cette période, le gouvernement fédéral a remboursé la dette de plus de 45 milliards $ sans débat public, ce qui est anti-démocratique. Selon les prévisions du Bloc Québécois, le gouvernement fédéral disposera l'an prochain d'un surplus budgétaire de 10,4 milliards $. Pour les trois prochaines années, les surplus fédéraux seront de 33 milliards $ au minimum. Si le ralentissement économique se termine, les surplus pourraient atteindre 47 milliards $.

D'après le Conference Board, le gouvernement fédéral va engranger de plus en plus de surplus budgétaires dans l'avenir, tandis que le Québec et les provinces accumuleront les déficits. Ottawa perçoit beaucoup trop d'impôts par rapport à ses besoins.

Le déséquilibre fiscal

Avec des surplus estimés à 10,4 milliards $ pour l'année en cours, le gouvernement fédéral a les moyens de corriger immédiatement une partie du déséquilibre fiscal. Le Bloc

Québécois estime qu'une somme de 5 milliards $ doit être transférée au Québec et aux provinces sous la forme de points d'impôt ou du transfert d'une partie de la TPS dès l'année financière 2002-2003. Pour les trois prochaines années, Ottawa peut transférer un minimum de 15,5 milliards $, dont 3,7 milliards $ au Québec, sans aucun risque de déficit.

Si rien n'est fait, le gouvernement fédéral continuera à se servir des surplus accumulés pour envahir les champs de compétence du Québec et des provinces. Ainsi, de 1997 à 2000, Ottawa a dépensé plus de 15 milliards $ dans des domaines qui ne sont pas de sa juridiction, multipliant les gaspillages, les chevauchements et les chicanes. Le dernier discours du Trône n'annonce rien de bon à cet égard puisque le gouvernement libéral place ses priorités sur la santé, la pauvreté chez les enfants et les infrastructures municipales, tous des domaines de compétence du Québec et des provinces.

L'autre conséquence du déséquilibre fiscal, c'est l'étouffement financier du Québec. Les impôts payés par les citoyens québécois vont en majeure partie à Ottawa, alors que leurs besoins sont au Québec pour la santé, l'éducation, la lutte à la pauvreté, les services de garde, l'entretien et la construction des routes. Pour répondre aux besoins des citoyennes et des citoyens, le gouvernement du Québec ne peut augmenter les impôts. **La solution est ailleurs : le gouvernement fédéral doit transférer au gouvernement du Québec une capacité fiscale supplémentaire pour lui permettre d'investir là où les besoins sont criants.**

L'assurance-emploi

Le gouvernement libéral pige depuis plusieurs années dans la caisse de l'assurance-emploi au détriment des travailleuses et des travailleurs. Le Bloc Québécois considère que les cotisations des employeurs et des travailleurs doivent leur revenir et propose pour ce faire que la caisse soit gérée conjointement par les représentants des cotisants. Avec une caisse autonome, le surplus fédéral diminuera de près de 3 milliards $ par an. Une telle caisse permettrait également de négocier rapidement avec le gouvernement du Québec la mise en place au Québec, où la croissance de la population est plus faible qu'au Canada, d'un programme québécois de congés parentaux. D'autre part, de plus en plus de travailleurs et travailleuses se retrouvent sans emploi et souvent incapables de se retrouver un autre emploi en raison de leur âge. **Le Bloc Québécois recommande que soit rétabli le Programme d'aide aux travailleurs âgés (PATA).**

Autres mesures

Finalement, le gouvernement fédéral disposera de 1,4 milliards $ pour d'autres mesures, comme les infrastructures, l'environnement, l'aide internationale, la taxe sur la sécurité aérienne, l'abolition de la TPS sur les livres et la prudence.

Les infrastructures

Le temps est venu de réinvestir dans des équipements — comme les routes et les aqueducs — qui bénéficient à tous. Un programme d'infrastructures conjoint avec le gouvernement du Québec et les provinces, dont la maîtrise d'œuvre serait assurée par les provinces, permettrait de faire un bon bout de chemin. **Le Bloc Québécois propose un programme de 5 ans avec un financement fédéral de 500 millions $ par année.**

L'environnement

Avec la ratification prochaine du Protocole de Kyoto Ottawa doit offrir des programmes d'encouragement pour l'industrie des énergies renouvelables. Le Bloc Québécois propose un programme de soutien aux industries de fabrication et de production d'énergie renouvelable, particulièrement d'énergie éolienne d'une durée de 5 ans. Un investissement fédéral significatif dans les énergies renouvelables pourrait permettre de créer 15 000 emplois au Québec. Le Bloc Québécois demande aussi l'instauration d'un crédit d'impôt pour les utilisateurs des systèmes de transport en commun. Ces mesures coûteront 500 millions $ par année. **Le Bloc Québécois exige que le Fonds d'action sur les changements climatiques soit réparti au pro rata de la population. En effet, actuellement, le Québec ne reçoit que 8,8 % de l'argent de ce fonds alors qu'il représente près de 25 % de la population du Canada.**

Aide internationale

Dans sa recommandation portant sur l'aide internationale, la majorité libérale ne propose aucun calendrier en vue de réaliser l'objectif de 0,7 % du PIB en aide.

Nous constatons que parmi les 4,6 milliards de personnes vivant dans les pays en voie de développement, près de :

- 800 millions ne mangent pas à leur faim
- 850 millions sont illettrés
- un milliard n'a pas accès à de l'eau potable
- 2,4 milliards n'a pas accès à des services sanitaires de base
- 11 millions d'enfant meurent chaque année de causes évitables

Le Bloc Québécois recommande que le gouvernement fédéral tienne ses promesses en matière d'aide internationale et atteigne l'objectif international de 0,7% du PIB en aide d'ici 2010-2011.

Taxe sur la sécurité aérienne

Dans la foulée des événements du 11 septembre 2001, le gouvernement fédéral s'est senti pressé d'améliorer la sécurité dans les aéroports. Pour ce faire, il a décidé de financer les nouvelles mesures de sécurité à même une taxe imposée aux utilisateurs du transport aérien. Lors de l'imposition de la taxe, le ministre des finances et son secrétaire d'État ont admis ne pas avoir fait d'étude d'impact. Quelques mois plus tard, le nombre d'utilisateurs du transport aérien a chuté. **Considérant que les coûts liés à la sécurité du transport aérien devraient être financés à même les recettes générales du gouvernement — comme le sont tous les autres aspects importants pour la sûreté nationale — le Bloc Québécois recommande que soit abolie la taxe sur la sécurité aérienne.**

Abolition de la TPS sur les livres

L'accès au savoir revêt une telle importance dans un monde où l'économie du savoir est devenue prépondérante qu'il irait de soi que le gouvernement fédéral imite une mesure progressiste déjà adoptée par le gouvernement du Québec en abolissant la TPS sur les livres. **Le Bloc Québécois recommande l'abolition de la TPS sur les livres.**

La prudence économique

En prenant connaissance des prévisions du ministre des Finances, on se rend compte que non seulement il utilise la même stratégie que son prédécesseur, mais en plus il trouve de nouveaux trucs pour mieux cacher ses surplus, notamment en créant une nouvelle réserve pour « prudence économique ». Et le ministre n'a pas su nous expliquer encore la différence entre une réserve pour éventualité et une réserve pour prudence économique. Si le ralentissement économique prend fin aux États-Unis, le Bloc Québécois prévoit que le surplus pourrait atteindre les 14 milliards $, permettant ainsi d'initier d'autres mesures, dont le remboursement de la dette.

Opinion dissidente du NPD
Comité permanent des finances

Les priorités des gens

Lorne Nystrom, porte-parole néo-démocrate en matière de finances

Yvon Godin, porte-parole néo-démocrate en matière d'assurance-emploi, de formation, de petite entreprise et de langues officielles

Novembre 2002

Les priorités des gens

> **« Invités à choisir la modification qui leur tenait le plus à cœur concernant la politique fiscale, la plupart des témoins ont mentionné d'autres priorités. »**
>
> Des gens, des lieux et des priorités, Rapport prébudgétaire du Comité permanent des finances, novembre 2002

Allô, Ottawa? Est-ce que quelqu'un écoute?

Chaque année, le ministre des Finances chante la même chanson aux Canadiens : le Canada jouit de la meilleure économie du monde occidental, mais nous ne pouvons pas nous permettre quoique ce soit. Il y a deux ans, quand le gouvernement prévoyait un surplus de quelque 95 milliards de dollars sur cinq ans, il a consenti des réductions d'impôt de 100 milliards de dollars. Aujourd'hui, il prévoit un surplus de 70 milliards de dollars sur cinq ans, et veut encore réduire l'impôt mais, en matière de dépenses, il ne consent qu'à réaffecter des fonds entre programmes existants.

La majorité des membres du Comité ont épousé sans s'interroger la version officielle voulant que le budget fédéral ne puisse plus accommoder d'importantes initiatives en matière de dépenses; ils ne veulent pas voir que lorsque vient le moment chaque année de calculer le solde budgétaire, le ministère des Finances ne sait pas compter. Chaque année depuis son élection en 1993, le gouvernement a dépassé ses prévisions de solde budgétaire, pour un total cumulatif de 80 milliards de dollars. Ce qui revient à dire que le ministre des Finances se trompe en moyenne de 10 milliards de dollars chaque année.

La plupart des Canadiens voient deux aspects au solde budgétaire, soit ce qui rentre et ce qui sort. Si l'on réduit sans cesse les rentrées, on se retrouve très vite incapable de se payer un toit, ce qui mène généralement à la rue. Or, au Canada de nos jours, il ne fait pas bon être dans la rue.

- Le gouvernement a mis fin à la pêche à la morue, mais pas un sous des 45 milliards de dollars qu'il a perçus en cotisations d'assurance-emploi au cours des sept dernières années n'a été versé aux travailleurs ou aux collectivités qui ont perdu leur gagne-pain. Cet argent est parti.

- Le pays entier a compris que la dette que nous devons rembourser de toute urgence est celle que nous avons contractée à l'égard de nos enfants, afin que chaque enfant au Canada jouisse de la même possibilité d'exploiter son plein potentiel. Or, les enfants de la naissance à 6 ans constituent le groupe d'âge le plus susceptible de vivre dans la pauvreté à long terme.

- Le phénomène des sans-abri est une honte nationale. Dans la capitale nationale, l'une des villes les plus riches du pays, 961 personnes en moyenne

ont recours aux refuges chaque soir. La majorité signale dans son rapport que : « D'après le gouvernement, la stratégie pour les sans-abri a, jusqu'à maintenant permis de réaliser des travaux de construction ou de rénovation qui ont ouvert 5 600 lits dans des refuges d'un soir ou de transition et 164 banques alimentaires ou soupes populaires ». Pas des foyers, mais des lits. Des lits et des soupes populaires!

Et la majorité du Comité estime qu'il faut de nouvelles réductions d'impôt? Des 51 recommandations que contient le rapport, 14 visent des dégrèvements d'impôt supplémentaires.

Le rapport contient une seule recommandation touchant la santé, priorité absolue de 93 % de la population canadienne. Pourtant, il signale bien dans le corps du texte que « les Canadiens sont très majoritairement pour un système de soins de santé public », qu'il faut « assurer un financement accru et stable du système de soins de santé » et qu'il faut « étendre le système de soins de santé public à l'assurance-médicaments et aux soins à domicile ». Même la Chambre de commerce de l'Ontario exprime des réserves au sujet de la privatisation, puisqu'elle « ne fait que déplacer les coûts sans vraiment les réduire ». Autant de belles affirmations, mais l'unique recommandation concernant la santé ne dit mot concernant l'endiguement de la privatisation, et la seule augmentation de fonds suggérée vise les Instituts de recherche en santé du Canada. Ces affirmations creuses sont vides. Le système des soins de santé a besoin d'une injection de fonds; or, le rapport propose de soumettre les dépenses à une camisole de force.

La vérificatrice générale a souligné le faux raisonnement qu'invoque le gouvernement pour appliquer le surplus à la réduction de la dette. Elle a précisé que l'excédent annuel ne doit pas servir automatiquement à rembourser la dette. « Aucune loi ou règle comptable ne l'exige. Après les attentats terroristes aux États-Unis, le gouvernement, renonçant à toute prudence économique, a soustrait 1,5 milliard de dollars de la réserve pour éventualités ».

L'Agence des douanes et du revenu du Canada, percepteur d'impôt pour le gouvernement, a aussi indiqué récemment à ce dernier comment il pourrait accroître ses recettes. En effet, l'an dernier, l'Agence a signalé 16 milliards de dollars en impôts non payés, soit deux fois le montant du surplus de l'an dernier. Qui échappe au fisc? Ce ne sont pas les simples salariés, dont 98 % payent leur dû sans tarder. C'est plutôt le risque d'inobservation de 20 % chez les entreprises qui explique ce manque à gagner. Seront-elles sommées de payer? Peu probable.

Dans la guerre au déficit, les Canadiens reconnaissent que lorsque le gouvernement se fixe des objectifs, il prend un engagement. Le rapport majoritaire énonce un seul objectif, et l'Everest de son ambition est de réduire les impôts des entreprises pour qu'ils soient inférieurs à ceux des États-Unis. Le Comité signale que « Sans que soient apportées d'autres modifications, le taux d'imposition des sociétés au Canada tombera en deçà de ceux des États-Unis d'ici 2003 et sera inférieur de 5 points de pourcentage d'ici 2005 ».

Pourtant, cela ne suffit pas à la majorité. Celle-ci réclame un examen annuel pour faire en sorte que notre taux d'imposition reste harmonisé avec celui de Washington.

Dans les recommandations, la plus énergique vise la protection des brevets. Le principal bénéficiaire? Les sociétés les plus lucratives au monde : les multinationales pharmaceutiques. Le Comité veut s'assurer que leurs droits sont « énergiquement défendus ». Tant pis si la hausse des coûts des médicaments qu'imposent ces sociétés constitue le principal facteur dans l'accroissement des frais des soins de santé au Canada. Le Comité ne semble pas faire le lien.

Les Canadiens, eux, le font ce lien. En accordant sans réserve leur appui à la santé comme question primordiale, avec l'accès pour tous comme première préoccupation, les Canadiens partout au pays ont clairement montré qu'ils considèrent le système canadien comme étant non seulement plus équitable, mais aussi plus efficace et économique que le système privé américain. Ils reconnaissent intuitivement le rapport qui existe entre l'égalité et l'efficacité. Ils font le lien entre un investissement fort aux premiers stades de la vie d'un enfant et une économie saine et dynamique. Ils font le lien entre la pureté de l'air et de l'eau, les parcs nationaux et la qualité de vie de chacun. Ils comprennent que le changement climatique peut être l'occasion d'innover et d'ouvrir des possibilités d'affaires. Ils savent que le fait de conserver notre système de santé public nous confère un avantage concurrentiel par rapport aux Américains qui doivent payer si cher pour obtenir beaucoup moins.

Il nous faut donc fixer des objectifs pour les Canadiens, et les meilleurs et les plus brillants relèveront le défi.

Les priorités et les objectifs du NPD coïncident avec ceux des Canadiens :

Soins de santé

Le gouvernement devrait, dès maintenant :

- injecter suffisamment d'argent neuf dans le système pour que les transferts pécuniaires fédéraux correspondent à 25% des dépenses en soins de santé public et que ces transferts ne soient pas grugés par l'inflation;
- mettre en œuvre un système national de soins à domicile et d'assurance-médicaments;
- freiner la tendance vers la médecine privée à but lucratif;
- bonifier les programmes de promotion de la santé et de prévention de la maladie;

- investir davantage dans la formation afin d'attirer et de garder les infirmières et les médecins au Canada;

- assurer la protection du système de santé canadien dans le cadre des ententes commerciales internationales.

Un avenir sûr pour tous nos enfants

Le budget de 2003 devrait lancer un plan quinquennal d'investissement social visant les enfants et conçu pour réduire considérablement l'étendue et la gravité de la pauvreté infantile, offrir à chaque enfant les conditions nécessaires à un développement sain et donner aux petits salariés les moyens de subvenir aux besoins de leur famille. Il nous faut un engagement financier de la part du gouvernement fédéral pour :

- les soins, l'éducation et le développement du jeune enfant;

- une importante bonification de la Prestation nationale pour enfants à l'intention des familles à faible revenu, y compris celles touchant de l'aide sociale, avec un objectif de 4 200 $ par enfant.

Familles agricoles dans les Prairies

Le harcèlement commercial que font subir les États-Unis aux cultivateurs de blé s'ajoute aux nombreuses pressions que vivent les agriculteurs des Prairies. Les spécialistes s'entendent pour dire que les règles de l'OMC n'offrent pas la marge de manœuvre nécessaire pour accroître sensiblement l'aide aux cultivateurs sans s'attirer les foudres de l'OMC. Le gouvernement fédéral doit de toute urgence augmenter l'aide qu'il accorde aux cultivateurs par le biais du CSRN.

Logement et itinérance

Dans le budget fédéral de 2003, le gouvernement devrait enfin adopter une Stratégie nationale sur le logement abordable qui reconnaît que le logement est un droit fondamental et qui consacre au logement 1% de plus des dépenses de programme.

Enseignement postsecondaire

Sans leadership, nous nous dirigeons vers une politique d'admission basée sur la richesse. En vertu des règles actuelles, seulement 1 étudiant sur 24 jouit d'un allègement de sa dette. Le Canada doit :

- rétablir un système complet de subventions fondé sur les besoins;

- affecter des fonds expressément à l'éducation et travailler avec les provinces afin de réduire et d'éliminer graduellement les frais de scolarité;
- conserver le droit du gouvernement de jouer le rôle d'administrateur de prêts sans but lucratif;
- accroître et améliorer les mesures d'allègement de la dette pour les étudiants;
- supprimer tout impôt sur les subventions et les bourses d'études ou d'entretien.

Assurance-chômage

Les néo-démocrates veulent que les fonds de l'AC soient séparés des comptes du gouvernement et qu'ils servent à bonifier les prestations versées aux chômeurs. Nous voulons :

- assouplir les conditions d'admissibilité;
- porter le niveau des prestations à 66 %;
- supprimer les conditions discriminatoires qui éliminent complètement du système 60 % des chômeurs — soit 70 % des femmes et 85 % des jeunes sans emploi;
- fournir une aide spéciale aux collectivités ayant des besoins criants, comme celles de Terre-Neuve durement frappées par la fermeture de la pêche à la morue.

L'environnement et l'infrastructure

Pour assurer la santé et la productivité de l'économie à long terme, il faudra réparer les dégâts que vingt ans de négligence ont causés à l'infrastructure matérielle. Les néo-démocrates prônent la prestation de ressources suffisantes pour :

- ratifier immédiatement le Protocole de Kyoto et respecter nos engagements concernant les changements climatiques, en procédant en priorité par réfection des édifices existants et investissement important dans le transport en commun;
- engager à long terme, dans le prochain budget, des fonds stables à investir dans la mise à niveau de l'infrastructure de base;
- protéger et améliorer la qualité de l'air et de l'eau;
- nettoyer les sites de déchets contaminés ou toxiques;

- accroître les parcs nationaux du Canada

Le Crédit d'impôt pour personnes handicapées

Le gouvernement doit élaborer un programme complet visant à offrir des chances égales aux personnes handicapées, en s'inspirant des recommandations contenues dans le rapport de comité intitulé « Un système plus juste envers les Canadiens : le crédit d'impôt pour personnes handicapées », plus particulièrement les recommandations visant la modification des exigences d'admissibilité à ce crédit d'impôt afin qu'elles tiennent compte, dans un esprit d'humanisme et de compassion, des conditions de vie réelles des personnes handicapées; le gouvernement devrait aussi renoncer aux changements au crédit d'impôt annoncés le 30 août 2002.

Aide au développement international

- Les néo-démocrates appuient le plan visant à améliorer le ciblage de l'aide et à accroître l'APD pour atteindre 0,35 % du PNB d'ici 2005-2006.

- Les néo-démocrates recommandent que des fonds supplémentaires soient affectés immédiatement à l'aide internationale, sans compter les fonds réservés à la remise de créances en 2000-2001.

- Le Canada devrait se fixer et respecter enfin l'objectif de 0,7 % du PNB en Aide publique au développement.

Défense et sécurité

Les néo-démocrates appuient les forces et leurs familles postés outre-mer ou vivant au Canada. Dans le budget de février, le gouvernement doit, premièrement, chercher à améliorer les conditions de vie des soldats et de leurs familles et, deuxièmement, actualiser l'équipement afin qu'il ne mette plus en danger la vie de nos soldats.

La métamorphose du chaton en tigre du Nord

Opinion complémentaire
Parti progressiste-conservateur du Canada

Le Canada a tous les atouts en mains, sauf un, pour véritablement se transformer en tigre économique du Nord. Nous avons les ressources matérielles et humaines et les connaissances nécessaires pour faire du Canada un leader mondial; tout ce qu'il nous manque, c'est un gouvernement fédéral audacieux capable d'élaborer et de mettre en oeuvre un programme efficace qui relèvera le niveau de vie de tous les Canadiens.

Le Parti progressiste-conservateur estime qu'il ne faut pas hésiter à prendre des mesures énergiques pour stimuler la productivité et, à terme, amélior · le niveau de vie des Canadiens.

Le taux d'imposition effectif des sociétés au Canada figure parmi les plus ·evés de l'OCDE, ce qui nous nuit par rapport à nos concurrents internationaux. En effet, avec la mondialisation de l'économie, il est devenu essentiel d'avoir des taux d'imposition au moins aussi avantageux que ceux de nos concurrents. Une réduction des impôts combinée à une réforme fiscale judicieuse contribueront à rendre le Canada plus prospère.

Le dollar canadien a perdu 20 % de sa valeur par rapport au dollar américain depuis l'élection du gouvernement libéral en 1993. Quand on sait que 35 % de ce que les Canadiens consomment vient des États-Unis, une baisse de 20 % du cours relatif de notre monnaie représente une véritable dégringolade du niveau de vie de tous les Canadiens.

La piètre productivité du Canada a beaucoup contribué au recul de notre monnaie. Elle a mené à un cercle vicieux, puisque la faiblesse du dollar décourage l'innovation et accroît le coût des techniques et des outils qui améliorent la production. Et cela réduit encore plus la productivité et pousse le dollar canadien à la baisse.

> « Lorsque le dollar canadien est faible, les biens d'équipement renchérissent, puisqu'ils sont importés généralement des États-Unis. Les entreprises canadiennes n'investiront donc pas autant en machines et en équipement, et la productivité n'augmentera pas autant qu'elle l'aurait fait autrement. »
>
> Gordon Thiessen
> Ancien gouverneur de la Banque du Canada

La faiblesse du dollar canadien reflète et encourage à la fois la médiocrité de notre productivité. Spécifiquement, le Parti progressiste-conservateur presse le gouvernement de procéder à une refonte de notre régime fiscal désuet, d'alléger le fardeau de la réglementation et de consolider la productivité.

1. Réforme fiscale

Ces dernières années, la productivité a moins progressé au Canada que dans les autres pays industrialisés. Depuis 20 ans, elle croît plus lentement chez nous que chez nos partenaires du G-7. De fait, le taux de croissance de notre productivité est le pire de l'OCDE. Il suffit, pour comprendre les causes de cette situation, d'analyser l'incidence de politiques publiques novatrices dans d'autres pays. L'Irlande, par exemple, a recouru à une réforme fiscale rigoureuse pour encourager le secteur du savoir. De 1988 à 1999, le taux de croissance réel du PIB par habitant y était de 92 %, contre 5 % à peine au Canada. En réduisant les impôts, surtout les impôts des sociétés, l'Irlande a attiré des investissements étrangers massifs. Il y a donc un lien direct très net entre l'investissement et la productivité.

Le Canada connaît un problème d'image de marque auprès des investisseurs du monde entier. Cette image est particulièrement importante vu la grande mobilité des capitaux aujourd'hui. Les capitaux peuvent se déplacer sans aucune entrave vers des pays plus conviviaux. Les investisseurs ne jugent pas que le Canada offre les meilleures possibilités en matière d'investissement. Même les Canadiens regardent ailleurs pour ce qui est d'investir et de se trouver un emploi. Les perceptions sont fondamentales. Le Canada ne peut modifier l'opinion des investisseurs étrangers qu'en améliorant de façon significative le climat des affaires, tant réel que perçu.

Pour conserver et attirer des talents, notre régime fiscal doit être concurrentiel vis-à-vis de ceux de nos voisins. Les temps changent et il faut changer nos approches. Dans le passé, les impôts élevés visaient la redistribution des revenus. Aujourd'hui, ils redistribuent les populations. Il faut réviser notre régime fiscal, faute de quoi nos meilleurs cerveaux continueront de s'exiler et deviendront nos concurrents au lieu d'être nos atouts.

Le Parti progressiste-conservateur du Canada estime que le Canada a besoin d'une réforme fiscale axée sur la productivité. Cela veut dire réduire les taux d'imposition marginaux, supprimer l'impôt sur les gains en capital et revoir de fond en comble l'imposition des sociétés.

Le gouvernement doit réviser les taux d'imposition marginaux pernicieux qui découragent le travail et pénalisent la réussite.

Pour ce qui est des retombées sur la nouvelle économie, il n'y a sans doute pas plus négatif que notre régime actuel d'imposition des gains en capital. Ces impôts

immobilisent les capitaux dont les industries canadiennes à fort potentiel de croissance ont tant besoin.

Le Parti progressiste-conservateur souscrit tout à fait à la recommandation du Comité visant à éliminer les impôts sur les gains en capital restants sur les dons sous forme de titres cotés en bourse. Il s'agit là de la plus importante mesure que le gouvernement puisse prendre pour améliorer le financement du secteur caritatif et, ce faisant, consolider le réseau de soutien social du pays. Le Comité formule cette recommandation pour la deuxième année de suite, et le Ministre devrait la mettre en oeuvre dès le prochain budget.

Nous appuyons aussi la recommandation du Comité d'éliminer les impôts sur le capital. La nouvelle économie dépend de la mobilité des capitaux d'investissement et des ressources humaines. Avec l'apparition de la nouvelle économie, la technologie est devenue essentielle pour la création de richesse, au Canada et dans le monde. Des impôts élevés constituent une barrière à l'investissement dans la nouvelle économie.

Le gouvernement devrait mettre en oeuvre les recommandations du rapport Mintz sur la réforme de l'impôt des sociétés. Une réduction de l'impôt conjuguée à une réforme de la fiscalité permettrait à tous les secteurs de profiter de la réforme de l'impôt des sociétés. Celle-ci devrait viser à réduire les distorsions inhérentes à notre politique fiscale, abaisser les impôts établis sans égard aux bénéfices et, de façon générale, s'efforcer de nous doter d'un régime fiscal parmi les plus concurrentiels du monde.

2. Développement régional

Ottawa perçoit environ 380 millions de dollars en impôt sur les sociétés dans les provinces de l'Atlantique, montant inférieur au budget de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique (APECA), qui est de 447 millions de dollars. Le gouvernement devrait envisager d'utiliser le gros des crédits consacrés à l'APECA pour supprimer l'impôt fédéral des sociétés dans cette région, en laissant à l'APECA suffisamment d'argent pour la gestion des programmes utiles comme l'administration du fonds d'infrastructures et le soutien de l'innovation. Des réformes analogues pourraient être mises en oeuvre dans d'autres régions du Canada.

3. Réforme de la réglementation

Le Canada doit modifier en profondeur sa réglementation dans l'optique d'une amélioration de la productivité. Les règlements sont une forme d'imposition cachée. Puisqu'ils augmentent ce qu'il en coûte pour faire des affaires, les Canadiens finissent par payer plus cher leurs biens et services. Les règlements ont également pour effet de supprimer des emplois en rendant le Canada moins concurrentiel.

Le Parti progressiste-conservateur recommande le dépôt d'un « budget bureaucratique » annuel en plus du budget annuel des dépenses. Cela permettrait au Parlement de débattre du fardeau de la réglementation que doivent supporter tant les entreprises que les particuliers. Ce budget de la réglementation fournirait le détail des coûts estimatifs totaux de chaque règlement, y compris les dépenses d'application pour le gouvernement et les coûts d'observation pour les particuliers et les entreprises. Un budget de la réglementation permettrait d'exiger des comptes des gouvernements pour l'ensemble des coûts liés aux mesures réglementaires, et il permettrait de remédier à l'actuel fouillis de règlements redondants qui peuvent étouffer les entreprises canadiennes.

En outre, le grand nombre de règlements adoptés par Ottawa tous les ans a pour effet d'asphyxier la croissance de la productivité. D'après certaines estimations, le gouvernement fédéral et les provinces ont promulgué plus de 100 000 règlements depuis vingt ans, dont l'observation aurait coûté au Canada 103 milliards de dollars, ou 10 % de notre production économique annuelle de 1,1 billion de dollars.

À l'instar de nombreux autres analystes, le Parti progressiste-conservateur estime qu'il est possible d'améliorer la productivité si l'on fait disparaître les règlements inutiles et coûteux et si l'on interdit d'adoption de mesures réglementaires superflues.

Par le recours à des dispositions de temporarisation, on s'assurerait d'examiner périodiquement la raison d'être des règlements. À l'heure actuelle, une fois qu'il est consigné par écrit, un règlement demeure à jamais en vigueur, même après qu'il a cessé d'être une mesure d'intérêt public.

4. Étude du Budget des dépenses par le Parlement

Le Parti progressiste-conservateur est en faveur d'un système — comme celui qui existait avant la fin des années 1960 — en vertu duquel le budget d'un certain nombre de ministères choisis par l'opposition ferait l'objet d'un examen attentif par le Parlement, sans limite de temps. Cela forcerait les ministres à défendre le budget de leur ministère à la Chambre des communes, ce qui améliorerait le processus d'examen parlementaire des dépenses gouvernementales et renforcerait le rôle des députés.

5. Financement des prêts étudiants

Le gouvernement devrait accorder un crédit d'impôt en fonction du remboursement du principal du prêt canadien d'études, jusqu'à concurrence de 10 p. 100 du principal par année, et ce durant les 10 premières années après l'obtention du diplôme, à condition que la personne demeure au Canada.

En outre, le programme d'aide fédérale aux étudiants devrait devenir un régime en vertu duquel les prêts seraient remboursés en tant que pourcentage du revenu net après impôt, à compter de la première année complète de travail après l'obtention du diplôme

6. Agriculture

Entre 1993 et 1999, les sommes versées par le gouvernement fédéral dans le cadre des programmes de protection du revenu agricole ont diminué de plus d'un milliard de dollars. D'où la désintégration des filets de sécurité du secteur agricole, qui sont loin à l'heure actuelle de répondre aux besoins fondamentaux de l'industrie agricole au Canada. La situation causée par l'incapacité du gouvernement fédéral à aider convenablement les agriculteurs a été aggravée par des sinistres graves liés aux conditions météorologiques, qui ont entraîné la réduction de la production et des revenus des agriculteurs.

Le Parti progressiste conservateur souscrit à l'idée de débloquer la somme de 600 millions de dollars versée dans le cadre du programme canadien de protection du revenu des agriculteurs pour un programme d'aide aux sinistrés d'une catastrophe naturelle. De plus, les filets de sécurité actuels ne tiennent pas compte des effets néfastes des subventions étrangères sur le revenu des agriculteurs canadiens. Ces subventions représentent des pertes de revenu de 1,3 milliard de dollars par année pour les agriculteurs canadiens.

Les agriculteurs canadiens étant actuellement aux prises avec de graves problèmes, il faut renforcer les filets de sécurité pour leur venir en aide. Le Parti progressiste conservateur invite le gouvernement à revoir sa position afin de leur fournir les outils dont ils ont besoin pour surmonter les obstacles les plus graves qui menacent l'industrie. Un appui fédéral additionnel est nécessaire, et cela devrait constituer l'une des priorités du gouvernement

7. Dépenses militaires

En 1993-1994, le budget du ministère de la Défense nationale était de 12 milliards de dollars. En 1998-1999, il était tombé à 9,4 milliards. Une baisse de 22 p. 100 en dépit du fait qu'au cours de la même période la cadence des opérations des Forces armies — la proportion de temps que les militaires canadiens consacrent aux missions à l'étranger — a augmenté de presque 400 p. 100.

Si nous utilisions un pourcentage du produit intérieur brut pour représenter les dépenses militaires, nous constaterions qu'elles oscillent entre 1,1 et 1,2 p. 100 du PIB du Canada, et nous parlons d'un chiffre « conservateur », sans parti pris, tandis que la moyenne des pays de l'OTAN se situe aux environs de 2,1 p. 100 de PIB. De tous les pays de l'OTAN, seuls l'Islande et le Luxembourg, deux pays ayant une population d'environ 275 000 et 450 000 respectivement, contribuent moins que le Canada.

La Conférence des associations de la défense a demandé au gouvernement d'augmenter le budget de la défense de deux milliards de dollars par année pour que les Forces armées canadiennes soient en mesure d'appliquer notre politique de défense nationale. Le Council for Canadian Security in the 21st Century a également demandé une augmentation de 1,5 milliard de dollars.

Le Comité permanent de la défense nationale et des anciens combattants a recommandé une augmentation de 1,1 à 1,6 p. 100 du PIB pour les trois prochains exercices, plus un investissement immédiat de quatre milliards de dollars. Plus récemment, le Comité sénatorial de la défense a pour sa part recommandé une augmentation immédiate de quatre milliards de dollars au budget de référence du MDN assortis « [d']augmentations futures qui soient réalistes, justifiées et ajustées [au taux d]'inflation ».

Afin d'encourager le travail des réservistes dans les forces militaires canadiennes, le gouvernement devrait modifier la Loi de l'impôt sur le revenu afin d'exempter les réservistes de l'impôt sur leur revenu de « catégorie A ». L'entraînement de « catégorie A » désigne toute activité autre qu'un travail à plein temps dans les réserves.

Avec l'élargissement des engagements internationaux du Canada, nous devrons compter davantage sur nos forces de réserve pour la « défense de la patrie ». Cette exemption facilitera le recrutement dans les forces de réserve. La mesure devra s'accompagner d'un nouveau texte de loi protégeant les emplois des réservistes lorsqu'ils sont en service actif

Le Parti progressiste conservateur recommande que le gouvernement augmente considérablement dès maintenant et de façon soutenue le budget des Forces canadiennes.

8. Environnement

Le Parti progressiste conservateur est contre la ratification du protocole de Kyoto en l'absence d'un plan de mise en œuvre qui serait le fruit de consultations valables avec les provinces, l'industrie, les organismes environnementaux et la population.

Le gouvernement devrait encourager de saines pratiques de gestion forestière. Il devrait permettre de déduire du revenu les dépenses consacrées à la préservation des forêts. Les exploitants de boisés devraient bénéficier des mêmes exemptions sur les gains en capital que celles accordées actuellement aux agriculteurs.

Le gouvernement fédéral a créé spécialement pour les nouvelles technologies à faible consommation d'énergie ou sans danger pour l'environnement une catégorie de biens immobilisés amortissables. Il devrait également améliorer le traitement fiscal des énergies de substitution, comme la biomasse, le biogaz, les piles à combustible, l'énergie éolienne, les petites centrales hydroélectriques et les convertisseurs photovoltaïques, afin

d'encourager l'efficience énergétique ainsi que l'utilisation et le développement de sources d'énergie sans danger pour l'environnement. En particulier, il devrait élargir la catégorie 43.1 du Tableau de la déduction pour amortissement afin d'y inclure les technologies écoénergétiques qui sont en train de voir le jour.

9. Taxe pour la sécurité aérienne

Le gouvernement devrait s'interroger sur la sagesse de taxer pour des fins de sécurité l'une des industries canadiennes les plus vulnérables aux prises avec de graves difficultés, l'industrie du transport aérien. Cette taxe impose également un fardeau disproportionné aux transporteurs à escompte, courts-courriers ou régionaux. Le gouvernement devrait respecter la promesse faite par l'actuel ministre des Finances et son prédécesseur d'examiner la taxe d'ici novembre 2002.

Le Parti progressiste conservateur recommande donc que le gouvernement examine et réduise immédiatement la taxe pour la sécurité aérienne. La sécurité dans le transport aérien préoccupe tous les Canadiens, non seulement les passagers, lesquels ne devraient pas être les seuls à en assumer les coûts.

10. Commission de réglementation du commerce des valeurs mobilières

Le Canada compte parmi les quelques pays industrialisés ne s'étant pas encore dotés d'un organisme national de réglementation du commerce des valeurs mobilières. Le marché canadien ne représentant qu'une infime partie des marchés internationaux de capitaux, il est absurde de créer 13 commissions de réglementation pour un marché relativement petit.

Les partisans d'une approche nationale à la réglementation du commerce des valeurs mobilières ont souligné les avantages qu'offrirait un marché de capitaux plus efficace et la réduction des coûts des parties prenantes comme les courtiers, les banques et les émetteurs de valeurs. Un organisme national offrirait également d'importants avantages aux investisseurs particuliers du fait de l'harmonisation nationale de la réglementation et de la disponibilité des ressources pour mieux les protéger.

De toute évidence, un seul régime de réglementation faciliterait la recherche de capitaux et réduirait les coûts des corporations émettrices. Il serait également plus facile pour les entrepreneurs canadiens de pénétrer le marché des capitaux afin de lancer de nouvelles entreprises, de commercialiser les nouvelles technologies ou d'alimenter la croissance des entreprises existantes et, partant, l'économie. Pour les émetteurs existants, simplifier le régime de réglementation du commerce des valeurs mobilières leur permettrait de trouver des capitaux pour investir dans des technologies axées sur l'amélioration de la productivité. De nouveau, la productivité générale du Canada et, en bout de ligne, notre niveau de vie, s'en trouveraient améliorés.

Le Congrès des États-Unis a agi rapidement et sans hésiter à la suite des rapports au sujet des délits commis par les grandes sociétés américaines et de la chute des cours des valeurs mobilières qu'ils ont provoquée ainsi que le malaise actuel, en approuvant la *Sarbanes-Oxley Act*. On ne peut dire que le gouvernement canadien a ait fait autant.

Il est important de souligner qu'un organisme national de réglementation du commerce des valeurs mobilières est distinct d'un organisme fédéral. Les meilleures propositions mises de l'avant jusqu'ici préconisent une coopération interprovinciale et le partage des coûts et des recettes. Il est important également qu'un organisme national tienne compte des réalités des marchés à faible, à moyenne ou à forte capitalisation.

Une commission nationale de réglementation du commerce des valeurs mobilières servirait les intérêts des investisseurs en réduisant les coûts de la recherche de capitaux et en améliorant l'efficience du marché.

Par conséquent, le Parti progressiste conservateur commencerait immédiatement à préconiser l'adoption d'une politique raisonnée et éclairée en vue de créer une commission nationale de réglementation du commerce des valeurs mobilières.

Scott Brison, député
Porte-parole en matière de finances

PROCÈS-VERBAL

Le Mercredi 20 novembre 2002
(*Séance n° 28*)

Le Comité permanent des finances se réunit aujourd'hui à huis clos, à 15 h 30, dans la salle 362 de l'édifice de l'Est, sous la présidence de Sue Barnes, présidente.

Membres du Comité présents : Sue Barnes, Scott Brison, Roy Cullen, Nick Discepola, Albina Guarnieri, Sophia Leung, l'hon. Maria Minna, Shawn Murphy, Pierre Paquette, Charlie Penson, Pauline Picard, Gary Pillitteri, Tony Valeri et Bryon Wilfert.

Membre substitut présent : Yvon Godin pour l'hon. Lorne Nystrom.

Aussi présents : *De la Direction des comités* : Richard Dupuis et Lisa Chartier-Derouin, greffiers de comité. *De la Direction de la recherche parlementaire de la Bibliothèque du Parlement* : June Dewetering, directrice intérimaire; Blayne Haggart et Marc-André Pigeon, attachés de recherche.

Conformément à l'article 83(1) du Règlement, le Comité examine une ébauche de rapport sur les discussions prébudgétaires.

Il est convenu, avec dissidence, — Que l'ébauche de rapport soit adoptée, telle qu'elle a été modifiée, comme étant le Premier rapport du Comité.

Il est convenu, — Que le titre du rapport soit :

LE CANADA : Des gens, des lieux et des priorités

Il est convenu, — Que le Comité annexe à son rapport les opinions supplémentaires ou dissidentes des partis d'opposition à condition qu'elles ne dépassent pas quatre pages et soient soumises électroniquement au greffier du Comité, au plus tard à 17 h le vendredi 22 novembre 2002.

Il est convenu, — Que le président, les attachés de recherche et les greffiers soient autorisés à apporter au rapport les changements jugés nécessaires sans en altérer le fond.

Il est convenu, — Que le président soit chargé de présenter le Premier rapport du Comité à la Chambre.

Il est convenu, — Que le Comité fasse imprimer 1500 exemplaires en anglais et 1000 exemplaires en français.

Il est convenu d'inviter les témoins comparaissant au sujet du projet de loi C-3, mardi prochain, le 26 novembre 2002.

Il est convenu de procéder à l'étude article par article le mercredi 27 novembre à 15 h 30.

À 20 h 15, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

Le greffier du Comité

Richard Dupuis